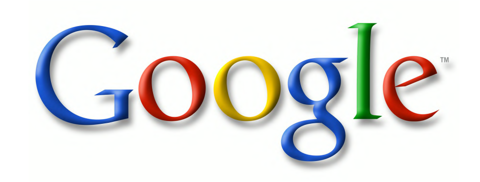
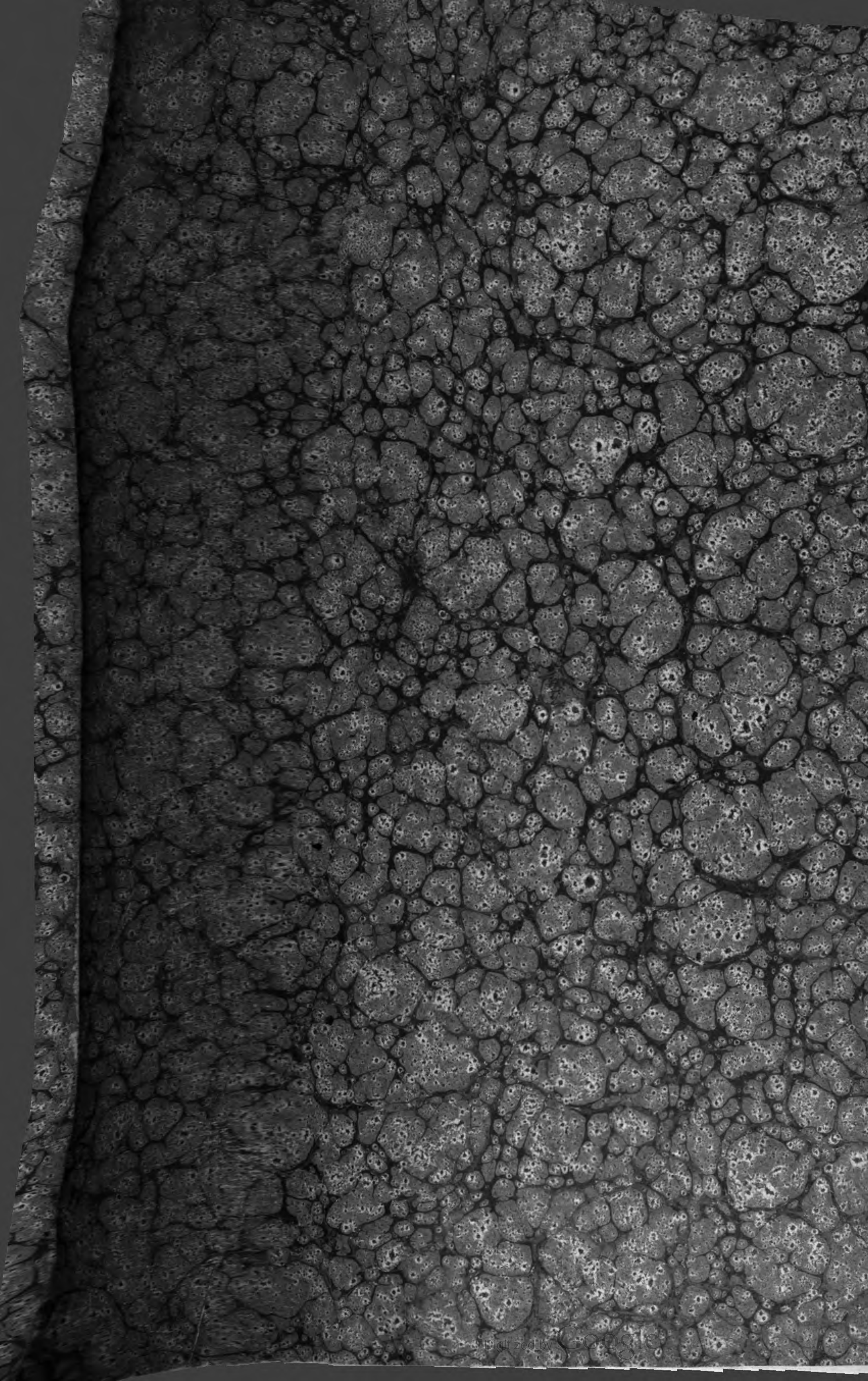

Google





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

TOME QUATORZIÈME.

4e Série des Travaux de la Société.—45e volume de la Collection.



ORLÉANS,

IMPRIMERIE D'ÉMILE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

1872.

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1872, 44 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., renferme tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin,* dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros, qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810 et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend 6 cahiers. Seul, le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre des pages de ce tome à 364. La pagination du tome VI recommence pour les deux derniers numéros.

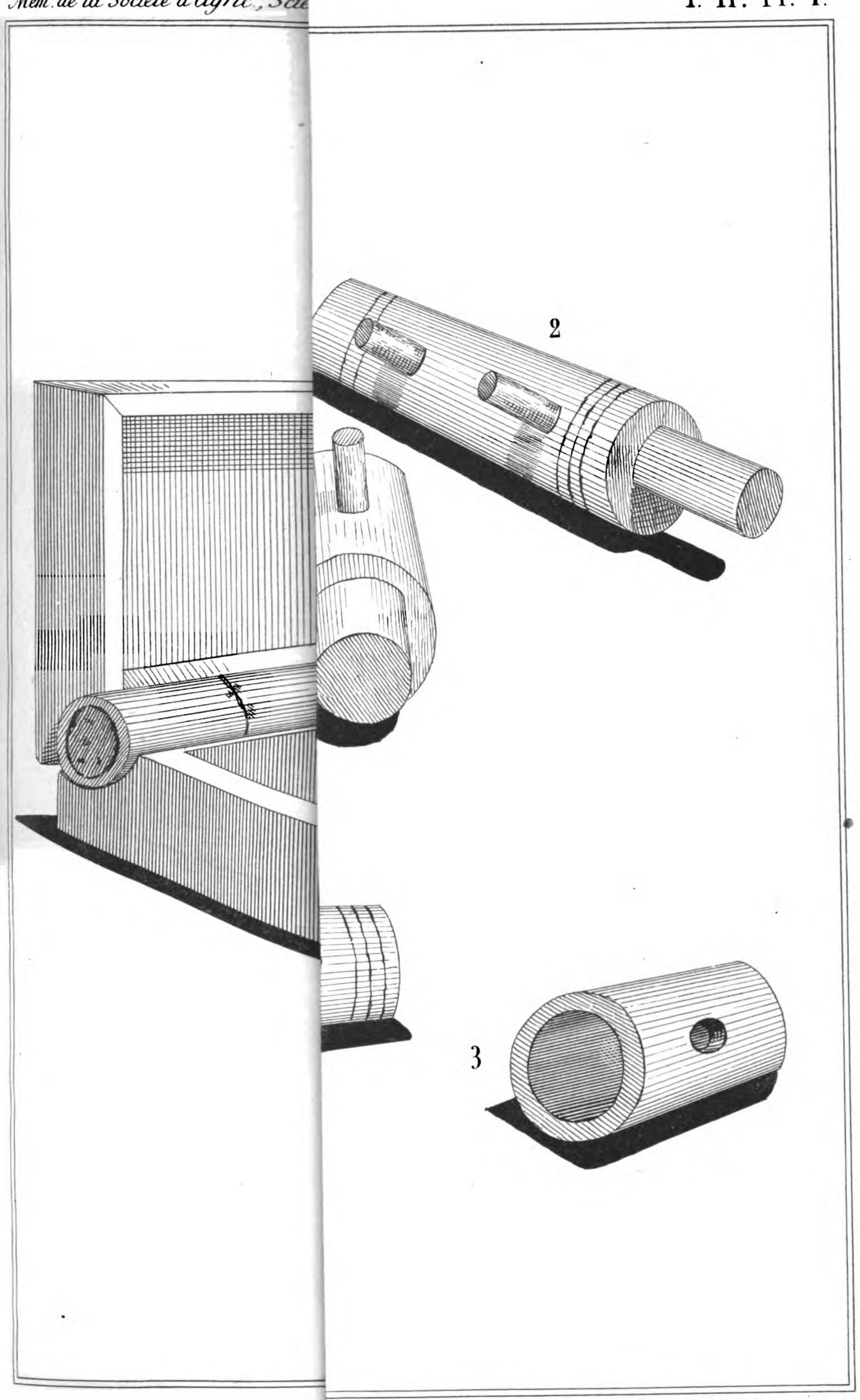
Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts,* et dont le second et les suivants portent celui de : *Annales de la Société royale,* etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1338 inclusivement.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de 6 numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volume ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit, et le quatorzième une. Le titre du premier volume qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier porte par erreur la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de *Mémoires de la Société royale,* etc. ; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences,* etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans,* comprenait, au 1er janvier 1872, treize volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853 ; le dernier porte la date de 1870. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, et le treizième deux.



Lith. Emile Puget et Cie

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS D'ORLÉANS.

FOUILLES DE POMPEÏ

ET DÉCOUVERTE DE LA DESTINATION DES TUBES

APPELÉS FLUTES, SIFFLETS,

Par M. DESNOYERS.

Séance du 15 juillet 1870.

Je ne sais quel attrait irrésistible entraîne le philosophe, le savant et l'archéologue vers les déserts d'Herculanum et de Pompeï, ces deux cadavres où, malgré le silence et l'immobilité, la vie semble circuler encore et sur le point de se réveiller. Je n'oublierai jamais l'impression indéfinissable que j'éprouvai en 1842, lorsque je parcourais les rues et les places de Pompeï. La mort par le complet du silence, la vie par la conservation des monuments, assiégeaient ensemble mon âme étonnée; je me demandais pourquoi cette ville encore debout, ne nous envoyait aucun bruit, si ce n'est celui de nos pas; pourquoi ces maisons, ces édifices étaient sans mouvement; il me semblait toujours que de ces deux théâtres, de cet amphithéâtre, de cette caserne de Gladiateurs, de ces boutiques, de cette basilique, de ces temples allait sortir quelque Pompeïen auquel je pourrais confier mes pensées, avec lequel je pourrais enfin satisfaire la curiosité si légitime qui m'oppressait.

Quelle a donc été, Messieurs, ma satisfaction lorsque j'ai pu lire dans la *Revue des Deux-Mondes*, N[os] des 1[er], 15 mai, et 1[er] juin, un travail de M. Beulé sur Pompeï et ses fouilles, depuis son origine jusqu'à nos jours!

Permettez-moi, Messieurs, de vous rendre compte de ce travail important au double point de vue des sciences naturelles et archéologiques.

Mon but principal, tout en vous entretenant de Pompeï, a été surtout de vous faire part d'une découverte fort curieuse, de la destination certaine des tubes ordinairement en os, quelquefois en ivoire que l'on rencontre fréquemment dans les ruines, mais qu'on n'avait encore pu expliquer sans objections raisonnables.

Bien qu'il ne veuille, il nous le dit lui-même, soutenir aucune théorie géologique, M. Beulé rappelle que toute grande éruption volcanique est le résultat de deux éléments combinés ensemble, l'eau et le feu. Ce feu est la matière ignée qui, selon les uns, constitue le noyau de la terre, ou le résultat d'immenses combinaisons chimiques se formant dans les entrailles de la terre. Si le volcan est éloigné de la mer, l'eau douce amassée durant longues années ou longs siècles dans de vastes réservoirs, se jetterait dans l'incendie par des fissures dues à des éboulements ou des commotions souterraines: si le volcan est voisin de la mer, ce qui arrive ordinairement, l'eau salée y parvient à l'aide des mêmes fissures; et effectivement quand on soumet à l'analyse les matières vomies par certains volcans, on y rencontre les éléments de l'eau de mer, le chlorure de sodium ou sel commun, et l'azote. L'azote qui est le produit de la décomposition des corps ne saurait se trouver dans les profondeurs de la terre; il ne peut y être introduit que par l'eau marine tenant en dissolution une grande quantité de débris animaux et fournissant ainsi, sous l'empire du feu, un dégagement d'azote. Ainsi s'explique l'é-

norme quantité d'eau qui accompagne toujours les grandes éruptions. Gay-Lussac l'avait mentionnée; ses observations faites au Vésuve en 1794, ont été récemment confirmées en 1865 par celles de M. Fouqué sur l'Etna; il a calculé les quantités de vapeur d'eau condensée en pluie qui ont accompagné l'éruption de cette époque; il a trouvé pour vingt-quatre heures 22,000 mètres cubes d'eau, ce qui équivaut au volume d'une rivière.

Ce coup d'œil géologique n'est pas hors de propos, Messieurs, car il explique à son tour la nature du terrain qui recouvre Pompeï et même Herculanum, comme nous le dirons plus tard. Ce terrain qui se compose de cendre volcanique dite *pouzzolane*, s'est tassé avec la finesse du plâtre d'un sculpteur, sous l'action évidente d'un liquide et, se durcissant sous la pression des couches supérieures, a conservé la fidèle empreinte des corps et des objets qu'il est venu couvrir et mouler. Le savant directeur actuel des fouilles de Pompeï, M. Fiorelli, a le premier deviné, en février 1863, quel parti on pouvait tirer des cavités formées par la croûte des cendres; il eut l'inspiration d'y couler du plâtre et bientôt après avoir enlevé cette croûte, trouva des moulages de cadavres d'une incomparable exactitude: il a continué cette méthode et est ainsi parvenu à saisir des vérités sur lesquelles régnaient jusqu'à ce jour l'ignorance ou le doute.

Une des plus curieuses révélations que l'ingénieux et irrécusable système du coulage de plâtre ait produite, c'est la destination, maintenant acquise, des tubes dont l'usage certain était resté inconnu.

Ces tubes de différentes longueurs et grosseurs, tantôt percés sur le même côté de deux trous (1), tantôt d'un seul (2), proviennent évidemment d'ossements d'animaux: la main

(1) Pl. nº 2.
(2) Pl. nº 2.

de l'ouvrier en a poli soigneusement l'extérieur, mais a laissé à l'intérieur toutes les aspérités naturelles: leur matière est quelquefois en ivoire.

La grande quantité de ces cylindres découverts dans les fouilles de tout pays, annonçait sans nul doute qu'ils étaient d'un usage journalier, dans beaucoup de familles. Mais quel était cet usage? Il semblait facile de connaître la destination d'un objet si souvent rencontré et dont il n'est pas un seul musée quelque peu important qui ne soit possesseur. Et cependant le mystère enveloppait encore cet instrument, compagnon journalier de la vie de nos ancêtres.

Parmi les antiquaires, les uns voyaient dans ces tubes un instrument musical, une portion de flûte. En vain on leur objectait que la grossièreté intérieure de ce cylindre, les rugosités qu'il renferme ne pouvaient permettre aux notes d'en sortir avec précision, qu'on ne voit aucune de ces flûtes *représentée sur les monuments de l'antiquité*, que les auteurs ayant traité spécialement des instruments de musique des anciens et notamment Bartholini ne mentionnaient pas ce genre de flûte. Cette opinion qui aurait dû disparaître devant une étude sérieuse, est devenue la plus commune ; on la trouve dans le journal des fouilles exécutées à Pompeï en 1769 (1), dans le recueil de M. de Caylus qui fait sur ces flûtes un travail spécial (2), dans les rendu-comptes des récentes fouilles archéologiques. Et puisque j'ai prononcé le nom de M. de Caylus, je vous dirai, Messieurs, que cet illustre antiquaire, frappé néanmoins par la vue des rugosités intérieures du tube, a pensé qu'il servait de recouvrement à un tuyau de métal qui alors était la véritable flûte. Ce prince de la science n'a pas observé

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1870, p. 614.

(2) T. P. P. 275.

que ce tuyau de métal ne pouvait adhérer exactement à des parois aussi rugueux et que par conséquent les sons se fussent égarés dans les inégalités des parois du cylindre.

D'autres antiquaires ont pensé que ces tubes étaient des sifflets et deux de vos collègues ont soutenu cette opinion: M. de Pibrac (1), dans un travail relatif aux fouilles du puits des Minimes, et celui qui a l'honneur de parler devant vous, dans un rapport sur les fouilles des ruines de Quatre-Clefs (2).

Après avoir combattu l'opinion qui considérait nos cylindres comme un instrument musical, je les regardais comme des sifflets ou de théâtre, ou d'appel de bestiaux, ou de communication à distance. Je dois ici, Messieurs, avouer loyalement que je n'avais pas prévu une objection qui, je crois, renverse mon système et celui de mes collègues: si les tubes étaient tous courts et n'étaient percés que d'un trou, on comprend qu'en fermant les deux extrémités avec les doigts, on produirait un son aigu sur l'angle d'ouverture, mais ces tubes sont assez souvent très-longs et ainsi peu saisissables par les doigts, puis ils portent fréquemment deux trous et ainsi il faudrait boucher l'un des deux pour que le son soit captif et devienne aigu et alors pourquoi avoir fait une perforation inutile?

Il y a donc, Messieurs, dans les deux explications dont je vous parle, des difficultés insolubles, et un mystère, sans éclaircissement possible, entourerait encore ces petits mais invincibles objets, si la méthode employée par M. Fiorelli n'était pas venue les éclairer d'un jour irrécusable.

Ces mystérieux objets sont des charnières! L'ingénieux procédé du directeur des fouilles actuelles de Pompeï s'ap-

(1) Mémoires, T. VII.
(2) Mémoires, T. XIII.

plique admirablement aux objets qui, comme le bois, ne se décomposent que très-lentement et laissent ainsi, dans la terre qui les environne, un moulage très-exact. C'est ce moule intérieur, vous l'avez appris plus haut, Messieurs, que reproduit fidèlement le système de M. Fiorelli. Un jour donc en coulant son plâtre reproducteur dans une cavité,— il en fit sortir un coffre d'une assez grande dimension et dont les charnières, ainsi que le dit M. Beulé, furent une révélation. On vit apparaître, ajustées sur le plâtre aussi exactement que sur l'original, une serrure en fer et des charnières en os; ainsi s'expliquaient les milliers de cylindres en os percés d'un ou deux trous, qui étaient recueillis à Pompeï et à propos desquels M. Beulé écrit très-spirituellement : « Les inventaires des fouilles les désignent « comme des morceaux de flûte, et en vérité il fallait que « tous les habitants eussent une passion désordonnée pour « la musique, car l'on trouve de ces prétendus fragments « de flûte dans chaque maison. »

J'avouerai, Messieurs, que l'explication de l'usage des cylindres par le coffre découvert à Pompéï me trouva d'abord incrédule et vous avez pu voir dans la séance du 17 juin les témoignages de ce refus de croyance. Il me paraissait impossible de donner à ces tubes l'usage de charnières, si ce n'est en admettant qu'une tige de métal en traversait l'intérieur et les reliait ainsi tous pour se fixer elle-même, comme dans nos tabatières, aux deux côtés de la boîte : or, comme l'intérieur de ces tubes est rugueux et inégal, le mouvement de rotation se fût très-mal accompli et eût d'ailleurs laissé sur les parois des tubes, par le frottement habituel, des traces qu'on n'aperçoit pas.

Je me croyais fort : hélas ! j'étais quelque peu opiniâtre, bien que convaincu et surtout ignorant. Je devais bientôt apprendre que bon nombre de nos invincibles objections, quelles qu'elles soient, provient de l'insuffisance de la

lumière : incomplète, elle produit le refus de croyance ; entière, elle la forme rapidement.

Un de nos collègues, M. le docteur Charpignon, devant lequel je me plaisais à grouper mes objections, me dit qu'il entrevoyait la possibilité de former des charnières avec ces mystérieux cylindres et que s'il parvenait à faire construire une boîte où nos cylindres joueraient le rôle de charnières, il faudrait bien, et je le lui concédai facilement, admettre l'assertion de MM. Fiorelli et Beulé. Je lui confiai quatre tubes, deux en os, deux en ivoire, tirés de mon cabinet.

Le 27 juin la boîte triomphante arriva chez moi et mes yeux donnèrent pleinement gain de cause à ces deux savants.

Je vais tâcher Messieurs, d'expliquer le moyen par lequel nos ancêtres attachaient nos cylindres à leurs coffres et obtenaient ainsi de solides charnières. Veuillez suivre des yeux, à l'aide de la boîte que je dépose sous vos yeux (1), mes courtes explications.

L'ouvrier commençait par enfoncer, des deux côtés du tube, un demi-goujon en bois aussi épais que le tube (2) : ce goujon ne traversait pas ainsi tout l'intérieur, afin de laisser libre le trou que vous apercevez dans les cylindres que j'ai apportés et placés sous vos yeux ; il fixait ensuite une cheville dans ce trou et faisait adhérer la cheville tantôt au couvercle, tantôt au corps du coffre, en ayant le soin de contrarier la situation des trous, de façon à ce que les uns regardent le couvercle et les autres le corps du coffre. Ainsi était évitée cette redoutable tige de métal qui était une grave objection, ainsi étaient neutralisées les rugosités de l'intérieur, puisque la rotation se faisait sur

(1) Pl. n° 1.
(2) Pl. n° 2.

les goujons de bois. Je ne dis pas que le mouvement fût aussi délicat que par des charnières de métal, mais vous pouvez voir vous-mêmes, Messieurs, que la rotation est facile et que l'aspect des cylindres n'est pas désagréable.

Qu'il ne soit donc plus question des flûtes et des sifflets : la cause est jugée ; l'origine des cylindres trouvés dans l'Italie, dans la Grèce, dans la Gaule, est acquise à la science : nous possédons les charnières qui fermaient les coffres de nos ancêtres.

Mais il faut néanmoins se demander, Messieurs, comment les Pompéiens, malgré une civilisation perfectionnée, leur amour pour les délicatesses de l'art dans les objets ordinaires de la vie, pouvaient fermer leurs coffres et leurs boîtes d'une façon qui, si elle n'est pas grossière, manque au moins de bon goût. D'élégantes charnières retiennent les couvercles de leurs pixides en bronze et des cylindres sans beauté font retomber les couvercles de leurs coffrets.

L'existence simultanée de ces charnières me paraîtrait le témoignage du fait historique que M. Beulé a très-bien raconté dans les premières pages de son travail. Notre savant écrivain nous montre la Campanie d'abord habitée par les Osques, puis subissant tour-à-tour les influences des Phéniciens, puis des Grecs et des Etrusques, ensuite des Romains et conservant toujours, conservant même encore, les traces de sa constitution native. Il nous fait voir les Pompéiens fidèles, malgré les contacts étrangers, à l'esprit, aux traditions Osques, c'est-à-dire primitives. Il ne serait donc pas étonnant qu'ils eussent gardé, dans certains usages de la vie matérielle, ceux des populations premières et vous savez, Messieurs, que les ossements d'animaux étaient communément employés par ces populations, dans les besoins de leur grossière industrie. Il semble peut-être audacieux d'expliquer une charnière à l'aide de considérations philosophiques, mais l'homme et

sa vie forment un tout qui s'éclaire par chacune de leurs portions et nous trouverons, je crois, très-juste cette réflexion de M. Beulé, (1) « il faut constater dans les petites « choses comme dans les grandes cette persistance de la « race pour bien comprendre..... Pompeï. »

Vous savez d'ailleurs, Messieurs, combien nous-mêmes nous renonçons difficilement à des habitudes reçues, entrées dans la vie ordinaire, et à cet égard nous ressemblons fort aux Campaniens. Que de temps il a fallu pour que les lampes fumeuses et à lumière livide, fussent remplacées par celles dont l'inventeur fut une gloire dans son temps et qui attacha son nom à sa découverte, l'illustre *Quinquet* ! Pour que cette lampe fût détrônée par les lampes à rouages, celles-ci vaincues par les appareils d'huiles volatiles, toutes enfin terrassées par le gaz triomphant ! Pendant combien d'années, vaincus et vainqueurs ont-ils brillé côte à côte, se disputant avec opiniâtreté la dernière victoire, et ne voyons-nous pas encore les anciens lampadaires lutter contre leurs successeurs, dans certaines maisons du peuple où se sont refugiées les premières habitudes de nos ancêtres ? Je rappelerai ici que la clepsydre exposée à Orléans en 1868, par les Amis des Arts, fut trouvée dans le faubourg Saint-Marceau dans la maison d'un charretier où elle fonctionnait encore en 1855, malgré tous les triomphes de l'horlogerie moderne.

Je devrais peut-être, Messieurs, arrêter ici mon travail qui a pour but principal, je vous l'ai dit, de mentionner la découverte de la destination certaine des prétendus *sifflets de théâtre* ou *flûtes musicales ;* mais, peut-être, n'entendrez-vous pas sans quelque intérêt quelques mots encore sur cette ville infortunée qui a toujours ému le monde savant et mérite ainsi votre savante attention.

(1) P. 15.

La méthode de M. Fiorelli ne s'est pas bornée à découvrir quelques objets, curieux sans nul doute, mais n'ayant pas une très-grande valeur. Elle s'est appliquée à des objets plus sérieux et a fourni des révélations aussi incontestables sur des objets d'une réelle importance. Le triclinium a pu être reconstitué dans sa véritable forme avec ses ornements en bronze et en argent et la couleur même du bois qui le formait; les fermetures de maisons, les garnitures des fenêtres, la forme des poutres, des balcons, des escaliers, en un mot tout ce qui fait une maison et constitue son mobilier a été rendu à son état primitif.

Cette ingénieuse méthode a produit plus encore : elle a saisi les cadavres pompéiens dans l'attitude même où la catastrophe est venue les frapper, et nous fait assister au douloureux spectacle de ces fuyards éperdus et trouvant la mort en toutes ses horreurs.

Dans une chambre de la maison de Gavius Rufus, on trouva, en 1868, un homme étendu sur les pierres ponces. Il était tombé sur la face; sa tête porte une expression terrible : les dents sont serrées et ses deux mains crispées semblent, dit M. Beulé, étreindre encore le sol et s'y enfoncer durant une dernière convulsion. La tunique qui le couvrait s'est roulée sur son dos par suite des luttes de l'agonie qui a dû être affreuse.

Quatre autres corps furent découverts et moulés en 1863. Le premier était celui d'une femme tombée sur le dos. Son visage cherche l'air et semble se lever vers le ciel; la main droite crispée s'appuie sur la terre, le bras gauche veut repousser un ennemi invisible : la malheureuse femme suffoque. On remarque que, pour marcher plus sûrement sur les ruines et les pierres, elle avait choisi, parmi ses chaussures, celles dont la semelle était la plus épaisse.

Le second cadavre était celui d'un homme âgé portant la clé de la maison; sa taille est de six pieds; sa bouche

est surmontée de moustaches; les lèvres semblent vouloir aspirer de l'air; ses yeux sont encore ouverts. Renversé sur le dos, il s'est efforcé de se relever en s'appuyant sur le coude, et il a ramené sur sa tête un coin de son manteau pour se garantir ou de la chute de la cendre ou du gaz qui l'étouffait; on sent qu'il suffoque.

A quelques pas de lui, deux jeunes filles, celles peut-être de la victime dont je viens de parler, étaient tombées en se soutenant l'une l'autre, s'affaissant sous le même coup et mourant les pieds enlacés. La plus âgée est couchée sur le côté et paraît dormir; l'autre, à peine âgée de quatorze ans, est tombée sur le visage, en étendant les bras comme pour chercher une protection; une de ses mains crispées annonce la souffrance et l'autre tient serré sur la figure un morceau d'étoffe à l'aide duquel elle espère se protéger contre les influences méphitiques. Ses deux pieds battent l'air, pris dans les plis de la tunique qui laisse voir un soulier de drap brodé, à quartier, déchiré sur un côté. Ces deux jeunes sœurs appartenaient à la classe du peuple, car des anneaux de fer sont passés à leurs doigts, et l'étoffe des vêtements est grossière.

Au reste, Messieurs, les premiers directeurs des fouilles avaient, en 1772, découvert dans le souterrain de la maison dite de Diomède vingt squelettes. On eut la funeste pensée de briser l'enveloppe de cendre durcie qui les recouvrait sans y verser d'abord du plâtre, et cependant on avait pu recueillir sur les fragments de moule incinéré des observations intéressantes. La plupart des morts avaient sur la tête des étoffes épaisses qui descendaient sur leurs épaules : c'étaient évidemment des capuchons qu'ils avaient, avant de quitter leurs demeures, placés pour se défendre contre la pluie de cendres et de pierres ponces. Quelques-uns avaient des chaussures grossières, d'autres étaient pieds nus. Une femme portait un vêtement dont le

tissu très-fin avait laissé son empreinte sur la cendre durcie.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, que les mots seuls de cendre et pierres ponces ont été prononcés dans ce travail, et je dois effectivement le compléter en vous disant que l'opinion assez commune de la destruction de Pompeï par la lave, le feu et les pierres pesantes, est entièrement fausse; on ne rencontre pas de lave dans la ville qui, située sur un plateau, est garantie contre les coulées volcaniques; les bois qu'on trouve ne sont pas carbonisés, leur coloration noire tient à l'action de la cendre humide. Quant aux pierres pesantes lancées par le Vesuve, leur pesanteur les fait toujours retomber à courte distance sur les pentes du cratère; les pierres ponces sont tellement légères qu'elles ne peuvent meurtrir le visage.

Trois causes surtout, nous dit M. Beulé, ont contribué à la ruine de Pompeï : le tremblement de terre, la réclusion des habitants et les gaz méphitiques.

Le tremblement de terre, plus considérable qu'à Misène, Stabies et Herculanum, s'explique par la situation de Pompeï sur une ancienne fissure du volcan; les secousses devaient donc être plus violentes que dans les cités voisines, et on remarque effectivement les indices de cette violence par la brisure des pierres des maisons, l'ondulation des dallages des mosaïques, les chûtes des murailles, des portiques et des colonnes.

La seconde cause est la réclusion d'un grand nombre d'habitants qui, soit pour cause d'infirmités, comme les vieillards, les malades, soit pour cause d'enchaînement, comme les gladiateurs, les prisonniers et les esclaves, soit par crainte ou mauvais calcul, ne purent sortir de la ville ou préférèrent y rester dans le cruel espoir d'y être plus garantis contre l'éruption. Ils furent tous étouffés par les matières qui obstruaient les portes et les fenêtres, ou noyés

dans les eaux boueuses qui envahirent les corridors, les caveaux et les souterrains, car je vous ai rappelé en commençant, Messieurs, que des pluies torrentielles accompagnent toujours les grandes éruptions.

Le dégagement des gaz fut la troisième cause. Ces gaz, au nombre de trois, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux et l'acide carbonique, étant plus pesants que l'air, tombent sur le sol et asphyxient ceux qui les respirent. Pompeï, bâti sur une des fissures du Vésuve, était envahi par ces terribles émanations qui, vous le savez, sont le produit des laves enflammées et qui rendent, aujourd'hui encore, le séjour de Pompeï dangereux. Ainsi, dans le quartier des théâtres et du temple d'Isis, on ne pourrait se coucher à terre à cause de la présence du gaz méphitique; les ouvriers sont quelquefois arrêtés par ce gaz dans le cours de leur travail et on n'a pu, jusqu'ici, déblayer les égouts de la ville, quoiqu'on soit certain d'y trouver des objets précieux entraînés par les torrents de cendres et de pluies : aussitôt que l'exploration commence, les ouvriers sont renversés par ces émanations que les Italiens appelent *mofeta.*

L'influence mortelle et rapide de ce gaz donne l'explication de la mort des Pompéiens trouvés dans les rues et dont l'attitude témoigne une agonie violente. Un agent invisible et actif les a frappés et renversés : c'est la *mofeta* qui couvrant le sol en nappes peu épaisses s'est ensuite amoncelée dans les rues étroites, dans les parties basses de la Ville. Les fuyards qui ont rencontré ce nuage redoutable dont le pied flottait sur la terre, tombaient aussitôt. Il est évident, par le récit des fouilles, que ni la pluie des pierres ponces ni celle de la cendre n'eussent occasionné cette chute suivie d'une mort rapide et tourmentée comme elle a lieu dans l'étouffement. C'est ainsi que se comprend la mort de Pline l'Ancien : ce n'est pas, comme on le pense assez communément, l'action du feu volcanique qui l'a

tué; il est mort parce que, s'étant couché sur la cendre, ainsi que le raconte son neveu, il y rencontra un amoncellement d'acide et en reçut aussitôt, par l'aspiration, un étouffement rapide et mortel.

Il y a cent-vingt-deux ans, Messieurs, que les fouilles de Pompeï ont été entreprises. Faites d'abord avec quatre ouvriers et peu d'argent, puis employant en 1769 trente ouvriers et une somme annuelle de 10,000 livres, elles furent enfin, sous le règne des Français et de Murat, exploitées avec ardeur et intelligence. Murat occupait 600 ouvriers et allouait 100,000 fr. par an. Enfin en 1860, M. Fiorelli, bien connu dans le monde savant, fut placé à la tête des fouilles. Une méthode vraiment scientifique conduit maintenant les travaux autrefois si imparfaitement dirigés et, au lieu de transporter à Naples les objets qui sont exhumés on les recueille dans une des maisons de Pompeï, convertie en un musée. C'est la lumière auprès des monuments, la leçon placée sous les yeux, car les édifices et les objets qu'ils contenaient ne peuvent se passer les uns des autres.

On peut constater que dans l'espace de cent vingt deux ans, on a découvert 600 cadavres dans les deux cinquièmes de Pompeï fouillés jusqu'à ce jour: or on peut calculer que dans les trois autres cinquièmes on en trouvera 900. Alors 1,500 Pompéiens auraient péri dans l'éruption, c'est à dire le dixième de la population, si on l'évalue à 15,000 habitants, le huitième si elle était composée, comme c'est plus probable, de 12,000 citoyens. 10,500 personnes auraient donc trouvé leur salut dans la fuite.

On a rencontré très-peu de squelettes de chevaux; il est évident que les Pompéiens ont employé cet animal pour hâter leur fuite. On n'a retrouvé que des chiens enchaînés ou retenus; ceux qui étaient libres ont donc fui à toute vitesse: les tortues de jardin, les poulets et les chèvres

sont les plus nombreuses victimes. Si le sourire était permis, dans le récit de ce drame lamentable, je vous dirais que les chats avaient tous disparu, avertis sans doute par leur instinct si méfiant et leur odorat si subtil (1).

Eclairons maintenant deux opinions également inexactes qui prévalent encore parmi nous et que je partageais avant la lecture du remarquable travail de M. Beulé.

Pompeï, bien qu'il en reste encore trois cinquièmes à explorer, n'est pas un lieu de fouilles sérieuses. On y a découvert ce qui semble le plus important, l'agora grecque, le forum, les théâtres, l'amphithéâtre, la basilique, les Curies, les temples, les beaux quartiers, les demeures des riches; tout paraît donc connu et rien de nouveau n'apparaît dans le style des maisons et dans leurs peintures.

C'est donc vers Herculanum, placé entre Pompeï et Naples, qu'il faut aujourd'hui diriger les travaux, si on veut acquérir de nouvelles richesses et se livrer à de nouvelles études.

Ici, Messieurs, se dresse un préjugé universel et qui a fini par envahir le monde savant, c'est que Herculanum fut ensevelie sous 80 pieds de lave et qu'il serait nécessaire d'entamer avec de puissants outils cette énorme cuirasse de lave. Voyageurs et même Napolitains affirment que l'inexploration d'Herculanum tient à la difficulté désespérante de tailler cette montagne de fer, puisque les laves en ont la dureté. On n'écoute ni Dufrenoy, ni Dyer, ni Overbech, ni Ernest Breton affirmant que la ville est couverte par des torrents de cendres durcies par l'eau et l'on redit toujours que les fouilles ont pour obstacle invincible l'amoncellement de laves impénétrables.

Et cependant, Messieurs, rien n'est plus mensonger, et en voici la preuve :

(1) P. 329.

Vous connaissez tous, Messieurs, la nature et les effets de la lave. La température de cette masse enflammée est telle, qu'elle fait entrer en fusion les corps métalliques et dévore les autres substances; or, les statues de marbre, les statues de bronze, les vases de plomb, les objets d'argent, trouvés à Herculanum, sont intacts, sans fissure; leur coloration même est plus naturelle qu'à Pompeï où les exhalaisons sulfureuses ont rongé la surface des objets. Lorsqu'on met en contact avec une portion de lave incandescente un objet en bois, et je l'ai vu moi-même sur le Vésuve, on le retire dévoré, carbonisé, et cependant, à Herculanum, les matières ligneuses sont simplement réduites en pourriture à cause de leur séjour prolongé dans la terre : on y recueille des manuscrits confiés à la moëlle légère d'un roseau. M. Beulé nous dit que, dans un récent voyage à Herculanum, il n'a pu, après un examen très-attentif, découvrir même un centimètre carré de lave. Herculanum est enseveli sous une couche énorme de cendres durcies par l'eau, le tassement et le temps, et cette dureté a égaré le jugement des voyageurs, qui ont confondu cette densité factice avec la dureté organique des laves; ils ont pris l'apparence pour la réalité. Et effectivement, si on entame quelque peu cette prétendue carapace de fer, elle cède au couteau et à tout objet plus dur qu'elle, fût-ce l'extrémité d'un parapluie, comme me le disait, il y a quelques jours à peine, un voyageur de mes amis auquel je parlais des prétendues laves. Je partageais l'opinion commune, me répondit-il, mais quelle fut ma surprise lorsque, éraillant avec une indiscrétion que je me reprochais, à l'aide de la tige de mon parapluie, les parois des murailles volcaniques, j'aperçus que je formais sans grande peine un sillon qui corrigea bien vite mon ancien préjugé.

Souhaitons donc vivement que M. Fiorelli porte vers Herculanum et sa science et surtout sa méthode de mou-

lage : il y trouvera plus de richesses qu'à Pompeï. Pompeï était une ville de commerçants; les objets qu'on y rencontre annoncent une petite cité où demeurent des épicuriens enrichis par le commerce et le gain; un d'entre eux a fait incruster en mosaïque sur le seuil de sa maison une adoration à l'argent: *Salve lucrum!* salut gain ! Des esprits étroits, qui ont vu le bonheur dans les jouissances matérielles et qui n'ont appelé les arts que pour accroître leurs plaisirs, ont séjourné dans cette réunion de marchands et de corrompus. Herculanum, presque faubourg de Naples, avait été peuplé par la race grecque et, en aimant le luxe, aimait également les plaisirs de l'esprit, les jouissances du beau; Pompeï était moins lettré. On n'y a découvert aucune bibliothèque, tandis qu'on rencontre à Herculanum des collections de papyrus. Enfin, le moulage se fait moins facilement à Pompeï où les pierres ponces rendent souvent l'opération imparfaite, tandis que Herculanum, enseveli sous un linceul de cendres lisses et sans aspérité, livrera des images fidèles de tout ce qui a constitué sa vie de cité opulente et studieuse : déjà il a fourni de grandes richesses, car les bronzes les plus célèbres du musée de Naples proviennent d'Herculanum.

La lecture du long et savant travail de M. Beulé m'a fourni, Messieurs, une trop grande jouissance pour que je me reproche de vous l'avoir communiquée : la justesse des observations, l'étendue de l'érudition, la beauté du style, y sont heureusement associées, et si vous voulez donner à votre amour de la science historique, de l'étude des peuples et du culte des arts, un aliment véritable, je vous convie à lire vous-mêmes les remarquables pages dont j'ai été si heureux de vous transmettre les pensées, les réflexions et quelquefois les expressions elles-mêmes.

RAPPORT

Par M. E.-B. DE MONVEL,

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Séance du 4 août 1871.

Dans la séance du 15 juillet 1870, M. l'abbé Desnoyers lisait ici, Messieurs, un mémoire des plus intéressants au sujet des tubes en os découverts aux *Quatre-Clefs* par notre honorable collègue, M. Cyprien Czajewski, qui en avait fait hommage à la Société, en y joignant une assez grande quantité d'autres témoins du séjour, au pied de la Montjoie et au point de rencontre des communes de Saran, de Fleury et d'Orléans, de familles romaines ou gallo-romaines. Vous m'aviez chargé du rapport. Mais les douloureux événements qui se sont accomplis dans l'année de deuil qui achève aujourd'hui sa révolution ont mis un obstacle invincible à ce que ce rapport vous fût présenté. Maintenant qu'un peu de calme se fait et que nous pouvons reprendre nos pacifiques travaux, permettez-moi d'acquitter ma dette.

Le champ assez restreint de la discussion sur ces fragments d'os s'est singulièrement élargi, grâce aux recherches tenaces et pleines de sagacité de notre savant abbé ; et, se pénétrant des idées fécondes développées par M. Beulé

dans ses études sur les fouilles de Pompéï *(Revue des Deux-Mondes, nos des 1er et 15 mai et 1er juin 1870)*, il est parvenu à nous présenter, à propos de ces petits cylindres creux et inexpliqués, des considérations de l'ordre le plus élevé sur les deux immenses trésors que nous a légués l'antiquité dans les catacombes d'Herculanum et de Pompéï.

La division de cet intéressant travail peut se résumer ainsi :

Dans la première partie, exposé général de l'impression produite sur l'auteur par l'aspect lugubre et stupéfiant de cette cité de Pompéï, figée en quelque sorte au plein de son organisme et de son mouvement, et passant de la vie à la mort aussi rapidement que jadis Gomorrhe et Sodome. Est-ce qu'il ne s'y trouvait pas un juste? Mais ce n'est pas là l'idée qui frappe notre charitable collègue, qui d'ailleurs a le soin de nous rassurer plus tard, en établissant, sur des hypothèses, il est vrai, qu'il n'a guère péri, dans ce cataclysme, qu'un huitième ou un dixième de la population. Pour le moment il aime mieux snivre M. Beulé dans des études physiologiques qui l'amènent naturellement à développer l'ingénieux et infaillible procédé de galvano-plastique du savant Fiorelli.

Il passe de là aux cylindres, principal objet de son étude, et qui, par l'étendue qu'il a donnée à son cadre, sont descendus au rang d'accessoire.

Quoi qu'en àit dit Bartolini, on fait des flûtes de bien des matières et, pour ma part, j'en ai vu en buis, en ébène, en palissandre, en ivoire, en porcelaine et en cristal. Dans cette dernière seule le poli intérieur égale l'extérieur, et pourtant le son en est fatigant à la longue, comme celui de l'harmonica. Quant aux autres, les légères rugosités de l'intérieur ne nuisent aucunement à la suavité de la note, si l'exécutant est habile. Si on fait

des flûtes en ivoire on en peut faire en os; et elles offriraient l'avantage de subir moins que celles de bois les lois de la dilatation qui font monter la note, mais une flûte doit avoir une longueur et une perforation déterminées, que n'offrent aucun des cylindres que nous avons vus. Quelle était la matière de la flûte des anciens? C'est ce que nous ignorons, n'en ayant jamais vu que la représentation en marbre ou en bronze. Etaient-ce des sifflets? M. Desnoyers prouve victorieusement par le nombre et la position des trous que cette hypothèse est inadmissible, et les moulages de Fiorelli nous démontrent pleinement, surtout après le spécimen que M. Charpignon, notre collègue, a bien voulu faire exécuter, que c'étaient des charnières, de laides charnières il est vrai, et si, comme les Osques, nous allons parfois choisir nos charnières dans des charniers, nous savons mieux du moins dissimuler leur lugubre origine. Tout cela est expliqué par M. Desnoyers avec autant de simplicité que de clarté, et ce ne sera pas un des moindres miracles de M. Fiorelli de nous avoir fait rencontrer une fois dans un archéologue un *confitentem reum* aussi convaincu.

Revenant ensuite aux catacombes de Pompeï, objet de sa légitime admiration, M. Desnoyers nous fait, à l'aide des plâtres de Fiorelli, ou plutôt de la description fidèle qu'en a donnée M. Beulé, assister à l'agonie de quelques-unes des victimes trouvées dans les fouilles et ce tableau navrant, savamment retracé dans ses moindres détails, nous conduit jusqu'aux causes réelles de la mort de Pline l'Ancien que son neveu n'avait décrites qu'incomplètement. Peut-être M. Desnoyers aurait-il dû s'en tenir là et ne pas faire jouer aux chats le rôle de Jérémie dans une peinture qui, à ce détail près, me semble irréprochable. Suis-je comme ce bonhomme qui, assistant pour la première fois à une représentation d'*Andromaque*, flanquée des

Plaideurs, en petite pièce, s'endort au milieu d'*Andromaque* et se réveillant à la péroraison de l'Intimé :

« Venez, famille désolée !..... »

et à l'exclamation de Dandin :

« Tirez, tirez, tirez, ils ont pissé partout ! »

se récrie que les petits chiens font tache au dénoûment de la tragédie ?

Mais en bonne vérité, je ne crois pas que la subtilité de l'odorat soit le caractère distinctif de la race féline, race braconnière, qui ne pratique que l'affût et qui, le bond manqué, revient penaude, sachant bien qu'elle ne pourra suivre la piste. Mais, en revanche, le chat est un si puissant électrophore qu'il n'est pas étonnant que, aux premiers avant-coureurs de l'éruption, maître *Mitis ait prophétisé vrai.* Au demeurant :

« On ne s'attendait guère
« A voir *Mitis* en cette affaire. »

Mais ceci n'est qu'un détail puéril en quelque sorte. Ce que nous louerons sans réserve dans le mémoire de M. Desnoyers, ce sont les détails multipliés et probants par lesquels il établit que la couche, solide, en apparence seulement, qui recouvre Herculanum, loin d'être une carapace de lave, qui serait à peu près inattaquable, n'est qu'une croûte de cendres refroidies et tassées par la pluie, le piétinement des passants et l'accumulation des années. Certes ce n'est pas un revêtement de lave solidifiée que pourrait sillonner le bout d'une canne ou d'un parapluie : aussi faisons-nous des vœux pour que le mémoire de notre

collègue trouve de nombreux lecteurs et parmi eux des hommes de science, de dévoûment et assez bien partagés de la fortune pour reprendre et mener à fin, à Ercolano, les travaux qui ont si bien réussi à Pompeï, sans abandonner toutefois ceux-ci qui, s'ils ne sont conduits qu'à deux cinquièmes, sont encore loin d'avoir produit tout ce qu'on a droit d'en attendre.

Nous ne croyons pas devoir insister sur le nombre et l'importance des emprunts faits par notre collègue au travail de M. Beulé. Il y a du mélange dans tout ce qu'a donné M. Beulé, et savoir bien choisir est déjà une science. Quand on rencontre le bon on ne saurait trop le vulgariser, surtout quand on proclame hautement, comme M. l'abbé Desnoyers, la source où l'on a puisé. Consciencieux vulgarisateur, ne l'est pas qui veut.

En résumé, notre opinion sur le mémoire de notre collègue est que, disposé avec ordre et sobriété et riche d'observations du plus haut intérêt scientifique, il ne peut qu'ajouter à nos Annales le résultat d'un travail aussi utile qu'instructif. Aussi n'hésiterons-nous pas à en proposer l'insertion.

DE LA POÉSIE RURALE

ANCIENNE ET MODERNE,

Par M. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Séance du 19 janvier 1872.

« Quel grand poète que Virgile! » disait un jour le prince de Ligne dans un de ses entretiens familiers avec le grand Frédéric, quel grand poète que Virgile, mais quel mauvais jardinier! « A qui le dites-vous? répondit le Roi, n'ai-je pas voulu planter, semer, labourer, piocher, les *Géorgiques* à la main? Mais, Monsieur, me disait mon homme, vous êtes une bête, et votre livre aussi; ce n'est pas ainsi qu'on travaille. Croiriez-vous que Dieu ou le soleil me refuse tout? Voyez mes pauvres orangers, mes oliviers, mes citronniers: tout cela meurt de faim. » C'est alors que le prince lui dit: « Il n'y a donc que les lauriers qui poussent chez vous? » Et, pour tempérer cette adroite flatterie, il ajoutait aussitôt: « Et puis, Sire, il y a trop de *grenadiers* dans ce pays-ci; cela mange tout. » Et le Roi se mit à rire, « parce que, dit encore le prince de Ligne, il n'y a que les bêtises qui font rire. »

De cette boutade contre Virgile, il ressort tout d'abord que le *mauvais jardinier* était celui qui voulait appliquer au rude climat de la Silésie et du Brandebourg les préceptes que le poète latin avait écrits pour le beau et tiède climat de l'Italie, faute d'autant plus grave qu'une des premières

recommandations de Virgile est d'examiner à quoi le terrain d'un pays est propre et à quoi il se refuse,

> *Cura sit...*
> *... Quid quæque ferat regio quid quæque recuset,*

que plus loin, il célèbre en vers bien connus, la douce et constante température de la contrée, théâtre de la culture dont il prescrit les règles :

> *Hic ver assiduum, etc.*

« Ici règne un printemps éternel : deux fois les brebis « y sont mères ; deux fois les arbres s'y couvrent de « fruits, etc. »

Il ressort en second lieu que Frédéric a eu tort de prendre trop à la lettre une œuvre où le fond n'est pas à la hauteur de la forme, où la plus riche et la plus exquise poésie recouvre des doctrines assez vulgaires et quelquesfois impraticables.

S'il y a dans les *Géorgiques* certains bons préceptes, beaucoup d'autres sont fondés sur des préjugés sur la conjonction des astres, les phases de la lune, des erreurs populaires, le tout revêtu de cet appareil mythologique dont les auteurs anciens tiraient un si grand parti.

Les beautés de ce poëme consistent donc bien moins dans la révélation des moyens pratiques de la culture que dans les descriptions admirables et dans les magnifiques épisodes que Virgile a semés dans chacun des chants qui le composent : L'éloge de l'Italie, les prodiges qui ont précédé et suivi la mort de César, la peste des animaux, la fable d'Aristée.

Sur l'art agricole il n'avait rien à apprendre que ne sussent d'avance les plus humbles colons du Latium ou de la Campanie.

Mais Virgile n'écrivait pas pour eux, il tenait surtout à plaire à Mécène et aux lettrés de la cour d'Auguste; il élevait son langage à la hauteur de ses patrons, et craignait de blesser la susceptibilité de ces grands personnages en peignant des objets qu'il jugeait indignes de leur intérêt.

En veut-on un exemple? On sait quel rang occupent en agriculture les troupeaux, les bêtes à laine : après avoir parlé des chevaux et des bêtes à cornes, il hésite, il est pris de grands scrupules pour parler des brebis et des chèvres. « Je sens, dit-il, combien la poésie a de difficultés « à vaincre dans un tel sujet et combien l'entreprise est « grande d'ennoblir par ce langage divin des objets si « minces. »

Nec sum animi dubius, verbis ea vincere magnum
Quàm sit, et angustis hunc addere rebus honorem.

Il est donc incomplet par cette vaine crainte de compromettre la dignité de la poésie en restant vrai et simple; aussi le poëme des *Géorgiques* est-il écrit sur le ton de l'*Enéide*, avec un style plus châtié et plus travaillé.

Nos poètes français qui ont cherché à imiter Virgile ont pris de lui cette sotte susceptibilité et cette manière hautaine de parler de l'agriculture a fait longtemps école parmi nous.

Le langage poétique était à leurs yeux trop noble pour s'abaisser au détail des travaux des champs; ils ne cherchaient dans la campagne que des sujets de descriptions ou de tableaux plus ou moins vrais; ils y ont fait preuve de talent, mais ils se sont plus occupés des agréments de la couleur que de l'exactitude.

« J'avoue, dit le président Rosset, auteur du poëme de « l'*Agriculture*, qu'il existe des noms si avilis par le goût « et la délicatesse de la nation, que notre poésie ne peut

« les adopter : tels que, une *vache*, une *fourche*, le *fumier*,
« le *faucheur*. »

« C'est principalement dans le genre didactique, dit encore l'abbé Desfontaines, que notre langue fait sentir sa stérilité et son ingratitude, surtout lorsque ce genre a pour objet des choses grossières et communes comme les travaux de la campagne : loin de pouvoir vous exprimer en vers avec quelque élégance, vous ne le pouvez pas même en prose. »

Etait-ce impuissance et stérilité de la langue, ou incapacité de ceux qui la maniaient et dédain pour la simplicité des mœurs rurales si peu en harmonie avec la frivolité et la corruption du siècle ?

« Notre mollesse orgueilleuse dans le sein du repos et du luxe des villes, dit Voltaire, attache malheureusement une idée basse à des travaux champêtres, et au détail de ces arts utiles que les maîtres et les législateurs de la terre cultivaient de leurs mains victorieuses. »

Et cette littérature solennelle et dédaigneuse réagissait à son tour sur les habitudes de ceux qui passaient un certain temps de l'année à la campagne.

La noblesse était en partie à l'armée ou à la cour ; le commerce et la bourgeoisie se concentraient dans nos villes ; les gentishommes qui vivaient dans leurs terres y menaient ce qu'on appelait la *vie de château* qui n'était guère que la vie des salons. Famille et voisinage se réunissaient souvent pour jouer la comédie et se livrer à tous les autres jeux de société. Delille, à la fin du dernier siècle, faisait une description fort jolie, fort habile des jeux du billard, des échecs, du trictrac, etc., et pensait lui donner sa place naturelle dans un poëme intitulé : *L'Homme des champs*. Les promenades des châtelains étaient rarement en dehors des limites du parc.

On était, j'en conviens, bienveillant envers les gens de

la campagne; on les recevait sans morgue; on causait souvent avec eux de leur famille, plus souvent de leurs besoins, mais de leurs occupations jamais. Quant à leurs fermages, c'était l'affaire du régisseur.

On s'imaginait pourtant bien connaître la campagne et l'agriculture, parce qu'on avait lu les œuvres de M. de Saint-Lambert, celles de M. l'abbé Delille, voire même les *Saisons* du cardinal de Bernis (1), mais si l'on était obligé de traverser une ferme, ce n'était que sur la pointe des pieds.

On conçoit que pour une telle société les poètes avaient à vaincre de grandes difficultés, et qu'il fallait bien des précautions et des détours pour désigner avec convenance certains agents de la culture.

Mais bientôt la scène changea; la paix publique fut troublée par de graves événements; les révolutions se succédèrent, retirèrent ou firent résigner bien des emplois, créèrent bien des loisirs; l'agitation des villes fit valoir et rechercher de plus en plus le calme des champs, intéressa à leurs travaux; les propriétaires dépossédés des charges publiques s'initièrent les uns par goût, les autres par nécessités, aux lois et aux besoins de l'agriculture, en conférèrent avec leurs fermiers, et bientôt il s'établit entre ces deux classes des relations plus suivies et plus étroites.

C'est de ce rapprochement des propriétaires et des cultivateurs qu'est née cette féconde et touchante alliance d'intérêts qu'on appelle le *métayage*, où l'une des parties apporte son intelligence, ses conseils, ses capitaux au besoin, et l'autre, ses sueurs et son industrie, pour parta-

(1) L'abbé de Bernis a fait aussi un poëme des *Saisons* inséré dans ce recueil de poésies galantes et fleuries, qui l'avaient fait appeler par Voltaire *Babet la Bouquetière*.

Le poëme de Saint-Lambert a tait vite oublier celui de Bernis.

ger les bénéfices de l'exploitation. Le métayage, dit un poète :

> Je l'ai vu près de moi, souriant et béni,
> Par lui l'homme de cœur, je l'affirme, peut faire
> Une bonne action dans une bonne affaire.

Bientôt la langue française ne craignit plus de nommer sans périphrase tous les agents de l'agriculture, animaux, instruments, engrais; la poésie elle-même, osant se départir de la rigueur de son étiquette, leur donna accès dans son domaine; leur utilité leur tint lieu de titres de noblesse; ce qu'elle perdit en dignité elle le regagna en souplesse, en vérité, en liberté d'allure; aujourd'hui elle ne craint pas même d'admettre dans son vocabulaire le mot *fumier*, le fumier

> Vrai trésor,
> Fange, où l'œil clairvoyant voit ruisseler de l'or.

Elle ne rougit plus d'appeler de son vrai nom la *vache*, qu'elle désignait improprement autrefois sous le mot de *génisse* qui n'est point la vache laitière, la vache à profit.

Ce mot *vache* nous ramènera aux *Géorgiques* où Virgile a fait de ce précieux animal un portrait effrayant.

« Celle que vous devez préférer, dit-il, a le regard « farouche, la tête hideuse, l'encolure épaisse, etc... « J'aimerais encore celle qui, indocile au joug, menace « quelquefois de la corne (1) ».

De ses avantages, des ses profits, de la manière de les augmenter, de les utiliser, pas un mot.

Ce portrait est donc faux et incomplet. On se demande

(1) *Georg*. Lib. III, vers 51 et seq.
Nous nous sommes servi de la traduction de la collection Panckouke.

en quoi la laideur de la vache peut être un indice de ses bonnes qualités, et comment la méchanceté est un garant de ses produits.

Qu'on ne s'étonne plus si les personnes peu familiarisées avec la campagne s'éloignent avec effroi à la vue d'un troupeau de vaches. Loin de faire de nos animaux domestiques des objets de terreur, il faut les faire aimer comme nos auxiliaires et nos bienfaiteurs, et c'est de l'ingratitude de payer leurs services par le dédain et les outrages.

A ce portrait de la vache par Virgile, nous opposerons celui qu'en a donné un poète moderne (1), dont un de nos collègues vous a déjà parlé sous d'autres rapports, ce qui vous mettra à même d'apprécier la différence des deux manières :

La vache ! pacifique et bonne créature !
Philtre mystérieux des dons de la nature ;
Alambic distillant l'herbe et les fleurs pour nous ;
Mamelle appétissante où boit la soif de tous ;
Flanc fécond, qui, donnant à la ferme ravie
Ou la crême ou le croît, nous prodigue sa vie,
La vache, ô doux enfants, qui lui refuserait
Un regard, un sourire et qui ne l'aimerait ?

Bonne bête aux yeux bleus, celle-ci, c'est *la Blanche*
Son lait intarissable en blanc ruisseau s'épanche
Et le jet écumeux crépite ruisselant
Aux parois d'un seau neuf fait de bon bouleau blanc.
Pauvre *Blanche* ! elle est vieille, elle est maigre et point belle,
Les bouchers n'ont ici de dédain que pour elle
Sa corne fine et courte et son cuir souple et fin
Ne les séduisent pas ; elle mange à sa faim
Cependant, et ses os meurtrissent sa litière,

(1) M. Calemard de La Fayette, auteur du *Poëme des Champs*, ouvrage couronné par l'Académie française, auquel nous avons emprunté tous les vers que nous citons.



Oui, mais c'est encor là ma meilleure laitière,
Elle donne par jour vingt litres de bon lait;
Que d'autres plus longtemps fassent mieux s'il leur plaît,
D'autres n'auront point fait un plus noble service;
Tout petit, mon Fernand l'appelait sa nourrice
Et maintes fois vraiment *la Blanche* mérita
Ce titre qui la fit chérir et lui resta.

Fillette de quatre ans peut la traire à sa guise;
Son grand œil bienveillant sourit à qui l'épuise
Et de la sorte, enfants, n'est-elle pas pour vous
De la maternité l'emblême obscur et doux ?

Donc, qu'elle soit moins belle et plus vieille, il m'agrée
Doux amis, qu'elle soit toujours la préférée,
Puisqu'elle est toujours bonne, et qu'ici comme ailleurs
Vous devez aux plus beaux préférer les meilleurs.

On voit ici que le sentiment et une douce familiarité n'excluent pas l'expression et la couleur poétique, qu'on peut être vrai sans tomber dans le réalisme qui n'est que l'abus du réel et qui consiste le plus souvent à faire voir les choses du côté qui repousse à l'exclusion du côté qui attire.

Nous pourrions poursuivre nos citations du même poète dans des tableaux aussi bien réussis; celui-ci nous suffira pour conclure avec lui et par son exemple, que pour le talent,

Il n'est dans la culture et ses objets divers,
Rien de vil, rien de bas, rien d'indigne des vers.



NOTICE

Présentée par M. NOUEL,

SUR UN CERTAIN NOMBRE DE PLANTES ADVENTICES

Qui ont été recueillies à Orléans,

DANS L'ANNÉE 1871.

Séance du 2 février 1872.

MESSIEURS,

Plusieurs fois déjà vous avez écouté avec bienveillance et, j'ose ajouter, avec intérêt, la lecture de quelques notices que je vous ai présentées sur certaines plantes adventices rencontrées dans le département du Loiret. Aujourd'hui je vous apporte une longue liste de productions de ce genre récoltées bien près de nous par plusieurs botanistes, sur le Champ de manœuvres, autour de la Gare, sur ces boulevarts que nous voyons d'ici. Il semblerait que la rencontre de ces raretés botaniques dût puiser un intérêt plus grand dans la proximité même des lieux, et qu'un attrait de plus dût s'attacher à ma lecture. Mais non, Messieurs. Ces promenades ont été tristes et vous partagerez cette impression quand vous saurez que nous devons ces plantes à nos malheurs de 1870 et qu'il ne faut voir en elles que des souvenirs vivants de nos récents désastres.

Pressée par les rapides progrès de l'invasion, notre intendance militaire dut conclure à la hâte des marchés pour faire arriver rapidement dans le centre de la France les fourrages nécessaires à la nourriture de la cavalerie. Ces approvisionnements furent tirés de nos provinces méridionales et même de l'Algérie. Jetés sur le sol, dans les abords des gares et dans les campements de nos troupes, ils répandirent des graines qui, grâce à un printemps précoce, germèrent de bonne heure et se développèrent, dans l'été de 1871, comme dans leur pays natal. Je vous présente une liste de 90 de ces espèces exotiques. M. Franchet, dans les environs de Blois et sur la commune de Cour-Cheverny, en a récolté 150, dans des circonstances semblables ; M. Ernest Nouel en a enregistré près de 80 aux environs de Vendôme. Ces listes de plantes seront publiées dans des recueils de sociétés savantes. Je viens aussi vous demander, Messieurs, de donner la publicité de nos Mémoires à celles que nos environs m'ont fournies.

Je reconnais toutefois que si cette apparition de plantes méridionales due à des circonstances aussi exceptionnelles devait être un fait transitoire ; si elles devaient disparaître toutes à la suite du premier hiver, la publicité que je demande pour ma liste ne présenterait qu'un intérêt fort restreint. Mais il ne doit pas en être ainsi : nul doute qu'un certain nombre de ces plantes ne soit destiné à se maintenir chez nous pendant un temps plus ou moins long, les unes par leurs graines, les autres par leurs racines vivaces. Peut-être en verra-t-on quelques-unes s'acclimater et prendre rang parmi nos espèces indigènes. Si les choses se passent ainsi, un véritable intérêt s'attache à la constatation de la cause qui les a amenées et de l'année de leur apparition. L'inscription de ces plantes dans nos Mémoires sera une sorte d'enregistrement qui donnera une date authentique à leur introduction parmi les végétaux du pays.

Cette date nous permettra de suivre la durée de leur vitalité sous notre climat et de déterminer avec plus de certitude les causes qui les feraient disparaître.

Voici cette liste : j'ai suivi l'ordre adopté par les auteurs de la *Flore de France*.

Eruca sativa, Lam.
Diplotaxis auriculata, Durieu.
Sisymbrium Pannonicum, Jacq.
Alyssum incanum, Lin.
Myagrum perfoliatum, Lin.
Camelina sativa, Fries.
Rapistrum rugosum, All.
— orientale, D. C.

—

Reseda suffruticosa, Lin.
Silene dichotoma, Elic.
— distachia, Brot.
Saponaria vaccaria, L. var. grandiflora, D. C. prodr.

—

Malva parviflora, Lin.
— Nicœensis, All.
— microcarpa, Desf.
Lavatera trimestris, Lin.
Erodium moschatum, Lhér.
— ciconium, Wild.
— malacoïdes, Willd.
— littoreum, Lin.

—

Lupinus angustifolius, Lin.
Medicago orbicularis, All.
— lappacea, Lam. var. pentacycla, G. G.
— ciliaris, Willd.
— echinus. D. C.
Medicago Gerardi, Willd.
— murex, Willd.
— sphærocarpa, Bertol.
Melilotus messanentis, Desf.
— sulcata, Desf. — var. compacta, Salzm.
Trifolium stellatum, Lin.
— maritimum, Huds.
— Panormitanum, Presle.
— lappaceum, Lin.
— resupinatum, Lin.
— tomentosum, Lin.
— phleoides, Pourret. — Algérie.
— spumosum, Lin.
— glomeratum, Lin.
— nigrescens, Viv.
— isthmocarpum, Brot. — Algérie.
Astragalus hamosus, Lin.
— Sesameus, Lin.
Lathyrus ochrus, D. C.
— Clymenum, Lin.
Orobus atro-purpureus. Desf.
Scorpiurus subvillosa, Lin.
— vermiculata, Lin.
Coronilla scorpioïdes, Koch.
Ornithopus sativus, Brot.
Hedysarum flexuosum, Lin.

—

Cephalaria syriaca, Schrad.
Bellis annua, Lin.
Senccio leucanthemifolius, Poiret.
Chrysanthemum segetum, Lin.
— Myconis, Lin.
Pinardia coronaria, Less.
Anacyclus clavatus, Pers.

Carlina racemosa, Lin.
Galactites tomentosa, Mœuch.
Cichorium divaricatum, Sch.
Hedypnoïs polymorpha, D. C.
Helminthia echioïdes, Gœrtn.
Podospermum decumbens, G. G.
Barkhausia amplexicaulis, God.
Scolymus maculatus, Lin.

—

Xanthium spinosum, Lin.

—

Convolvulus tricolor, Lin.

—

Echium plantagineum, Lin.

—

Plantago lagopus, Lin.
— coronopus var. latifolia, D. C.

—

Atriplex rosea, Lin.
Beta maritima, Lin.

—

Rumex bucephalophorus, Lin

—

Phalaris cœrulescens, Desf.
— minor, Retz.
— paradoxa, Lin.
Polypogon monspeliense, Desf.
Avena fatua, Lin.
— sterilis, Lin.
— barbata, Brot.
Kœleria villosa, Pers.
Briza maxima, Lin.
Vulpia geniculata, Link.
— Ligustica, Link.
Bromus madritensis, Lin.
— maximus, Desf.
Serrafalcus macrostachys, Parl.
Hordeum maritimum, With.
Brachypodium distachium, P. B.

Sur 90 espèces: 8 Crucifères.
8 Malvacées.
31 Légumineuses.
15 Composées.
16 Graminées.

LES ARCHIVES

DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS,

Histoire de son passé et conditions de son avenir,

PAR M. J. LOISELEUR,

Secrétaire-général de l'Académie.

Séances des 15 décembre 1871 et 2 février 1872.

I.

Sociétés scientifiques et littéraires fondées à Orléans sous Henri III, Louis XIII et Louis XV. — Collége royal de médecine.

L'Académie d'Orléans ne possède, dans ses archives, aucun des titres constitutifs des anciennes Sociétés scientifiques et littéraires qui l'ont précédée dans la ville où son siége est établi; elle n'a ni leurs procès-verbaux, ni les mémoires lus dans leurs séances. C'est même, parmi ses membres, une opinion généralement répandue que rien de ces documents n'a échappé à la tourmente de 1793, et que les travaux des anciens académiciens nous seraient inconnus sans la notice que leur a consacrée le bénédictin Dom Fabre, bibliothécaire de Bonne-Nouvelle, en tête des manuscrits de Dom Gérou. Deux regrettables membres de l'Académie actuelle, M. Lecomte, qui, en 1852, lui lut une notice sur une Société académique existant à Orléans vers

la fin du xvie siècle, M. Dupuis, qui publia, en juillet 1855, des recherches sur les anciennes Sociétés scientifiques et littéraires de cette ville, recherches qui, sur bien des points, reproduisent celles de Dom Fabre, paraissent tous deux avoir partagé cette opinion.

Elle est loin d'être complétement fondée. La Bibliothèque publique d'Orléans possède, dans ses cartons, les titres originaux de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres fondée en 1781, ainsi que nombre de pièces relatives à cette Société ou émanées d'elle. Les mêmes cartons renferment quelques mémoires adressés à la Société royale d'Agriculture établie en 1762. Le premier copie de lettres de cette Compagnie figure dans les Archives de l'Académie. Enfin notre dépôt littéraire contient, classé au rang de ses manuscrits sous le n° 470, le registre des procès-verbaux de la Société dite *Épiscopale* commencée en 1741, éteinte en 1753, et qui, malgré sa courte durée, est de toutes celles qui ont précédé l'Académie actuelle, la plus digne d'intérêt par l'importance de ses travaux historiques.

Peut-être n'est-il pas sans utilité, en ce moment, de rappeler le souvenir de tous ces corps savants et de le fixer par une analyse sommaire des documents qu'ils ont laissés. Il m'a paru qu'il y avait là un devoir dont l'accomplissement incombait au secrétaire-général de l'Académie orléanaise. Les travaux constatés par ces documents comptent parmi les titres les plus recommandables de notre cité à l'estime de la Patrie; ils sont de ceux qui honorent une ville et grâce auxquels elle a droit d'être fière de son passé. Ce passé se lie au présent, comme on le verra, car il me sera facile d'établir que la Société actuelle est bien l'héritière et la continuatrice de celles qui existaient à Orléans au moment de la Révolution.

Je rappellerai, avant d'entrer en matière, les noms et

l'ordre chronologique des diverses institutions scientifiques et littéraires qui se sont succédé dans notre ville.

La première en date, au sentiment de Dom Fabre, serait celle qui s'assemblait chez M. de Heere, doyen de l'église Saint-Aignan, dans sa maison du Cloître. Cette réunion, que l'évêque d'Orléans, M. de l'Aubespine, honora souvent de sa présence, avait été créée vers l'an 1615, par six jeunes gens, amis de l'étude et des jouissances littéraires. Mais, dans la notice que je citais tout-à-l'heure, M. Lecomte a montré qu'elle n'était que le renouvellement d'une Société plus ancienne, fondée vers 1589, et dont Raoul Fornier faisait partie. Ce docteur régent en l'Université d'Orléans a publié, en effet, au cours de l'année 1619, quatre discours sur l'origine de l'âme, qu'il avait lus devant cette première Académie. Orléans possédait donc une Société littéraire près d'un demi-siècle avant Paris, 46 ans avant la création de l'Académie française, et cette Société peut passer à bon droit pour l'aïeule de toutes celles qui ont honoré la France. Car les Jeux Floraux, les Palinods de Dieppe, le Puy-de-la-Conception de Rouen n'avaient point les véritables caractères d'une association littéraire et se contentaient d'ouvrir des concours et de décerner des prix aux lauréats.

Quelques-unes des productions de la Société de Heere ont été réunies en un petit volume publié en 1618, sous ce titre : *Conférences académiques mises en lumière par le sieur de Heere, doyen de Saint-Aignan d'Orléans*. Le morceau le plus curieux est un discours de Fornier sur *la mobilité de la terre*. Ce n'est pas un fait médiocrement intéressant, ainsi que l'a remarqué M. Dupuis, qu'une telle opinion, si longtemps considérée comme subversive, ait pu se produire librement dans une réunion à laquelle assistait un évêque, et cela en 1618, quinze ans avant l'époque où Galilée fut condamné à la rétracter.

Cette réunion ne survécut pas à la mort de M. de Heere, arrivée en 1624; elle n'avait duré que neuf ans.

Un siècle s'écoula sans qu'aucune tentative sérieuse fût faite pour la remplacer, et c'est un fait digne de remarque que le règne de Louis XIV, pendant lequel se produisirent tant de grandes œuvres, honneur éternel de l'esprit français, n'ait vu naître dans nos murs aucune Société académique. Serait-ce que les réunions littéraires ont plus besoin encore de liberté que de protection? Il ne faut pas oublier que les ouvrages qui jettent un si vif éclat sur le grand règne sont avant tout les produits d'une littérature officielle et patentée. Il se peut que, plus indépendants, ils n'eussent pas été plus parfaits; mais on est en droit de présumer du moins qu'à côté de ces œuvres, qui sont des modèles de goût régulier et classique, il s'en fût montré d'autres auxquelles la surveillance ou, pour mieux dire, la compression de l'autorité royale, n'a pas permis d'éclore.

C'est seulement en 1725, dix ans après la mort de Louis XIV, qu'Orléans vit se former une nouvelle Société académique. Cette fois encore les promoteurs furent six jeunes gens, guidés moins par le désir de mettre au jour leurs productions littéraires, que par celui de s'éclairer mutuellement et de causer des nouvelles de la littérature et des arts. Cette réunion fut dissoute en 1775, et je citerai tout-à-l'heure quelques-uns de ses travaux. Elle n'avait, pas plus que les précédentes, obtenu la consécration de l'autorité royale.

La première qui ait reçu l'attache officielle fut établie le 1er mai 1741, et vécut, tant qu'elle dura, je ne dirai pas en concurrence, mais côte à côte avec celle dont je viens de parler. L'évêque lui avait obtenu la protection du duc d'Orléans et l'autorisation royale. C'est cette académie, dite *Société épiscopale*, dont j'examinerai dans un instant

les procès-verbaux; j'expliquerai en même temps les motifs de sa disparution en 1753.

Neuf ans après, un arrêt du conseil autorisait l'établissement à Orléans d'une Société royale d'Agriculture et en nommait les premiers membres. Elle avait, en outre, des associés résidants, habitant le chef-lieu de l'Orléanais, et des correspondants au nombre desquels étaient dix laboureurs choisis dans la Beauce. On verra comment elle seconda, par ses travaux et par les questions qu'elle mit au concours, le vaste mouvement de régénération qui animait alors la société française.

A côté d'elle fut fondée, en 1781, une Académie où devaient être cultivées les sciences physiques et naturelles et qui établit, à la porte Saint-Laurent, un jardin botanique dans les annexes duquel elle établit des cours publics et tint ses séances. Elle fut érigée, au mois d'octobre 1786, en Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres : j'ai retrouvé ses titres originaux et la majeure partie de ses archives.

Comme la Société d'Agriculture, elle fut supprimée en 1793, et Orléans demeura sans aucune réunion littéraire, jusqu'en 1809, époque où l'Académie actuelle fut appelée à recueillir l'héritage et à former la continuation de ces deux dernières sociétés, dont elle rassembla et fondit les éléments joints à ceux de l'ancien collége royal de médecine.

Ce collége très-ancien avait vu, en 1582, ses privilèges confirmés par Henri III. Il s'était, au cours de l'année 1791, réuni au bureau de consultations gratuites créé par le docteur Antoine Petit. C'était moins une académie qu'un établissement d'utilité publique destiné à assurer la sincérité des remèdes sortis des pharmacies et à maintenir, par des examens imposés aux aspirants, la bonne réputation du corps médical. Quelques-uns des registres de ce collége

sont conservés aujourd'hui dans les archives de la Société des Sciences et Arts d'Orléans (1).

Un autre établissement d'un caractère mixte, participant de l'Académie et de l'Ecole des Beaux-Arts, fut fondé dans notre ville en 1787. On y enseignait gratuitement la peinture, la sculpture, l'architecture et les autres arts dépendant du dessin. Cette Ecole académique comptait cinquante associés titulaires qui, par une cotisation annuelle, subvenaient à ses dépenses; elle avait de plus douze membres honoraires et vingt associés étrangers. L'initiative de cette utile institution fut due à MM. Desfriches et de Bizemont. L'Ecole tenait une séance annuelle dans laquelle elle distribuait des prix consistant en une médaille avec cette exergue : *L'espoir de la gloire élève le génie.* C'est seulement pendant ses séances publiques que les associés pouvaient lire des mémoires.

L'Ecole des Beaux-Arts subsiste toujours à Orléans; mais la caisse municipale subvient seule à ses frais d'entretien. C'est un exemple, entre mille autres, de ces utiles institutions dues jadis au libre concours des volontés éclairées et que notre manie de centralisation, notre habitude de recourir en toute chose à l'autorité officielle ont laissé changer de tutelle, et perdre de leur fécondité. La juste mesure ici, comme en beaucoup d'autres matières, ne se trouverait-elle pas dans l'heureuse alliance de l'initiative individuelle et de la protection des pouvoirs publics?

(1) Sur ces registres, on peut consulter la notice de M. le docteur Charpignon, intitulée : *Les maîtres en chirurgie de la ville d'Orléans, jusqu'en 1789,* et publiée dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Orléans,* 4e série, t. XII, p. 251 et suiv.

II.

Société épiscopale (1741-1753).—Société littéraire (1725-1775).

J'en ai dit assez pour l'intelligence de mon sujet : j'entre maintenant dans l'analyse qui est le but principal de ce travail. Je commencerai par les procès-verbaux des séances de la Société épiscopale que j'examinerai brièvement, en glissant sur tout ce qui n'a plus pour nous qu'un intérêt rétrospectif.

La première réunion eut lieu le 1er mai 1741, chez M. Boislève, prieur de la Conception. Dans la séance du 23 juin suivant, la Compagnie s'adjoignit l'évêque d'Orléans, M. de Paris, qui lui offrit l'hospitalité de son palais et fut nommé président honoraire.

Ce fut par son intermédiaire qu'elle obtint le protectorat du duc d'Orléans. Les statuts, arrêtés dans les douze premières séances, furent présentés à ce prince par le marquis d'Argenson, son chancelier, qui accepta une place d'associé honoraire, par lettre du 7 août 1741, transcrite au registre. Le duc d'Orléans dont il s'agit était le fils du Régent, connu par son goût pour les sciences naturelles et surtout par l'ardeur de son austère piété. On trouve, parmi les procès-verbaux, une lettre de M. d'Argenson, en date du 18 décembre 1741, en réponse à la notification faite au prince de l'élection de trois nouveaux associés et où ce ministre s'excuse de n'avoir pas accusé plus tôt réception de cette notification sur ce motif que le duc faisait alors une retraite à Sainte-Geneviève. Il était alors sur le point de se fixer définitivement dans ce monastère où s'écoulèrent les dix dernières années de sa vie.

Les statuts, qui furent complétés et modifiés dès la pre-

mière année, disposaient que la Société comprendrait 24 membres résidants, 10 associés honoraires et 10 étrangers. C'est ce dernier titre qui fut conféré au célèbre érudit Foncemagne dans la séance du 12 janvier 1742. Le directeur de la Compagnie était élu pour six mois et le secrétaire pour trois ans. : seul le trésorier était perpétuel.

L'article 10 des statuts portait ce qui suit :

« La Compagnie aura toujours pour objet principal de ses études un ouvrage intéressant auquel elle travaillera en commun. »

Dans la séance du 25 août 1741, M. Bourdin s'offrit pour rechercher l'histoire des médecins orléanais, M. Poulin celle des hommes illustres, MM. Breton et Guyot celle des jurisconsultes. Mais il fut convenu que l'objet de l'étude à laquelle on se livrerait en commun, serait l'histoire d'Orléans proprement dite. Daniel Polluche fut chargé de rédiger le programme des recherches et des travaux et, pour la préparation des matériaux, on lui adjoignit MM. Boislève, Perdoulx, Gentil, Caillard et le père Cosme.

Le programme dressé par Polluche nous a été conservé (1). C'était la vieille histoire d'Orléans par Lemaire qui devait servir de charpente au nouvel édifice. On lirait, dans une séance, un chapitre de l'ouvrage ; chacun des auditeurs serait convié ensuite à travailler sur ce chapitre et à faire connaître, dans la séance suivante, les corrections, retranchements et additions qu'il jugerait à propos d'y introduire. Un bureau composé de six personnes devrait examiner et inscrire sur un registre ces observations. Ce travail déjà fort long n'était toutefois qu'un préliminaire : une fois achevé, il fournirait un canevas sur lequel on travaillerait avec sûreté.

(1) Dans le manuscrit n° 461 bis, de la Bibliothèque publique d'Orléans, 2e dossier.

Le plan était simple et même ingénieux. Mais il exigeait un concours et une suite qu'il n'est pas raisonnable d'attendre d'une assemblée. On se payait d'illusions et l'on ne devait pas tarder à s'en apercevoir. Par sa complexité, son étendue, ses difficultés de toutes sortes, un ouvrage aussi vaste que l'histoire d'une grande et ancienne province exige une méthode, un esprit d'ensemble, une certaine unité de vues qui ne sauraient être les attributs d'une société anonyme, composée d'esprits différents, inégalement éclairés et doués d'aptitudes très-diverses. Sans doute qu'il y a un siècle, l'œuvre était moins difficile qu'elle ne le serait de nos jours, tant parce que les matériaux étaient alors plus nombreux et plus concentrés que parce qu'on se contentait à meilleur marché qu'aujourd'hui, qu'on suivait une méthode d'investigation moins rigoureuse, qu'on avait enfin moins d'esprit critique et de respect des sources. Dom Fabre donne des raisons moins générales, mais plus pratiques de l'échec que le projet eut à subir. « L'étude de l'histoire d'une province, dit-il, demande non-seulement un homme d'esprit, mais encore un homme tout entier. Or cet homme d'esprit voudra-t-il travailler à un ouvrage si pénible pour en faire honneur à une Société dont la plus grande partie n'y aura point travaillé? Cela n'est pas dans l'usage des choses ordinaires. »

Ce fut Polluche qui porta presque tout le fardeau de l'entreprise (1). Dans les douze années que dura la Société il n'y lut pas moins de quarante mémoires, dont plusieurs très-importants pour les premiers temps de l'histoire d'Orléans.

Presque tous ces travaux nous ont été conservés. Quelques-uns ont été imprimés à part par Polluche lui-même ; un certain nombre a trouvé place dans le *Mercure de*

(1) Il avait été nommé, le 12 juillet 1742, Directeur de la Société.

France, avec lequel la Société épiscopale entretenait des relations. On trouve en effet, sur le registre de ses séances, une délibération en date du 25 mai 1753 où elle décide de faire imprimer dans le *Mercure* quelques-uns des mémoires dont elle avait entendu la lecture et qui devaient être examinés à nouveau par la Compagnie avant d'être transmis à l'abbé Raynal, alors directeur de ce célèbre recueil.

Ainsi s'explique le grand nombre de dissertations sur l'Histoire d'Orléans qu'on rencontre au *Mercure de France.* D'autres mémoires, lus par Polluche à la Société épiscopale, furent insérés soit au *Journal de Verdun,* soit à la suite de l'*Histoire de l'Orléanais,* du marquis de Luchet, œuvre d'un mérite assez contestable pour laquelle le corps municipal avait alloué une somme de 6,000 livres à son auteur qui n'en a jamais publié que le premier volume. Enfin beaucoup de mémoires de Polluche, restés manuscrits et faisant partie des immenses matériaux qu'il avait accumulés pour l'histoire de sa ville natale furent, à sa mort, conservés au Palais-Royal, chez le duc d'Orléans. Les titres des plus intéressants ont été énoncés à la fin de l'avertissement placé en tête des *Essais historiques sur Orléans* de dom Toussaint du Plessis, publiés par Beauvais de Préau, et dont les remarques de Polluche font presque tout le mérite. En 1792 les papiers de ce dernier furent transférés du Palais-Royal à l'église de l'Oratoire. Une partie de ces papiers passa entre les mains de M. Marron, président de l'Eglise réformée de Paris, et fut vendue après sa mort, en 1835, avec les livres de sa bibliothèque. Réclamés ensuite, à l'instigation du bibliothécaire de la ville d'Orléans par Mad. veuve Marron à l'acquéreur, qui probablement n'y attachait pas grand prix, ces documents furent retrouvés à Leyde par M. le pasteur Charles Coquerel qui les transmit à la bibliothèque d'Orléans. Les plus

curieux, joints à quelques mémoires de MM. Beauvais de Préau, Guyot, Breton et Perdoulx, furent réunis en trois volumes, sous le n° 461 *bis*, du catalogue des manuscrits de cet établissement. En 1861, j'ai composé six nouveaux volumes d'autres notes de Polluche que j'ai trouvées éparses dans les cartons de la Bibliothèque, et qui peut-être ont la même provenance.

On peut donc affirmer que presque tous les travaux lus par Polluche devant la Société épiscopale sont aujourd'hui ou imprimés ou réunis aux manuscrits de notre dépôt littéraire.

Je citerai pourtant ici cinq mémoires qui figurent sur les procès-verbaux de la Société comme lus par Polluche et dont je n'ai pas retrouvé la trace :

Une notice sur les princes et princesses de la maison de France, morts ou inhumés dans l'Orléanais, lue dans la séance du 21 février 1744 ;

Un mémoire, lu le 13 mars de la même année, sur les différentes manières de prononcer le nom d'Orléans. Cela doit probablement s'entendre des différentes formes qu'a subies la dénomination de cette ville : c'est, à proprement parler, l'objet du travail si distingué que M. Bailly vient de publier dans les mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Orléans ;

Une dissertation touchant la dénomination de Saint-Pierre-en-Sentelée d'Orléans (séance du 6 août 1745) ;

Une étude sur l'établissement du duché d'Orléans et sur Philippe, premier duc (séance du 22 décembre 1747) ;

Enfin une autre étude, lue dans la séance du 30 mai 1749, où l'auteur examinait en quel temps la ville d'Orléans est venue en la puissance des rois Francs.

Bien que Polluche fût de beaucoup le plus laborieux des membres de la Société épiscopale, il y trouva cependant des émules qui n'étaient point indignes de lui.

Un numismatiste bien connu, Guillaume Beauvais, auteur de l'*Histoire abrégée des Empereurs Romains par les médailles*, donna lecture de plusieurs dissertations sur des monnaies romaines trouvées dans l'Orléanais.

François Perdoulx, docteur agrégé en l'Université d'Orléans, fit connaître plusieurs mémoires parmi lesquels je citerai un examen de la dissertation de l'abbé Le Beuf sur Genabum et sur Vellaunodunum, des observations sur les rois d'Orléans, sujet que la Société des Sciences et Arts d'Orléans a mis au concours il y a quelques années, un mémoire sur Philippe, premier duc d'Orléans, et une dissertation où l'auteur examine sous quel gouvernement des Gaules notre ville se trouvait pendant la domination romaine.

Antoine Breton, docteur régent en l'Université, lut une dissertation sur l'état des Gaules lorsque César y pénétra.

Un ecclésiastique, M. Henri-Michel Chesneau, paraît s'être livré à un examen approfondi de l'abrégé historique du président Hénaut, dont il réfuta plusieurs assertions. C'est ainsi que, dans la séance du 17 mai 1752, il lut une dissertation pour prouver, contre le sentiment de cet historien, que Catherine de Médicis porta le titre de régente du royaume après la mort de François II, son fils, et qu'elle exerça le même pouvoir, après la mort de Charles IX, jusqu'au retour en France du roi Henri III.

Je relève encore du même auteur une notice sur la devise du roi Louis XII et l'ordre de chevalerie institué dans la maison du duc d'Orléans : ce mémoire, ainsi que le précédent, furent envoyés au *Mercure*. Enfin une dissertation sur les deux premiers conciles d'Orléans, sujet intéressant qui a fait l'objet d'une étude de notre confrère, M. Bimbenet. Polluche reprit pour son compte l'examen des questions soulevées par ce travail de Michel Chesneau et il écrivit sur les cinq Conciles d'Orléans, une disserta-

tion qui fait aujourd'hui partie du manuscrit 435_4 de la Bibliothèque d'Orléans.

Joseph Boislève, chanoine régulier et prieur de la Conception, fit hommage à la Société épiscopale de travaux sur l'histoire ecclésiastique et les premiers évêques d'Orléans et d'une dissertation sur l'établissement de la religion chrétienne dans cette ville.

Ce dernier mémoire, qui parut au *Mercure de France* en vertu d'une délibération de la Société, avait été préliminairement et par ses soins transmis au duc d'Orléans. Ce prince qui se piquait d'érudition, surtout en matière d'histoire ecclésiastique, fit connaître son opinion sur ce travail par une lettre, lue dans la séance du 17 février 1744, et dont je détache le passage suivant :

« Personne ne doute aujourd'hui de ce que prouve l'auteur de la dissertation sur le temps où la religion chrétienne a été établie dans les Gaules. Il a obmis de parler de la lettre de l'église de Smyrne à celle de Vienne sur le martyr de saint Polycarpe (nota : elle est dans Cottellier) qui étoit dans la jeunesse de saint Irénée et qui prouve, par conséquent, que l'église de Vienne a été établie de très-bonne heure dans le IIe siècle. J'ay quelque idée que celle de Lyon luy est jointe dans cette lettre. Pour les autres provinces de Tours, Sens, Paris, il n'est pas douteux que ce n'est que dans le IIIe siècle. »

Louis d'Orléans tranchait là, d'une façon bien affirmative, une question sur laquelle la controverse s'exerce encore en ce moment. Cette année même, la Société archéologique de Touraine a publié, sur cette matière, un gros volume de près de 800 pages, contenant seulement deux mémoires. Le premier prouve, contrairement au sentiment de l'école légendaire, que Tours a été évangélisé, non pas au Ier siècle, mais seulement au IIIe. Le second soutient la proposition contraire. Polluche du reste partageait

l'avis du duc d'Orléans. J'ai rencontré et classé dans le manuscrit 435[4] une assez longue dissertation de son écriture dont le premier chapitre porte ce titre significatif : *Saint Altin n'a point été évêque d'Orléans*. L'auteur établit ensuite que les écrivains ecclésiastiques des premiers âges chrétiens ne fournissent aucune preuve de l'établissement des églises des Gaules avant le IIIe siècle. Je dois dire que l'école historique, celle qui ne confond pas l'histoire avec la légende, partage aujourd'hui encore cette opinion.

Le peu que je viens de dire suffira pour donner une idée de la variété des travaux historiques de la Société épiscopale. Fait bien remarquable ! Jeanne d'Arc, qui depuis a tant occupé nos érudits, ne tient presque aucune place dans ces travaux. Le 8 mai 1750, la Société tient séance le jour même de sa fête, le jour anniversaire de la délivrance d'Orléans : son nom ne figure que deux fois aux procès-verbaux, et c'est moins pour célébrer sa gloire que pour la contester. Le 10 octobre 1749, Polluche donne lecture de son célèbre *Problème historique sur la Pucelle d'Orléans* dans lequel il met en doute la réalité de son supplice à Rouen, en se fondant sur les registres de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans et sur les fourberies de la dame des Armoises. Dans une séance subséquente (15 juin 1753), il lit à la Société une lettre de l'abbé Le Beuf qui lui annonce le nouveau livre de l'abbé Langlet, l'histoire de Jeanne d'Arc, « dans lequel, dit le procès-verbal, il est fait mention de M. Polluche et de la dissertation qu'il a donnée au public il y a quelque temps (c'est le problème historique) dans des termes qui rendent justice à son talent pour l'histoire du pays. (1) »

(1) Ce que l'auteur du procès-verbal oublie de dire, c'est que l'abbé Langlet du Fresnoy ne partage nullement l'opinion de Polluche relativement au supplice de Jeanne d'Arc dont, au contraire, il fournit les preuves : « Il me paraît, dit-il, qu'à la vue de pareilles preuves, tout problème doit s'évanouir. » P. 156.

Cet oubli de la plus grande figure des annales orléanaises ne s'explique pas seulement par l'objet des travaux de la Société, spécialement vouée à l'étude des premiers temps de notre histoire, elle tient aussi à une cause plus profonde et plus générale, l'esprit du temps. Le XVIIIe siècle n'a pas compris Jeanne d'Arc. La Société épiscopale, qui lisait quelquefois les écrits de Voltaire, pour remplir le vide de certaines séances, vit sans trop de scrupules son plus laborieux érudit arracher de la tête de l'héroïne la couronne du martyre. Les meilleurs et les plus sensés tiennent toujours à leur temps par quelque côté et ne se dérobent pas entièrement à l'état général des esprits.

Du reste les investigations de la Société sortaient souvent du cadre de l'histoire orléanaise. La philologie, les sciences pures ne lui restèrent point étrangères. Elle entendit une dissertation du P. du Pinaut sur le *Digamma* des anciens, le mémoire dont j'ai parlé sur les divers noms qu'a portés Orléans, une autre note de Polluche sur *Jargolium* où l'auteur remarque avec beaucoup de sens que ce mot latin aurait dû donner Jargueil et non Jargeau et prouve, par un document de 1187, que la dénomination de Jargueil a été en effet primitivement appliquée à la petite ville dont il s'agit. Enfin la Société examina longuement le commencement d'un glossaire Angevin du P. du Pinaut, l'un de ses associés étrangers, sur lequel Polluche fit quelques observations préliminaires. Je relève en passant la remarque suivante sur le verbe *aller* : « Il paraît que le bel usage est pour *je vas* et non pour *je vais* : l'abbé Girard l'a décidé dans sa grammaire. »

Voilà pour la philologie : je ne dirai qu'un mot des travaux purement scientiques, bien que le nom de Leconte de Bièvre, correspondant de l'Académie des Sciences, et de Blondet, médecin ordinaire du roi, originaire de Châtillon-sur-Loing, recommandent quelques-uns d'entre eux

à l'attention. Ce dernier lut, dans la séance du 12 mai 1747, sa dissertation sur les eaux minérales de Ségrais, près Pithiviers, imprimée la même année à Orléans. Il avait été nommé médecin inspecteur de ces eaux, intendant général, comme on disait alors. Le mérite de la source de Ségrais est aujourd'hui fort problématique : en perdant son médecin inspecteur, elle perdit sa vertu curative.

J'ai hâte d'en finir avec la Société épiscopale : plusieurs causes contribuèrent à sa ruine, et le Jansénisme ne fut pas la seule. En 1753, M. de Paris se démit de son évêché d'Orléans ; son successeur, M. de Montmorency-Laval, d'abord exilé à Meung, puis transféré à Condom, oublia bien vite les promesses qu'il avait faites à la Société dans une lettre qui est la dernière pièce transcrite au registre des séances. Les réunions scientifiques ont besoin de toutes les sortes d'indépendance et il n'est pas toujours prudent à elles de chercher asile dans un palais. A la suite de la missive dont il vient d'être question, on lit cette note mélancolique :

« La Société n'a eu de M. de Montmorency que cette lettre. Le peu d'accueil qu'il lui fit, les troubles qui suivirent, et qui occasionnèrent une translation à Condom et la nomination d'un évêque qui ne siégeoit pas, ont causé *en partie* la dissolution totale de l'établissement littéraire. »

On remarquera le mot : *en partie*. Il semble bien indiquer que le défaut d'asile ne fut pas la raison unique de la dissolution de l'Académie. Dom Fabre, qui ne manquait pas de malice, assigne deux autres causes à sa ruine. La première est son impuissance : elle avait entrepris une tâche au-dessus de ses forces. Quand l'ardeur des premiers temps se fut refroidie et qu'on mesura au peu de chemin parcouru l'immense carrière qui restait à remplir, le cœur manqua aux plus ardents. Pour s'arrêter court, on saisit

le premier prétexte qui s'offrit. On mit sur le compte des événements politiques et religieux ce qui n'était que le résultat du découragement.

La seconde raison est plus profonde et d'un caractère plus général.

On se rappelle peut-être qu'à côté de l'Académie dont je viens de retracer l'histoire, il en existait une autre, vouée plus exclusivement aux travaux littéraires. C'est celle qui, fondée seize ans avant la Société épiscopale, lui survécut de vingt-deux ans et ne s'éteignit qu'en 1775, justifiant ainsi cette opinion, qu'on peut regarder comme un axiome, que plus les Académies sont anciennes, plus elles ont la vie dure. « Il eût été à souhaiter, dit judicieusement Dom Fabre, que les deux sociétés se fussent réunies. Bien des personnes y travaillèrent avec ardeur. Peut-être que si ce projet eût été exécuté, les deux sociétés, réunies en une, subsisteraient encore. Mais il y a toujours eu des raisons qui s'y sont opposées et qu'on n'a pu vaincre. » Ces raisons il n'est pas difficile de les deviner.

Il y a là un enseignement qu'il n'est peut-être pas hors de saison de rappeler, dans un moment où tant de présages menaçants prêchent à tous l'union d'où naît la force de résistance.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la Société littéraire née en 1725 eut pour premiers fondateurs six jeunes gens, parmi lesquels il convient de citer Jousse et Arnault de Nobleville. Elle compta successivement dans ses rangs Prévost de la Jannès, Vaslin des Bréaux, Beauvais de Préau, Letrosne, Bigot de la Touane, de Champvallins, Seurrat de la Boulaye, d'Orléans père et fils. Je n'ai découvert jusqu'ici aucun procès-verbal de ses séances, et M. Dupuis affirme que rien ne subsiste de ses travaux. Cependant Dom Fabre cite, comme ayant été lues devant elle, quatre dissertations de Prévost de la Jannès, inscrites à la page 318 du catalogue

imprimé de la bibliothèque léguée à la ville d'Orléans par M. Prousteau.

Je ne crois pas me tromper en faisant honneur à la même Société d'un mémoire de Jousse aujourd'hui compris au tome Ier du Mss. 461 (bis), de cette bibliothèque. Il a pour titre : *Si Orléans est la même ville dont il est parlé dans les commentaires de César, sous le nom de Genabum*. Ce mémoire porte la date de juin 1633. Bien d'autres, depuis cette époque, ont repris cette question. Je ne vois pas qu'ils aient beaucoup ajouté aux arguments que Jousse, il y a maintenant près d'un siècle et demi, faisait valoir en faveur de l'identité de Genabum et d'Orléans.

III.

Société royale d'Agriculture (1762-1793).

Les deux Académies dont il me reste à parler ont vécu côte à côte pendant quelques années ; elles ont disparu le même jour, emportées par la tempête révolutionnaire, pour renaître simultanément et se fondre dans l'Académie actuelle.

La première en date, est la Société royale d'Agriculture, établie par arrêt du Conseil d'Etat du 18 juin 1762, lequel nommait ses premiers membres. J'ai retrouvé une copie imprimée de cet arrêt dont l'article premier porte ce qui suit :

« Il sera établi dans la généralité d'Orléans une Société qui fera son unique occupation de l'Agriculture et de tout ce qui y a rapport, sans qu'elle puisse prendre connaissance d'aucune autre matière. Elle sera composée de quatre bureaux dont le premier tiendra séance à Orléans, le second à Blois, le troisième à Chartres, le quatrième à Mon-

targis ; voulant néanmoins S. M. que tous les membres de la dite Société ne composent qu'un seul corps. »

On voit que, loin de pousser les nouvelles sociétés à éparpiller leurs efforts, comme le font aujourd'hui tant de sociétés savantes qui habitent la même région, on les conviait au contraire à se réunir, tout en respectant leur autonomie, de façon à imprimer à leurs travaux une certaine unité et à tirer de la communauté d'études dirigées dans un même sens, des résultats utiles dont l'ensemble du pays pût profiter.

J'ai été assez heureux pour découvrir, dans les archives de l'Académie d'Orléans, le premier copie de lettres de la Société d'Agriculture, registre commencé le 26 juin 1762 et clos à la date du 24 mars 1777. Ce registre témoigne du prix qu'attachait cette Société à se mettre en rapport avec les autres compagnies analogues, créées en même temps qu'elle, dans les principales villes du royaume (1). Une correspondance active est établie entre le secrétaire perpétuel du bureau d'Orléans et les membres des Sociétés d'agriculture de Paris, de Rouen, de Nantes, de Bordeaux. Les idées s'échangent ; les découvertes, les procédés nouveaux sont vulgarisés ; des communications fréquentes impriment partout l'unité des efforts et une certaine tendance vers un but commun, qui est l'amélioration de l'agriculture, et du sort des agriculteurs. On s'indique mutuellement les réformes, les perfectionnements, les meilleures méthodes de culture, les innovations utiles. La Société d'Orléans préconise l'usage de la marne, l'établissement de prairies artificielles, la distribution de graines propres à les créer, la fondation gratuite d'écoles d'agriculture. Elle revendique, pour le vignoble orléanais,

(1) La plus ancienne Société d'Agriculture de France est celle qui fut créée en Bretagne en 1754.

le droit de concourir, avec certains autres, à l'approvisionnement de nos Colonies.

Portant son attention sur des objets d'un intérêt plus général, elle réclame, comme un bienfait pour les campagnes, la diminution du nombre des fêtes, qu'elle voudrait voir fixer d'une manière uniforme par tout le pays, et surtout la répression du vagabondage, fléau terrible qui, dit-elle, frappe les cultivateurs d'une contribution égale, en certains cantons, à celle de la taille.

Mais ce qui la préoccupe surtout, ce qui fait l'objet constant de sa sollicitude, c'est la liberté du commerce des grains, c'est l'abolition de toutes les prohibitions mises à leur entrée et à leur sortie. Dès le mois d'août 1762, elle fait de cette grave question le sujet d'un mémoire qu'elle adresse au contrôleur général, par l'intermédiaire de M. de Cypierre, intendant d'Orléans. Elle y revient maintes fois et notamment dans un long factum qu'elle adresse, le 3 décembre 1773, au même intendant, en réponse à diverses objections posées par le gouvernement. Toutes les raisons par lesquelles il cherche à expliquer et excuser la cherté croissante du pain, la Société les déclare vaines; elle ne voit d'autre remède au mal que la liberté des échanges. Un de ces motifs plus spécieux que réels, allégués par les chefs de l'Etat, était tiré de l'accroissement de la population, laquelle marchant plus vite que les progrès de la production, avait pour effet d'augmenter le prix des choses.

La Société réfute cet argument et trace, à cette occasion, un tableau de mœurs qui n'a rien perdu de son actualité :

« Il n'est pas vraisemblable, écrit son secrétaire perpétuel, que, depuis 1765, la population ait augmenté. Le luxe, qui déborde chaque jour dans les villes, y apporte un obstacle insurmontable. On se marie beaucoup moins que jamais dans l'état de médiocrité et même dans l'état

d'opulence. Sans parler de la corruption des mœurs, qui préfère le libertinage avec des filles perdues à une union légitime, les dépenses de toutes espèces, de logement, d'ameublement, de table, de parure, surtout pour les femmes, font craindre, de plus en plus, même aux plus sages, la formation d'un ménage. La fortune se fond en grande partie en mobilier; la table absorbe ce qu'il serait nécessaire d'épargner pour l'éducation et l'établissement des enfants; les femmes dépensent le revenu de leurs dots chez les marchands de modes et de bijoux. »

Un moraliste, écrivant de nos jours sur les vices du temps, aurait-il beaucoup à retrancher ou à reprendre dans ce tableau? Certes, l'exemple des travers du passé n'excuse pas les nôtres; mais peut-être le souvenir des excès révolutionnaires, dont ils ont été le prélude et l'une des causes, devrait-il nous servir de leçon.

Persuadée que le rôle des corps savants est de diriger l'esprit public dans la voie des recherches utiles, la Société d'Agriculture avait, dès 1765, sollicité une subvention de 1,200 livres, destinée principalement à distribuer des prix à ceux qui, suivant un programme par elle dressé, réussiraient le mieux dans un genre de culture utile qu'elle voulait susciter. Elle fonda ensuite d'autres prix pour les auteurs des meilleurs mémoires écrits sur des questions d'économie politique qu'elle se réservait de proposer.

On était alors en plein courant du mouvement économique créé par les travaux des Quesnoy et des Galiani. Aussi, malgré les prescriptions restrictives de l'arrêté auquel elle devait son existence, cette Société s'occupa-t-elle encore plus d'économie politique que d'agriculture : et, de fait, les deux sciences sont connexes et presque sœurs.

Elle mit donc au concours les questions dont elle-même faisait l'objet principal de ses travaux. Sur sa demande, M. de Cypierre mit à sa disposition une somme de

600 livres, destinée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Quel serait l'avantage ou le désavantage d'une nation qui rendrait, la première, une liberté et une immunité complètes à son commerce? (1) » La Société, comme on le voit, avait fait un grand pas depuis 1762: ce n'était plus seulement la liberté du commerce des grains, c'était le libre-échange dans toute son étendue dont elle signalait les avantages et qu'elle mettait à l'étude comme une condition de la prospérité des Etats.

C'est bien dans ce sens, en effet, que la question fut traitée par les concurrents, comme le prouve le mémoire couronné le 15 avril 1773 et dont l'original est conservé dans les Archives de l'Académie d'Orléans. L'auteur était M. Rouxelin, secrétaire de l'Académie de Caen. Ce mémoire, malgré son mérite, n'avait pas rempli entièrement les vues de la Société, qui semble avoir réduit le prix à 400 livres. Six autres mémoires avaient été envoyés au concours.

Le 5 décembre 1776, la même Société décerna un prix à l'abbé Genty, professeur de philosophie au lycée d'Orléans, auteur d'une étude sur les moyens de détruire la mendicité, gros problème que notre siècle a envisagé sous toutes les faces sans parvenir à le résoudre complétement. On peut, en effet, réprimer la mendicité, mais on n'en saurait supprimer les causes. Il y aura toujours des inégalités de condition et de bien-être entre les individus, parce qu'il y aura toujours des inégalités d'aptitudes. C'est là une de ces fatalités résultant des lois naturelles et qu'il faut savoir accepter, tout en travaillant à en atténuer les effets.

On sait que, d'après les idées de Turgot et sous l'ins-

(1) Lettre du secrétaire perpétuel à M. de Cypierre, du 20 mars 1773.

piration de Necker, des assemblées, composées de membres pris dans les trois ordres et chargées de la répartition et de l'assiette de toutes les impositions, furent établies, en 1787, dans toutes les provinces. Celle de l'Orléanais s'ouvrit à l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, le 6 septembre 1787, sous la présidence du duc de Luxembourg (1). Lavoisier, Rochambeau, l'abbé Louis, l'abbé Siéyès, alors grand-vicaire de Chartres, en faisaient partie. La Société royale d'Agriculture se mit en relation avec elle par l'intermédiaire de l'abbé Genty, son secrétaire perpétuel; elle engagea ce corps politique à lui indiquer, pour un prix de 400 fr., le sujet qu'il croirait le plus utile à l'Etat et à la province. Ce fut Lavoisier qui choisit ce sujet et qui transmit la réponse de l'assemblée provinciale. Elle désirait voir traiter par les concurrents la question suivante, qui avait fait l'objet de ses propres délibérations : « Quelle est la manière la plus juste, la plus facile, la plus prompte et la moins dispendieuse de répartir, en ce moment, les impositions foncières et personnelles, c'est-à-dire les vingtièmes, la taille avec ses accessoires, la capitation et la prestation en argent représentative de la corvée. »

Ainsi le premier corps politique de la province invoquait le concours de la Société d'Agriculture pour l'examen de la question qui formait le sujet principal de ses études et le but même de son institution. La Société se mit de suite en mesure de répondre aux désirs de l'assemblée provinciale;

(1) On peut consulter sur cette assemblée et sur le rôle qu'y joua Lavoisier, mon mémoire intitulé : *Notice sur des manuscrits inédits de Lavoisier existant à la Bibliothèque d'Orléans, et sur ses travaux dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais*. Cette notice a été lue dans la séance publique tenue par la Société des Sciences et Arts d'Orléans, le 28 août 1862, à l'hôtel de la Préfecture, en présence des Membres du Conseil général. Elle est imprimée dans les mémoires de cette Société, 4e série, t. VI, page 215 et suivantes.

elle examina de près cette grosse et difficile question de la juste répartition de l'impôt; elle l'étendit, la généralisa, la simplifia et finit par la mettre de nouveau au concours sous une forme tout-à-fait neuve et radicale : celle d'un impôt unique portant sur le revenu. En réponse à la question ainsi entendue, un mémoire lui fut adressé, le 23 octobre 1788, par M. Fenouillat de Lavans, de Montbéliard. Ce travail est malheureusement perdu; mais nous possédons un supplément ajouté en décembre 1789 par l'auteur et qui porte cette épigraphe significative : *Qui sentit commodum sentiat et onus*. Il n'est pas inutile de dire que, dans le temps écoulé entre la date du mémoire et celle de son supplément, l'Assemblée nationale était elle-même entrée dans la voie indiquée par la Société d'Agriculture.

« L'Assemblée nationale, dit l'auteur, ayant jugé que la réunion de tous les impôts en un seul était indispensable et que la répartition devait en être faite sur tous les revenus, il ne s'agit plus, pour remplir les vues patriotiques de la Société royale d'Agriculture, que de donner les moyens convenables pour répartir, avec toute la facilité et la justice désirables, la somme qui sera déterminée pour l'impôt national sur la totalité des propriétés, revenus et jouissances qui existent dans le royaume. »

Equité dans la répartition et commodité dans la perception, c'est bien là, en effet, qu'est la difficulté en pareille matière.

Pour atteindre cet idéal, l'auteur divisait en neuf classes tous les objets soumis à l'impôt : fonds de terre, maisons, créances, emplois et professions, commerce, industrie, arts et métiers, et il proposait de décharger d'une partie du fardeau ceux qui n'ont qu'une fortune modique, en reportant cette portion sur les plus aisés.

C'est au fond, et moins les perfectionnements introduits

par l'expérience, ce qui se passe de nos jours en Angleterre : depuis 1863, l'*income-tax*, divisé, non pas en neuf classes comme le proposait M. Fenouillat de Lavans, mais seulement en cinq, ne s'applique pas aux revenus inférieurs à 2,500 fr., et admet, sur les revenus qui s'étendent depuis ce chiffre jusqu'à 5,000 fr., une déduction de 1,500 fr. non frappés par l'impôt. L'assiette de cet impôt diffère suivant l'origine des revenus et son taux variable est fixé par le Parlement. Du reste, l'impôt sur le revenu, tel que le concevait l'auteur, se conformant en cela aux idées de l'Assemblée nationale, était un impôt unique, qui remplaçait tous les autres et prétendait atteindre une juste péréquation. Il échappait ainsi au reproche qu'ont encouru presque tous les projets récemment discutés, de grèver d'une charge nouvelle et inégale des objets et des matières déjà imposés.

La Société d'Agriculture, comme on le voit, ne reculait devant aucune de ces questions brûlantes que font naître les révolutions, dans le domaine des faits économiques, et qui accompagnent le renouvellement des sociétés. J'en ai dit assez pour montrer qu'elle tint à honneur de se tenir au courant des idées, et de les diriger dans la voie d'un progrès sage et mesuré. J'ai montré aussi que la Généralité, représentée par son intendant, s'associa libéralement à ses efforts et lui fournit les moyens pécuniaires d'accomplir sa mission et de récompenser dignement ceux qui répondaient à ses appels.

On va voir que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres ne fut point indigne de sa sœur aînée.

IV.

Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (1781-1793).

La Bibliothèque publique d'Orléans possède, comme je l'ai dit, tous les titres constitutifs de l'Académie fondée en 1781 et qui reçut la sanction royale par lettres patentes du 20 mars 1784.

Aux termes de l'article 1er de cet arrêté, la Société devait faire sa principale occupation de la physique, de l'histoire naturelle et des arts. L'art. 2 déterminait sa composition fixée à 36 membres titulaires, 20 associés libres, et dix jeunes *expectans* résidant à Orléans et dont les places seraient données au concours, excellente mesure qui stimulait le zèle des jeunes générations et assurait le recrutement de la Société. L'article 3 obligeait la Compagnie à adresser, chaque semestre, des extraits de ses travaux au secrétaire d'Etat ayant le département de la province, lequel en rendrait compte au roi.

D'autres patentes, en date d'octobre 1786, comprirent les Belles-Lettres parmi les matières dont cette Société était autorisée à s'occuper et lui donnèrent le nom d'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres. Ces lettres furent registrées au bailliage d'Orléans, le 21 février 1787 : le 21 octobre précédent les statuts de la nouvelle Académie avaient été arrêtés à Fontainebleau par le roi, en son Conseil (1). A ces statuts est jointe la liste, également

(1) Dès le 14 février 1786 un privilége spécial avait été accordé à cette Académie pour l'impression et le débit de ses ouvrages, et pour le choix de son imprimeur.

arrêtée par le roi, des premiers titulaires, des académiciens honoraires, des associés libres et des correspondants.

Je remarque, parmi les titulaires, MM. de Tristan, de Morogues, de Saint-Mesmin, Colas de Brouville, Crignon-Vandebergues et Crignon-Guinebaud, Prozet, maître en pharmacie, Couret de Villeneuve, imprimeur, Huet de Froberville, l'ingénieur Soyer, l'un des constructeurs du pont d'Orléans, les abbés Pataud, Dubois et d'Autroche de Talzi;

Parmi les associés honoraires, MM. de Jarente d'Orgeval, évêque d'Orléans, de Lamoignon de Malesherbes, ministre d'Etat, de Cypierre, et enfin l'illustre Franklin (1).

Les associés libres comptent dans leurs rangs Beauvais de Préau, Pellerin de la Buxière, le docteur Guindant, Petit et Vicq d'Azir, tous deux de l'Académie des Sciences, Par-

(1) Je citerai ici, comme un titre d'honneur pour cette Société, la lettre inédite par laquelle Franklin la remercia du titre de membre honoraire qu'elle lui avait conféré et lui annonça son prochain retour en Amérique. Je traduis le texte qui est en Anglais :

« *Passy, le 9 juillet 1785.*

« Monsieur,

« Je suis extrêmement sensible à l'honneur que me fait votre Société royale des Sciences et Arts, en m'admettant comme un de ses membres honoraires, et je la supplie de vouloir bien agréer l'hommage de ma vive reconnaissance. Je voudrais qu'il fût en mon pouvoir de contribuer aux progrès d'une si louable institution : il me sera facile néammoins de porter au nouveau monde les lumières qu'on a droit d'attendre de la publication de ses mémoires ; et comme je suis sur le point de retourner dans ma patrie, rien ne me sera plus agréable que si je puis y être utile à quelques-uns de ses membres, par des informations sur notre histoire naturelle, par des envois d'échantillons, de semences, etc., ou de toute autre manière.

« J'ai l'honneur d'être, avec une grande considération, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« B. Franklin. »

M. de Froberville, secrétaire perpétuel.

mentier, apothicaire-major des armées, l'abbé Rozier, Valmont-Bomare, Senebier, bibliothécaire de la République de Genève, l'abbé Spallanzani, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Pavie, Priestley, de la Société royale de Londres, Murrai, professeur de botanique à Goëttingue.

Des trois registres in-folio sur lesquels étaient inscrits les procès-verbaux des séances de cette Société, un seul, le dernier, nous est parvenu et fait partie des archives de l'Académie d'Orléans. Il commence au 14 novembre 1788. La regrettable lacune résultant de la perte des deux premiers registres est heureusement comblée, dans une certaine mesure, par un précis de tous les travaux de la même Société depuis sa fondation, en 1781, jusqu'à la fin de 1788, précis qui fait partie des pièces que j'ai trouvées dans les cartons de la bibliothèque d'Orléans.

Parmi les questions dont cette Académie fit l'objet d'un concours public, j'en remarque deux qui n'ont point encore perdu leur intérêt.

La première fut proposée dans la séance publique du 11 décembre 1787 : « Quel a été l'état des Arts et du Commerce dans l'Orléanais depuis les premiers temps de la Monarchie jusqu'à Henri IV ? Quelles ont été les causes de leur progrès et de leur décadence depuis cette époque et quels seraient les moyens de les porter au degré d'étendue et de perfection dont ils sont susceptibles ? »

La seconde, proposée le 4 mars 1789, était ainsi conçue : « Déterminer quelle a été l'origine des levées le long de la Loire; établir leur utilité sous le double rapport de la conservation des propriétés riveraines et de la navigation, en indiquant, autant que faire se pourra, l'ordre progressif et local de leur construction, ainsi que les différents réglements qui y sont relatifs rendus depuis Charlemagne jusqu'à nos jours; donner les moyens de rendre la navigation de ce fleuve plus libre par le dégagement des sables. »

Le prix pour le meilleur mémoire traitant chacune de ces questions n'était que de 400 livres : il ne paraît pas qu'il ait été décerné. En même temps que la seconde, la Société soumit au concours une autre question que les expériences de Lavoisier mettaient alors à l'ordre du jour, celle de savoir si l'eau est une substance simple ou composée. Le prix cette fois était de 1,200 livres qui furent fournies par la Généralité. J'ignore quel fut l'auteur qui obtint le prix et n'ai trouvé sur ce point aucun renseignement dans les procès-verbaux. Le seul mémoire que j'aie rencontré et qui porte la mention : *admis*, est écrit en latin et paraît fait avec beaucoup de méthode. Il conclut à la composition de l'eau, en s'appuyant sur les études de Monge, Meusnier, Cavendisch, Lavoisier et Priestley.

J'ai parlé déjà des relations de l'assemblée provinciale de l'Orléanais avec la Société royale d'Agriculture. Ce corps politique se mit également en rapport avec la Société des Sciences et Arts, et ce fut encore par l'initiative de Lavoisier. Ce savant philanthrope voulait fonder à Orléans, sous le titre de *Caisse d'épargne du peuple,* « un établissement où l'on recevrait les sommes qui seraient remises par les personnes de tout âge et de toute condition qui voudraient procurer à elles-mêmes, à leurs veuves ou à leurs enfants, à quelque époque que ce fût, une rente viagère d'une somme qui serait déterminée d'après des tables dressées à cet effet. » Cet établissement, à la fois caisse d'épargne et de retraite, aurait la province entière pour garant de ses engagements. Une institution, qui existait alors dans notre ville et qui devait son existence au duc d'Orléans, l'Assemblée philanthropique, devait réunir ses soins à ceux de l'assemblée provinciale pour l'administration de la Caisse.

L'assemblée accueillit ce projet avec faveur; elle le soumit à l'Académie royale des Sciences, et elle ajouta que

« pour acquérir plus de lumière sur un objet qui intéresse aussi essentiellement l'humanité, il serait rédigé un programme d'après les vues exposées dans le rapport de sa commission et que la *Société des Sciences et Arts d'Orléans* serait priée d'en faire l'objet d'un prix à décerner en l'année 1788. » J'ai sous les yeux la lettre que Lavoisier écrivit à ce sujet à M. de Froberville, secrétaire perpétuel de cette Société (1).

J'en ai dit assez sur les concours ouverts par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. Quant aux travaux propres à la Société, ils sont trop nombreux et trop variés pour qu'il me soit possible d'en donner autre chose qu'un aperçu sommaire. Je ferai donc un choix parmi ceux dont le sujet me semble offrir le plus d'intérêt.

Après la terrible inondation du 18 janvier 1789, M. Couret de Villeneuve fit l'historique des débordements de la Loire. C'est un sujet que j'ai traité moi-même à la suite de l'inondation de 1866, sans savoir qu'un de mes prédécesseurs l'avait étudié avant moi, justifiant ainsi cette maxime bien connue : « Il n'y a de neuf que ce qui est oublié. »

Le même membre avait lu antérieurement devant la Société un mémoire sur les lois qui président à l'extension ou à la décroissance de la population.

En 1787, pour répondre à l'une des questions posées par l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, M. Marcandier lut une étude sur le commerce de la ville d'Orléans.

Dans l'ordre des sujets d'économie politique, je citerai encore :

Un mémoire sur les enfants trouvés, par l'abbé Pataud ;

(1) Cette lettre fait partie des papiers inédits de Lavoisier existant à la Bibliothèque publique d'Orléans. Voyez ma notice déjà citée sur ces manuscrits et sur les travaux de Lavoisier dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais, tenue en 1787.

Un rapport de M. Prozet sur un mémoire relatif à l'enfanticide;

Un mémoire du même membre, lu le 17 décembre 1790, et traitant de la nécessité de changer le local et le régime de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Déjà, quelques années auparavant, M. Defourny de Villiers avait entretenu la Société des abus régnant dans les hôpitaux;

Un mémoire de M. Prozet sur la taxe du pain. La date ici a sa signification; ce mémoire fut lu le 9 mars 1792.

Je relève, parmi les travaux ayant trait aux sciences médicales et aux sciences naturelles:

Une description topographique et médicale d'Orléans et des recherches historiques et critiques sur les eaux minérales de l'Orléanais, par Beauvais de Préau;

Une note de M. Prozet sur le danger de l'usage habituel de l'eau des puits d'Orléans;

Un mémoire de M. Maussion, lu dans la séance du 30 mars 1792, et traitant de la régénération de l'os par l'os même;

Des conjectures sur les causes de la grandeur de certains squelettes qu'on rencontre quelquefois au sein de la terre, par M. Defay;

Une histoire naturelle du Blaisois, par le même.

L'histoire, la jurisprudence, la critique littéraire ne sont point négligées par la Société. Le 5 décembre 1788, M. Massuau de la Borde lit une étude sur les combats judiciaires en champ clos, et, le 18 mars 1791, un mémoire sur les justices seigneuriales. M. Guibal-Laconquié communique un travail sur les aqueducs des anciens et des modernes; M. Leblond une dissertation latine sur l'utilité que retirerait le pays d'un code unique. Le laborieux abbé Pataud se consacre à l'étude des poètes anglais et lit une suite de dissertations biographiques et critiques sur Milton, Litleton,

Cowley et Butler, auteur du poème d'Hudibras. Il y a là un exemple bon à citer. Il serait fort à désirer que quelques-uns des membres de l'Académie d'Orléans qui sont familiers avec les langues étrangères, particulièrement avec l'Anglais et l'Allemand, fissent ainsi connaître à leurs confrères et au public, par des analyses critiques et raisonnées, ceux des écrivains des autres nations dont les ouvrages n'ont point encore pénétré chez nous. Nous avons appris à nos dépens qu'il n'est pas bon d'ignorer les œuvres, les découvertes et les progrès des peuples voisins.

La Société dont j'esquisse en ce moment l'histoire avait largement compris sa mission : elle entendait que le public tout entier pût profiter de ses lumières. C'est pourquoi elle avait fondé, avec l'appui de l'intendant-général de l'Orléanais, un certain nombre de cours publics.

M. Maussion, l'un de ses membres, professait la physiologie.

M. Prozet, l'habile pharmacien dont on a pu déjà constater la fécondité, traitait de la minéralogie docimastique. Un chirurgien, M. Sorel de la Croix, faisait un cours d'accouchement en faveur des sages-femmes.

Tous ces cours furent ouverts en 1782, dans les dépendances du jardin botanique, où était le siége de la Société. Plusieurs de ses membres se faisaient un devoir d'assister aux leçons. Deux ans après, l'infatigable M. Prozet ouvrit de plus un cours théorique et expérimental d'électricité, dont il soumit la rédaction à la Société; M. Maussion un cours d'anatomie dont Beauvais de Préau rendit compte.

On voit comment cette Société prenait en main, non-seulement l'expansion des connaissances utiles, mais aussi leur direction et leur surveillance.

Cet intelligent patronage s'exerça même dans le domaine politique, auquel les Sociétés savantes restent d'ordinaire étrangères. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts,

après avoir répondu à diverses questions d'intérêt général posées par l'assemblée provinciale, coopéra à la rédaction du cahier des doléances rédigé en 1789 par le tiers-état de l'Orléanais. Le 23 février de cette année, en exécution de l'ordonnance royale donnée à Versailles le 24 janvier précédent, elle nommait deux de ses membres, MM. Prozet et Defay, pour la représenter à l'Assemblée du tiers-état qui devait être tenue à l'hôtel de ville d'Orléans le 2 mars suivant, afin de rédiger un cahier des doléances, plaintes et remontrances et le porter, le 7 du même mois, à la réunion que présiderait le lieutenant-général de l'Orléanais.

J'ai essayé de montrer quelle activité, quelle généreuse émulation régnait dans les deux Sociétés savantes d'Orléans au moment de la révolution. La Société d'Agriculture et celle des Sciences et Arts s'appliquèrent à résoudre les plus importants problèmes d'économie politique : elles rivalisèrent d'efforts pour seconder le mouvement de régénération qui animait alors la vieille société française.

Tant de titres acquis à l'estime publique ne préservèrent point ces sociétés des colères révolutionnaires. Je transcrits ici le laconique procès-verbal de la dernière séance qu'ait tenue la Société des Sciences et Arts : il porte la date du 16 août 1793 :

« L'Académie, informée par les papiers publics que la Convention nationale avait décidé la suppression de toutes les Académies de la République française, a arrêté que, par respect pour les lois et pour la représentation nationale, sans attendre la connaissance officielle du décret de suppression, elle cessait aujourd'hui toute fonction académique. »

Signé au procès-verbal : Marcandier, Prozet, Defay, Maigreau, Soyer, Trumeau, Leblond, secrétaire perpétuel.

Il me reste à dire comment, des éléments de la Société d'Agriculture et de l'Académie des Sciences et Arts, joints

à ceux du collége de médecine, fut formée l'Académie actuelle. Je glisserai sur les services qu'elle a pu rendre, car la modestie convient aux êtres collectifs comme aux individus, mais je dirai un mot des conditions qui me semblent nécessaires pour lui maintenir l'influence qu'ont exercée ses devancières.

V.

L'Académie actuelle (1809-1872). — Vœux émis pour le développement de son influence.

Aussitôt après l'adoption de la Constitution de l'an VIII et à la suite de l'organisation administrative et départementale, un des premiers soins du Consulat fut de ranimer dans les provinces le mouvement intellectuel. Cette année là même, le Conseil général du Loiret émit le vœu qu'Orléans fût de nouveau doté d'une société savante et, pour concourir à son établissement, il alloua une somme de 2,400 fr. Ce vœu demeura infructueux et fut renouvelé cinq ans après, en 1805.

Dans les papiers que j'ai sous les yeux, j'ai rencontré une lettre en date du 8 juillet de cette année (19 messidor an XIII), écrite par le Préfet du Loiret, M. Maret, à M. Barbot-Duplessis, ancien greffier des eaux et forêts. J'en détache le passage suivant :

« Vous avez été membre de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres et de la Société royale d'Agriculture établies à Orléans en 1762 et en 1786. Je désirerais, *avec le Conseil général du département*, qu'elles fussent remplacées par une Société libre des

Sciences, Agriculture, Commerce, Arts et Belles-Lettres. Vous conviendrait-il, Monsieur, d'être membre de cette nouvelle Société ? Je ne dois pas vous laisser ignorer que la nouvelle Société sera composée, d'une part, des membres de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres et de la Société d'Agriculture établies à Orléans et, d'autre part, des personnes se livrant à l'étude des sciences, de l'agriculture, du commerce, des arts et des belles-lettres, toutes domiciliées à Orléans.....

« Veuillez me dire si je dois vous considérer comme un des membres fondateurs de la nouvelle Société, afin que, dans le cas de l'affirmative, je puisse vous réunir à ceux qui, comme vous, auront accepté, pour délibérer sur les réglements de cette Société. »

Trois ans s'écoulent sans que les efforts de l'administration soient couronnés de succès. Le successeur de M. Maret, M. Pieyre, s'occupe à son tour de ce laborieux enfantement. Il écrit, le 7 mars 1808, à M. Légier, ex-législateur: « Je vous dois des remercîments pour les démarches que vous avez pris la peine de faire auprès de M. de Gérando relativement à l'établissement d'une Société académique à Orléans. J'attendrai votre retour pour connaître le résultat de l'entretien que vous aurez eu avec lui. »

M. de Gérando était alors secrétaire-général du ministère de l'intérieur : il venait de soumettre à Napoléon un tableau général de la situation de l'Empire destiné à être présenté au Corps législatif et dans lequel l'état des lettres et des sciences en province tenait une certaine place.

Le cadre un peu large qu'avait tracé M. Pieyre ne paraît pas avoir convenu au gouvernement. Par un arrêté du 18 avril 1809, il se contenta d'instituer à Orléans une Société des Sciences physiques et médicales dont le Préfet fut nommé président et qui tint sa première séance

le 20 février de l'année suivante : elle s'adjoignit en 1810 un certain nombre d'agriculteurs. Suspendue en 1813 par les événements politiques, comme elle l'a été dans les premiers mois de l'année néfaste qui vient de se terminer, elle reprit ses séances en 1818, sous le titre de Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

On vient de le voir, la Société académique d'Orléans doit son existence ou plutôt sa renaissance au vœu persistant et maintes fois renouvelé du Conseil général du Loiret. C'est ce Conseil qui a sollicité sa formation, c'est lui qui a alloué les premiers fonds nécessaires à son établissement. Entre elle et lui il y a comme un pacte libéral auquel jusqu'à ce jour ni l'une ni l'autre des deux parties n'a manqué ; la Société s'engageant à entretenir, par les moyens dont elle dispose, dans l'Orléanais, le culte des Sciences, des Lettres et des Arts ; le Conseil à l'aider de ses encouragements et de ses subventions.

Cette situation respective, il convenait peut-être de la rappeler au lendemain du jour où les Conseils généraux viennent d'acquérir une importance plus grande et des attributions plus larges que par le passé : il n'est pas moins utile d'examiner si le développement de l'instruction supérieure dont les circonstances nous font une loi, ne rend pas désirable de voir étendre et modifier en quelques points ces engagements réciproques.

On s'occupe beaucoup en ce moment de généraliser et de rendre plus accessible à tous l'enseignement primaire. C'est là une pensée généreuse ; mais, au sentiment d'excellents publicistes, l'Instruction primaire ne portera de fruits réels que si l'on étend, que si l'on renouvelle en même temps l'enseignement supérieur. C'est par en haut, non moins et plus peut-être que par en bas, qu'il faut tenter la réforme. D'en haut en effet doivent venir l'exemple et l'impulsion. Or, on l'a dit avant moi, les nations sont ce que

les font les classes élevées et le premier moyen à employer pour relever chez nous le niveau des connaissances c'est le perfectionnement et la création, là où le besoin s'en fait sentir, des Universités, des Académies, de tous les foyers scientifiques et littéraires. Plus encore que l'instruction primaire, la perfection du haut enseignement assure l'avenir d'un peuple, sa prospérité et le rang qu'il occupe parmi les nations. Ce n'est pas seulement, comme on l'a trop dit, le maître d'école qui a gagné la bataille de Kœnigsgratz, ce sont aussi et surtout les Universités et les Académies allemandes. Si donc l'on veut sérieusement rendre à notre pays le rang qui lui appartient, on commencera l'œuvre de régénération en augmentant et en favorisant les grands dépôts des hautes notions scientifiques et littéraires.

Pour ne parler que d'Orléans, plusieurs moyens sont propres à atteindre ce but élevé. Le premier se présentera de suite à beaucoup d'esprits : c'est le rétablissement de cette Université qui fut son honneur et des lumières de laquelle on peut dire que tous les peuples en ont profité ; car, sans l'Université d'Orléans et sans les travaux de son membre le plus illustre, qui sait si nous posséderions le code civil, ce monument que tant d'autres nations se sont approprié ? Je voudrais aussi que les grands corps politiques de l'Etat et des départements contractassent l'habitude de relations plus fréquentes avec les Sociétés savantes et qu'elles fussent consultées, comme cela se pratiquait autrefois, sur les questions qui sont de leur compétence et sur lesquelles elles peuvent ouvrir un avis utile. Qui ne connaît les services que l'Académie des Sciences a rendus pendant le siége de Paris ? N'est-il pas clair, pour ne citer qu'un exemple, que les lois qui se préparent sur l'instruction publique à tous ses degrés, nécessiteront, quand il s'agira de les appliquer dans les départements, des mesu-

res locales sur lesquelles les Sociétés savantes pourraient avantageusement être consultées (1) ?

Une protection plus large et plus efficace accordée à ces Sociétés ne serait pas moins propre à favoriser ce mouvement de régénération et cette décentralisation de l'intelligence dont tant d'esprits élevés se préoccupent.

Depuis 1810, et malgré une interruption de cinq ans dans ses travaux, l'Académie d'Orléans a publié 44 volumes de mémoires touchant aux matières les plus diverses, aux perfectionnements de l'agriculture d'abord (et, sur ce point, ont peut affirmer que si la Sologne a été presque complétement métamorphosée depuis un demi-siècle, c'est en partie à l'Académie d'Orléans que cet heureux progrès est dû), puis aux découvertes médicales, à l'histoire et à l'archéologie de l'Orléanais, aux Arts, à toutes les branches des sciences et de l'érudition. Pour subvenir aux frais d'impression de ses travaux et à la gravure des planches qui souvent les accompagnent, la Société reçoit chaque année du Conseil général une subvention de 1,000 fr., sur laquelle 400 fr. sont ordinairement prélevés pour former un prix destiné à l'auteur du meilleur mémoire sur une question qu'elle met au concours. En cela elle est moins bien traitée et placée dans une situation moins favorable que sa sœur cadette, la Société archéologique de l'Orléanais. Cette Société, fondée en 1849, dans un but spécial, l'étude et la conservation des antiquités et des documents historiques dans l'ancienne Généralité d'Orléans, a dû à ses utiles travaux, à l'ardeur intelligente avec laquelle elle a défriché ce champ d'études, l'allocation d'une subvention semblable; mais elle n'est point, comme l'Acadé-

(1) L'Assemblée nationale semble disposée à entrer dans la voie que j'indique ici. La Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au jury spécial en matière de presse a décidé que les bureaux élus des différentes Sociétés savantes feraient partie de ce jury.



mie d'Orléans, astreinte à en distraire une partie pour l'entretien d'un concours. Il est impossible de découvrir les causes d'une telle inégalité dans les encouragements accordés aux deux Sociétés.

Cette inégalité frappe les yeux quand on étudie le compte des recettes et dépenses départementales, en particulier celui de l'exercice 1869 que j'ai sous les yeux. Tandis que la Société archéologique figure pour une allocation de 1,000 fr. dans le sous-chapitre XI (p. 32) lequel porte pour titre : *Encouragements aux Lettres, aux Sciences et aux Arts*, l'Académie d'Orléans n'est pas même nommée dans ce sous-chapitre ; elle ne prend aucune part aux encouragements qui y sont répartis ; elle semble ne pas exister à titre de société scientifique et littéraire. C'est seulement quand on arrive au sous-chapitre XII (p. 34), qu'on la trouve inscrite sous le nom de *Société d'Agriculture* pour une subvention de 1,000 fr., englobée avec neuf autres allocations analogues sous la rubrique générale : *Encouragements à l'agriculture*. On semble ne tenir aucun compte ni de ses multiples destinations, ni de sa longue existence à titre d'Académie scientifique et littéraire, ni de ses origines qui la montrent réunissant dans son sein, à l'instigation du Conseil général, l'ancien collége de Médecine, l'ancienne Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres et l'ancienne Société d'Agriculture. C'est seulement comme société d'Agriculture qu'on lui accorde un encouragement. Dès lors il devrait sembler naturel que les prix qu'elle prélève sur cette subvention portassent exclusivement sur des sujets agricoles. Mais ce qui paraît plus naturel encore et plus juste, c'est qu'elle soit inscrite aux deux chapitres qui viennent d'être énoncés ; au premier, à côté de la Société archéologique, pour une subvention égale à celle de cette Société et prise sur les fonds destinés à favoriser les Sciences, les Lettres

et les Arts; au second, pour la somme qu'il plairait au Conseil général de fixer et prélevée sur les fonds destinés à l'encouragement de l'Agriculture. C'est là, à ce qu'il semble, le seul moyen de lui permettre d'accomplir ses missions diverses et de mettre sur un pied d'égalité les deux Sociétés orléanaises qui reçoivent des subventions.

Il ne saurait être question, et je désire que ce point soit bien compris, de restreindre les encouragements accordés à la dernière en date, association laborieuse et qui publie tant d'estimables travaux, ni de la grever d'une obligation onéreuse qu'elle n'a point connue jusqu'à ce jour. L'égalité dans la répartition n'est même qu'une question de justice distributive et presque élémentaire qu'il suffira sans doute de signaler pour qu'elle soit résolue dans un sens large et équitable, c'est-à-dire en n'imposant point à l'une des deux compagnies une charge que l'autre ne supporte pas. Mais il faut voir les choses de plus haut. Ce qui importe avant tout c'est que ces deux Sociétés qui ont fait leurs preuves, soient dotées des moyens d'exercer, chacune dans le cercle de ses études, toute l'influence dont elles sont susceptibles. L'allocation qui leur est attribuée est fort loin de couvrir les frais d'impression et de gravure de leurs publications. Cela est vrai surtout de l'Académie d'Orléans à laquelle il ne reste annuellement, sur cette allocation, après le prélèvement du prix, qu'une modeste somme de 600 fr. Il serait fort à souhaiter que les cotisations des membres fussent uniquement consacrées aux besoins intérieurs et aux dépenses courantes de chaque Société et que la subvention couvrît, au moins dans une proportion plus forte que par le passé, les frais d'impression et de gravure. Quant aux concours que l'Académie d'Orléans ouvre depuis tant d'années, il n'est pas moins désirable qu'on lui fournisse le moyen de les maintenir.

Les prix décernés dans ces concours sont le meilleur

stimulant de l'activité intellectuellle et il a toujours paru juste (on a pu s'en convaincre par l'historique qui précède) que le département y participât. Ceux que distribue l'Académie d'Orléans ne sont point d'un chiffre suffisant : c'est là un fait constaté par l'expérience. Malgré leur intérêt local, plusieurs sujets d'études mis au concours par cette Société, par exemple l'histoire de la primitive organisation municipale d'Orléans, comparée à celle des pays voisins, celle du commerce et de la vinaigrerie dans l'Orléanais, n'ont amené aucun résultat et les questions posées sont demeurées sans réponse, parce qu'elles exigeaient des recherches et des travaux considérables, parfois même des déplacements coûteux et que la rémunération n'était point en proportion de la peine et des frais. Cette abstention des concurrents a conduit l'Académie d'Orléans, comme beaucoup d'autres Académies de province, à les laisser libres, mais seulement pour les questions d'histoire, de choisir eux-mêmes le sujet qu'ils préféreraient traiter. Ce système a produit d'assez bons résultats (1); mais qui ne voit qu'on abandonne ainsi la direction des idées et des recherches?

Si ma pensée était entendue, je voudrais que, la subvention étant maintenue et même convenablement augmentée, le Conseil général reçut chaque année communication des questions que l'Académie se proposerait de mettre au concours et déterminât, suivant leur importance et l'intérêt qu'il attacherait à leur solution, la somme variable formant le prix du concours, prix dont le département ferait les frais. En acceptant cette charge, le Conseil s'associerait par cela même à l'honneur de l'impulsion donnée aux études et au mouvement des esprits. C'est ainsi que les

(1) C'est à ce système qu'est dû le mémoire de M. René de Maulde, sur l'ancien prieuré de Flotin, couronné par la Société, à son concours de 1868.

choses se passaient autrefois, tant pour la Société royale d'Agriculture que pour celle des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, et l'on a vu que grâce à la munificence de la Généralité représentée par son intendant, cette dernière Société pouvait offrir un prix de 1,200 livres, somme qui aujourd'hui représente le double, pour la solution d'une question très-importante, il est vrai, puisqu'on a écrit que de cette solution date le 89 de la chimie. On a vu aussi que l'assemblée provinciale de l'Orléanais tint à honneur de consulter ces sociétés et de les associer aux utiles réformes qu'elle projetait.

Les Sociétés savantes, comme les nations, ne sont influentes que si elles ont à leur disposition ce qui, pour les sciences aussi bien que pour la guerre, est le nerf de toute action puissante, l'argent. Si la Société royale de Londres, si l'Académie des Sciences de l'Institut de France jouissent d'une si haute autorité, c'est qu'elles ne comptent pas seulement parmi les corps savants les plus illustres, mais aussi parmi les mieux rentés. Grâce aux allocations et aux multiples fondations dont elles disposent, elles distribuent chaque année des prix nombreux et, par les questions qu'elles mettent au concours, elles élèvent le niveau de l'esprit public et dirigent l'essor des sciences. Voilà les bienfaits qu'il conviendrait d'étendre à la province et ce serait là de la bonne décentralisation.

J'ai donc confiance que les présentes observations seront favorablement accueillies du Conseil général qui compte dans son sein tant d'hommes éclairés : j'ose même espérer qu'elles se présenteront à lui sous le patronage de sa Commission permanente dont le président est d'avance acquis à la cause des sciences et des lettres qu'il honore par ses travaux personnels. Les précédents seront respectés, les leçons de l'expérience entendues. Les précédents montrent la Généralité d'Orléans assumant libéralement la charge

des concours; l'expérience prouve que des prix d'une valeur trop modeste ne suffisent point pour susciter des études importantes. Le Conseil se pénétrera de cette vérité que j'ai surtout voulu mettre en lumière : c'est que ces prix sont indépendants de la subvention à laquelle l'Académie d'Orléans a des titres égaux et de beaucoup antérieurs à ceux de la Société archéologique. Soit qu'on les considère comme uniquement destinés à favoriser les progrès agricoles et que, par suite, on les maintienne au rang des encouragements accordés à l'Agriculture, soit que, jugeant leur utilité à un point de vue plus élevé et plus général, on préfère, comme cela se pratique depuis longtemps, les appliquer successivement à tous les genres d'études qui entrent dans le cadre de l'Académie d'Orléans, il semblera juste et naturel, dans tous les cas, qu'ils restent distincts de la subvention accordée à cette Société et qu'ils incombent exclusivement au département. C'est lui, en effet, bien plus encore que la Société, qui en recueille les fruits. Pour choisir les questions et pour juger les concours, elle se met à la disposition du Conseil général; elle lui prête avec empressement le secours de ses lumières; mais c'est lui en définitive qui assume l'initiative et le principal honneur de cette haute direction des études, et, dans cette libérale mission, la Société n'est que son intermédiaire.

Je n'ai parlé qu'en mon nom; ces vœux me sont tout personnels. La Société à qui je m'adresse est seule juge de la mesure dans laquelle elle voudra s'y associer. Je désirerais seulement qu'elle en soumît l'examen à une commission composée, outre son bureau, de deux membres choisis dans chacune de ses quatre sections, car les questions qui viennent d'être soulevées n'intéressent pas seulement une

de ces sections, mais toute la Société. C'est la juste autorité intellectuelle que les corps savants dont elle est l'héritière ont jadis exercée, c'est la légitime influence dont elle-même jouit depuis plus de soixante ans qu'il s'agit de maintenir et d'étendre s'il est possible. Je lui ai retracé son passé ; à elle seule appartient de statuer sur son avenir.

RAPPORT

Par M. Anatole BAILLY,

Sur le Mémoire et les Propositions de M. LOISELEUR.

Séance du 1er mars 1872.

Messieurs,

Dans vos deux séances du 15 décembre et du 2 février derniers, notre honorable secrétaire-général, M. Loiseleur, vous a donné lecture d'un travail important et qui devait solliciter votre attention la plus sympathique ; car il s'agissait de votre propre histoire : honoré par vos suffrages de la fonction qu'il exerce aujourd'hui parmi vous, M. Loiseleur a voulu comme justifier par de nouveaux services le titre que vous lui aviez conféré, et chargé par votre confiance de la garde de vos archives, c'est dans vos archives mêmes qu'il a puisé le sujet de son mémoire ; ainsi, tout en contribuant pour sa part aux travaux et au juste renom de votre compagnie, M. Loiseleur s'est fait en même temps votre historien. Ses confrères, ai-je besoin de le dire ? ne peuvent que s'en féliciter et l'en remercier.

Suivant nos usages, le mémoire dont je vais vous entretenir devait être soumis à l'examen d'une de vos sections, celle des Lettres, par exemple, puisqu'il s'agit d'un travail historique. Mais M. Loiseleur avait terminé sa lecture en exprimant certains vœux pour l'avenir de notre Société ; il

demandait en même temps qu'une commission fût nommée, formée de votre bureau et de deux membres choisis dans chaque section, pour examiner le mémoire et statuer sur les conclusions. Vous avez cru devoir déférer à cette demande : la Commission nommée par vous s'est réunie quelques jours plus tard (1), et, après avoir délibéré sur les graves questions dont l'examen lui était soumis, elle m'a fait l'honneur de me désigner pour son rapporteur.

Je devais remettre sous vos yeux le détail de ces dispositions afin de préciser nettement le caractère exceptionnel de la tâche qui m'a été confiée. Comme vous le voyez, cette tâche est double : sur le travail même de M. Loiseleur je vous dois l'appréciation qu'exige notre réglement ; sur les conclusions de ce travail je vous dois en outre l'opinion motivée de votre Commission.

Sur le premier point je serai d'autant plus bref que ma tâche est plus simple : en effet, par sa nature même, le mémoire de M. Loiseleur échappe, si je puis dire, à toute

(1) Cette Commission comprenait, outre les membres du bureau, savoir :

MM. de Sainte-Marie, président ;
Baguenault de Viéville, vice-président ;
Loiseleur, secrétaire-général ;
Nouel, trésorier ;
Charpignon, secrétaire-particulier ;
Desnoyers, bibliothécaire;

les membres titulaires suivants :

MM. de Morogues....... Poucin............	Section d'Agriculture ,
Debrou .... Vaussin...........	Section de Médecine ;
Bailly............ Frémont	Section des Lettres;
Frot.............. de la Touanne	Section des Sciences et Arts.

controverse ; ce n'est ni l'exposition d'une doctrine, ni une appréciation personnelle sur un point d'histoire ou de philosophie, mais simplement un chapitre d'histoire littéraire où sont passés en revue et classés un certain nombre de documents, la plupart originaux. Il n'y a point à contester sur les éléments d'un tel travail ; ce sont les actes mêmes des Sociétés savantes d'Orléans qui se révèlent à nous, c'est leur passé qui se déroule sous nos regards, faisant revivre de pieux souvenirs, de nobles exemples, des travaux parfois mémorables. Pour la première fois nous connaissons enfin, avec l'histoire des Sociétés qui ont précédé la nôtre, celle de la nôtre elle-même. On savait depuis longtemps que notre Association, reconstituée dans les premières années de ce siècle, était l'héritière de certaines compagnies, emportées, comme tant d'autres institutions, par la tourmente de 1792 ; mais quelles compagnies ? Comment fonctionnaient-elles ? Quels étaient leur mode de recrutement, leurs conditions d'existence, leur influence sur le développement des esprits ou l'amélioration des mœurs ? Pour quelques-unes d'entre elles, nul n'aurait su le dire, et c'était une opinion courante dans l'Orléanais que les archives de ces compagnies, celles de la nôtre en particulier, avaient été, pendant la Révolution, ou détruites ou perdues. Pour fixer les souvenirs de ce passé déjà lointain il ne restait guère que des traditions incertaines, conservées dans quelques rares familles, et l'on sait ce que valent en général ces témoignages dont la mémoire est seule dépositaire. Heureusement, et sans que personne le soupçonnât, l'opinion courante était, comme il arrive souvent, une erreur. Ces documents originaux n'étaient pas tous perdus. Les uns avaient été déposés dans les cartons de notre Bibliothèque publique ; les autres, après bien des vicissitudes, ballottés d'Orléans à Paris, de Paris en Hollande, étaient rentrés vers 1835 dans les mêmes

cartons : depuis cette époque tous y reposaient ignorés, lorsque M. Loiseleur, par une de ces bonnes fortunes qui n'échoient qu'aux travailleurs, mit un jour la main sur eux. C'était une vraie trouvaille et dont nous devons lui savoir un gré infini : du même coup notre compagnie retrouvait ses titres de noblesse et notre vieille province un curieux chapitre de son histoire littéraire, histoire modeste à coup sûr, mais non sans honneur, parfois même non sans éclat.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je refasse le travail si bien fait par M. Loiseleur avec cette sûreté de méthode et cette juste sobriété dont il a déjà donné tant de preuves. Pour exposer l'économie générale de son mémoire, il me suffira de dire que ses recherches remontent jusqu'au temps de Henri III ; depuis cette époque jusqu'en 1809, année où fut reconstituée notre Compagnie, on ne compte pas moins de sept Sociétés académiques dans Orléans; la plus ancienne paraît avoir été fondée vers 1589; renouvelée en 1615 sous le patronage du sieur de Heere, doyen de Saint-Aignan, elle s'éteint avec lui en 1624 ; un siècle plus tard seulement, en 1723, apparaît une association nouvelle qui dure jusqu'en 1775 ; à côté de cette dernière ou après elle se développent, d'abord en 1741, sous la tutelle de l'Evêché et avec l'autorisation royale, une Société dite *épiscopale*, mais qui ne tarde pas à disparaître (1753), puis une *Société des Arts* dont les traditions se sont perpétuées dans notre Ecole municipale de dessin, enfin trois Compagnies dont la fortune devait être singulièrement durable : la première, une *Société royale d'Agriculture* fondée en 1762, la seconde, une *Académie des Sciences physiques et naturelles,* créée en 1781 et devenue en 1786 *Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres* ; la troisième, le *Collège royal de Médecine* déjà florissant au XVIe siècle, et qui se fond en 1791 dans

le bureau des consultations gratuites du docteur Petit. Comme on le pense bien, ces corporations ne pouvaient se maintenir au milieu des orages de la Révolution ; leur attache officielle suffisait à les rendre suspectes : elles furent supprimées, les deux premières au moins, en 1793. Leur existence n'était pourtant pas terminée : en 1805, le Préfet du département, M. Maret, faisait appel aux membres survivants de l'*Académie royale* et de la *Société d'Agriculture* pour reconstituer à Orléans une Société unique ; après de laborieux pourparlers, ce projet aboutit, et une ordonnance du 18 avril 1809 institua dans notre ville, sous la présidence du Préfet, une *Société des Sciences physiques et médicales* qui s'adjoignit en 1810 un certain nombre d'agriculteurs et qui devint enfin, par une transformation nouvelle en 1818, la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts,* dont vous êtes aujourd'hui, Messieurs, les représentants.

Je n'essaie pas à pénétrer plus avant dans l'existence intime de ces corporations : aidé de travaux antérieurs et qui vous sont d'autant mieux connus qne leurs auteurs, MM. Lecomte et Dupuis, ont laissé parmi vous de précieux souvenirs, muni surtout des documents originaux par lui découverts, M. Loiseleur a retracé de chacune d'elles une histoire sommaire, pleine de faits, riche d'aperçus judicieux et de réflexions piquantes. Sans insister davantage sur le détail de ce vaste tableau je me bornerai donc à quelques remarques générales.

Avant tout, Messieurs, vous aurez été frappés de la date reculée à laquelle remonte la première institution d'une Société savante parmi nous, 1589, quarante-six ans avant l'Académie française, comme le remarque M. Loiseleur. Est-ce à dire qu'Orléans soit le berceau de ces fondations académiques devenues depuis si nombreuses ? Pour l'affirmer, il faudrait connaître, mieux que nous ne le pouvons

aujourd'hui, l'histoire intérieure de chaque province ou de chaque cité. Une chose du moins est sûre, c'est que tant d'essais pour créer dans cette ville une Société savante témoignent de goûts sérieux et de préoccupations élevées; Orléans demeure fidèle à lui-même, soucieux de sa vieille réputation: c'est bien toujours la docte cité dont les écoles avaient au moyen âge un si grand renom.

Notons aussi parmi les membres de nos corporations orléanaises quelques noms demeurés célèbres: c'est à notre Compagnie, par exemple, qu'appartiennent, comme associés libres, les médecins Petit et Vicq d'Azyr, de l'Académie des Sciences, celui-là même dont Sainte Beuve parle en divers passages de ses *Causeries* ; l'abbé Spallanzani, une des gloires de la science italienne; le physicien Priestley qu'un chimiste éminent, M. Berthelot du Collége de France, signalait récemment (1) comme l'un des noms considérables de la science moderne; parmi les associés honoraires, un homme de bien qu'il suffit de nommer, le Président Lamoignon de Malesherbes, enfin, pour clore cette liste, l'illustre Franklin : vous avez entendu la lettre qu'il adressait à M. de Froberville, alors secrétaire-perpétuel de votre Compagnie; d'une telle plume et surtout d'un si grand cœur rien ne saurait être indifférent: grâce à M. Loiseleur, cette pièce, inédite jusqu'à présent, appartient désormais à votre histoire. D'autres noms encore, moins éclatants, méritent pourtant une mention : parmi les membres de la *Société épiscopale*, le savant et laborieux Polluche; parmi vos prédécesseurs immédiats, MM. de Tristan et de Morogues dont les traditions de famille se perpétuent parmi vous, et l'ingénieur Soyer, le constructeur du pont d'Orléans.

Enfin, Messieurs, n'est-ce pas un trait tout à l'honneur

(1) Journal *le Temps*, n° du 21 février 1872.

de vos devanciers que cette préoccupation constante à suivre le mouvement des esprits, à comprendre les nécessités de leur époque, à encourager par leur exemple les recherches, les expériences, la propagation des saines méthodes? De toutes les grandes questions qui s'agitaient alors pour le profit de la science, le perfectionnement du bien-être social ou l'amélioration des mœurs, il n'en est pas une peut-être que vos prédécesseurs n'aient examinée et résolue à leur manière : libre-échange, paupérisme, vagabondage, fondation d'instituts agricoles, répartition des impôts ou des charges publiques, assainissement des hôpitaux, ces graves sujets sont étudiés tour à tour. Parfois même, jalouse d'étendre son influence, la Société n'hésite point à ouvrir des cours publics ; avec l'appui de la Généralité d'Orléans, elle institue des concours et distribue des récompenses, se faisant ainsi comme la directrice et l'arbitre des efforts intellectuels de ceux qui l'entourent. Assurément il y a là souvent plus d'intentions généreuses que de résultats efficaces, et l'on ne songe pas sans tristesse qu'après tant d'années, en dépit des progrès accomplis, malgré l'ardente bonne volonté de tant de nobles cœurs, quelques-unes de ces questions se dressent devant nous plus redoutables que jamais. C'est une consolation pourtant, et, malgré tant d'insuccès, un motif d'espérance que cette persistance des âmes droites à vouloir le bien, à le rechercher, à le faire accueillir. Pour vous, en particulier, Messieurs, c'est à coup sûr un titre d'honneur que vos devanciers ne se soient pas désintéressés des grandes questions économiques ou sociales de leur temps ; par là ils ont eu la gloire de contribuer à l'avénement de certaines idées généreuses ; ils peuvent revendiquer leur modeste part dans ce progrès des mœurs et des intelligences qui restera, en dépit des plus graves dissidences politiques ou religieuses, l'un des traits touchants et certainement le plus beau titre d'honneur de la société française au XVIIIe siècle.

Tel est, Messieurs, votre passé, passé non sans éclat, vous le voyez, et qui vous impose de sérieux devoirs. J'aborde ici la seconde partie du mémoire de M. Loiseleur, et avec elle l'examen des questions dont votre commission a dû se rendre compte. M. Loiseleur, en effet, se préoccupe de votre avenir; non qu'il en soit inquiet; mais il lui semble que votre influence pourrait être à la fois plus féconde et plus active. Certes, vous faites beaucoup, et bien que je n'aie aucun droit pour vous louer en face, moi, l'un des plus jeunes et des derniers venus parmi vous, il me sera permis de rappeler que la collection de vos mémoires dépasse déjà quarante-quatre volumes: voilà sans doute un témoignage à votre honneur, et qui vaut mieux que tous les éloges officiels. Si donc vous disposiez seuls de votre avenir, il n'y aurait point à se préoccuper. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et la question de votre existence, fort simple, si on la juge d'après certaines apparences, devient singulièrement complexe, si vous l'examinez d'un point de vue plus élevé, à la lumière de certains principes supérieurs. Permettez-moi de vous arrêter un instant sur ce point : il y va de vos plus pressants intérêts.

C'est un principe universellement admis qu'une Société savante ne se fonde pas uniquement pour elle-même. Certes, l'étude offre tant de séductions, et à ceux qui l'aiment d'un amour sincère la science réserve de telles jouissances qu'on peut admettre à la rigueur une association de travailleurs égoïstes, s'isolant dans des recherches poursuivies en commun et ne vivant, dans cette sorte de claustration, que pour le charme de l'étude elle-même. Mais, qui ne le sait? de telles associations n'existent point en réalité. Lorsqu'il se trouve dans une ville un certain nombre d'esprits curieux, ils se réunissent, concertent leurs efforts, associent leurs aptitudes, mais non pas seulement pour ce travail

d'éducation mutuelle; ils ont une ambition plus haute encore et plus noble, celle de donner l'exemple, de susciter autour d'eux des travaux utiles, de propager des enseignements féconds. En d'autres termes, Messieurs, vous n'êtes pas réunis seulement pour travailler, mais autant et plus, peut-être, pour provoquer le travail d'autrui, l'encourager, le diriger; vous n'êtes pas seulement une compagnie savante, tenue de produire, de se mettre au courant des découvertes scientifiques, des améliorations industrielles ou agricoles; vous êtes aussi comme un conseil de perfectionnement, investi sur la province que vous représentez d'un droit de juridiction supérieure, et chargé, selon l'occasion, d'ouvrir la voie aux travailleurs, de signaler certains besoins, de réclamer certaines enquêtes.

Travailler, faire qu'autour de vous on travaille, voilà, si je ne me trompe, votre double devoir, voilà aussi ce qui fait votre vraie force et votre noblesse. Ainsi l'ont toujours compris les associations savantes dignes de ce nom; ainsi le comprennent les diverses classes de l'Institut de France qui ne mettent pas seulement leur honneur à publier des travaux admirables, mais qui se font gloire d'encourager les travailleurs obcurs, de les découvrir, de les produire au grand jour; ainsi le comprenaient, sans aller plus loin, vos devanciers eux-mêmes, et je ne sais rien de plus honorable que l'assiduité de leurs rapports avec les agriculteurs de l'Orléanais, l'ouverture de leurs concours, la distribution de leurs prix. Ai-je besoin d'ajouter que ces sentiments sont aussi les vôtres? Plus que jamais, sans doute, vous y êtes attachés; car, plus que jamais, après les désastres dont nous avons été les témoins, vous voulez que le travail redevienne une des vertus de notre pays. Pour cela, vous pouvez beaucoup, même dans les limites étroites où se meut votre influence. M. Loiseleur, en effet, le remarque avec raison : s'il est souhaitable de voir améliorer le service de

l'instruction primaire, il n'est guère moins urgent que l'enseignement supérieur soit élargi et fortifié : votre action n'eût-elle d'autre effet que de provoquer certaines recherches, d'éclairer l'histoire de nos anciennes coutumes locales, de signaler les expériences utiles pour le commerce et l'industrie de nos contrées, vous auriez fait assez, et si partout ce bon exemple était suivi, que d'erreurs funestes peut-être s'évanouiraient d'elles-mêmes !

Mais, Messieurs, vous n'êtes pas seuls en cause, et ce double but que toute Société savante doit assigner à ses efforts, vous ne sauriez l'atteindre par votre seule volonté. Travailler, vous le pouvez par vous-mêmes ; il ne faut pour cela que courage et persévérance ; faire qu'autour de vous on travaille, que votre direction soit acceptée et suivie, c'est chose plus difficile. En effet, pour étendre son influence et la rendre efficace, une société savante ne dispose que de deux moyens, l'exemple de ses travaux et l'institution de concours périodiques. Par vos travaux, vous témoignez de votre zèle, vous contribuez personnellement au progrès de la science, et cela certes est beaucoup ; par les concours, vous provoquez les travaux d'autrui, vous propagez l'amour de l'étude, et cela aussi est une grande chose. Mais un concours suppose une récompense, et, sans doute il est superflu de l'ajouter, les concours ne peuvent être sérieux que si les récompenses proposées sont importantes. C'est là visiblement une condition capitale et que commandent à la fois la dignité de la compagnie et l'intérêt de la science elle-même. A cet égard d'ailleurs la preuve est faite, et il est reconnu que l'attrait d'une question ne saurait suffire à solliciter des concurrents. Il n'y a rien là qui doive surprendre ; en effet la vraie science est exigeante : pour satisfaire aux conditions qu'elle impose, il faut de longues recherches, des déplacements coûteux, des achats de livres, mille frais imprévus ; comment s'éton-

ner si les hommes d'étude reculent parfois devant ces sacrifices ? Aussi voit-on que les corporations puissantes proposent toujours des prix relativement considérables. M. Loiseleur avec raison cite l'exemple de l'Académie des Sciences; il en est de même pour toutes les sections de l'Institut : chaque année, l'Académie des Inscriptions décerne des prix dont quelques chiffres vous indiqueront la haute valeur : 2,000 fr. pour le prix ordinaire ; 1,500 fr. pour trois médailles attribuées au concours des Antiquités de la France ; 3,000 fr. pour le premier prix Gobert, et 500 fr. pour le second ; puis tous les trois ans, 3,000 fr. pour le prix Bordin, 2,000 fr. pour le prix Louis Fould ; à l'Académie des Sciences morales et politiques, mêmes libéralités : en 1868, par exemple, l'Académie propose dans la section d'Économie politique un prix de 1,500 fr., auquel il faut joindre le prix Léon Faucher de 3,000 fr., et dans la section d'Histoire trois prix, l'un de 2,500 fr. ; l'autre de 1,500 fr., le troisième de 1,200 fr. Enumérer les récompenses que propose l'Académie française prolongerait inutilement ce rapport; c'est, d'ailleurs, une tâche peut-être superflue, ces prix ayant une notoriété particulière; dans tous les cas, on sait combien ils sont importants et quels accroissements nouveaux chaque année leur apporte : personne n'ignore, par exemple, qu'aux récompenses ordinaires, dont le chiffre dépasse 10,000 fr., vont s'ajouter désormais les prix triennaux de 3,000 fr. chacun, fondés par M. Thiers et par M. Guizot. Mais ce seraient là de trop grands modèles et qu'il serait insensé de prétendre imiter. Voulez-vous un exemple moins décourageant? Une Société s'est fondée à Paris, il y a cinq ans, pour l'affermissement et la propagation des études grecques en France; elle n'avait alors pour se soutenir que les cotisations de ses membres et l'assistance du ministre de l'Instruction publique. Son premier soin fut d'instituer un

prix annuel de 1,000 fr.; les résultats furent tels qu'un riche banquier de Constantinople, M. Christakis-Zographos, ayant fait à la Société un don magnifique de 20,000 fr., l'association décida qu'un second prix annuel serait décerné avec le revenu de ce cadeau princier; depuis cette époque elle distribue, en effet, deux prix de 1,000 fr. chacun, et le bien qu'elle a fait déjà, dans le domaine de son activité propre, suffirait à montrer tout ce qu'on peut attendre de concours sagement rétribués.

En ce qui vous regarde, Messieurs, vous dispensez aussi des récompenses, mais si modestes et si peu rémunératrices qu'il faut assurément, pour les solliciter, le juste sentiment de l'honneur qu'elles confèrent. La vérité est que ce sentiment même ne suffit pas toujours et que vos appels restent quelquefois sans réponse. Vous aviez mis au concours, il y a trois ans, une importante question de science et d'industrie locale; il s'agissait de la Vinaigrerie orléanaise. Après les beaux travaux de M. Pasteur et les contradictions ardentes qu'avait soulevées sa doctrine, on pouvait espérer quelque travail intéressant; cet espoir est demeuré vain. Serons-nous plus heureux cette année, et le concours prorogé jusqu'au 31 décembre prochain aura-t-il la vertu de solliciter quelque travailleur? L'avenir nous le dira; mais s'il en fallait juger par le passé, nous aurions quelque raison d'être inquiets.

A ce mal le remède est simple : il suffirait de doubler, de tripler, s'il le fallait, la valeur de nos prix; mais, nous n'avons aucune raison de le taire, pour une telle libéralité vous auriez besoin de secours qui vous manquent. Non-seulement vous ne pouvez songer à cet accroissement de vos charges, mais il est vrai de dire que nos ressources ordinaires suffisent à peine à l'impression de nos mémoires. Votre Commission a recueilli sur ce point des confidences pénibles, et qui vous attristeront certainement comme elles

nous ont attristés nous-mêmes. Nos confrères de la section des Sciences et Arts attestent, par exemple, qu'ils sont parfois obligés de s'interdire la confection de certaines planches, utiles à l'intelligence de leurs travaux, parce que les frais de gravure impliqueraient une trop lourde aggravation de vos dépenses; c'est ainsi que M. Frot a dû renoncer au dessin de son importante machine à ammoniaque, dessin qui aurait utilement complété et certainement rendu accessible au grand nombre la description technique à laquelle l'auteur a dû se borner. Un autre de nos confrères, M. Louis de la Touanne, publie en ce moment, vous le savez, une carte orographique du département du Loiret, travail si méritoire et jugé de telle valeur, que le Conseil général a cru devoir y concourir par une subvention de 600 fr.; or, M. de la Touanne l'a déclaré, c'est à vous, Messieurs, qu'il eût été heureux d'offrir la primeur de ce travail, si la modicité de vos ressources ne vous en avait d'avance interdit la publication. Vous le voyez, doubler la valeur de vos prix quand vous-mêmes êtes obligés de vous refuser parfois le nécessaire, évidemment ce serait folie.

Ainsi, Messieurs, tandis que votre devoir vous oblige non-seulement à donner l'exemple du travail, mais à encourager et, s'il est possible, à diriger le travail d'autrui, il se trouve que, par l'insuffisance de vos ressources et conséquemment par la modicité de vos récompenses, vous ne pouvez parvenir à remplir utilement votre double fonction. C'est là, vous le reconnaîtrez, et avec vous tous les esprits élevés, soucieux des choses de l'intelligence, une situation fâcheuse. Comment y remédier? M. Loiseleur fait à cet égard une proposition à laquelle, je dois le déclarer tout de suite, votre Commission se rallie unanimement. Les ressources qui vous permettent de vivre sont de deux sortes : le produit de vos cotisations d'abord, ensuite

l'allocation de 1,000 fr. que vous accorde chaque année le Conseil général. Or, et je touche ici au point délicat de la tâche qui m'a été confiée, cette allocation, si généreuse qu'elle soit, n'est pas ce qu'elle semblerait pouvoir être. C'est un principe, généralement admis, que les intérêts de la science et, par suite, les sociétés qui les représentent, ont droit à des égards particuliers. Il n'y a pas à craindre que ce devoir de protection soit déserté par des assemblées aussi instruites et libérales que le sont d'ordinaire les Conseils généraux; aussi voit-on que cette tradition n'a jamais cessé d'être en honneur dans le département du Loiret. Dès 1765, M. Loiseleur vous a montré la Généralité d'Orléans s'associant, par ses libéralités, aux travaux et aux concours institués par vos devanciers. Cette tradition ne s'est pas perdue et, aujourd'hui encore, le Conseil général, héritier de l'ancienne Généralité d'Orléans, tient à honneur de perpétuer ce noble patronage. Seulement, c'est ici que commence un malentendu regrettable et sur lequel nous ne saurions trop appeler l'attention du Conseil : inscrite sur le budget annuel pour une allocation de 1,000 fr., votre Compagnie n'est pas la seule qui reçoive ce précieux encouragement. A côté de vous a pris naissance, il y a vingt-deux ans, une autre Société spécialement adonnée aux travaux de l'archéologie, et dont il serait injuste de méconnaître l'importance. Comme la vôtre, cette Société a droit aux encouragements de l'estime publique : elle les reçoit sous la forme d'une allocation égale à celle que vous-mêmes recevez. Ce n'est que justice, et Dieu nous garde d'une pensée de jalousie, indigne d'esprits sérieux, sincèrement attachés à l'étude, pleins de respect pour tous ceux qui aiment la science et qui l'honorent! Un point seulement fait tache dans ce tableau : c'est qu'en accordant à chacune des deux compagnies un égal secours de 1,000 fr., le Conseil général impose à l'une certaine

charge très-lourde dont l'autre est dispensée. Des 1,000 fr. qui lui sont alloués la Société archéologique dispose, en effet, comme il lui plaît : nulle entrave, nulle condition gênante. De vos 1,000 fr., à vous, bien autre est l'emploi : vous êtes tenus d'en faire deux parts, l'une de 600 fr. pour tel usage que vous jugerez opportun, l'autre de 400 fr. pour décerner un prix. D'accord avec M. Loiseleur et avec votre Commission, vous serez unanimes sans doute pour exprimer le vœu qu'à l'avenir cette inégalité disparaisse. Non qu'il faille imposer à d'autres une clause onéreuse dont nous sommes les premiers à souffrir; ni M. Loiseleur ni votre Commission ne réclament une innovation si fâcheuse; mais ce qu'on accorde libéralement à une Société jeune encore, fondée seulement en vue d'une étude spéciale, nous demandons qu'on ne le refuse pas à la plus ancienne des Sociétés orléanaises, à celle dont les travaux représentent dans cette ville toutes les variétés de la science, dont les souvenirs remontent jusqu'à Spallanzani et Priestley, jusqu'à Franklin et Lamoignon de Malesherbes. Si le Conseil général faisait à cette requête le bon accueil qu'il est légitime d'espérer, vous voyez combien votre situation deviendrait meilleure : libres d'un engagement qui vous appauvrit, vous pourriez désormais consacrer à vos travaux le total de l'allocation que vous recevez; vos mémoires plus complets n'en deviendraient que plus utiles et plus recherchés; vous pourriez vivre, en un mot; car, pour une Société savante, est-ce vraiment vivre que de se voir obligée à mutiler ses travaux, à s'interdire certaines publications?

Reste, il est vrai, la question de vos concours, question grave et dont je crois avoir montré l'importance. Il serait certainement déplorable que cette institution, digne à tous égards des encouragements publics, vînt à disparaître. Sans revenir sur les raisons capitales qui en commandent le

maintien dans l'intérêt de la science, il y a là pour votre Compagnie une tradition presque séculaire : c'est en 1781 que furent ouverts par vos devanciers ces concours dont la série s'est perpétuée jusqu'à notre temps ; c'est par la voie de ces concours qu'ont été provoquées les études pratiques qui ont décidé du sort de la Sologne : c'est par vos concours que se sont révélées plus d'une fois, et j'en pourrais citer des exemples récents, les aptitudes de savants ou d'agriculteurs auxquels vous confériez plus tard l'honneur de siéger parmi vous. Tout en exprimant le vœu que vous jouissiez à l'avenir des mêmes immunités que la Société d'Archéologie, souhaitons donc que la tradition de nos concours ne soit pas interrompue. Au reste, votre Commission se rattache fermement à cette espérance ; elle ne peut croire que le Conseil général d'un département aussi libéral et éclairé consente jamais à cette interruption: les populations de l'Orléanais sont laborieuses autant que sensées ; elles savent le prix du travail, le respectent, l'honorent. Ce n'est pas en un moment où la France a plus que jamais besoin de se régénérer par l'étude qu'un exemple aussi décourageant serait donné par une assemblée provinciale. Les charges du pays sont accablantes, où le saurait-on mieux, hélas ! que dans l'Orléanais ? mais l'intérêt que nous défendons est de ceux justement qui contribuent à relever un pays, à lui redonner la conscience de lui-même, à lui rendre, avec le sentiment de sa dignité, la confiance en un avenir meilleur.

Pour assurer ce résultat, que faudrait-il ? Que le Conseil général, fidèle aux traditions de l'ancienne assemblée provinciale, attribuât chaque année au lauréat de votre concours un prix dont la valeur serait, à l'avance, déterminée : ce que font, par exemple, certains Conseils pour les Comices agricoles, serait-il donc impossible qu'on le fît pour le progrès des recherches historiques, des études économiques ou industrielles? Rien n'empêcherait d'ailleurs

que dans vos concours, comme dans ceux des Comices, le prix ainsi alloué ne portât, si je puis dire, sa marque d'origine ; vous auriez, vous aussi, votre *prix du Conseil général* ; ainsi seraient associées, comme jadis, pour la plus noble tâche, et l'Assemblée politique et la Société savante ; ainsi se perpétuerait une tradition qui doit être pour l'une et pour l'autre un souvenir également cher. M. Loiseleur proposait même plus encore, et telle est notre gratitude pour les encouragements dont nous honore le Conseil que cette proposition avait un instant séduit votre commission : il s'agissait de remettre au Conseil général lui-même le choix des questions de vos concours ; après un examen approfondi, il a paru que cette proposition pouvait être écartée sans dommage : les assemblées politiques n'aiment pas à intervenir en général dans des discussions scientifiques ou littéraires, et, s'il est vrai que le principe de la division des pouvoirs soit une règle salutaire, il est certain que votre fonction ne peut se confondre avec celle du Conseil ; à lui d'apprécier la valeur de l'encouragement qu'il prend l'initiative d'accorder, par votre entremise, sous la forme d'un prix, aux Lettres et aux Sciences ; à vous d'employer cette allocation pour le plus grand bien des recherches scientifiques ou littéraires.

Voici du reste une combinaison par laquelle seraient conciliés peut-être tous les intérêts en jeu ; ai-je besoin de dire qu'en la soumettant au bienveillant examen du Conseil nous ne prétendons pas tracer la voie ? Notre Société est avant tout une Compagnie savante : à ce titre elle a droit aux mêmes égards et à la même subvention que la Société d'Archéologie, sans aucune charge spéciale ; mais vous êtes aussi, Messieurs, une Société d'Agriculture, et les intérêts agricoles comptent assurément parmi ceux que le Conseil général avec raison entoure de sa sollicitude la plus vive ; rien peut-être n'empêche que notre Société, inscrite sur le

budget annuel dans le chapitre des encouragements aux Lettres et aux Sciences, ne le soit aussi pour une somme que déterminerait le Conseil dans le chapitre de l'Agriculture, à la condition, dans ce cas, de maintenir ses récompenses et de perpétuer la tradition de ses concours.

En résumé, Messieurs, vous êtes une Compagnie savante, et comme tels, vous avez une double fonction, travailler, faire travailler; pour cette double tâche il vous faut un double secours; l'allocation qui vous est accordée ne suffit pas aux exigences de la condition qui vous est imposée, et que ne supporte pas d'ailleurs une Société voisine: supposez rétablie l'égalité des deux allocations, vous redevenez plus libres de vous-mêmes et pouvez travailler sans entraves; mais vos concours se trouvent par là même supprimés; or, dans l'intérêt de la science et par respect pour vos traditions, communes en ce point avec celles du Conseil général, il importerait que ces concours ne fussent pas délaissés; pour les maintenir, que faudrait-il? ou bien que le Conseil instituât chaque année un prix qui porterait son nom et que vous attribueriez à la solution d'une question choisie par vous, ou bien que notre Compagnie, bénéficiaire d'une allocation comme association scientifique, reçût en outre un encouragement spécial comme Société d'Agriculture, à la charge dans ce cas, mais dans ce cas seulement, de maintenir ses concours.

Dans cet ensemble de mesures, il n'y a rien, votre Commission du moins se plaît à l'espérer, qui puisse paraître excessif ou provoquer d'objection sérieuse. Notre demande ne tend qu'à un but, satisfaire aux intérêts de la science; le Conseil général de son côté ne peut avoir et n'a certainement qu'un désir, développer par tous les moyens, dans cette province, l'amour de l'étude et le goût des recherches utiles: quel plus sûr moyen que ces concours annuels pour atteindre ce noble but?

La proposition dont je viens d'exposer les motifs n'est pas la seule dont M. Loiseleur ait pris l'initiative; mais elle est de beaucoup la plus urgente, celle qui touche le plus directement à nos intérêts, et en même temps la moins complexe; car la solution qu'elle implique ne dépend que de notre Conseil général; il n'en est pas de même d'un autre vœu qui ne tendrait à rien de moins que la restauration de l'ancienne Université de lois d'Orléans. Nous n'avons pas à insister, quant à présent, sur cette proposition dont l'importance ne vous échappera pas : peut-être le moment serait-il plus opportun que jamais pour que cette question fût examinée à la fois par le Conseil général du Loiret, par le Conseil municipal de notre ville et par l'autorité académique : vous savez, en effet, qu'une Commission vient d'être instituée par le Ministre de l'Instruction publique pour statuer sur les réformes à introduire dans l'organisation des Facultés de droit et dans les programmes mêmes de l'enseignement; Orléans aurait, à cet égard, des titres particuliers à faire valoir. Sans parler des motifs de convenance universitaire, la ville qu'ont illustrée, du moyen âge au XVIIe siècle, ses écoles, au siècle suivant le grand nom de Pothier, peut bien prétendre sans doute à n'être pas oubliée dans le classement des Facultés nouvelles. Votre Commission ne peut donc que s'associer unanimement au vœu de M. Loiseleur; elle exprime le souhait de voir la question mise à l'étude par les pouvoirs compétents, et si jamais votre concours était réclamé pour appuyer une telle demande, elle n'hésite point à promettre dès maintenant votre assistance la plus chaleureuse.

J'arrive au terme de ma tâche : en soumettant à votre vote les conclusions de votre Commission spéciale, je devrais m'excuser peut-être de les avoir si longuement motivées; mais il m'a paru nécessaire de remonter jusqu'aux principes supérieurs qui dominent et légitiment, si je ne

me trompe, l'existence de toute Société savante : il n'échappera du reste à personne, ni à vous, Messieurs, qui statuerez tout à l'heure sur le sort de ces propositions, ni surtout aux honorables membres du Conseil général qui les examineront, qu'elles n'ont et ne sauraient avoir qu'un but, servir tout à la fois, en affermissant le renom de votre Compagnie, et en développant son influence, la cause d'une ville dont le passé littéraire n'est pas sans honneur, d'une province où les intérêts de la science ont toujours rencontré le respect et la protection des pouvoirs publics.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 18 février 1870.

Présidence de M. de SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal, M. de Chaulnes demande la parole relativement à l'opinion exprimée par la section des Sciences et Arts sur le mémoire de M. de la Touane et sur le rapport dont il a été l'objet. Il fait remarquer que l'idée d'élever un jubé dans l'église de Notre-Dame de Cléry appartient en propre à Monseigneur l'Évêque d'Orléans, et n'a point été partagée par la Commission qui s'est constituée dans le but de pourvoir, en dehors de l'action officielle, à la décoration intérieure de l'église.

M. Loiseleur répond que cette observation ne peut modifier en rien le procès-verbal, lequel se borne à reproduire ce qui s'est passé dans la dernière séance. Si le préopinant croit devoir critiquer soit le travail de M. de la Touane, soit le rapport qui l'a suivi, ce n'est pas par voie de rectification au procès-verbal qu'il doit procéder, mais en soumettant ses idées à la section des Sciences et Arts, laquelle est toujours saisie de la question, par suite du renvoi qui lui a été fait du travail du rapporteur.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans modification.

M. le Président prend ensuite la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« En 1866, lorsque nous eûmes à réviser nos anciens statuts et réglements, il vous parut convenable que votre Président consacrât quelques lignes au moins à la mémoire du collègue que nous aurions eu le malheur de perdre dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Je me conforme aujourd'hui à vos intentions, en regrettant de ne pas céder

la parole aux membres de votre section de Médecine qui, sous tous les rapports, auraient plus qualité que moi pour parler de M. Pelletier-Sautelet, secrétaire-général de notre société, décédé le 10 janvier dernier.

« Je rappelle d'abord que parvenu au grade de docteur en médecine, il soigna durant longues années, indistinctement et à toute heure, ceux dont il eut la confiance. Le nombreux cortége assistant à ses obsèques témoigne suffisamment du zèle et du talent qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions. J'ajoute, et c'est un hommage que j'aime à lui rendre, que son désintéressement ne fait doute pour personne.

« Tant que sa santé le lui permit, il ne s'affranchit d'aucun des devoirs que lui imposait son titre de vice-président du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique.

« En récompense de ses services, il recevait, il y a quelques mois à peine, une distinction dont il ne lui a pas été donné de jouir aussi longtemps que nous le désirions, et surtout que le désiraient des enfants qui l'aimaient et le vénéraient, une épouse parfait modèle d'une vie de dévouement et de sacrifices.

« Fondateur de notre Société, il avait coopéré à la rédaction de son premier réglement. Dès lors ne nous étonnons pas trop du déplaisir avec lequel, secrétaire-général, il le vit modifier par nos nouveaux statuts.

« Qui de vous, Messieurs, appelé par une circonstance quelconque dans le cabinet de notre honorable collègue, ne l'a pas trouvé assis devant une table sur laquelle étaient des fioles pleines d'eau et contenant des plantes et de petites branches d'arbres ou d'arbustes, objets d'un examen approfondi et d'annotations très-curieuses?

« Des relations très-intimes avec M. Auguste de Saint-Hilaire prouvent que, chez M. Pelletier-Sautelet, les connaissances étaient aussi variées qu'étendues. Aussi, nous regrettions tous que les études pour lesquelles il avait manifesté un goût très-vif dès sa jeunesse, et auxquelles il se livra avec persévérance jusqu'à sa dernière heure, ne profitassent qu'à lui seul. Espérons qu'un ami intelligent et dévoué parviendra à sauver de l'oubli de nombreuses observations qui doivent intéresser, à un haut degré, la botanique en général et notre département en particulier. »

La Société décide que cette allocution sera textuellement reproduite au procès-verbal.

Depuis la dernière séance, elle a reçu les deux fascicules suivants :

1° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, n° 12, décembre 1869 ;

2° *Bulletin* (n° 49) *du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans*.

M. Nouel obtient la parole et lit une quatrième notice sur quelques plantes encore non publiées du département du Loiret, découvertes dans le cours de l'année 1869. Cette notice est renvoyée à la section des Sciences.

Séance du 4 mars 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures par la lecture du procès-verbal qui est approuvé.

Depuis sa dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, n°s 1 et 2 de 1870 ;

2° *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 39 ;

3° *L'Agronome praticien, journal de la Société d'Agriculture de Compiègne*, n° 10 ;

4° Une brochure in-4° intitulée : *Vœu en faveur de l'inscription dans les Lois françaises du caractère obligatoire de l'Instruction primaire, émis à l'occasion du nouveau projet de loi sur la gratuité, par le groupe havrais de la ligue de l'enseignement* ;

5° *Programme des Concours ouverts par la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*.

Depuis la dernière séance, les sections de Médecine, des Lettres, des Sciences et Arts se sont réunies. La première a entendu le rapport de M. Charpignon sur le traitement du bégaiement par M. Chervin ; et elle a nommé M. Bouglé rapporteur du travail de M. Reboulleau sur la Syphilisation.

La section des Lettres a entendu le rapport de M. de Monvel sur le volume de poésies dont M. Millien a fait hommage à la Société.

Enfin la section des Sciences et Arts s'est occupée des modifications à introduire dans le rapport de M. Sainjon, relatif à l'étude de M. de la Touane sur les jubés, et du mémoire de M. Nouel sur quelques plantes, non encore publiées, du département du Loiret. Elle a chargé M. Sainjon de faire un rapport verbal sur ce mémoire.

M. Charpignon donne lecture de son rapport sur la brochure de M. Chervin et sur sa méthode de guérison du bégaiement. Les conclusions de la section tendent à l'impression du rapport dans les annales de la Société, et à l'admission de M. Chervin au nombre des membres correspondants.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

En conséquence, M. Chervin est proclamé membre correspondant de la Société.

M. de Monvel prend ensuite la parole. Il lit son rapport sur le volume dont M. Millien a fait hommage à la Société et qui a pour titre : *Musettes et Clairons*. Ce volume a été couronné par l'Académie française. Le rapport conclut à ce qu'il soit fait droit à la demande de M. Millien qui sollicite le titre de membre correspondant.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

La Société, conformément à la proposition de la section des Lettres, décide aussi que le rapport de M. de Monvel sera inséré dans ses mémoires.

M. Sainjon fait ensuite connaître les modifications qu'il a apportées dans son rapport sur le mémoire de M. de la Touane, relatif aux jubés en général, et en particulicr à celui qu'on a proposé d'édifier dans l'église de Cléry.

La Société décide que le rapport ainsi modifié et le travail de M. de la Touane, trouveront place dans ses mémoires.

M. Sainjon fait un rapport verbal sur le mémoire de M. Nouël dont il a été question plus haut. La section des Sciences, par l'organe de son président, demande l'insertion du mémoire de M. Nouël dans les Annales de la Société ; elle propose de plus que la Société s'associe aux remercîments que M. Nouël adresse, dans sa notice, aux amis de la Science qui ont prêté à ses recherches un utile concours et dont les noms suivent, rangés par ordre alphabétique : MM. l'abbé Badinier,

l'abbé Bardin, Berthelot, l'abbé Cholet, Fougeu, Numinicki, le docteur Lallier, l'abbé Merlet, le baron Eudoxe de Morogues, Ernest Nouël, Popelin, Pyot, Rimbert, de Théméricourt.

La Société s'associe aux sentiments de la section et décide que cette liste sera insérée au procès-verbal de la séance. Elle décide aussi que le mémoire de M. Nouël sera inséré dans ses Annales.

M. Bailly obtient la parole, et lit une notice sur l'Etymologie et l'Histoire des mots *Orléans* et *Orléanais*. Cette notice est renvoyée à l'examen de la section des Lettres.

Séance du 18 mars 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture et l'appprobation du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président prend la parole en ces termes :

« Il y a un mois à peine, dans cette enceinte, je rendais un triste et dernier hommage à la mémoire de notre secrétaire-général.

« Aujourd'hui encore, il faut que je devienne l'interprète du douloureux sentiment que nous avons tous éprouvé en apprenant la mort d'un autre collègue, M. Front-Charles Gérault de Langalerie.

« Il était né à Sainte-Foix-la-Grande, département de la Gironde, le 10 mars 1806.

« L'œil d'un père éclairé sait mieux que tout autre, pénétrer dans l'âme de ses enfants, sonder la faiblesse d'un âge si tendre, découvrir leurs besoins, et choisir ce qui peut leur être utile. Voilà pourquoi le jeune de Langalerie fut envoyé à cette bonne école de l'Université dont les justes louanges viendront constamment se placer sous ma plume reconnaissante.

« Dès l'année 1834, il était sous-inspecteur de la loterie de France.

« Bientôt admis au traitement de réforme temporaire pour cause de suppression de la loterie, il est nommé cinq ans plus tard commis au

secrétariat-général de l'Administration centrale du ministère des Finances.

« En 1846, il devient percepteur-receveur de deuxième classe des Contributions directes à Olivet. Il passe ensuite à la perception de Saint-Jean-de-Braye.

« Privé d'appui, il avait débuté par les emplois les plus modestes de la finance, il s'était progressivement élevé par son mérite, et avait fini par s'y faire une place distinguée, car en 1863 il obtenait la perception d'Orléans, canton ouest, première classe.

« Dans l'exercice de ces diverses fonctions, il porta l'exactitude jusqu'à ses dernières limites. Ni trop tolérant, ni trop rigoureux, il patientait avec les contribuables, mais sans laisser jamais péricliter les intérêts du trésor.

« Au mois d'avril 1837, il avait épousé demoiselle Suhubiette de Bourrouilha. De cette union naquirent de nombreux enfants, à l'éducation desquels il fallut pourvoir. Notre collègue pensait avec raison que leur avenir dépendait des principes qu'on saurait leur inculquer. La fortune des parents était bien modeste. Grâce aux privations de tous genres qu'il eurent le courage de s'imposer, leurs enfants reçurent une forte et solide éducation, où la morale religieuse tenait la première place.

« Il y a des comptables qui ne peuvent être que comptables. M. de Langalerie était né avec des dispositions trop heureuses pour se renfermer exclusivement dans le cercle étroit d'une perception. Il devint donc directeur du Musée d'Orléans, et plus tard membre titulaire de notre Société. Il se connaissait moins en peinture qu'en gravure ; mais il avait la main heureuse. Découvrait-il un tableau, une estampe, dont l'importance avait échappé aux investigations des amateurs, alors sa joie était au comble. Avec une sorte de réserve et de retenue, comme s'il eût craint qu'on entrevît son secret, il initiait ses amis au désir qu'il avait d'acquérir. Il leur communiquait les négociations adroites qu'il avait entamées pour désarmer l'avidité des marchands. Sa candeur naturelle se prêtait à des ruses honnêtes, en faveur de l'art dont il était idolâtre, et sa passion le rendait fécond en stratagèmes, contre son vrai caractère ; il agissait pour le Musée. Dans les salles dont se compose cet établissement, il se gardait bien de placer au hasard les peintures des différentes écoles : des contrastes heureux y révèlent son goût et son intelligence. Sans distinction d'opinions politiques, ou de croyances religieuses, il aimait, comme directeur, à honorer le talent ou pour mieux dire à le faire naître et à l'encourager.

« Homme du monde, par-dessus tout homme de cœur, avec lui on entrait aisément dans ce commerce d'idées et de sentiments qui crée les amitiés solides et fécondes.

« Au mois d'août dernier, il était nommé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, distinction due à ses longs et honorables services. M. de Langalerie semblait n'avoir plus rien à désirer désormais. Quand la mort vient à frapper quelqu'une de ces têtes que les années seules suffiraient à rendre vénérables, nous comprenons que la nature a fait son œuvre, et que les temps étaient accomplis. Mais à cet âge qui est encore la jeunesse, s'il est vrai que chez le fonctionnaire public, la jeunesse c'est la maturité, à l'aspect de cette constitution robuste, exempte de toute espèce d'infirmités, qui aurait cru que la mort était si près? Hélas! dans la matinée du 8 mars dernier, M. de Langalerie assistait à l'Assemblée générale de l'œuvre du patronage des apprentis, et présentait un rapport sur les finances de cette association dont il était le trésorier. Le même jour, dans la soirée, il était subitement enlevé à la tendresse d'une famille dont il était l'âme et l'orgueil.

« Combien la perte d'un homme aussi regrettable a été vivement sentie! On a pu le voir au recueillement douloureux de tant de personnes qui se sont fait un devoir de conduire notre collègue à sa dernière demeure. »

La Société décide que cette notice nécrologique sera insérée au procès-verbal.

Depuis la dernière séance, les envois suivants ont été faits à la Société :

1° *Bulletin de la Société d'Horticulture d'Orléans*, t. III, n° 4;

2° *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français,* 3e vol. 1868-1869;

3° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire,* t. XLVIII, n° 8, 9 et 10;

4° *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,* 1868-1869;

5° *Bulletin de la Société protectrice des animaux,* t. XVI, janvier 1870;

6° *Maître Jacques,* février 1870.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie. Elle a chargé M. Loiseleur du rapport à faire sur la notice de M. Bailly, relative à l'Etymologie et à l'Histoire des mots *Orléans* et *Orléanais*.

M. de Buzonnière expose qu'il étudie depuis longtemps les écrivains et surtout les poètes Anglais qui se sont occupés de Jeanne d'Arc. Il a été surtout frappé des aperçus originaux que présente le poème de Southey sur cette héroïne. Il a traduit cet ouvrage, et il donne lecture du premier chant. Il annonce ensuite qu'il se propose d'écrire une appréciation raisonnée de ce poème, afin de montrer comment un Anglais a compris ce sujet de Jeanne d'Arc.

Séance du 1er avril 1870.

Présidence de M. de SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Il est donné connaissance des ouvrages envoyée à la Société depuis cette séance et dont la liste suit :

1° *Bulletin de la Société protectrice des animaux,* t. XVI, février 1870 ;

2° *Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France,* 3e série, t. V, n° 1 ;

3° *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux*, t. XXIV, 3e série, 5e et 6e livraisons ;

4° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, (classe des Sciences), t. XVII ;

5° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne,* année 1869, 2e livraison ;

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe,* 2e série, t. XI, 4e trimestre, 1869 ;

7° Les feuilles 11 à 17 du *Compte-rendu de la Société de numismatique* ;

8° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* 3e série, 28e volume, 1re livraison ;

9° *Bulletin de la même Société*, t. V, 2e et 3e trimestres 1869 ;

10° *Réglement de l'Exposition d'Horticulture de Bourges*, concours régional de 1870 ;

11° *Deux bulletins de l'Association scientifique de France*, mars 1870, reproduisant les notices de M. Nouël et de M. Frot, insérées dans les mémoires de la Société d'Orléans.

M. Loiseleur donne lecture d'une lettre par laquelle M. Chervin aîné remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant au nombre de ses membres correspondants.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Poulain, capitaine du génie à Vincennes, par laquelle ce dernier annonce l'envoi à la Société d'un mémoire autographié sur les *Huns et les champs catalauniques*, dans lequel il a développé la marche d'Attila dans les Gaules.

M. Loiseleur fait observer que l'objet de cette étude intéresse particulièrement Orléans et le département du Loiret, car la défaite d'Attila a eu lieu dans un endroit appelé *Mauriacum* ou *vicus mauriacus*, et plusieurs érudits pensent que cet endroit peut être Vimory, près de Montargis. M. Anatole de Barthélémy, membre du Comité des Sociétés savantes, publie en ce moment même dans la *Revue des questions historiques*, un mémoire sur le même sujet ; il ne se prononce pas sur le lieu où fut défait Attila, et il appelle sur cette question les recherches et l'attention des archéologues orléanais. M. Loiseleur pense, en conséquence, qu'il y a lieu de renvoyer le mémoire de M. Poulain à l'examen de la section des Lettres.

Ce renvoi est prononcé.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est seule réunie et elle a chargé M. Perrot du rapport à faire au sujet du concours ouvert à l'occasion du prix fondé par feu M. le baron de Morogues.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide qu'elle tiendra le 29 de ce mois une séance administrative à l'effet de procéder au renouvellement de son bureau. Les fonctions du bibliothécaire qui est nommé pour six ans ne sont point expirées ; les fonctions de tous les autres membres du bureau sont arrivées à leur terme. La Société décide de plus qu'elle attendra au mois de janvier prochain pour pourvoir au remplacement des membres décédés.

Séance du 29 avril 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Trésorier fait connaître les ouvrages adressés à la Société et dont la liste suit :

1° *Archives de l'agriculture du Nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille, 18e année, nos de janvier, février 1870;

2° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 12, avril 1870 ;

3° *Compte-rendu de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, t. XI, année 1870, feuilles 1 à 11 ;

4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. X, numéro de décembre 1869;

5° *Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans*, bulletin, n° 50, mars 1870 ;

6° *Compte-rendu de la Société de bienfaisance de l'enseignement des bègues indigents*, par M. Terme, député du Rhône, broch. in-8°;

7° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*, t. V, n° 2;

8° *Etudes sur les terrains agricoles de la Sologne*, par M. Félix Masure, membre de la Société, ouvrage couronné par le Comité central de la Sologne;

Des remercîments sont votés à l'auteur.

9° Cinq exemplaires du *Questionnaire de l'enquête parlementaire sur l'Agriculture*.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée le 2 avril courant, par M. le Préfet du Loiret, lequel, au nom de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, demande des renseignements sur la circonscription qu'embrasse la Société, ses ressources totales et les dépenses du dernier exercice. M. le Président a répondu à ces questions.

Communication est ensuite donnée d'une circulaire de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, relative au prix annuel de 1,000 fr. institué dans chaque ressort académique et qui deva être décerné en 1870, à un ouvrage traitant un point d'archéologie intéressant un des départements compris dans le ressort. Par suite des observations qui lui sont parvenues, M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé que la remise des mémoires envoyés au concours aurait lieu le 31 mai 1870 au plus tard; dix exemplaires des ouvrages imprimés devront être envoyés, afin que la distribution puisse en être faite entre les membres du Jury. Le prix ne sera point partagé, et il ne sera décerné aucune mention honorable; mais le rapport du Jury signalera les ouvrages qui auront le plus approché du prix. La Société devra faire connaître, avant le 15 mai, le délégué qu'elle jugerait devoir faire partie de ce jury.

M. Loïseleur, secrétaire particulier, donne lecture d'une lettre de M. Achille Millien qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

La séance est convertie en séance administrative pour le renouvellement de cinq des membres du bureau, les fonctions du bibliothécaire n'étant pas encore expirées. Trente-quatre membres sont présents, et la majorité est ainsi de 18.

M. de Sainte-Marie est réélu à l'unanimité moins deux billets blancs. Il prend alors la parole en ces termes :

« Mes chers Collègues,

« Sous un double rapport, j'ai à vous offrir mes bien sincères remercîments.

« D'abord en me continuant la confiance dont vous m'avez honoré jusqu'à présent, vous tenez compte certainement de mes efforts à laisser liberté complète à chacun de vous, dans l'émission de son opinion, à vouloir que cette opinion soit toujours respectée, à maintenir à nos discussions l'ordre et la dignité, sans lesquels elles ne profiteraient à personne, enfin à défendre avec énergie vos droits dès qu'ils sont méconnus ou attaqués. Je persisterai donc dans cette ligne de conduite, puisqu'elle reçoit votre assentiment.

« En second lieu, je veux que vous soyez les premiers informés qu'avant-hier, M. le Ministre des Beaux-Arts, chargé par intérim du Ministère de l'Instruction publique, m'a nommé officier de l'Instruction publique. Laissez-moi croire et vous dire que cette faveur est accordée,

non pas à mes faibles talents, mais à la présidence que je dois à votre bienveillante indulgence. »

La Société adresse ses félicitations à M. le Président et décide que son allocution trouvera place au procès-verbal.

M. Baguenault de Viéville est ensuite réélu vice-président, à l'unanimité, moins un billet blanc. Il témoigne sa reconnaissance à ses collègues.

On passe à l'élection du secrétaire général, place laissée vacante par le décès de M. le docteur Pelletier-Sautelet. M. Loiseleur est nommé à cette fonction par 29 voix, sur 34. Il adresse ses remercîments à la Société.

L'élection du secrétaire particulier donne lieu à quatre tours de scrutin successifs. Au premier tour, les voix se partagent entre M. Nouel qui obtient 14 voix, M. Charpignon 11, et M. Bailly qui est désigné par 9 bulletins.

MM. Nouel et Bailly remercient ceux des membres qui ont bien voulu leur accorder cette preuve d'estime, et déclarent que leurs nombreuses occupations les mettent à regret dans l'impossibité d'accepter les fonctions de secrétaire particulier.

Au second tour de scrutin, les voix se répartissent ainsi :

M. Charpignon 15, M. Nouel 10, M. Bailly 5, M. Payen 1 ; 3 bulletins blancs.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

Au troisième tour de scrutin, M. Charpignon obtient 17 voix, et M. Nouel 15.

Enfin un quatrième tour donne 27 voix à M. Charpignon qui, en conséquence, est proclamé secrétaire particulier.

M. Nouel est ensuite réélu trésorier par 33 voix sur 34 votants.

Séance du 6 mai 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Loiseleur, secrétaire général, fait connaître les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Recueil de la Société hâvraise*, année 1868;

2° *Compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences*, n° 16, année 1839 ;

3° *Revue de la Société de l'Yonne*, 1839 ;

4° *Bulletin des travaux de la Société d'Agriculture de la Drôme.*

M. Perrot, au nom de la section d'Agriculture, donne lecture d'un rapport sur le concours ouvert pour le prix fondé par M. de Morogues. Ce rapport fait connaître que la commission déléguée a examiné les exploitations agricoles de trois concurrents, et qu'elle a été d'avis d'accorder le prix à M. Charles Leroy, fermier au Préau, commune de Saint-Cyr-en-Val. Cette proposition est mise aux voix et adoptée ; on décide en même temps l'impression du rapport.

M. Perrot demande que, pour augmenter la solennité de la remise du prix, la Société le donne, par des délégués, pendant la tenue du Comice agricole qui va avoir lieu à Châteauneuf-sur-Loire.

M. le Président objecte que la Société, dépositaire des dispositions testamentaires relatives au prix de Morogues, ne peut le distribuer dans le sein d'une autre société, et qu'elle doit le remettre dans une de ses séances.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, il est décidé que la proclamation du lauréat aura lieu dans le sein de la Société, en même temps que celle des prix à décerner l'année prochaine par la section des Sciences.

Séance du 20 mai 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître les ouvrages qui ont été adressés à la Société depuis la dernière séance. Ces ouvrages sont :

1° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, mars 1870 ;

2° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy-de-Dôme*, t. XXIX ;

3° *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, nos 17, 18, 19, année 1870 ;

4° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, n° 4, année 1870 ;

5° *Grande question au XIXe siècle ; l'Eglise est-elle infaillible ?* par M. Le Ruste, broch. in-8° ;

6° *Maître Jacques*, journal d'Agriculture de Niort, avril 1870 ;

7° *Comice agricole de l'arrondissement de Péronne, 1870* ;

8° *Annales de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, t. X ;

9° *Promenades de Paris, Bois de Boulogne, Vincennes*, etc., par M. Alphand, 30e livraison, gr. in-f°, texte et gravures.

M. le Secrétaire-Général, sur la demande du Président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, invite la Société à décider si elle ne jugerait pas utile, dans l'intérêt de l'histoire et de l'honneur national, de s'associer aux démarches des archéologues de Paris, pour obtenir la conservation de l'amphithéâtre romain, récemment découvert à Paris.

Après quelques discussions, la délibération suivante est adoptée :

« La Société des Sciences et Arts d'Orléans,

« Après avoir pris connaissance des documents relatifs à la découverte d'un amphithéâtre gallo-romain à Paris, derrière la montagne Sainte-Geneviève, et aux démarches déjà faites pour parvenir à le racheter et à le sauver ainsi de la destruction ;

« Considérant que la conservation de ce monument, un des plus anciens de la capitale, intéresse au plus haut point l'Histoire nationale et la Science archéologique et qu'ainsi toutes les Sociétés savantes de France doivent être entendues dans cette question;

« Délibère :

« Art. 1er. — La Société recommande, de la manière la plus pressante, la conservation des Arènes de Paris à la sollicitude de M. le Préfet de la Seine et de MM. les Membres du Conseil municipal de Paris; elle joint, sur ce point, ses instances à celles des principaux corps savants de Paris et de la province.

« Art. 2. — La Société fait appel à MM. les députés du département du Loiret et les engage à unir leurs efforts pour conserver à la Science et à l'Histoire le monument dont il s'agit et pour obtenir, s'il y a lieu, du Corps législatif l'allocation d'une partie des frais entraînés par son acquisition.

« Art. 3. — Copie de cette délibération sera transmise, par les soins de M. le Secrétaire général de la Société, à M. le Préfet de la Seine et à MM. les députés du Loiret. »

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie ; elle a nommé M. Desnoyers rapporteur de la notice nécrologique sur le duc de Luynes, par M. de Chaulnes.

M. de la Touane prend la parole pour détruire, par des expériences auxquelles il dit s'être livré, une assertion inexacte sur l'application de l'or aux ouvrages de faïence. On avait prétendu que les décorations en or des faïences ne résistaient pas au feu de la cuisson. M. de la Touane a fait application de l'or sur la faïence, lui a fait subir l'épreuve du grand feu, et elle a complétement réussi. Il ne voit qu'une difficulté dans ce procédé, c'est la cherté de l'application, ce qui le rend presqu'impraticable pour la céramique dont le but est d'entrer dans les usages de la vie.

M. Sainjon fait ensuite la communication suivante au sujet du pont d'Olivet sur le Loiret, qui est aujourd'hui démoli pour être remplacé par un autre pont d'un débouché plus considérable. L'ancien était un composé assez hétérogène de constructions appartenant à des époques bien différentes les unes des autres Plusieurs de ces grandes inondations qui ont de tout temps dévasté le val d'Orléans y avaient fait leur brèche ; plus récemment, en 1814, l'armée de la Loire, en se retirant devant l'étranger, fit sauter une des arches de la rive droite, et toutes

les restaurations successives qui en ont été la conséquence ont changé bien souvent la physionomie du pont d'Olivet. La date de son premier établissement est certainement de beaucoup antérieure au XVIe siècle, où ont été construits les derniers ponts en ogive. Car plusieurs des arches ogivales que tout le monde a pu voir étaient greffées sur d'autres arches également en ogive, mais évidemment plus anciennes et qui avaient dû vraisemblablement être emportées par les inondations.

Ajoutons que le pont d'Olivet est antérieur aux moulins qui sont aujourd'hui alimentés par le Loiret ; car les fondations en rivière du pont correspondent à un niveau d'eau bien inférieur au niveau actuel.

Toutefois, ajoute M. Sainjon, malgré l'ancienneté du pont d'Olivet, les démolitions des vieilles fondations, et les fouilles faites pour celles du nouveau pont n'ont pas amené de découvertes bien intéressantes, et c'est seulement par acquit de conscience que je me hasarde à en dire quelques mots à la Société.

L'année dernière, en enlevant les remblais accotés à la tête aval du pont, près de l'arche du bras de décharge, on a trouvé sous ces terres rapportées, et par conséquent au-dessus du niveau du sol de la prairie, des ossements humains reposant sous une couche de chaux de 2 mètres de longueur, de 1 mètre de largeur et de 0 m. 30 centimètres d'épaisseur. Cette couche était horizontale et attenait, dans le sens de sa plus grande dimension, aux maçonneries du pont.

Cette année, en poussant les fouilles des fondations d'une pile dans la prairie de la rive droite du Loiret jusqu'à 3 mètres de profondeur, on a rencontré sous un mélange de vase, de sable et de moellons, des ossements de cheval parmi lesquels une mâchoire inférieure bien conservée, deux fers assez minces, quelques ossements humains, et enfin une épée longue et légère qui peut être du XVIe siècle. Il me sera permis, je pense, de faire un tout de ces divers débris rassemblés dans une zone étroite, et de les rapporter à un cavalier qui surpris par l'inondation sera venu trouver la mort dans un gouffre creusé par les eaux torrentielles. Ces tristes épisodes étaient bien connus autrefois ; la crue de 1846 a fourni, aussi dans les mêmes parages, son contingent au nécrologe des inondations. Mais, grâce au télégraphe qui a permis d'organiser un service d'annonce des crues, on peut espérer qu'on n'aura plus à l'avenir que rarement à enregistrer de semblables accidents.

Séance du 3 juin 1870.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, M. le Secrétaire général fait connaître les ouvrages qui ont été envoyés à la Société depuis la dernière séance.

Ces ouvrages sont :

1° N° 15 du *Bulletin de l'Instruction publique*, pour le département du Loiret ;

2° *Annuaire de la Société philotechnique*, 1869 ;

3° *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. I, janvier, février 1870 ;

4° *Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*, 1868-1869 ;

5° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Indre-et-Loire*, 109ᵉ année, janvier et février 1870 ;

6° *Annales de la Société des Sciences, Arts et Commerce de la Charente*, t. LI, n° 7 ;

7° *Archives de l'Agriculture du Nord de la France*, publiées à Lille, mars 1870 ;

8° *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, 1870 ;

9° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Melun*, n° 4, 1870 ;

10° *Annales de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Coulommiers*, 1869.

M. Loiseleur donne ensuite lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Vignat, député au Corps législatif, en réponse à la communication qui avait été faite à ce dernier, de la délibération de la Société, au sujet des arènes de Paris :

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je viens, d'accord avec mon confrère, M. Nogent, d'informer M. le Ministre des Beaux-Arts, du vœu de la Société des Sciences,

Belles-Lettres et Arts d'Orléans, au sujet des anciennes arènes de Paris.

« M. Maurice Richard, sur l'interpellation de M. Lafond de Saint-Mur, a réservé l'opinion du gouvernement sur le concours de l'Etat, dans l'acquisition de ces intéressantes ruines. J'ai cru entrevoir qu'on ne serait pas éloigné de classer les arènes parmi les monuments historiques. Il entrerait par ce fait une part proportionnelle de fonds de l'Etat dans les frais de conservation de la nouvelle découverte.

« J'ai visité les fouilles de la rue Monge, et je vous avouerai qu'au point de vue architectonique, elles ne paraissent pas mériter une dotation exceptionnelle de la part de l'Etat. Ce sont des substructions d'un mètre environ de hauteur qui composent plus un plan par terre qu'un monument.

« La ville de Paris a surtout intérêt à garder son plus ancien vestige de l'époque gallo-romaine, et c'est surtout à elle qu'il appartient d'en faire la dépense. L'Etat fait souvent, à cet égard, une trop grande part à la ville de Paris, ce qui l'empêche d'accorder une part suffisante au reste du pays. »

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du Président de la Société entomologique de France, qui demande les noms des membres de la Société, s'occupant d'entomologie appliquée. M. Nouël est chargé de répondre à cette lettre.

M. Loiseleur donne communication de lettres patentes données en 1652, par Louis XIV, à l'effet de fonder à Orléans un hôpital général, et de pourvoir à l'entretien de cet hôpital.

M. Loiseleur fait ressortir l'intérêt qui s'attache à cette pièce laquelle révèle d'une manière authentique et précise la date de la fondation de l'hôpital général d'Orléans, qui jusqu'à présent avait été fixée à 1672. Cette pièce explique aussi, comment les anciennes maladreries de plusieurs communes autour d'Orléans, ainsi que les trois hospices de la ville, devaient contribuer à l'entretien du nouvel hôpital général.

M. Desnoyers est chargé d'examiner la valeur historique de ces lettres patentes, et s'il y a lieu de les livrer à la publicité.

M. le Président demande aux médecins présents, ce qu'il faut penser d'une publication faite par divers journaux relativement à l'emploi de l'acide phénique comme moyen curatif et préservatif de la variole qui continue à sévir épidémiquement.

MM. Vaussin et Lorraine font part de leurs observations particulières qui ne sont pas à l'avantage de l'acide phénique. Toutefois, ils pensent que l'expérimentation n'est pas assez complète pour se prononcer catégoriquement.

M. Charpignon parle dans le même sens, et il ajoute que la variole sévit à Orléans avec une très-faible intensité, car il résulte du relevé des décès que depuis le 1er janvier jusqu'au 20 mai, de cette année, il n'y a eu que 21 morts par la variole sur 738 décès. Il est à remarquer que de 1 jour à 15 ans, il n'y a eu qu'un seul décès, et il est compris de 0 à 5 ans. Cette particularité justifie l'opinion des médecins qui reconnaissent au vaccin une puissance préservatrice pendant les 15 premières années. Quant aux vaccinations et revaccinations sur génisse, pratiquées par M. Charpignon, sur un grand nombre de personnes, elles n'ont donné aucun résultat. MM. Lepage, Vaussin et Lorraine reconnaissent la puissance virulente de cette méthode qui toutefois réussit moins régulièrement que la méthode Jennérienne, et qui a besoin de la sanction du temps pour que sa vertu préservatrice puisse être jugée.

M. Loiseleur entretient la Société d'une interprétation nouvelle due à M. F[illegible], archéologue [illegible], par laquelle les petits [illegible] percés, qu'on a trouvés partout en grand nombre dans les fouilles des terrains de l'époque romaine, [illegible] ne seraient autre chose que des [illegible] a été [illegible] par M. [illegible] dans deux articles remarquables récemment publiés par la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Desnoyers [illegible] un grand nombre de [illegible] [illegible]

L'intérêt de cette discussion engage M. le Président à prier M. Desnoyers d'étudier la question et de faire part à la Société du résultat de ses recherches.

Séance du 17 juin 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître les ouvrages envoyés à la Société depuis la dernière séance :

1° *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, n°s 20, 21, 22 et 23 du t. LXX ;

2° *Bulletin de la Société protectrice des animaux,* avril et mai 1870 ;

3° Une brochure intitulée : *Opinion de la Province sur la question des Arènes gallo-romaines de Paris;*

4° *Bulletin de la Société d'Horticulture d'Orléans,* t. III, n° 5.

M. Loiseleur, Secrétaire général, donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Cochery, député au Corps législatif :

« *Paris, 14 juin 1870.*

« Monsieur le Secrétaire général,

« J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire relativement aux *Arènes*, et vous pouvez compter qu'elle sera d'une grande autorité pour la décision que je devrai prendre. »

M. le Secrétaire fait connaître la mort de M. le docteur Reboulleau, médecin des hôpitaux de Constantine, membre correspondant de la Société.

M. Frémont ayant demandé la parole, rappelle que la Société lui a fait l'honneur d'insérer dans ses mémoires une étude ayant pour titre : *La surveillance de la haute police de l'Etat, de sa suppression et des moyens d'y suppléer.*

Cette publication a attiré l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur et M. Frémont a été appelé devant la commission supérieure composée des hommes les plus distingués et les plus compétents pour l'examen des questions relatives au patronage des jeunes détenus et des libérés

adultes. Cette commission s'occupe également de toutes les questions se rattachant au système pénitentiaire et aux réformes à introduire dans le code pénal et dans le code d'instruction criminelle.

M. Frémont fait connaître qu'il a développé son système sur la situation qui est faite aux repris de justice. Il a soutenu que la société avait le droit de punir et non celui de corrompre les détenus et qu'avant de s'occuper du patronage des libérés, il fallait commencer par chercher les moyens de moraliser les hommes qu'on retenait en prison; que la réunion des détenus ne pouvait que les rendre plus mauvais et qu'il fallait revenir résolument au système d'isolement de jour et de nuit.

M. Faustin Hélie, l'éminent criminaliste, qui était présent à la séance, a fait plusieurs objections sur les dangers de ce sytème et sur les inconvénients qu'il pouvait entraîner dans son exécution.

M. Frémont a répondu qu'il était facile de repousser toutes les inculpations dont le système cellulaire de jour et de nuit était l'objet. La cellule serait ouverte à toutes les personnes qui peuvent moraliser les reclus ; les corporations religieuses concourraient à ce grand essai de régénération ; le travail, la lecture, la promenade dans les préaux, viendraient rompre la monotonie de la cellule et, de cette façon, l'ennui ne serait plus à craindre, la santé ne serait pas atteinte et les cas de folie ou de suicide seraient moins nombreux que dans nos prisons, où les détenus vivent en commun.

La Commission a semblé se rendre au système développé par M. Frémont et a été également de son avis sur la transportation dans nos colonies qu'il demande pour tous ces hommes corrompus et incorrigibles qu'il n'est plus possible de ramener au bien.

M. le président de Sainte-Marie ayant demandé à M. Frémont s'il pensait que M. Faustin Hélie eût comme ses collègues partagé son opinion sur le système cellulaire de jour et de nuit, M. Frémont a répondu qu'il était convaincu que M. Faustin Hélie partageait son opinion, mais qu'il était surtout retenu dans ce moment par la question financière. Pour que le système cellulaire de jour et de nuit fût praticable, il faudrait autant de prisons cellulaires qu'il y a d'arrondissements pour éviter l'encombrement des détenus, or ce serait une dépense de plusieurs millions que le gouvernement ne serait pas disposé à demander aux chambres. C'est du reste une question de détail à examiner et qui, un jour ou l'autre, devra céder devant l'inté-

rêt général. 40,000 repris de justice répandus sur tous les points de notre territoire sont un danger pour la Société et un reproche permanent au point de vue de la morale publique.

Séance du 1er juillet 1870.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître les ouvrages qui ont été envoyés à la Société :

1° *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, nos 24 et 25, juin 1870, et table du 2e semestre 1869 ;

2° *Procès-verbaux des séances de la Société Hâvraise d'études diverses ;*

3° *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XVIII ;

4° *Rapport publié par le ministère de l'Agriculture sur les moyens d'atténuer les effets de la sécheresse sur les productions fourragères en 1870.*

A propos de cette brochure, M. le Président entretient la Société des effets désastreux que produit la sécheresse persistante sur tous les genres de culture. Il fait ressortir le peu de valeur des conseils théoriques donnés pour remplacer les productions qui ont manqué, car quelles que soient les semences qu'on mette en terre, celle-ci est desséchée à une trop grande profondeur pour faire germer en temps utile. Il faudrait avant tout une pluie abondante et de longue durée, qui changeât la terre, devenue poussière, en terre productive.

M. Masure fait remarquer que les conseils donnés pour les divers ensemencements à effectuer, sont en effet subordonnés à une préparation du sol par la pluie, et que sans cela rien n'est à entreprendre en culture.

M. Rabourdin s'étonne qu'en présence du manque si absolu des fourrages, ce qui conduit à une diminution fort inquiétante de toute espèce de bétail, on n'emploie pas davantage pour la nourriture des bestiaux, les tourteaux de sésame. Ces tourteaux sont très-nutritifs et mêlés à la paille et à du foin de mauvaise qualité, ils constituent encore une bonne alimentation dont les bêtes s'accommodent très-bien.

Les tourteaux de Lyon et de Marseille sont abondants et faciles à se procurer; le prix des 100 kilos est de 15 fr., et deux kilos suffisent pour un bœuf, et 125 grammes pour un mouton.

M. Nouël dit que les déchets de riz sont encore un bon moyen d'alimentation pour les bestiaux, et le prix n'est que de 27 fr. les 100 kil. seulement il y a nécessité d'opérer la cuisson.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie pour entendre le rapport sur le travail de M. de Chaulnes, intitulé : *La carrière scientifique et archéologique de M. le duc de Luynes.*

M. Desnoyers donne lecture de son rapport. Le dépôt aux archives du travail de M. de Chaulnes est proposé par la section des Lettres. La Société confirme par son vote cette proposition; elle vote également le dépôt aux archives du rapport de M. Desnoyers.

M. Masure donne lecture de quelques extraits du rapport sur la Rage, présenté par M. Bouley à l'Académie des Sciences.

Séance du 15 juillet.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que les ouvrages suivants ont été envoyés à la Société :

1° *Annales de la Société académique de Nantes*, 2e semestre 1869.

2° *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Eure*, t. IX, 1864 à 1869 ;



3° *L'Agronome praticien, arrondissement de Compiègne*, juin 1870 ;

4° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XI ;

5° *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. LXX, n° 26 et n° 1 du t. LXXI ;

6° *Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans*, juin 1870 ;

7° *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, n° 6, 1870 ;

8° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts et Agriculture de la Somme*, t. VII, 1869 ;

9° *Bulletin d'Archéologie chrétienne*, par de Rossi, 7e année, nos 5 et 6 ;

10° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, nos 40 à 58, t. IV et nos 60 à 63, t. V ;

11° *Maître Jacques*, juin 1860 ;

12° *Archives de l'Agriculture du nord de la France*, 18e année, n° 5 de 1870.

M. le Maire d'Orléans écrit à la Société pour lui demander si elle a quelque candidat à présenter ponr le prix fondé par M. Robichon en faveur de l'orléanais qui se sera distingué par son dévouement, ses écrits ou ses œuvres d'art.

Depuis la dernière séance, la section de Médecine s'est seule réunie, son président fait connaître que la section, après avoir pris connaissance du travail manuscrit de M. le Dr Patay, sur les moyens de reconnaître les altérations de l'urine, a été d'avis de remercier l'auteur de son résumé de ce que la médecine connaît sur cette partie de la pathologie urinaire, et de déposer son travail dans les archives de la Société.

Ces propositions sont acceptées.

M. Desnoyers donne lecture d'un travail ayant pour but de démontrer comment les tubes en os, réputés jusqu'à présent des sifflets, sont bien des charnières de coffres, comme M. Fiorelli, directeur des fouilles de Pompéï, l'a révélé le premier. M. Desnoyers fait circuler un certain nombre de ces tubes en os, ainsi qu'une boîte construite pour montrer le jeu des charnières en os. Ce sujet conduit M Desnoyers à entrer dans certains développements relatifs à Pompeï et à Herculanum.

La Société décide que ce mémoire sera soumis à l'examen des sections des Arts et des Lettres, réunies.

Séance du 5 août 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que les ouvrages suivants ont été envoyés à la Société :

1° *Bulletin de la Société nivernaise,* t. IV, 1870 ;

2° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme,* n° 6, 1870 ;

3° *Annales de la Société impériale d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres de la Loire*, t. XIII ;

4° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, n° 7, 1870 ;

5° *Enquête agricole,* rapport à l'empereur ;

6° *Bulletin de la Société protectrice des animaux,* juin et juillet 1870 ;

7° Quatre volumes publiés et envoyés par la Société Smithsonienne, contenant les inscriptions des brevets d'inventions faites en Amérique, dans le cours de l'année 1867.

M. Frot prend la parole pour demander qu'à l'avenir, les épreuves des procès-verbaux soient communiquées aux membres qui y figureraient comme ayant fait une communication d'une certaine importance. Il se fonde sur les inconvénients que peut avoir une analyse trop succincte ou même faussée, pour l'interprétation des opinions d'un orateur, et il pense qu'il serait utile de faire passer sous les yeux de la personne intéressée ce qui doit être livré à l'impression.

Cette manière de voir, soutenue et limitée par M. Frémont aux notes écrites et transmises par leurs auteurs au secrétaire, est l'objet d'une assez longue discussion, à la suite de laquelle la Société décide qu'il n'y a pas lieu de changer le mode suivi jusqu'à présent, pour la publication des procès-verbaux.

M. le Président informe la Société qu'il a répondu à une lettre de M. le Préfet, demandant des renseignements sur l'origine, les travaux et l'organisation de la Société.

Depuis la dernière réunion, les sections des Lettres et des Arts se

sont réunies pour nommer un rapporteur du travail de M. Desnoyers sur les charnières en os. M. de Monvel a été désigné.

M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Recherches sur l'origine de la bibliothèque d'Orléans : la bibliothèque de la nation germanique*. Ce travail est renvoyé à la section des lettres.

Séance du 19 août 1870.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après avoir été rectifié en ce sens, que l'analyse très-succincte du mémoire de M. Bimbenet sur la bibliothèque de la nation germanique dans l'Université d'Orléans, est supprimée, attendu que d'après l'opinion de plusieurs membres, il est inutile d'analyser, même aussi brièvement que possible, les mémoires renvoyés à une section.

M. le Secrétaire général fait connaître que les ouvrages suivants ont été envoyés à la Société depuis la dernière séance :

1° Les n°s 2, 3, 4, 5 du t. LXXI, des *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences ;*

2° N° 7 du *Bulletin agricole de Puy-de-Dôme*, année 1870.

Depuis la dernière réunion, la section des Lettres s'est réunie et elle a nommé M. de Torquat, rapporteur du travail de M. Bimbenet.

Sur la proposition de M. Frot, la Société vote une somme de 250 fr. pour les blessés de la guerre contre la Prusse, qui vient de commencer (1).

(1) Cette séance est la dernière qui ait été tenue en 1870. La guerre terrible dont le département du Loiret devint bientôt après le théâtre, les deux occupations successives d'Orléans, les 11 octobre et 5 décembre 1870, n'ont pas permis à la Société de se réunir. Elle n'a repris ses séances que le 9 juin 1871, après le départ des troupes prussiennes.



LA BATAILLE DE SAINT-QUENTIN

Livrée le 10 Août 1557 (*)

RACONTÉE EN L'ANNÉE 1559, PAR UN ÉCOLIER ALLEMAND,

ÉTUDIANT A L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS.

Mémoire de M. E. BIMBENET.

Séance du 5 janvier 1872.

Tous les peuples ont eu leur jour de triomphe et leur jour d'humiliation, et tous, depuis la plus haute antiquité jusqu'aux époques les plus rapprochées de celle où nous gémissons, accablés par les désastres de nos armées, ont eu leurs poètes, entraînant leurs guerriers au combat, célébrant leurs victoires, ou rappelant leur gloire passée pour les consoler de la défaite.

C'est surtout dans cette dernière situation que la poésie s'exaltait jusqu'à l'enthousiasme, qu'elle exhalait ses plaintes par les accords les plus énergiques et les plus touchants, et préparait le jour de la vengeance en entretenant les peuples opprimés de l'ancienne infériorité de l'oppresseur et de l'abus qu'il faisait de la victoire.

(1) Cette bataille a été livrée le jour anniversaire de la fête de saint Laurent; le roi d'Espagne et des Pays-Bas, en mémoire de ce grand événement, a fait bâtir le palais de l'Escurial en lui donnant la forme d'un *gril*, instrument du supplice de ce martyr; et les Espagnols l'appellent encore : La *Bataille de Saint-Laurent*.

Naguère encore la France avait eu ses Tyrtée et ses bardes : l'invasion de 1792 a rencontré son plus puissant obstacle dans les inspirations de Rouget de Lisle et de Chénier, et la chute du premier empire a trouvé sa consolation dans les inspirations de Casimir Delavigne et de Béranger.

La jeunesse de ce temps savait par cœur les *Messéniennes* du premier ; et les villes et les campagnes répétaient sans cesse, (peut-être le doit-on regretter aujourd'hui,) ce que le second dans une modestie douteuse, appelait ses *chansons,* dont quelques-unes, cependant, au-dessus même des chants de son illustre contemporain, étaient justement considérées comme un baume répandu sur les blessures de la Patrie.

De nos jours, la poésie est plongée dans un profond sommeil, ou du moins elle a cessé d'être populaire, et cette observation n'est pas une des moindres causes de découragement et de douleur au milieu de toutes celles qui saisissent et affligent le sentiment public ; elle est remplacée par la plus fausse et la plus méprisable philosophie ; celle-ci, comme un fleuve débordé entraîne dans sa course toutes les richesses qu'il rencontre sur son passage, renverse et détruit les pensées les plus élevées, les dévouements les plus nobles et les plus généreux.

Mais une puissante ressource nous reste : l'historien peut suppléer le poète.

Nos grands recueils où, par le plus heureux mélange, toutes les productions de l'intelligence viennent se réunir pour dispenser à tous la nourriture vivifiante des lettres, de la science et de l'érudition, sont remplis de mémoires rappelant, sous les formes les plus variées, notre gloire ancienne, nos droits à la reconnaissance de notre implacable ennemi, et nos titres incontestables à la possession des provinces qu'il nous enlève, en s'efforçant de la faire

considérer comme le résultat d'une usurpation due à la force, sans doute pour s'excuser d'avoir dit que la force domine le droit et doit le remplacer.

C'est ainsi, entre autres, que la *Revue des Deux-Mondes* offre à la méditation de tous, plusieurs de ces œuvres dont on ne doit citer, ici, qu'un petit nombre : *La bataille de Denain et la paix d'Utrecht, le Siège de Metz en 1552*, la réunion de l'*Alsace à la France*, ou *leçon d'histoire à M. le comte de Moltke;* toutes deux dues à la plume du savant professeur, M. Charles Giraud; et une *Prusse dans l'antiquité, — la Macédoine*, due à celle de M. Maury.

Le sentiment national use donc, pour se manifester, du langage qui lui est devenu propre; s'il a perdu sa puissance d'expansion dans les masses, il est permis d'espérer qu'il se maintiendra jusqu'au jour où l'esprit public renaissant à lui-même, reconnaîtra que la plus sainte indépendance est celle de la patrie, et qu'il n'est d'autres moyens de la recouvrer qu'une forte organisation sociale et la soumission à la loi.

Il est remarquable que ces œuvres ne sont pas seulement consacrées au souvenir de notre grandeur, mais qu'elles le sont aussi au souvenir de nos désastres. Dans celle qui a pour titre : *une Prusse dans l'antiquité, — la Macédoine,* le tableau de l'état de la Grèce, depuis le commencement de la *Guerre sacrée,* jusqu'à la bataille de Cheronée, qui en fut le fatal dénoûment, n'est qu'une ingénieuse et savante allusion à ce que la France vient d'éprouver, et, peut-être, de mériter.

C'est ainsi qu'à côté de l'encouragement se trouve la leçon; et ce n'est pas un des moindres services qu'il soit permis de rendre à son pays.

On peut donc, à ce double titre, rappeler le souvenir de la bataille de Saint-Quentin dont le récit dû à la plume d'un écolier allemand, écrivant au moment même où elle

a été livrée et perdue, est resté enfoui dans un dépôt d'archives départementales ; et cela avec d'autant plus de raison que son auteur se livre bien plus à une appréciation de l'état de la Monarchie française sous le règne de Henri II de Valois, et à l'expression des sentiments qui, déjà, animaient les divers cercles de l'Allemagne contre la France, qu'il ne décrit l'ordre et les péripéties de cette bataille.

Et quoique cet événement nous rappelle l'un des plus grands revers que nos armes ont subis, il a cet immense avantage de permettre un rapprochement comparatif entre l'état militaire de la France et celui des armées allemandes au XVI[e] siècle et le rapprochement comparatif de l'état militaire de ces deux nations au XVIII[e].

Enfin ce récit est l'expression de la haine profonde que l'Allemagne avait déjà conçue et qu'elle a depuis constamment entretenue contre la France, où cependant elle venait chercher, et trouvait le bienfait de l'enseignement des lettres et du droit, et dont elle désirait et méditait dès cette époque reculée, en retour de l'immense service qu'elle en recevait, l'humiliation et même l'entier effacement.

Mais ces avantages ne sont pas les seuls ; cet événement, lui-même, nous permet de remarquer que malgré la victoire décisive, en apparence, remportée sur l'armée française le 10 août 1557; malgré les défaillances reprochées à la Monarchie et à la nation; malgré les projets persistants de l'affaiblir et même de la subjuguer, cette nation française n'en est pas moins restée celle dont les armées sont entrées à Berlin autrement que les armées allemandes ne sont entrées à Paris.

Le récit qui va être reproduit textuellement, et sans qu'il y soit ajouté un seul mot, par cela seul que son auteur a pris pour texte l'une des plus tristes phases de notre histoire et qu'il le fait avec l'insolente ironie qui semble être propre à la nation allemande dans le succès, et comme

s'il écrivait une page de l'histoire contemporaine, devient aussi une consolation et une espérance, puisqu'il nous transporte à une époque où tout semblait perdu et où tout a été rapidement et glorieusement sauvé.

A la page 238 du 2e volume des actes dressés par les Procurateurs des écoliers allemands étudiant à l'Université d'Orléans (1), se trouve celui dont la reproduction textuelle va suivre; il porte ce titre :

En l'an 1559 de Jésus-Christ, fils du Dieu éternel, très-excellent et très-grand pontife et médiateur, né de la Vierge Marie, Ferdinand Ier étant empereur de l'illustre nation germanique; Henri II et François II de Valois, son fils, régnant sur la France; Jean Ruller étant recteur de l'Université d'Orléans; Herman Frisius, saxon, procurateur de la nation germanique, rapportait les événements qui suivent :

Jesu-Christi æterni filii Dei, et optimi maximi Pontificis et mediatoris, nati ex Maria Virgine, anno 1559, imperante apud inclytos Germanos Ferdinando primo, regnantibus vero in Gallia Henrico secundo patre et Francisco secundo filio Valesiis; rectore Academiæ Aurelianensis Johanne Rullerio, Hermannus Frisius, saxo, nationis Germanicæ procurator, hæc acta conscribebat.

(1) Dans les Universités du Moyen-Age, les écoliers, comme ils le sont encore aujourd'hui dans les Universités de l'Allemagne et de l'Italie, étaient divisés en *nations*.

Originairement l'Université d'Orléans en comptait dix : celles de France (composée de la jeunesse appartenant à l'*Ile-de-France*), de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, d'Aquitaine ou de Guyenne, de Touraine, de Normandie, de Lorraine, d'Allemagne et d'Ecosse.

Ce nombre, par la fusion de quelques-unes des plus voisines entre elles, fut réduit à quatre en l'année 1538.

Chacune de ces nations, sous la qualification de Procurateur, élisait, pour les représenter, un des siens; et chacun de ces Procurateurs était tenu de dresser un acte, inscrit dans un registre spécial, de tout ce qui s'était passé, pendant son procurat, d'intéressant pour l'association qu'il représentait; les Procurateurs allemands avaient adopté l'usage d'y ajouter le récit et l'appréciation, à leur point de vue, des événements les plus considérables qui s'étaient passés pendant leur exercice.

Il arriva, à cette époque, un fait historique extraordinaire et le plus mémorable de ceux qui se sont passés dans la longue suite des siècles: Charles-Quint, toujours victorieux sur terre et sur mer, jusque-là, et l'empereur d'Allemagne le plus heureux, sans y être contraint et spontanément, abdiqua et abandonna le gouvernement de toutes les parties de l'Europe, en même temps; cédant à je ne sais quel motif religieux, il se rendit par mer de Belgique en Espagne où il s'enferma dans un monastère avec ses deux sœurs, Maria et Leonora.

Rarum equidem, ac tota sæculorum retroactorum serie maxime memorabile hoc nostro œvo exemplum accidit, nimiròm ut Carolus Quintus, terra marique victoriosissimus, hactenus, felicissimusque imperator Germanus, suapte spontè deliberata voluntate, imperio se simul totque amplissimorum per Europam regnorum administratione penitùs abdicaret, inque monasterium, nescio cujus religionis causa, apud Hispanos ex Belgica, cum duabus sororibus Maria et Leonora, classe eô profectus, includeret.

En vertu du droit héréditaire, son fils Philippe succéda aux Etats qui lui-même tenait de ses pères, et à tous les gouvernements répandus dans toute leur étendue, mais l'empire fut transmis à Ferdinand, son frère, par le consentement des grands de l'Allemagne.

Filio igitur Philippo in paterna regna, atque latè diffusas opes et imperatoria namque Majestas in Ferdinandum, consensu procerum Germanicorum, translata fuit, hereditario jure succedente.

La guerre, ainsi apaisée entre l'Allemagne et la France, fut transportée ou plutôt attirée en Italie.

Cum per Germaniam et Galliam omnia sic satis pacata essent, tota belli moles in Italiam translata, vel potius attracta est.

A ce moment, Jean-Pierre Caraffa, moine napolitain et cardinal du titre de Théatin, propagateur de la secte avortée des Jésuites, fut élevé au siége de

Præfuit per id tempus Romanœ sedi, quam apostolicam vocant, Johannes Petrus Caraffa, napolitanus monachus, sectœ abortivœ (1) istius Jesuitarum author,

(1) *Sectœ abortivœ.* Ces mots indiquent que le narrateur adopte cette proposition, que la Société de Jésus a été détournée du but que voulait atteindre son fondateur, Ignace de Loyola; il est inutile d'insister, ici, sur la portée que peut avoir ce mot dans la pensée de celui qui l'emploie, ce qu'on ne pourrait faire qu'en s'éloignant de la tâche

Rome qu'ils qualifient d'apostolique, et déclaré souverain pontife sous le nom de Paul IV.

effectus cardinalis, Theatinus dictus, pontifex vero creatus : Paulus quartus appellatus est.

Celui-ci, avant son pontificat, quoique âgé (il était déjà vieux) (1), se montra surtout ami de la paix, et s'appliqua avec zèle et piété à la sérieuse réforme de l'Eglise romaine et particulièrement à dénoncer et à corriger ses abus, ainsi que le démontre, avec évidence, le livre qu'il adressa à Paul III, dans lequel il blâme vertement et avec énergie, et même avec la plus grande sévérité, les désordres de l'Eglise de Rome, à ce point qu'il aurait été difficile à un adversaire de la secte pontificale de rien dire de plus outrageant que ce qu'il a écrit contre elle.

Is, quanquam exoletus (jam senex esset) nihilque magis quam pacem colere, ecclesiæque romanæ seriam emendationem maximo quodam pietatis zelo, ante pontificatum, flagitare et expetere videretur, quod liber quem ad Paulum tertium conscripsit satis testatur graviter, certè in eo et satis acriter abusus romanæ ecclesiæ reprehendit, ut ferè ab adversario pontificiæ sectæ atrocius in illam scribi nihil posset.

Cependant, à peine était-il parvenu à la souveraine puissance et au comble des richesses que, dans l'enivrement d'un tel succès, il oublia les intérêts du Christ et de l'Eglise affligée; négligeant les affaires monastiques et plus imitateur de la tyrannie de Jules, de Marius, de Sylla et d'Antoine, que de Pierre et de Paul, dont il se vantait à tort d'être le successeur;

Tamen postquam ad hoc summæ potentiæ et opum fastigium pervenit, in tanto rerum successum Christi et afflictæ ecclesiæ facilè oblitus, non monastica negocia molitus, non Petri et Pauli (quorum successorem sese vinditat) exempla, sed potius Julii, Marii, Syllæ, Antonii tyrannidem imitatus, à pace, nuper, singulari Dei beneficio,

qu'on s'est exclusivement imposée de reproduire ce texte sans commentaires.

Ce pape, que l'écolier allemand dit avoir été cardinal du titre de *Théatin,* était désigné seulement sous le titre de cardinal théatin, par suite de sa promotion à l'évêché de *Chieti,* en latin *Theate;* vingt-sept ans auparavant, il avait donné le même nom à l'ordre religieux des *Théatins,* dont il était le fondateur.

(1) Il était âgé de 79 ans, lorsqu'il fut élu à la papauté.

poussé par les furies de l'enfer, de la paix, récemment rendue au monde par un bienfait de Dieu, à la guerre, et par la cupidité la plus criminelle à s'enrichir et à enrichir ses neveux aux dépens du prochain, il ne garda plus aucune mesure.

orbi terrarum restituta, ad bellum, infernalibus furiis pravaque cupiditate ex aliorum dispendiis se suosque nepotes locupletandi incitatus, ultrò adierit animum.

Donc cette infâme et impure harpie, altérée du sang humain, s'avançant de son antre de Venise, après avoir préparé ses forces, envahit, par ses troupes, quelques contrées de la domination de Philippe et quelques places fortes, qu'il disait (cette imposture est, ordinairement, le prétexte de ces criminelles entreprises) être du domaine de saint Pierre.

Itaque hæc fœdissima et impurissima harpya, sitiens humani sanguinis, ex spelunca Veneti maris in altissimas rupes progressa, comparata valida, suorum manu Philippi nonnullas ditiones et Italiæ oppida quæ patrimonii sancti Petri (hunc enim furum prœtexere sceleribus solet) esse prædicabat, invadit.

Philippe ayant tout préparé pour la guerre envoya le duc d'Albe, et plusieurs autres capitaines de la maison de Colonne et résista fortement à la violente entreprise du Pape; ce furent là ses premières expéditions militaires peu de temps après qu'il eut pris les rênes de l'Etat; elles eurent des chances diverses, mais ne furent pas toujours malheureuses.

Cujus furori Philippus, comparatis omnibus ad bellum necessariis, missoque Albano duce et aliis ex Columnensium domo capitaneis præfectis militiæ, facilè restitit. Hæc fuerunt quasi prima, post acceptas regnorum habenas, Philippi tyrocinia, quæ eum quidem variè exercuerunt, sed tamen non inauspicata fuerunt.

Mais le Pape voyant bien qu'il ne pouvait se mesurer, avec ses troupes italiennes, à un ennemi si redoutable et si bien pourvu de toutes choses, et que cependant il ne pouvait cesser la guerre, obtint bientôt, en leur prodiguant les plus belles promesses, des sommes d'argent, et les assurances du salut éternel dont il pouvait disposer en

Equidem Pontifex, cum italicis copiis, tanto hosti atque omni re instructissimo par esse non posset, neque tamen ab armis decedendum sibi existimaret, ex iis Helvetiis qui romanam religionem adhuc sequuntur, auxilia magnis propositis et præmiis, et pollicitationibus œternæ salutis quæ in sua, puta Dei vicarii,

sa qualité de vicaire de Dieu, et ce qui, à n'en pas douter, devait être la conséquence de leur consentement, le secours de ceux des Helvétiens appartenant encore à la religion romaine; mais hélas! l'événement, cet instituteur des sots, prouva combien peu ces braves gens apportèrent de secours au Pape.

manu posita est, certo certius consequendæ, primo quoque ad se accersit, sed quantulum, proh dolor! isti boni viri auxilii Papæ rebus attulerint. eventus, stultorum magister, satis comprobavit.

Car quoiqu'il se montrât non-seulement joyeux de leur arrivée, qu'il les accueillît en leur prodiguant des marques d'une extrême amitié, mais qu'il les félicitât publiquement devant la foule, à ce point qu'il s'écria : « Ceux-là sont des anges envoyés du ciel pour défendre l'Eglise, qui ont quitté leur patrie, leurs épouses et leurs enfants, afin de combattre pour elle; je les bénis de mon bras inflexible et puissant et par la croix, et je les signalerai comme les héritiers de saint Pierre, etc... » et quoique aussitôt la séance terminée il eût élevé leurs chefs au grade de tribuns militaires et de chevaliers armés du bouclier d'or (1); et enfin quoique les Hel-

Nam quamvis Pontifex optatissimo in urbem eorum adventu non solum mirificè lætatus fuerit, eosque amicissimè exceperit, verùm etiam palam pro concione laudaverit, adeo ut in hæc verba proruperit: uhi angeli divinitùs missi sunt ad ecclesiam defendendam, hi patriam, uxores ac liberos deseruerunt, ut pro ecclesia pugnarent, benedicam eos brachio meo ferreo ac potenti et cruce, ut liberos hereditarios sancti Petri consignabo, etc. » Finita concione, extemplo eorum duces et tribunos, equites auratos creavit. Quo beneficio sanctissimi patris, Helvetii ex longinquo et difficile itinere defatigati, mirum in modum recreati, et

(1) *Eques aurati* ou *aurati milites*, soldats qui ont des boucliers ornés d'or. (QUICHERAT.)

On lit dans la bulle de Clément V, instituant l'Université d'Orléans, et comparant les jurisconsultes aux chevaliers romains (1) :

« Et que l'on ne s'étonne pas que l'or brille sur leurs boucliers, car ils sont les défenseurs de la justice, ceux qui dégagent les

(1) « De his profecto non indignè accipitur quod refulsit sol in clypeos aureos quia sunt justitiæ defensores, facta causa-

(1) *Miles literatus, legum peritissimus* (DUCANGE). Au mot *miles laïcus*.

vétiens, parfaitement reposés d'un si long et pénible voyage et admirablement renouvelés et fortifiés par le traitement qu'ils avaient reçu ; dans les meilleures dispositions, et remplis d'espérance par l'excellente bénédiction que le Saint-Père leur avait donnée, se soient montrés prêts à répandre leur sang pour soutenir le siége de Rome; cependant, comme l'inconstance des choses humaines est grande, cette joie ne fut pas de longue durée, car le Pape les ayant dirigés sur Paliano (1) avec mille Italiens, entourés de tous côtés par Antoine Colonne et préférant, par le plus noble sentiment, une mort honorable en combattant avec courage, à chercher leur salut dans une fuite honteuse, ils furent exterminés jusqu'au dernier ; tels furent l'issue de l'abandon de la patrie, des femmes et des enfants, et le résultat de la sainte bénédiction de ce bienheureux qui siége dans le temple de Dieu, qui ne peut tromper ni être trompé, qui ne peut faillir ni errer; certainement, c'est ma coutume de rendre ainsi heureux ceux que j'aime, dit le comique (2).

confirmati, magnis animis et optima spe et benedictione pleni, ad omnia vitæ pericula pro romana sede subeunda sanguinemque suum constanter pro ea effundendi alacres et perquam paratos sese esse demonstrarunt; tamen ut est rerum humanarum magna mutabilitas, non fuit illis diuturnum hoc gaudium, nam cum Palianum eos Pontifex cum mille Italis expeditis misisset, à M. Antonio Columnio, undique circumventi, longè præclarius ducentes, fortiter pugnando honestè mori, quam turpi fuga ignominiosam sibi salutem quærere, ad internetionem omnes cæsi deletique fuerunt; hunc habuit exitum desertio patriæ, conjugum, liberorum sancta benedictio illius beatissimi qui in templo Dei sedet, qui nec fallere nec falli, nec labi, nec errare potest; enim vero sic soleo beare quos amo, ut comicus ait.

faits obscurs dont elle est embarrassée, rétablissent les droits de chacun dans les affaires publiques et privées et viennent en aide au genre humain, non moins par les effets de la science que s'ils sauvaient la Patrie et les chefs de l'Empire dans les combats et au prix de leurs blessures. »

rum ambigua dirimentes, qui suæ defensionis viribus in rebus publicis ac privatis lapsa erigunt, fatigata reparant nec minus humano generi per scientiarum comparationem provident, quam si prœliis et vulneribus parentesque salvarent. »

(1) *Paliano,* bourg de la campagne de Rome.

(2) Ce comique est Plaute.

Le roi, persuadé qu'il devait s'opposer à toute diminution des états du Pape, et en exécution d'un ancien traité intervenu, comme je le pense et comme les actes l'indiquent, entre lui et le Souverain-Pontife, par lequel tous les deux s'étaient, réciproquement, juré et religieusement engagé leur foi pour toujours, que ni l'un ni l'autre ne devait enfreindre, et qui devait rester à l'état d'amitié et d'alliance indissolubles, à ce point qu'ils regarderaient les ennemis de l'un comme les ennemis de l'autre, et que le dommage causé à l'un le serait à tous les deux, envoya en Italie, sous la conduite du duc de Guise, les troupes abondamment pourvues de munitions.

Persuasus etiam rex Galliarum, Henricus secundus, ne quid detrimenti res romana caperet, ex veteri pacto, ut arbitror, quo Pontifex romanus rexque Franciæ sibi olim mutuo, ut litteris traditum est, jurarunt obstrinxeruntque persanctè, suam fidem perpetuam utque inter utrosque nullaque unquam oblivione delendam, et amicitiam et confederationem constantem fore, adeò ut communes eorum hostes judicandi essent qui alteram partem quo jure quaquam injuria læsissent, copias instructissimas in Italiam mittit, illis dux Guisianus præficitur.

Il en est qui pensent que le duc François de Guise n'a pas tant cédé à l'intention de secourir le Souverain-Pontife qu'à celle de conquérir pour lui le royaume de Naples, et le souverain pontificat pour son frère, le cardinal Charles de Lorraine, et que cette double entreprise eut lieu sous ce prétexte; que cela soit ou non, j'abandonne cette question à l'appréciation de chacun.

Sunt qui putent ducem Guisianum Franciscum, non tam auxilii Pontifici ferendi gratia, quam ut sibi regnum Napolitanum, fratri vero cardinali Lotharingo Carolo, summum pontificatum conquireret, hanc expeditionem prætextu ferendæ opis suscepisse; quod an verum sit ego in medio relinquo.

Ce qu'il y a de certain, c'est que quelque chose que soit le Pape, soit Guise aient entrepris, les efforts de l'un et de l'autre furent malheureux, sans résultat et au grand dommage de tous les deux, car cette expédition coûta cher à la France, et le Souverain-Pontife

Hoc satis constat quidquid vel Pontifex, vel Guisianus moliti sint, utriusque conatus infelices et irritos, magnoque ultro citroque damno fuisse, nam et Galliæ magno constitit illa expeditio, et Pontifex ad extrema fore redactus, pacem à Philippo

fut contraint de demander la paix à Philippe; Guise, toute espérance perdue, son armée presque détruite, sous un ciel ennemi, par la peste et par le fer, ramena en France une poignée de soldats, dont un grand nombre sans armes, blessés et manquant de tout.

tunc coactus petere fuit ; Guisianus omni spe destitutus, exercitu, peste, inedia et ferro, sub alieno cœlo pœnè absumpto, dilaceratos quosdam et inermes militum conscissos manipulos, in Galliam reduxit.

Quoique le Souverain-Pontife eut, par son astuce, préparé cette guerre, il aima mieux rester spectateur qu'acteur de ce genre de drames, car il y avait plus de sécurité, pour lui, de le faire jouer par un autre; c'est pourquoi, ayant éloigné l'incendie de son territoire, il en transporta les torches beaucoup plus ardentes et beaucoup plus dangereuses en Picardie, et là il alluma de nouveau, entre l'un et l'autre roi très-chrétien et très-catholique, une guerre on ne peut plus funeste aux habitants de cette contrée.

Hoc bello cum se Pontifex astucia expedivisset, spectatorem se potiusquam actorem hujusmodi fabularum maluit præbere, tutius enim esse putabat de alieno corio ludi; quamobrem dimoto à suo tecto incendio, faces longè atrociores, vehementiores et periculosiores in Picardiam transfert; ibique bellum inter utrosque reges catholicum Christianissimumque, longè funestissimum ejus regionis incolis rursus incendit.

Qu'un épigramme, qui ne manque pas de trait, trouve sa place en ce lieu :

Jaciat hoc loco epigramma de hoc Pontifice non illepidum ascribere :

Puisque ton courage, ô Caraffa, n'est pas propre à la guerre, et que tu passes pour plus connaître les cloîtres que les camps;

Puisque les armes, et l'argent, ce nerf de la guerre, manquent, quelle fureur te porte à te précipiter en armes?

Pourquoi revêts-tu tes faibles épaules de ces armes condamnées? Pourquoi ne t'est-il pas permis de les déposer lorsque tu pourrais le faire?

Cum tibi non virtus habilis sit [Caraffa, bello,]
Et castris habeas cognita [claustra magis.]
Cum desint vires bellique pecunia [nervus,]
Quis te præcipitem cogit in arma [furor?]
Infirmis humeris damnata quid [induis arma?]
Quæ tibi cum libeat ponere [non liceat?]

Pourquoi ébranles-tu le monde respirant enfin, et cicatrisant ses blessures? Et le premier, en armes, prolonges-tu la guerre?	*Cur respirantem et curantem [vulnera mundum]* *Concutis, et Martem primus in [arma cres?]*
Donne la paix aux malheureux et prends pitié de nos souffrances; si tu es notre père, si nous sommes l'objet de ton amour.	*Da miseris requiem et nostri [miserere laboris;]* *Si nobis pater es, si tua cura [sumus.]*
Remets, ô vieillard, le glaive dans le fourreau, et rappelles-toi la parole du Christ; ce qu'il a dit à Pierre, il te l'a dit aussi.	*Conde, senex gladium, et Christi [reminescere verbi;]* *Quod dixit Petro, dixit et ille [tibi.]*
Le Pontife répond :	***Respondet Pontifex :***
Ne me crois pas le successeur de Pierre : tu vois que je porte le nom et l'arme de Paul;	*Ne tu me Petri successorem [esse putato,]* *Ecce vides Pauli nomen et [arma gero.]*
Et je crie, à plus forte raison, ce mot du Christ : Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.	*Nec tamen hoc Christi verbum [minus intono voce :]* *Non veni pacem mittere, sed [gladium (1).]*
Dans la Picardie, par l'astuce du Souverain-Pontife, comme je l'ai rapporté, la guerre prit une grande recrudescence. Je [illegible] pensais qu'il était préférable de	*In Picardia sanamia (2) Pontificis astu, ut dixi, bellum recrudescit. Gallus (3) [illegible] praeponere quam [illegible] ut ipse [illegible].*

(1) *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram, non veni mittere pacem, sed gladium.* Matthieu, chap. X, v. 34.

Nous croyons cette épigramme absolument inédite.

(2) *Sanamia* est un mot qui ne se trouve ni dans les [illegible] classiques, ni dans les [illegible] des glossateurs.

(3) *Gallus.* Le narrateur veut évidemment désigner le roi de France par ce mot. [illegible] *Francus* [illegible] *de France* [illegible] considération [illegible] parce [illegible] partie [illegible] *Gallicorum* [illegible] *Francorum* [illegible] deux fois [illegible] l'écolier allemand [illegible] croissant jusqu'à [illegible] moindre altération.

rompre, ainsi qu'il le dit lui-même, l'armistice (1) que de le laisser rompre, armistice que César avait demandé l'année précédente et qui avait été violé par les Espagnols, avec impiété, contre la religion du serment et contre le droit des gens; il s'en plaignit vivement dans un écrit public, et il y trouva l'occasion et le motif de reprendre les hostilités.

quas superiori anno tantopere Cesar expetiverat, contra jusjurandi religionem et jus gentium ab Hispano impiè violatas esse, edicto publico scripto conqueritur; hincque ultro inferendi belli occasionem et ansam arripit.

Philippe résolut de faire tourner cette fourberie, comme elle le méritait, à son avantage; convaincu, par son adversaire lui-même, qu'il avait contrevenu aux lois des armistices et qu'il ne devait rien différer; il réunit, avec une grande promptitude, une armée très-bien approvisionnée, composée de la très-noble fleur du sang allemand, avec le secours de laquelle il pouvait, facilement, s'opposer aux efforts de l'ennemi.

Philippus cum hanc in se præter meritum torqueri calumniam animadverteret, benè sibi conscius non à se, sed ab adversario contra judiciarum leges ventum esse, nihil cunctandum ratus, ex germanici sanguinis nobilissimo flore, summa celeritate instructissimum exercitum conscribit, quo hostis conatus, etiam facilè, impedivit.

On remarquait dans cette armée plusieurs puissants princes, les ducs de Brunswick : Ernus, Ernest et Philippe; beaucoup de comtes : Othon de Hoya, Gauthier de Svartzemburg, et un grand nombre

Complures principes viri in hoc exercitu conspiciebantur, duces Brunswicenses : Ernus, Ernestes et Philippus; comites permulti : Otho ab Hoya, Guntherus a Swartzemburg, cum aliis multis

(1) Il s'agit de l'armistice de Vaucelles (16 décembre 1555).
Ce manque à la foi des traités doit moins être imputé à Henri II qu'au pape Paul IV, qui, au moment où il déclarait hautement vouloir changer cette trêve de cinq ans en une paix définitive, chargeait son neveu, le cardinal Caraffa, de porter à Henri II une épée qu'il avait bénie, et munissait ce légat d'un pouvoir spécial pour délier le roi de France, au nom de l'église, du serment qu'il avait prêté, d'observer cette convention, et même l'autoriser à attaquer le roi d'Espagne, même par surprise et sans déclaration de guerre. (*Sismondi, Henri Martin.*)
D'ailleurs, Henri II, ainsi que vient de le dire le procurateur allemand, usait, dans cette circonstance, de représailles.

de barons et de gentilshommes dont il serait trop long de donner, ici, les noms; tous guerriers expérimentés.

Philippe ayant reçu un rapport de ses espions réunit une très-forte cavalerie, qu'il avait amenée avec lui; non-seulement les troupes françaises, les provisions et les équipages qui avaient été attirés dans les marais de Quentin, mais même les plus grands seigneurs du royaume de France, les plus expérimentés dans l'art de la guerre : le connétable Anne de Montmorency et son fils, furent mis en déroute.

Tels furent les commencements de cette première guerre, que Philippe dirigea contre le roi de France; il attribua ce succès à la faveur divine et pensa, par le conseil de ses généraux, qu'il était urgent de porter la guerre plus loin, et de tenter de nouveaux hasards; il fit donc avancer son armée, s'empressa d'intercepter les chemins; et réunissant tous ses efforts pendant que la terreur remplissait tous les esprits, il entoure très-étroitement la ville de Quentin et, dans l'espace de quelques semaines, il l'ébranle par l'action incessante de bombardes gigantesques, il l'emporte de vive force,

baronibus, aliarumque nobilium familiarum (quorum nomina hic recensere perlongum esset), militaris rei experimentis viris.

Qui, nuncio per speculatores accepto, coadunato fortissimo equitatu quem secum adduxerant, gallicanas copias quæ et præsidium et commeatum in phanum (1) Quintini (2) adducturæ erant, non solum fuderunt, fugaveruntque, verum et præcipuos Gallici regni proceres, belli præcipuè peritos : Annam nempè Montmorentium connestabilium et ejusdem filium (3).

Talia fuerunt exordia primi huius belli quod Philippus contra Galliæ regem gessit. Hæc occasio cum quasi cœlitùs benègerendæ rei oblata esse videretur, urgendam eam porro et martis aleam cum hoste experiendam, consilio ducum, censuit; quare exercitum promovet, omnes aditus diligentissimè intercepit, et qua potest summa contentione, dum omnia metu et terrore complerentur, oppidum Quintini obsidione arctissima cingit, et paucis hebdomadis post bombardarum immanium assiduis actibus quassatum, vi expugnat, diripit, incolas omnes ejicit, novis præsidiis

(1) *Phanum, lacus, paludes.* (Ducange.)

(2) Saint-Quentin. Les protestants ne font jamais précéder le nom d'un saint de cette qualification.

(3) Le narrateur aurait dû dire que Anne de Montmorency et son fils avaient été faits prisonniers dans ce combat.

la saccage, en chasse tous les habitants, la fortifie par de nouvelles garnisons allemandes et espagnoles, prend prisonnier l'amiral de France (1) et, continuant sa marche, il réduit en son pouvoir Ham, citadelle très-fortifiée, et Châteauneuf.

germanicis et hispanicis firmat, admiralem Franciæ ibi capit, progressus ulterius munitissimam arcem Ham et Chateauneuf in potestatem suam redigit.

Lorsque la population de Paris eut appris cet important désastre, une si grande consternation et une si grande crainte d'un ennemi victorieux et menaçant, s'empara soudainement des esprits que, deux fois, fut agitée la question d'abandonner Paris ; le roi ne sachant en quel lieu il se retirerait, n'ayant plus de troupes, sans conseils, sans alliés, s'agitait dans la frayeur que lui causait l'ennemi.

Hanc cladem non levem cum Gallus (2) accepisset, tanta consternatio et formido ab imminente et victore hoste, hominum animos repente invasit, ut bis de Lutetia relinquenda cogitatum fuerit; rex quo pedem referret incertus, omnibus præsidiis orbatus, inopsque consilii et auxilii, metu adventantis hostis trepidabat.

Le peuple et la bourgeoisie de Paris manifestaient l'intention de chercher son salut dans la fuite, à ce point qu'au mépris d'un édit très-sévère du roi défendant de quitter la ville, tant pendant le jour que pendant la nuit, suivant l'occasion qui se présentait, soit par terre soit par la voie du fleuve, ils se jetaient, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, ou dans des bateaux, ou dans des voitures, ou dans des chariots; les uns fuyaient en secret, les autres ostensiblement.

Plebs populusque Parisinus fuga salutem sibi quærere, eo satis demonstrabat, quod spreto severissimo regis edicto de non relinquenda urbe, tam noctu quam interdiu, et terra et flumine sequana, cum pretiosiori bonorum parte, quam protempore, aut navigiis, aut curribus, carrisque injicere poterant, partim clam, partim palam se subducebant.

(1) Saint-André.

(2) *Gallus.* Ici ce mot semble ne plus être appliqué au roi de France, mais l'être au peuple de Paris, ainsi que le contexte de la phrase le démontre.

Jamais, dans aucun autre temps, on n'entendit dire que les bateliers, les conducteurs de voitures, les portefaix, et toute cette classe d'hommes obscurs eussent été aussi contents ou qu'ils eussent jamais tiré de leur travail un si grand profit; vous eussiez vu toutes choses emportées dans le plus grand désordre et avec une panique allant jusqu'à une sorte de terreur, afin de fuir en foule ses autels et ses foyers.

Nulla ætate fando auditum est nautas, carrucarios, vectores, bajulos et id genus abjectos homines elatioribus animis fuisse, aut tantum ex labore et opera locata lucri reportasse; vidisses, panico quodam terrore omnia susquedeque ferri, quo fiebat, ut relictis áris et focis turmatim urbe profugerent.

Les physionomies présentaient des aspects bien différents : les riches étaient dans l'affliction, mais les pauvres, comme les crocheteurs et cette classe de la lie du peuple qui dévoraient à peine du pain noir dans leurs maisons, raillaient ces derniers et leur insultaient, car ils espéraient que si l'ennemi approchait, ils feraient leur profit de la ruine des autres; d'un côté la Seine était couverte de bateaux; de l'autre le territoire parisien, principalement celui se dirigeant du côté d'Orléans, était encombré de chars, de véhicules, de chevaux, de bêtes de somme, d'ânes, de faibles femmes, d'enfants, de meubles précieux, emportés comme arrachés, avec eux-mêmes, d'un incendie; on n'entendait de tous côtés que des cris de regrets de la douce patrie, et de la nécessité de quitter les plus douces habitudes.

Videre erat diversos hominum vultus : qui erant re opulenta et lauta, tristabantur; qui vero inopes, ut crochetarii et id genus fæcis qui domi vix atrum panem vorabant, sibi gratulabantur, aliosque ludibrio et risui habebant; sperabant enim, si hostis propius accederet, ex aliorum dispendiis sua compendia se facturos esse; hinc Sequana navigiis, istinc ager parisinus, precipuè versus Aureliam, curribus, vehiculis, equis, jumentis, asinis, mulierculis, pueris aliaque chariori suppelectili, quam quasi ex incendio secum abripuissent onustis, coopertus erat. Hinc gemitus, illinc clamor, hinc desiderium dulcis patriæ, relinquendæque jucundæ consuetudinis necessitas querelas exprimebat.

Que dirais-je? Le spectacle de cette espèce d'exil offrait un cer-

Quid dicam? Tristis cujusdam exilii spectaculum hoc speciem

tain charme aux âmes abjectes.

Ils tremblaient pour eux, ces citadins efféminés et délicats Sybarites, ces hommes nourris et abandonnés dans les jardins d'Adonis, aux allures lascives, aux danses de Vénus et aux plus douces voluptés; tous en proie à la frayeur que leur inspiraient le fracas des armes des redoutables Allemands, et l'aspect inaccoutumé et menaçant de leurs cavaliers noirs, qu'ils savaient, par l'expérience de ceux qui les avaient combattus, ne pas plaisanter; de sorte que ni Aristote, ni Xénophon, qui passent pour avoir atteint la perfection dans ce genre de description, n'ont décrit nuls autres jeunes voluptueux se livrant entre eux à des caresses et à des attouchements plus honteux, enlevant avec plus de soin la rouille de leurs écrins et les petits insectes de leurs précieux vêtements, dégustant les meilleurs vins, et préparant les festins les plus délicats; et ne nous ont représenté, dans le monde entier, de semblables maîtres qui puissent, avec justice, leur être comparés, aussi experts de tout ce qui constitue un agréable emploi de la vie; et ce genre d'hommes excelle dans cet art, à ce point qu'il inspirerait à Phiton, l'achérontique, la plus vive admiration.

Et je pense que si le roi Philippe eût envoyé ses bandes noires et

quamdam iis qui abjectis animis erant, representabat.

Metuebant sibi valdè effeminati isti civici ac delicati Sybaritæ, terræ filii, Adonidis hortis, mollibus incessibus, Venereis choreis et jucundis voluptatibus innutriti et mancipati; à stridore horrentium Germanicorum armorum et truculento nigrorum equitum insolito conspectu, quos aliorum periculo edocti, compertum habebant non jocari; nullosque alios demulcendi tractandique, pro dignitate hujusmodi teneros milesios, æruginis ab auro tollendæ, pulveris ex scriniis excutendi, tineisque et blattis ex pretiosis vestimentis profligandis, bonis vinis et epulis degustandis apparandisque, omnis denique egregiæ œconomicæ administrationis, ut neque ab Aristotele et Xenophonte, qui in hoc scriptionis genere diligentissimi habentur, similes proditi sint et magistratos æquè peritos usque terrarum reperiri, adeo hoc hominum genus in hoc artificio excellit ut vel ipsi acherontico Phitoni, trepidationem ob artis admirationem incuteret.

Et opinor si rex Philippus fortunam secutus, hos expeditos

poursuivi son succès, il aurait conduit, à ce moment même, une bonne partie de son armée composée d'Allemands et d'Espagnols au milieu même de la France, qu'il se serait approché des murs de la ville royale, et se serait bientôt mis en possession des plus riches dépouilles et des trésors, non-seulement des habitants de Paris, mais même de tout le royaume; car le roi était alors si peu préparé à tous ces événements qu'il n'avait pas un soldat à opposer à l'ennemi; il faut ajouter à cette situation une frayeur qui démoralisait le pays tout entier.

nigros fratres (1) partemque aliquam bonam reliqui exercitus Germanici et Hispanici, subito in regni penetralia duxisset, murisque urbis regiæ admovisset, brevi opulentissimis spoliis, gazis omnibus Parisinis imperioque potitus fuisset. Erat enim tunc rex ab omnibus rebus si unquam alias imparatissimus, ut ne unum militem quidem haberet, quem hosti opponere potuisset, huc accedebat et metus, quo mirabiliter totum regnum quatiebatur.

Si le roi (d'Espagne) eut accompli tous ces faits d'armes avec rapidité et avec ardeur par ses éminents généraux, ils auraient remporté une grande victoire; mais, sans doute, par un dessein secret de Dieu, cette Corinthe gauloise a été conservée pour un autre temps; les vices y sont arrivés à un tel degré d'élévation, qu'à peine si quelque autre vice pourrait y être ajouté; et la nature ne permet pas de rester longtemps aux degrés les plus élevés.

Quæ omnia, si res acriter et studio per industrios duces gesta fecisset, magnum momentum ad victoriam attulissent; sed servatur, fortasse, occulto Dei judicio, gallica ista Corinthus in aliud tempus; vitia in precipiti stant, ad quorum cumulum vix quidquam adjici potest, summis que negatum stare diu.

(1) Ces *fratres nigri* nous mettent en présence d'une troupe d'auxiliaires et de partisans, alors au service du roi d'Espagne, qui semblent avoir été, à ce temps, ce que les *Hussards de la Mort* ont été à l'organisation plus récente de l'armée prussienne.

Ce sont eux, sans doute, qui sont désignés par un historien moderne. *Quelques jours après (19 octobre 1552), arrivèrent des troupes du Pays-Bas et les mercenaires de la basse Allemagne.*

(Henri Martin.)

Nous les avons vus déjà apparaître sous la qualification de cavaliers noirs, *nigrorum equitum insolito conspectu.*

Pendant que Philippe continuait la guerre en Picardie et dans les contrées voisines, le roi Henri n'était pas tant occupé à repousser l'ennemi, auquel il était trop inégal, qu'à pourvoir aux fortifications, à l'approvisionnement et au paiement des soldats occupant les places fortes des frontières sur la Somme, et afin de conjurer plus efficacement la colère de Dieu, l'arrivée des ennemis et les autres malheurs de la monarchie française par la prière, des cérémonies publiques que, vulgairement, on appelle processions, accompagnées de jeûne, furent ordonnées et faites en tous lieux.

Philippo in Picardia et vicinis locis bellum trahente, rex Henricus non tàm de repellendo hoste cui tunc par esse non poterat, quàm de muniendis commeatuque et necessario milite instruendis limitrophis oppidis ad Somam flumen positis sollicitus erat, et quo certiùs ira Dei hostisque ad urbem adventus cœteraque incommoda Reipublicæ galliæ per devotam pietatem averterentur, publicæ ubique supplicationes quas processiones, *vulgo vocant, cum jejunio.*

Là, tout ce qu'on possédait de saintes reliques, d'ossements ou autres objets consacrés, en or ou en argent, de croix ou de petites images trouvées dans les églises ou les chapelles furent, comme dans une armée, mis en rang et placés chacun dans son ordre de dignité, de valeur et de sainteté; là, pour ne rien dire du son des cloches, aussi effrayant que le mugissement de la tempête, la châsse d'or de Sainte-Geneviève, ce qui n'a jamais lieu que dans les circonstances les plus périlleuses et avec une dévotion si grande, qu'elle était presque stupéfiante (je dirais presque avec superstition, si je ne savais que la superstition, aussi ennemie de la vraie religion et du vrai culte

Indictæ et factæ fuerunt ibi quicquid reliquiarum sacrarum, quicquid ossium, quicquid consecrati auri et argenti uspiam, quicquid crucium et imaguncularum in templis et fanis repertum fuit, quasi in aciem, suo quodque ordine dignitate, prœtio et sanctitate, productum et collocatum est, ibi ut mugitus quasi et ingentes campanarum sonitus omittam, pheretrum illud, seu aurea capsa divœ Genevevœ, quod non nisi in summo omnium rerum discrimine fieri solet, stupenda propemodum cum devotione (dixissem penè superstitione, ni scirem superstitionem in papali ecclesia nunquam fuisse, utputa quæ veræ religioni et vero cultui divino, ut sophistica

divin, que la sophistique qui étale un faux éclat, est l'ennemie de la vérité, n'a jamais existé dans l'église papale) et avec une pompe incroyable et une solennité extraordinaire, fut colportée vers les fortifications de la ville qui regardent la Picardie ; à cette procession assista le roi, en personne, la reine et leurs enfants et toute la cour, marchant à pieds nus, un cierge allumé à la main et la tête découverte.

veritati, quam falso fuco sese esse venditat, inimica est) pompaque incredibili et supra modum solemni omnium ordinum ad eam mœniorum urbis partem quæ Picardiam respicit, circumgestata fuit; cui processioni rex ipse cum regina, liberis, totaque regia, pedes, cereum ardentem manu gestans, capite detecto intersint.

Tous ceux composant le sale troupeau, qui portent cette arche d'alliance, ou plutôt ce propitiatoire, ont le sommet de la tête rasée, comme les Nazaréens, se consacrent tout entier à cette Vierge protectrice auprès de Dieu, témoignant de leur humilité par leurs pieds nus, de l'innocence et de la chasteté de leur vie et de leurs mœurs, et de la pureté sans tache de leur foi par leur vêtement blanc; ils marchent la tête nue, pour manifester le respect, l'honneur et le culte dus à cette déesse; et comme la déesse pourrait, par hasard, être absente, ils l'invoquent par les os renfermés dans la châsse, et la rendent ainsi plus favorable aux malheureux mortels.

Qui gestant hanc arcam fœderis seu potius propiciatorium ex rasi verticis uncto grege, sunt; hi totos sese ut Nazarei huic Deiplacœ Virgini devoverunt, nudis pedibus humilitatem, albis vestimentis innocentiam, castitatem vitæ morumque ac fidei immaculatam puritatem; detectis capitibus, reverentiam, honorem et cultum huic numini debitum, significantes, incedunt; et quo faciliùs numen quod fortasse abesse poterat, ab inclusis ossibus evocent, illudque magis propitium reddant miseris mortalibus.

Les flamines font usage de certaines prières particulières à ce culte; et pendant trois jours, avant que la déesse descende de son trône jusqu'aux choses humaines, suivant l'usage et l'institution des anciens (sans aucune hypocrisie),

Conceptis ad hoc precibus quibusdam flamines utuntur et continuum triduum antequam dea ex sublimi solio ad res humanas descendat, more, institutisque majorum (sine omni hypocrisi) abstinentia et jejuniis

ils s'affaiblissent le corps et se châtient par l'abstinence et le jeûne afin d'être trouvés dignes, aux yeux de Dieu, de s'élever à une si grande hauteur dans la perpétuité des siècles.

corpora sua insueta labori castigant, macerant, affligunt ut ad tantam molem subeundam satis idonei et digni reperiantur in conspectu Domini per omnia secula.

Tel est le récit de l'écolier allemand :

Les tristes analogies qu'il signale entre l'état des mœurs des habitants de la ville de Paris à cette époque et cet état, à celle où vient de s'accomplir le triomphe des armées prussiennes, et entre l'organisation militaire de la France et de l'Allemagne, comparée à ces deux époques, sont assez saisissantes pour qu'il soit inutile d'y insister; mais il en est d'autres qu'il passe sous silence.

L'histoire nous apprend que Henri II et son Conseil comptaient reprendre tout l'ancien royaume d'Austrasie et ne s'arrêter que sur le Rhin. On était si convaincu que cette guerre serait terminée après quelques avantages remportés sur l'armée ennemie que l'armée française ne comptait alors que 18,000 fantassins et 5,000 chevaux, tandis que l'armée de Philippe II se composait de 35,000 fantassins et de 12,000 chevaux, c'est-à-dire que cette guerre était engagée avec une infériorité numérique, de la part des Français, de 24,000 hommes.

Enfin, cette armée française, dispersée en Italie et sur toute l'étendue de la frontière, perdait encore ainsi l'avantage de la bravoure sur le nombre.

Et ce que le récit de l'année 1559 se garde bien de dire, c'est que le 1er janvier de l'année 1558, le duc de Guise reprenait la ville de Calais à l'armée anglaise, faisant partie alors de l'armée hispano-germanique.



RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE,

Par M. E. B. DE MONVEL.

Séance du 15 mars 1872.

Le mémoire ou plutôt la traduction de l'étrange chronique que notre collègue, M. Bimbenet, a extraite du riche trésor des annales de l'ancienne université Orléanaise, a-t-il été écrit sous l'inspiration d'un vrai patriotisme? Oui, sans doute, pour tous ceux qui ont l'avantage de connaître particulièrement notre cher et honoré collègue. L'effet répondra-t-il à l'intention ? Oui encore, nous affirmeront nos collègues, docteurs en médecine, et tous seront d'accord, si jamais docteurs le furent, que rien ne relève le courage d'un malade comme de lui démontrer qu'il a été plus malade encore, et que, par la vigueur de son organisme, il s'en est heureusement tiré. La question devient d'intérêt aussi brûlant que général quand le malade est la France.

O fortes, pejoraque passi! (1)

Ces paroles simples et grandes comme tout ce qui est simple, seront un éternel encouragement dans tout revers public, surtout si la conscience publique, se repliant sur elle-même, reconnaît les torts qui ont engendré les revers.

(1) Horat. Od. l. t. VII. *ad Munatium Plancum.*

Dieu n'a pas jeté tous les peuples dans le même moule. L'Espagnol a son proverbe naïf : *Il a été brave ce jour-là*. Le Français est toujours brave ; ses ennemis eux-mêmes le reconnaissent. Mais, dans la guerre, le rôle de la tête est encore plus important que celui du cœur, et, si la tête fait défaut, c'est-à-dire si la prévoyance, l'organisation, la science manquent, la discipline se brise, et on meurt bravement, mais inutilement.

Mais les peuples ne meurent pas, et toute notre longue et glorieuse histoire militaire comporte foule de revers dûs à l'impéritie des chefs et noblement réparés par lès vertus natives de nos compatriotes que les revers déconcertent un jour, mais aussi qu'ils éclairent et rallient pour peu qu'ils aient de durée. Malgré la jactance pédantesque et haineuse d'Hermann Frisius, l'auteur du récit que M. Bimbenet nous a communiqué, Crécy (1346), Poitiers (1356), Azincourt (1415) étaient de bien autres catastrophes que la déroute de Saint-Quentin que le grand Guise ne tarda pas à venger et à réparer, expulsant en même temps de leur dernier refuge sur le sol national les petits-fils des vainqueurs de ces trois désastreuses journées, écrasés eux-mêmes à Formigny (1450) et à Castillon (1453). De la comparaison de ces dates de batailles, que nous avons inscrites à dessein, tirons cette leçon que, à moins d'occasions qui favorisent les revanches glorieuses comme celle de Waterloo (1815), si noblement prise à Inkermann (1854), il faut laisser le temps au sang de se refaire, au moral de se relever, n'anticipons pas sur l'œuvre qui incombe à nos enfants, à nos petits-enfants peut-être, et que la France, ce soldat de Dieu, se modèle sur ce Dieu *patient* parce qu'il est *éternel*, suivant la belle expression de Bossuet. Hélas ! à Crécy, comme à Poitiers, le courage royal au moins ne put être suspecté !...

Sachons donc, sachons attendre. M. Bimbenet regrette

les consolations de la poésie. F. Coppée nous prouve qu'elle n'est pas si muette que notre ami le prétend. Il nous offre celles de l'histoire. Acceptons-les et louons les écrivains qui abjurent aujourd'hui le pangermanisme, en vogue depuis trop longtemps dans l'école historique la plus récente, mais reconnaissons qu'il faut surtout compter sur le secours d'en haut qui ne nous viendra qu'alors que, secouant les traditions avilissantes d'une époque corruptrice, nous dirons de cœur avec le poète :

Il est temps d'immoler au bonheur de la France
Cet orgueil ombrageux de nos opinions,
Qui de l'empire a causé la ruine. (1)

et avec le psalmiste :

Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.

Avant d'aborder le récit du procurateur Frisius, qu'on nous permette de signaler le contraste frappant que présente le style de M. Bimbenet, soit qu'il parle de lui-même dans son court avant-propos ou dans son non moins sobre épilogue, soit qu'il nous expose le récit et les opinions, hétérodoxes jusqu'à la grossièreté, de l'apprenti docteur saxon.

Dans le premier de ces deux cas le style de M. Bimbenet est simple, franc, enfin celui d'un homme d'esprit autant que de cœur, et qui, sondant sa conscience, n'y trouve que les inspirations du patriotisme éclairé par la saine raison, si bien connue de nous tous ; qu'il traduise au contraire, son allure est sans cesse enchevêtrée par les hiatus, les parenthèses, les inversions forcées, et toujours français au fond, il parle allemand. C'est de la fidélité

(1) C. Delavigne. *Messéniennes.* 1er.

peut-être, mais, est-ce traduire ou trahir que d'interpréter ainsi, et, si peu que vaille le récit, est-on tenu de boîter pour rendre la pensée d'un boîteux ?

C'est pourtant une étude curieuse que de voir les vices de la construction allemande se décupler quand un allemand, savant de bas aloi, d'ailleurs, veut exprimer sa pensée dans l'idiôme latin, qui est pourtant, chacun le sait, une langue à inversions, mais à inversions déterminées par certaines règles dont le procurateur Frisius semble n'avoir pris aucun souci.

De minimis non curat procurator.

Il est intéressant peut-être de mettre ce latin de fabrique, non, mais de pacotille allemande, en regard avec le latin de l'Imitation, qui est à peu près de la même époque, et où se trahit à chaque page la logique de la construction française. C'est un exercice grammatical que nous nous permettrons de recommander à nos savants collègues, et, s'il est vrai, comme l'a dit un de ces libres-penseurs, si décriés aujourd'hui, que l'*Imitation soit le plus bel ouvrage sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en est pas,* ils reconnaîtront, avec une certaine satisfaction patriotique, que, malgré les prétentions hollandaises, allemandes et italiennes, l'Imitation est due à la pensée française.

Quant au récit de Frisius, il est, suivant les règles à peu près invariables de la bonhomie allemande, vrai quant au fond, menteur quant aux détails. Le désir d'insulter au Pape lui fait donner à ce grand pouvoir spirituel, dans la guerre de Picardie, un rôle hostile à la France que ne constate aucun historien ; de l'échec de Civitella il fait une déroute complète; enfin, par excès de patriotisme, à Saint-Quentin il entoure le roi d'Espagne d'une armée d'Alle-

mands, quand celui-ci n'avait en ligne que ses hispano-flamands, ce qui était bien assez, et un corps de 7,000 Anglais, qui se trouvèrent là juste à point pour légitimer la reprise de Calais. Que quelques seigneurs allemands aient assisté à la journée, nous l'admettrons. Ils auront, en vrais gentilshommes, mieux aimé faire là librement quelques beaux coups de lance que d'être prisonniers de Ferdinand, avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse; mais il fallait au procurateur Frisius faire piaffer sa cavalerie noire, et il n'était pas homme à s'en refuser la joie, non plus que celle de faire fuir devant elle la noblesse française, gisante avec deux de nos Bourbons et bien d'autres, ou prisonnière avec les deux Montmorency.

Nous devons savoir gré à notre collègue d'avoir relevé cette dernière forfanterie d'Outre-Rhin.

Si Frisius sonne tous ses clairons et toutes ses trompettes pour la victoire, espagnole et non allemande, de Saint-Quentin, il glisse à peine deux mots sur l'héroïque défense de Coligny, et se garde bien de nous expliquer comment, après ce siége de 17 jours, soutenu par une poignée d'hommes contre une armée, Philippe II, au lieu d'être à Paris, se trouve repoussé jusque dans le Luxembourg par Guise qui profite de ses contremarches hésitantes pour surprendre et nous rendre Calais. Dans sa retraite de Saint-Yust, Charles-Quint, était, nous assure-t-on, moins radieux qu'Hermann Frisius qui s'en donne à cœur-joie de décrire les alarmes et les terreurs des Parisiens. Quelle bonne fortune pour l'écolier allemand que d'avoir à peindre l'effroi de ce qu'il appelle déjà la Sybaris moderne! Quelle belle occasion de citer Aristote, Xénophon et Phiton l'achérontique! Quelle fête de pouvoir tirer du fond d'un vidercome crasseux une peinture orgiaque des mœurs de la taverne allemande que l'auteur prête sans pudeur à une civilisation qui, tout en créant les

chefs-d'œuvre de la Renaissance, avait tellement conservé la simplicité gauloise que « Gilles Lemaître, premier président du Parlement, stipulait dans un bail, qui nous a été « conservé, que ses fermiers, aux quatre bonnes fêtes de « l'année, et aux vendanges, lui amèneraient une charrette couverte et de la paille fraîche dedans pour y « asseoir sa femme et sa fille, et de plus un ânon ou une « ânesse, pour sa chambrière, lui se contentant d'aller « devant sur sa mule, accompagné de son clerc à pied. » (1)

Il faut que la bière soit bien mauvaise inspiratrice pour révéler, trente ans à l'avance, au saxon Frisius les mœurs abjectes des mignons de Henri III, et ces sordides divinations nous font, à notre tour, et à quatre siècles de distance, bien mal augurer de l'esthétique des écoliers allemands, quand un soleil plus généreux que le leur échauffe leur cerveau et trouble leur imagination.

Henri II, loin de se déconcerter, avait su mettre à profit le délai que lui donnaient les 17 jours d'héroïsme de Coligny; peuple et noblesse, au lieu de s'enfuir vers Orléans, comme le prétend Frisius qui prend volontiers les charrettes pour chars, et les ânes pour chevaux de bataille, peuple et noblesse s'étaient groupés autour de leur roi, et Guise, nullement fugitif, mais rappelé d'Italie en toute hâte, avait répondu à l'attente universelle, en obtenant, quatre mois après la prise de Saint-Quentin, le résultat que nous connaissons déjà. Mais, religieux et catholique, Henri II avait aussi imploré le secours de Dieu, suivant les rites catholiques. Il n'en fallait pas tant pour exciter la bile du luthérien Frisius, qui, au nom de la tolérance, bien entendu, ne peut permettre aux Français, en France, d'invoquer Dieu à leur manière.

Le suivrons-nous dans le dithyrambe où son lyrisme

(1) V. Duruy. *Hist. de France*, t. I, pag. 680.

anti-religieux s'exalte à tel point que, d'Orléans, il bondit d'indignation aux mugissements du bourdon de Notre-Dame?

Nous qui reconnaissons de grand cœur la Saxe pour l'Attique allemande, rirons-nous des fines et piquantes plaisanteries, sur la Vierge, sur Sainte Geneviève et son chapitre, par lesquelles il se distrait de ses transports patriotiques? Non. Nous respectons trop l'auditoire sérieux qui nous entoure pour discuter ces débauches et ces sarcasme de bas lieu, et renvoyant Maître Frisius à Triboulet qui existait peut-être encore, nous nous bornerons à lui répondre par ces vers d'un de nos poètes dont la muse comique a, malheureusement pour lui et pour nous, toute la légèreté allemande :

Que si vous vous mêlez de faire le charmant,
Vous allez devenir encore plus assommant. (1)

C'est avec plaisir que nous revenons à l'épilogue vraiment patriotique dont notre collègue fait suivre la lourde diatribe allemande qu'il a exhumée de nos vieilles archives universitaires. Nous regrettons que dans cet épilogue, trop confiant aux dires d'un chroniqueur fanfaron, il ait laissé aux armes allemandes un honneur que, cette fois du moins, elles ne méritent pas, et qui, comme nous espérons l'avoir prouvé, revient tout entier à l'Espagne, qui fort heureusement pour nos pères, n'en sut pas profiter. Sans doute, il y a entre notre époque et la courte échauffourée de Saint-Quentin certaines analogies, mais moins complètes que ne semble l'admettre notre ami, et, au grand détriment, non moins qu'à la honte du temps où il nous est imposé de vivre, la comparaison est toute au désavantage de notre situation politique et de notre état moral actuels. Ne déses-

(1) V. Hugo, *Le Roi s'amuse.*

pérons pas cependant et nous nous relèverons pour peu que nous comprenions que plus la plaie est profonde, plus il faut de temps pour la guérir. Soyons patients surtout, et n'exigeons pas de notre chère malade, de notre France tant aimée, qu'elle marche d'un pas ferme et régulier quand le sang coule encore de toutes ses blessures.

Maintenant, Messieurs, demandons-nous s'il semble bon que le fatras d'Hermann Frisius trouve place dans nos annales? Nonobstant les défauts, les inexactitudes, les grossières invectives qu'il renferme, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour l'affirmative. C'est un monument de la vieille haine allemande contre notre pays que nous croyons important de conserver, et de divulguer par tous les moyens en notre pouvoir. Le supprimer ou le laisser dans la poudre de nos archives, ce qui reviendrait au même, ce serait renoncer à démontrer à tous comment ces Allemands, qui font sonner si haut leur courtoisie et leur moralité, reconnaissaient alors l'hospitalité bienfaisante que leur accordait la France, dans notre ville toujours si religieuse, ce serait désarmer l'avenir contre de tels hôtes, dénigrants de parti-pris, s'ils ne sont espions.

A vous de décider.

ÉTUDE

Sur le poëme de Jeanne d'Arc

DE ROBERT SOUTHEY,

Par M. N. DE BUZONNIÈRE.

Séance du 5 janvier 1872.

Ce serait une étude d'un haut intérêt que celle de l'histoire de Jeanne d'Arc considérée comme sujet de poëme épique.

Comment se fait-il qu'une des plus belles figures de l'histoire, qu'un des plus beaux faits d'armes enregistrés dans les annales militaires n'aient inspiré que des œuvres d'un mérite secondaire?

J'essaierai peut-être un jour quelques considérations sur cette importante question. J'analyserai tous les poëmes dont la vie de Jeanne d'Arc a fourni la matière et je chercherai la cause de leur infériorité, soit dans les entrailles du sujet, soit dans l'esprit religieux, politique, national ou poétique de l'auteur.

Parmi ces œuvres diverses, il en est une qui, malgré le succès qui l'accueillit en Angleterre, à son apparition, est presque complètement inconnue, non-seulement du public, mais même des littérateurs français. Cependant le poëme de Robert Southey intitulé *Jeanne d'Arc* (Joan of Arc), présente, outre un mérite incontestable, le cachet d'une

originalité remarquable. La nationalité de l'auteur ajoute à l'intérêt qu'inspire la manière dont il a traité son sujet. La Jeanne d'Arc de Southey n'ayant jamais été traduite en français, il m'a semblé qu'il serait bon de la faire connaître par une analyse raisonnée, accompagnée de citations plus étendues que ne le comporterait l'étude dont je parlais en commençant.

Mais pour bien apprécier l'œuvre, il est important de connaître l'auteur.

Né à Bristol, en 1774, d'une des familles industrielles les plus considérables d'Angleterre, Robert Southey ne reçut aucune influence de son entourage. L'esprit commercial n'avait rien de commun avec ses dispositions naturelles. A l'école de Westminster, où son père l'avait placé, il déploya, avec des talents précoces, un caractère des plus fougueux. A peine âgé de 18 ans, il avait composé, sous le titre de *Wat tyler*, un pamphlet versifié d'un républicanisme tellement exalté, qu'il n'osa pas alors le faire imprimer; mais de telles œuvres ne peuvent pas rester longtemps inconnues, et plus tard celle-ci fut livrée à la publicité par ses anciens coreligionnaires politiques, désireux de se venger d'un transfuge. On doit convenir qu'ils en avaient bien le droit; car, ce démocrate furibond, qui, vers la fin du siècle dernier, s'efforçait avec une activité fébrile, d'établir en Amérique une république purement démocratique, nous apparaît tout-à-coup, vers 1801, avec les fonctions de secrétaire du chancelier de l'échiquier de l'Irlande, et décoré en 1819 du titre de poète lauréat.

Ce brusque changement joint au talent incontestable que Southey déploya comme écrivain dans tous les genres : politique, histoire, prose, poésie épique ou légère, durent lui attirer autant d'ennemis que d'admirateurs. Ses détracteurs sont ceux qui ont fait, en Angleterre, le plus de bruit autour de sa renommée. Byron le traite d'apostat; Moore

le raille à plaisir ; Walter-Scott le peint comme un homme dangereux ; Macaulay le déclare absurde, tout en admirant son tatent, et Miss Anna Seward, poète et bel esprit du XVIIIe siècle, l'appelle, à propos de sa Jeanne d'Arc, un parricide qui lance des traits empoisonnés contre sa patrie, la constitution de son pays et le caractère de sa nation.

Les critiques français l'ont considéré plutôt comme écrivain que comme homme politique, et l'ont conséquemment apprécié avec plus d'impartialité. Philarète Chasles le regarde comme un des meilleurs prosateurs et des poètes les plus remarquables de son temps. Amédée Pichot porte de lui le même jugement, et explique le changement de ses opinions par l'impression que firent sur une âme foncièrement morale les crimes de 1793.

La France, l'Espagne, l'Amérique, l'Inde et ses divinités ont fourni à Southey le sujet de plusieurs grands poèmes. Son imagination a fait les frais de ses pièces légères. Sa manière est celle des poètes lakists, ou plutôt celle des Lakists est la sienne, car c'est autour de lui que gravitait leur pléiade. Comme lui Woodworth, Wilson, Coleridge puisaient dans la contemplation des lacs brumeux et des verdoyantes montagnes du Westmoreland et du Cumberland, ces inspirations primitives, humanitaires, sensualistes qui sont le type du talent de cette secte ; ils aimaien à observer les détails ; ils admiraient autant le brin d'herbe et la goutte de rosée que l'ensemble de l'univers ; ils n'envisageaient les grandes questions morales qu'à travers le prisme du sentiment. Pour eux, la certitude philosophique devait le céder aux révélations instinctives et la logique au sentiment.

Cette propension, que la saine critique pourrait qualifier de défaut, se retrouve dans toutes les œuvres de Southey, mais nulle part elle ne s'est plus nettement accentuée que

dans le poème de Jeanne d'Arc; nulle part aussi elle ne paraîtra plus excusable, si on se rappelle que lorsque Jeanne d'Arc parut, c'est-à-dire en 1795, Southey n'avait que 21 ans.

Ce n'était pas une tâche facile pour un Anglais que de célébrer la défaite de sa nation. Shakspeare s'est tiré d'embarras en faisant de Jeanne une sorcière que le diable protège d'abord, puis abandonne à son heure dernière. Mieux inspiré, Mgr Gillis, dont nous avons admiré, il y a quelques années, le discours prononcé à l'occasion de la solennité du 8 mai, a reconnu le doigt de Dieu dans les faits accomplis par la Pucelle, et en a conclu que le courage humain devait céder devant la puissance divine. Il répugnait à Southey de faire comme Shakspeare de la vierge de Domremy, une prostituée possédée du démon, et ses opinions philosophiques ne lui permettaient pas de voir en elle une sainte inspirée de Dieu. Qu'est-elle donc, à ses yeux? Il l'ignore, ainsi qu'il le déclare dans sa préface. Il n'admet pas l'intervention divine, et cependant il avoue que, sans cette intervention, plusieurs faits avérés sont inexplicables. Cette incertitude enveloppant son héroïne d'une atmosphère mystérieuse en augmente, selon lui, le charme poétique. Il nous semble, au contraire, que ce soit un écueil contre lequel son talent est venu se briser. Le doute a pu inspirer de belles tirades, mais il n'est pas du domaine du poème épique. Cette œuvre demande l'apparence d'une entière conviction. La fable y est certainement admissible, on pourrait même dire qu'elle en fait l'ornement; mais elle doit se présenter avec toutes les formes et tout l'aplomb de la vérité. Qui ne croirait que l'Arioste, le Dante, Milton ont vu ce qu'ils décrivent et ne font que le récit véridique des faits les plus merveilleux? Le lecteur entraîné les croit sur leur parole, ou si le doute cherche à se glisser dans son esprit, il l'écarte bien

vite, comme un importun qui vient troubler ses jouissances. Mais qui donc aura foi dans les paroles de celui qui proclame le doute ?

Au surplus, il faut le reconnaître, c'est surtout dans la préface que se révèle l'indécision de l'auteur. On l'aperçoit à peine dans le poëme, et ce n'est que par réflexion qu'on reconnaît qu'elle l'a privé de ces grands moyens qui rendent certaines épopées si majestueuses dans leur structure, si saisissantes dans leurs tableaux.

Mais est-ce bien une épopée que nous avons sous les yeux, et Southey a-t-il eu intention de faire autre chose qu'une légende versifiée ? Le soin qu'il prend de justifier dans des notes, non-seulement les faits les plus importants, mais même presque tous les détails de son récit, peut servir de réponse à cette question. Il tient évidemment à ne pas altérer les faits. S'il admet le surnaturel, ce n'est qu'avec une discrétion timide et comme par exception.

Quel que soit le nom qu'on doive donner à son œuvre, nous allons l'examiner, au triple point de vue du talent poétique, du sentiment national et des opinions philosophiques de l'auteur.

CHANT PREMIER.

Des dix chants dont se compose ce poëme, le premier est sans contredit le plus remarquable : l'auteur y développe en liberté la manière qui lui est propre. Plus tard, il aura à décrire des batailles, à peindre l'intérieur des palais. Il appellera à son secours ces règles bien connues à l'aide desquelles on fait des poëmes sans poésie, et on cherche froidement à chauffer l'imagination du lecteur. Ici il n'oublie le spectacle de la nature, que pour planer d'un vol

incertain dans des régions nuageuses, et on doit convenir qu'il excelle dans ce genre.

Le premier chant a encore cela de remarquable, que Jeanne s'y présente tout de suite, telle que le poète l'a conçue, douce et forte, sentimentale et positive, religieuse et philosophe, croyant à sa mission, et faisant pour l'accomplir abstraction de sa personnalité. On y voit aussi poindre les tendres sentiments qu'elle éprouve pour Théodore, frère d'une amie malheureuse ; mouvements incertains entre l'amour et l'amitié qui se reproduiront plus tard, sans jamais se développer complètement. L'auteur, ainsi qu'il le révèle dans sa préface, a cru ajouter par cet attachement hors d'œuvre à l'intérêt que doit inspirer son héroïne, comme si cette grande figure avait besoin d'aussi légers ornements.

L'exposition est d'une simplicité et d'une netteté remarquables; on n'y trouve point de ces invocations aux muses, qui ne sont plus, de nos jours, que des variations d'un thême connu ; point de ces « je chante » qui, plaçant le poète au premier plan, détournent à son profit une partie de l'intérêt qui devrait porter exclusivement sur le sujet.

Le récit commence avec le poème. Robert, seigneur de Vaucouleurs, et le bâtard d'Orléans qui est venu en Lorraine réclamer des secours, s'entretiennent des maux de la France. Un vieillard, suivi d'une jeune fille, demande audience. Voici comment Southey peint Jeanne d'Arc :

Elle paraissait âgée de 18 ans ; ses joues n'étaient pas couvertes des roses de la jeunesse, mais elles avaient cet attrait que ne leur eussent pas donné les couleurs de la santé. La vierge était pâle, d'une sainte pâleur et une expression surnaturelle animait sa beauté.

Le vieux Claude expose le but de sa démarche. Sa nièce assure qu'elle doit sauver la France. Il a longtemps douté de sa mission ; mais il connaît sa bonne foi, et incline

à la croire; Robert moins confiant propose de la placer dans un asile où son exaltation pourra se calmer.

Robert a cessé de parler; Jeanne s'écrie : « Je ne suis pas insensée, mais possédée, certes, je le suis! La main de Dieu s'est appesantie sur mon âme, j'ai lutté contre la volonté de mon Dieu, mais vainement... et trop longtemps peut-être!... Seigneur, je peux sauver mon pays; je peux délivrer la France! Dieu est en moi! Mes pensées, mes paroles, mes sens, rien ne m'appartient plus. Il m'a sanctifié dès ma naissance; il m'a destinée aux nations; son pouvoir irrésistible m'envoie et je pars, il me dicte et je parle, il veut et j'agis. Loin de moi toute crainte humaine, de peur qu'il ne m'extermine dans sa colère. »

Dunois n'avait écouté qu'avec une pitié dédaigneuse les premières paroles de la fille inspirée; bientôt la raillerie expire sur ses lèvres, et cette incertitude qui précède la foi, succède dans son cœur à l'incrédulité. « Jeune fille, dit le chef, vous feriez sagement de douter encore de votre vocation, peut-être quelque malin esprit vous entraîne-t-il à votre ruine. »

« Douter! s'écrie la vierge; je douterais plutôt de la sagesse de Dieu lorsque je contemple la belle variété des objets qui m'entourent, la verdure des champs, l'ombre des forêts et la profondeur du ciel d'azur, que le soleil remplit de sa gloire. Je douterais plutôt de la bonté de Dieu, lorsque je respire la brise du soir chargée des parfums de printemps, lorsque j'entends l'harmonie sauvage des forêts et le bourdonnement de l'insecte qui peuple les airs! Non, Seigneur, il y a des impressions qui ne peuvent nous tromper. Souvent, au milieu de la nuit, dans le silence de mon âme, j'ai entendu la voix de Dieu. »

Dunois eût eu le droit de trouver dans cette réplique plus de poésie que d'inspiration divine, cependant il sent tous ses doutes s'évanouir. Jeanne sous son escorte va se diriger vers la cour; son oncle Claude lui donne, en pleurant, sa bénédiction.

« Je t'ai aimée depuis ton enfance: en te perdant, je perds la consolation de ma vieillesse; mais que Dieu t'accompagne, mon enfant! »

Jeanne se trouble à ces paroles; bientôt elle reprend

son empire sur elle-même, annonce hautement sa mission et part.

Ici se déroulent, sous les yeux des voyageurs, ces tableaux champêtres, dont la reproduction, naïve et saisissante, a quelque chose de si attrayant chez les poètes lakists ; mais, tout-à-coup, voici que Jeanne d'Arc, ou plutôt l'auteur démocrate s'écrie, au milieu de l'extase que lui cause le spectacle de la nature :

« Que l'univers serait beau, et que l'homme vivrait heureux si les grands ne s'étaient emparés de la terre, s'ils n'avaient dépouillé leurs frères de cet héritage, que Dieu le père de tous les hommes leur distribua également ! Heureux ceux qui vivront dans le siècle où le temps aura parlé et enseigné la sagesse au genre humain ! »

Ce devait être, chez le bâtard d'Orléans, un sentiment bien naturel, que de connaître l'histoire d'une fille qui se présentait sous un aspect si singulier. Jeanne répond à son désir avec une simplicité admirable, mais toujours empreinte de ce sentimentalisme nuageux que l'auteur trouvait si facilement dans sa propre nature :

« Souvent, pendant l'été, dit-elle, je visitais les lieux solitaires, il n'est pas d'endroit si désert, pas de gorge si profonde où je n'aie conduit mes moutons, et le souvenir du ruisseau de la vallée est encore cher à ma mémoire. Souvent, étendue sur les rives du courant, dont le bruissement s'élevait à peine jusqu'à moi, j'admirais l'éclat que ses flots empruntaient à la lumière du soleil, j'écoutais le murmure sans cesse renaissant, et bientôt tout devenait tranquille et silencieux dans mon âme ; j'étais transportée d'un plaisir étrange, indéfinissable qui flottait dans mon esprit comme les nuages qui se réflètent dans le lac pendant une soirée d'été. »

La terreur des combats devait bientôt succéder à ces douces extases. La Lorraine court aux armes, et parmi les nombreuses victimes de la guerre, tombe l'époux de Madelon, la seule amie de Jeanne.

« Dès cet instant mon âme s'éveilla, dit la vierge, car elle avait sommeillé dans le bonheur, et n'ayant pas encore connu la peine, je ne pensais pas qu'on pût souffrir. »

De nouvelles émotions vont bientôt l'agiter. Un soir, par une tempête affreuse, elle était assise au foyer commun auprès de Théodore, que nous retrouverons dans la suite de ce récit : un guerrier leur demande l'hospitalité.

« J'aurais voulu, dit-il, vivre en paix et laisser reposer ma tête sur le sein de l'amour ; mais la patrie me réclame. Quand le vent mugira, rappelez-vous les fatigues que le soldat endure, et pensez à Conrad. » Théodore répliqua : « Que le succès accompagne vos entreprises. Nous connaissons la guerre et ses désastres ; pour moi, je n'aime que la paix, je remercie le Dieu bienfaisant qui m'a créé pour être heureux. »

« Quoi ! s'écria Conrad, Dieu vous a créé pour le bonheur et la paix, tandis que le carnage couvre les campagnes, que les ruisseaux roulent des flots de sang, que le meurtre et le rapt parcourent les villes, à la lueur des incendies ? Vivez en paix, enfant ; moi je suis homme ; je ressens les souffrances qu'éprouvent mes semblables. »

« Tandis qu'il parlait, continue Jeanne d'Arc, tant de passions diverses se peignaient sur son visage, et la bonté que respiraient ses traits avait quelque chose de si fier et de si terrible, que je tremblais en l'écoutant. De hardis projets, des pensées étranges, obscures, immenses s'élevaient tumultueusement dans mon âme et soulevaient ma poitrine, il me sembla que Dieu venait de s'emparer de mon être. »

« Mais, dit Théodore, y a-t-il un plus juste devoir que de chérir la vieillesse, et de reconnaître par nos soins, les soins qu'elle a pris de notre enfance ? »

« Il est cruel, reprit Conrad, de quitter pour jamais ceux qu'on aime et j'ai souffert cet affreux tourment ! J'ai abandonné ma vieille mère, et celle sur laquelle mon cœur avait concentré ses plus justes, ses plus chères affections. Puisse-je vivre jusqu'à l'heure où la paix rendra le bonheur à la France ! Je retournerai près d'elle, content de moi-même, fier de m'être acquitté des plus nobles devoirs, je pourrai alors être heureux... »

« En parlant ainsi, il détachait de son baudrier la pesante épée. Je la soulevai, et sans penser à ce que je faisais, car j'étais toute agitée de ses discours, je tirai à demi du fourreau la lame étincelante ; je la contemplais, je touchai son tranchant et je m'écriai en frissonnant ·

Qu'il est horrible de porter un fer sanglant sur le plus bel ouvrage du Créateur! Je ne pourrais frapper un agneau! »

« Très-bien, répondit-il, mais quand la fureur sauvage de l'ennemi n'épargne pas les cheveux blancs; quand il se rit des cris de l'enfant qui s'agite, expirant sous sa lance maudite; lorsqu'il viole l'épouse sur le corps palpitant de l'époux massacré, Dieu puissant! Je ne serais pas digne de vivre si je me laissais aller à une misérable sensibilité. Jeune homme, ajouta-t-il, en saisissant le bras de Théodore, pensez-y bien, vous qui êtes humain, vous qui désirez goûter en paix les plaisirs domestiques, pensez-y bien! Vous souhaitez que votre mère chérie termine paisiblement sa carrière; vous péririez de désespoir si vous entendiez cette jeune fille implorer en vain votre secours; si vous la voyez entraînée par une soldatesque brutale, se débattre entre leurs bras dégoûtant de carnage. Eh bien! Sachez que ces horreurs ne sont pas imaginaires. A cette heure, quelque cité est la proie des flammes, et peut-être, comme à Rouen, l'enfant suspendu à la mamelle de sa mère expirante, la presse en vain pour apaiser la faim qui le tourmente. Malheur à ceux par qui ces maux arrivent! et malheur à celui — car son crime est presque le même — qui languit dans la paix, quand tous les bras doivent s'armer pour la patrie. »

Ces affreuses images s'impriment dans l'imagination de la jeune fille; des visions terribles troublent son sommeil, et il lui semble que le bras de l'ange exterminateur laisse tomber à ses pieds une épée nue.

« Dès cette nuit, assure-t-elle, je sentis mon âme oppressée sous le poids de la divinité. Je méditais en silence sur les jours à venir; étrangère à tout ce qui m'entourait, plongée dans une profonde rêverie, tous mes sens étaient assoupis; mon esprit seul veillait. J'entendais des voix étranges se mêler à la brise du soir; à la lueur incertaine du crépuscule, je voyais des phantômes se presser dans les airs. Je n'étais plus moi-même; mes voisins me traitaient d'insensée, et mon oncle chéri, lui-même, s'asseyait souvent près de moi et m'observait avec inquiétude. La tristesse sillonnait son front vénérable, et son regard exprimait un tel trouble, que bien des fois mon courage m'abandonna; je lui avouai enfin que je sentais se développer en moi le germe d'une haute destinée, mais mon heure ne me semblait pas encore venue. »

Ici Jeanne décrit, dans un style que le lecteur connaît

déjà, l'arbre des fées, avec sa légende mystérieuse et la grotte au fond de laquelle elle aimait à rêver ; puis elle poursuit en ces termes :

« Un soir, je m'étais retirée dans ces lieux ; je contemplais les nuages qui s'amoncelaient devant l'ouragan, l'ouragan qui, s'élevant par degrés, berçait mes sens dans ses tourbillons impétueux. Bientôt l'obscurité s'épaissit autour de moi; la pluie tombait en gouttes larges et pesantes ; l'eau qui pénétrait mes cheveux répandait sur ma tête une douce fraîcheur. Je trouvais une sauvage harmonie au fracas des eaux répondant dans la tourmente aux mugissements de la forêt. Je m'assis sur un rocher, l'âme remplie de la majesté de la tempête. Le tonnerre grondait, la foudre sillonnait les cieux embrasés... mais déjà ma mémoire, mes pensées, tout avait fui ; j'avais perdu le sentiment de mon existence ; je m'étais identifiée au bouleversement de la nature.

« Enfin une lumière s'approcha de la source, je vis mon oncle Claude, l'eau de la tempête ruisselait sur ses cheveux gris, il me prit dans ses bras et s'écria : Mon enfant vit encore !

« Je sentis ces mots me percer le cœur ; je me jetai sur son sein ; je lui racontai tout. Dieu était en moi et m'inspirait ; mon oncle crut à mes paroles.

« Oui, Seigneur, oui, bientôt le monde reconnaîtra ma mission ; car le Très-Haut soulèvera les peuples indignés ; il manifestera son courroux et les oppresseurs périront. »

CHANT DEUXIÈME.

Jeanne et le bâtard se dirigent vers Chinon : ils s'arrêtent dans une chaumière. Un vieux guerrier, nommé Bertrand, leur offre l'hospitalité et leur raconte la bataille d'Azincourt et les horreurs du siége de Rouen. On pourrait croire que dans ce récit le poète va emboucher la trompette guerrière ; peut-être, en effet, l'a-t-il portée à ses lèvres, mais elle s'est transformée en un simple chalumeau, qui chante sur le mode le plus harmonieux les plus terribles événements.

Voici comment Bertrand décrit le spectacle qui s'offrait aux yeux des rouennais assiégés :

« Du haut des murs, on voyait les troupes féroces des pillards irlandais, bandits à demi-vêtus, à demi-humains, à demi-baptisés rentrer avec le fruit de leurs rapines. Leurs clameurs sauvages se mêlaient au bêlement des troupeaux fatigués et aux mugissements plaintifs des bœufs succombant sous le poids du butin ; ils répandaient dans le camp l'abondance et la joie, tandis que, pour nous, la nourriture la plus vile était hors de prix, tandis que dans nos rues le dernier soupir de la mère répondant aux cris aigus que la faim arrachait à son enfant... mais la misère avait endurci notre âme et ce bruit frappait nos oreilles sans pénétrer jusqu'à nos cœurs. »

Et plus loin :

« Dans ces extrémités, nos chefs pour conserver les jours des défenseurs de la cité, décidèrent que les femmes et les enfants, les infirmes et les vieillards et tous ceux qui ne pourraient pas supporter les fatigues de la guerre sortiraient des murs et seraient abandonnés à leur sort.

« Je croyais que le cœur le plus endurci ne pourrait rester insensible aux cris déchirants d'une femme qui implore un morceau de pain ; mais lorsque la troupe exilée approcha des retranchements, l'impitoyable Henri ordonna à ses soldats de repousser cette misérable multitude. Ils les chassèrent jusque sous nos murailles... c'était pendant les rigueurs de l'hiver... nous ne pouvions les secourir ; les gémissements des vieillards imploraient nos ennemis ; les mères cherchaient à les attendrir sur le sort de leurs fils expirants et ils ne connurent pas le remords... »

On doit reconnaître dans ces passages une sensibilité vraie et simplement exprimée, mais on y chercherait en vain le caractère de la poésie épique.

Notons avant d'aller plus loin les termes dans lesquels Bertrand raconte la bataille d'Azincourt. Bertrand, il est vrai, est français, mais c'est un auteur anglais qui parle par sa bouche, et lorsqu'il affirme que, sans leurs divisions

intestines, les Français auraient pu repousser leurs ennemis dès leur première agression; lorsqu'il flétrit dans les termes les plus énergiques la barbarie du roi d'Angleterre, qui fit égorger les prisonniers, malgré la foi jurée, nous devons lui tenir compte de sa loyauté. Quant à ses compatriotes, nous pouvons facilement nous faire une idée des colères qu'elle excita parmi eux, et quoiqu'il ait eu soin de s'appuyer dans ses notes de l'autorité de Monstrelet, de Rapin Thoiras, de Froissard, de Daniel, on peut croire que Miss Seward, en le traitant de parricide, n'était que l'organe de l'indignation générale.

TROISIÈME CHANT.

Le troisième chant est d'une originalité qui trouvera difficilement grâce devant la critique. Il commence par une description saisissante des désastres de la guerre, mais bientôt le poète cède sa place au tribun, comme on en pourra juger par le passage suivant :

Ils poursuivent leur route; bientôt ils aperçoivent les hautes tours de Chinon. C'était dans cette ville que Charles tenait sa cour, car Paris et ses serviles habitants, peuple à la fois mutin, frivole et féroce, avaient courbé sa tête sous le joug de l'invasion. Séjour d'horreur, où la faction, comme un géant terrible, foulait aux pieds la ville consternée, où le meurtre et la vengeance marchaient aux lueurs livides du flambeau de la discorde, et savouraient avec un rire affreux les convulsions et les profonds gémissements de leurs victimes expirantes... lieu fatal, inondé jadis du sang de l'innocence et destiné à être un jour témoin du meurtre de Brissot et de l'héroïque épouse de Roland. Martyrs patriotes! modèles de vertus! l'homme de bien a pleuré votre mort; mais le germe impérissable que semèrent vos souffrances, qu'arrosa votre sang vous a survécu; il étend sans cesse ses racines, il deviendra un arbre majestueux et les enfants des hommes établiront en paix leurs tentes sous son feuillage.

Jeanne troublée en face de l'immense mission qu'elle doit accomplir, se recueille, solitaire, sur les bords de la Vienne.

Ici, le poète fait un tableau fidèle de la cour de Charles VII : une reine, modèle de toutes les vertus, vivant dans la retraite, au milieu du palais ; un roi malheureux, faible, découragé ; sa maîtresse s'efforçant de lui faire partager ses mâles sentiments : ces trois personnages suffisent pour caractériser l'époque, expliquer les événements passés et faire prévoir l'avenir.

Tandis qu'Agnès cherche à relever le courage du roi, et que celui-ci, pour toute réponse, déplore les maux qui accablent son royaume et l'empire que certains courtisans ont pris sur son esprit, Dunois lui annonce que Dieu a suscité une femme qui doit sauver la France. Charles s'étonne ; il ne peut croire que la fortune consente jamais à lui sourire ; il veut bien, cependant, chercher à s'assurer si c'est vraiment le ciel qui vient à son secours. Reconnu par Jeanne dans la foule de ses courtisans, il a foi dans sa mission ; mais pour faire passer sa conviction dans l'esprit de ses sujets, il veut qu'elle soit reconnue par une assemblée de docteurs.

Ceux-ci se réunissent dans une antique église, et mandent la Pucelle, qui s'avance, calme et modeste « comme la perce-neige dont la blancheur se détache sur la teinte jaunâtre des feuilles qui couvrent la terre. »

Le président du conseil prononce la formule de l'exorcisme et asperge d'eau bénite la figure de la vierge.

Elle sentit ses joues se couvrir d'une rougeur involontaire ; bientôt elle maîtrisa son indignation et répondit avec douceur :

« Seigneurs très-saints et très-catholiques, vénérables pères de l'Eglise chrétienne, vous ne voyez devant vous qu'une faible jeune fille. Je sens combien je suis indigne de la grâce qui m'est accordée, mais je suis innocente de fraude et le Très-Haut m'a choisie pour vous secourir. J'ai

entendu des voix surnaturelles, j'ai eu des visions dans l'obscurité des nuits ; j'ai senti des mouvements intérieurs dont je ne peux douter ; tels sont les signes infaillibles qui m'assurent que Dieu est en moi. Que vous dirai-je de plus ? La vie d'une simple fille n'est pas digne de distraire vos esprits de l'étude des sciences profondes que ne sondèrent jamais les regards des simples mortels. »

Les docteurs insistant, elle leur révèle alors qu'un jour, surprise par un orage, elle s'était réfugiée dans une chapelle en ruines, et continue en ces termes :

« L'obscurité était effrayante, j'adressai à la vierge sainte une fervente prière, puis j'amoncelai les feuilles flétries que les vents avaient entraînées dans ces lieux, je m'étendis dessus et il me sembla que je m'y endormais ; mais voici que, dans le silence de la nuit, sainte Agnès m'apparut, belle comme ce jour où Dieu la revêtit de gloire dans le séjour du crime ; elle me montra l'autel couvert de mousse et le crucifix que cachaient à demi le gazon et les herbes sauvages ; alors je sentis que j'aurais d'un regard terrassé des armées, tant était puissante la force divine que sa sainte présence avait répandue dans mon âme. »

« Ce n'était qu'un rêve, peut-être, cependant, lorsqu'après un nouvel éclat de tonnerre, tout fut rentré dans l'obscurité, j'avais l'usage de mes sens et je me rappelais dans les moindres détails tout ce que je venais de voir et d'entendre. »

Le Conseil ne se montre pas encore convaincu. Il veut savoir si Jeanne se soumet aux règles de l'Eglise catholique. Aux questions qui lui sont posées, elle répond en ces termes :

« Dans mon enfance, les formalités du culte n'excitaient en moi que la crainte de Dieu. Lorsque je franchissais le seuil de la maison de prières, je me sentais saisie d'un froid glacial. Je considérais le flambeau dont la sombre lueur s'obscurcissait sous l'éclat du soleil ; j'entendais la messe solennelle, je récitais mon chapelet en tremblant et je prononçais avec la plus grande ferveur des prières qui n'étaient pour moi que mystère. Souvent, en voyant l'image des tourbillons de flammes qui enveloppaient les âmes souffrantes, je me prosternais au pied

de la croix et je priais pour obtenir leur pardon ; mais lorsque les années eurent mûri ma raison, et que mon âme se fut fortifiée dans la solitude, je vis la puissance éternelle pénétrer l'immensité de l'univers, diriger dans sa route embrasée l'astre qui répand la lumière et la vie, et verser une bienfaisante rosée sur les plus simples fleurettes. Je sentis alors que celui qui a répandu tant de biens sur ce bel univers doit être infiniment bon. Je l'invoquai comme un père, et mon cœur oppressé poussa vers lui des cris d'un amour sans mélange. Il n'est pas surprenant, ce me semble, qu'alors, fuyant les lieux destinés aux prières, j'aie fait mon temple du bocage solitaire. Là, au pied d'un vieux chêne, j'observais les tribus d'insectes pour lesquels son écorce moussue était un univers; je me reposais sur les bords du ruisseau; son murmure était un silence pour mon âme ; je suivais des yeux l'essaim bourdonnant dont l'ombre légère et vacillante dessinait ses jeux confus sur le sable de la rive. Le bourdonnement de l'essaim, le bruissement de l'onde, le chant des oiseaux remplissaient mon oreille d'une sainte harmonie. Oh ! est-il étonnant que, pour ce spectacle enchanteur, pour une dévotion si profonde, pour l'ineffable volupté que je trouvais dans le calme de l'adoration, j'aie abandonné le culte extérieur? Est-il étonnant, ô mon père! lorsque je sentais combien Dieu avait donné d'activité à mon âme pour saisir, pour aimer tout ce qui était bon, tout ce qui était beau, et pour éviter, comme par instinct, le vice et la laideur, est-il étonnant que mon cœur n'ait jamais conçu la pensée du péché et n'ait pas eu besoin de pardon? »

Ce sentimentalisme surprend, à bon droit, le Conseil. Le Président objecte que la nature ne peut apprendre qu'à pécher.

« Pères de la sainte Eglise, répond la vierge, si une fille simple et ignorante comme je le suis, se trompe sur ces points de doctrine, ne lui faites pas un crime d'une erreur involontaire ; croyez qu'elle n'a jamais cherché à opposer sa raison aux lois de la sagesse éternelle. Depuis longtemps, il est vrai, je n'ai pas entendu les chants de la messe, mes lèvres tremblantes n'ont pas reçu l'hostie mystérieuse; mais lorsque les oiseaux annoncent, par leur joyeux gazouillement, les rayons de l'aurore, la vive expression de leur bonheur, les transports harmonieux de leur reconnaissance sont plus agréablee aux oreilles de la religion qu'aucun des chants pieux dont l'homme ait fait retentir les temples. Jamais je ne détachai la grappe du sarment sans rendre des

actions de grâces à Dieu qui m'accordait un repas non sanglant. Vous m'avez dit, mes pères, que la nature est mère du péché ; blasphème contre le Dieu de toute sainteté qui nous forma à sa propre image, qui nous créa pour aimer, pour être heureux sur la terre et nous enivrera de bonheur pendant toute l'éternité ! »

Le prêtre vénérable répliqua d'une voix lente et solennelle : « Femme, vous n'avez pu me convaincre. Le ciel accorderait-il le don des miracles aux mortels qu'attendent les tourments de l'enfer? et tel est le destin de celle dont l'esprit méprise le pouvoir réglementaire de l'Eglise et le saint sacrifice de la messe et qui croit la nature exempte de péché. C'est pourquoi, mes frères, je vous prie de m'écouter avec attention. Je vous propose de faire subir à cette femme les ordalies sacrées. On la dépouillera d'abord de ses vêtements, de peur de profaner les reliques saintes qu'elle aurait pu y cacher ; on la jettera ensuite, pieds et mains liés, dans un étang profond ; si elle surnage, nul doute qu'elle ne soit soutenue par un esprit infernal, mais si elle plonge à 'instant, ce sera un signe certain par lequel la providence la déclarera exempte de magie. Ceci terminé, nue et les yeux bandés, elle marchera sur des socs rouges, puis elle immergera son bras dans un vase rempli d'eau bouillante. Si dans toutes ces épreuves elle ne reçoit aucun mal, alors nous porterons la cause devant notre Saint-Père qui rendra son jugement, et ce chef, le fils d'Orléans, qui vient pour jurer qu'elle reconnut miraculeusement la personne du roi, passera avec elle par les saintes ordalies. »

« Vive Dieu, s'écria le bâtard étonné, me plonger dans un lac ! me faire danser sur des socs ardents pour plaire à vos caprices ridicules ! Pères de l'Eglise, qu'avez-vous fait de votre gravité ? Quoi ! vous voulez, comme ces coupables vieillards, profaner de vos regards cette fille plus pure que Suzanne ! Vous demandez les épreuves sacrées, et moi je requiers une épreuve plus généreuse. Attaquons les Anglais et notre victoire prouvera que c'est le ciel qui nous envoie ! Attendre le jugement du Pape ! sachez qu'à l'instant où je parle, la France est sur le bord de l'abîme. »

La vierge tressaille ; son visage est sévère, son regard surnaturel. Elle s'écrie : « L'épée de Dieu est ici ! La voix du tombeau va me justifier ! »

Elle parlait encore qu'à ses côtés une flamme pâle et bleuâtre s'élève des trophées qui recouvrent la tombe. On entend le cliquetis du fer retentir dans l'asile de la mort, comme si le guerrier qu'il renferme se fût agitée dans son armure.

Le prêtre resta longtemps immobile d'étonnement, enfin il répliqua : « En vérité, vous êtes l'envoyée du ciel. Vous accomplirez vos promesses. Nous reconnaissons votre mission. Allez en paix. »

Est-il besoin de formuler un jugement sur ce qu'on vient de lire? Qu'un poète déiste, ou même protestant jette quelques grains de ridicule sur les dogmes et les cérémonies du culte catholique, cela se conçoit facilement; mais qu'il choisisse pour en faire une adepte de la religion naturelle un personnage aussi connu que Jeanne d'Arc pour sa soumission absolue aux dogmes de l'Eglise universelle et sa pratique constante du culte et des devoirs qu'elle prescrit, cela passe toutes les limites des licences poétiques. Du reste il est évident que Southey n'a pas commis une erreur involontaire; à propos de l'inspiration de Jeanne d'Arc, il cite dans ses notes sainte Thérèse, Job, l'Ecclésiastique, les Lamentations de Jérémie et il prouve également qu'il a fait les recherches les plus sérieuses au sujet de l'épreuve qu'il décrit d'une si singulière façon.

Remarquons en outre que cette femme déiste est protégée, du moins le croit-elle, par des saintes catholiques et que Dieu lui-même proclame sa mission par un miracle opéré dans une église dont elle renie le culte.

Mensonge historique, invraisemblance intrinsèque et choquante, tels sont les traits caractéristiques de cet épisode. O poètes ! que faites-vous parfois de votre bon sens?

CHANT QUATRIÈME.

Sous l'inspiration de Jeanne d'Arc, une fête religieuse se prépare. Le travail a cessé, la foule se presse dans les rues de Chinon. Une procession solennelle sort du palais. Le clergé marche en tête, précédé de la croix, puis Charles et

Jeanne d'Arc à ses côtés. « Elle s'avançait, dit le poète, d'un pas majestueux, sans penser que tous les yeux se dirigeaient sur elle. Son esprit agité concevait de sublimes desseins. Ses regards incertains erraient sur la foule et semblaient y suivre les phantômes d'un monde imaginaire.» S'avançaient ensuite le bâtard d'Orléans à la haute et majestueuse stature, La Tremouille plein d'une arrogante fierté et couvert d'une armure enrichie de pierreries que le sang n'avait jamais ternies, enfin la foule de courtisans « insectes d'été qui folâtrent au soleil de la faveur, vermisseaux engendrés dans l'impureté des cours, avides sangsues, vil essaim éclos dans la corruption de l'Etat. »

Le cortége se dirige vers le temple placé sous l'invocation de sainte Catherine. « La fille du ciel — oubliant les sentiments que le poète lui a prêtés dans le chant précédent, — s'agenouille et offre à Dieu son ardente prière; » on brise une tombe: on en retire une armure complète qui s'adapte sans peine aux contours de sa taille et la foule fait retentir l'air de ses acclamations.

Cependant le son du cor annonce l'heure du festin. Au bruit des coupes, aux gais propos succèdent les chants du ménestrel. Tout-à-coup un guerrier qui, la veille, était déjà venu à la cour réclamer du secours en faveur d'Orléans, s'avance au milieu de la salle et déclare fièrement au roi le but de sa mission.

« Qui te demande ici? s'écrie le monarque. Cesse de troubler notre joie par ta présence. Ce n'est pas à toi de m'instruire de mon devoir. »

Insensible au reproche, l'étranger s'adresse au menestrel. « Pourquoi célébrer en ces lieux la mémoire du roi Arthur?... Chante plutôt le puissant arrachant la brebis du sein du malheureux qui la chérissait comme une sœur. Charles, je voudrais te redire cette fable sacrée et, semblable au prophète, je te regarderais en m'écriant : tu es cet homme! »

Il dit, et sa prompte retraite dérobe son trouble à l'assemblée.

Etonnés de son audace, frappés de ses paroles mystérieuses, les convives ne prêtent qu'une oreille distraite aux chants du ménestrel.

La cour se sépare. Charles, la reine et Jeanne devisent de l'étrange apparition du messager d'Orléans. Tout-à-coup la porte s'ouvre et celui-ci s'avance de nouveau, jetant autour de lui son terrible regard.

« Pourquoi, s'écria le roi, me poursuivre avec cet acharnement? N'y a-t-il aucun lieu à l'abri de ta grossière insolence? malheureux ! je ne te connais pas ! »

« Eh bien ! Charles, apprends qui je suis, réplique-t-il d'une voix solennelle. Lis les traits de mon visage, que tu puisses me reconnaître lorsqu'au pied du trône de Dieu, j'appellerai sur toi le poids de sa justice. » Agnès entrait alors ; il se tourna vers elle et d'une voix plus basse et plus terrible, il lui dit : « Et toi, ne me reconnais-tu pas ? »

Elle le regarde et, respirant à peine, se jette sur le sein de la vierge pour y cacher son trouble et sa pâleur.

« Roi de France, dit-il, elle m'aimait, tous mes jours s'écoulaient auprès d'elle, son sourire m'était doux, et le son de sa voix charmait mes oreilles. Je la quittai, Charles, je la quittai, au jour du malheur, pour soutenir ta querelle, et toi tu vins alors, tu ne rougis pas de souiller sa pureté virginale, car elle était pure. — Ah! malheureuse! la richesse des vêtements de la cour ne peut cacher ton opprobre, tu ne peux, avec ta ceinture dorée, t'entourer d'une renommée sans reproche, ma pauvre Agnès! ton honneur est flétri! — Charles, tu as ébranlé la confiance que je mettais en Dieu ; tu nages dans les plaisirs, et moi, malgré mon innocence, victime des crimes d'autrui, je traîne avec dégoût le fardeau de mon existenee. »

Accablé de remords, le monarque reste immobile et ne peut soutenir le regard qui sonde lo fond de son cœur, mais la fille inspirée se rappelle les traits du guerrier et s'écrie : « Je vous reconnais, Conrad! » Elle se lève et l'entraînant par la main, car debout, immobile, il fixait sur Agnès un regard calme, mais terrible, elle le conduit sur le bord du fleuve. Il la suit sans résistance ; enfin, comme s'il se fût réveillé d'un long sommeil, il attache sur elle ses regards, se jette dans ses bras et se met à pleurer.

Un mutuel épanchement suit cette reconnaissance et Jeanne lui raconte en ces termes sa dernière vision.

« La lumière avait fui, j'étais assise sur les bords du ruisseau, mon

âme était remplie et comme enivrée de la divinité. Je vis une cohorte de brigands entourer un bûcher. Une femme était attachée au fatal poteau ; le fer avait brisé sa poitrine ; des tourbillons de flammes étaient ses seuls vêtements ; je reconnus ses traits, c'était moi. » Puis triomphant de ses tristes pensées, elle continue avec calme : « Il y a des moments où l'âme se défie d'elle-même et recule avec effroi devant les fantômes qu'elle enfante, mais je crois d'une foi vive et parfaite que cette vision me fut envoyée du ciel. »

Aucune donnée n'indique que Jeanne ait eu, au commencement de sa mission, le pressentiment du sort qui lui était réservé ; mais, parmi les fictions que peuvent se permettre les poètes, il en est peu d'aussi heureuses que celle-ci. Elle revêt l'héroïne de l'auréole du dévouement absolu et du martyr volontaire. Aussi n'est-on pas étonné de l'élévation des sentiments qu'elle exprime à Conrad au moment de s'en séparer.

Ici se place encore un épisode de pure invention, mais traité cette fois avec une sensibilité vraie et un sentiment parfait de convenance.

Après le départ de Conrad,

Jeanne erra parmi les peupliers qui bordent la Vienne, puis elle se reposa sur la rive. Les flots paisibles reflétant la pourpre des nuages du soir coulaient avec un doux bruissement. Le mouvement des ondes la berçaient dans ces songes si doux que la mélancolie emprunte de la mémoire ; elle voyait le hameau d'Arc, les lieux qu'aima son enfance.... sa douce chaumière et les amis qui lui rendaient sa chaumière si chère. A ces pensées, ses yeux s'étaient remplis de larmes, lorsque derrière elle une voix se fit entendre : « Madame, pourriez-vous me dire où trouver la jeune fille que le ciel a envoyée pour sauver la France ? » Ces accents bien connus lui percent le cœur ; elle se lève, tressailleet retombe dans les bras de Théodore.

« Je t'ai donc retrouvée ! s'écrie le jeune berger : Nous ne nous quitterons plus désormais ; partout où tu iras, là je serai aussi, ma bien-aimée ; au milieu de la mêlée, tu me trouveras à tes côtés, et sur la brèche ma poitrine sera ton bouclier. Ingrate ! pourquoi m'avoir fait mystère de tes inspirations ? Par quel crime ai-je mérité que tu choisisses un autre protecteur ? »

Tandis qu'il mêlait ainsi le reproche à l'expression de sa tendresse, la vierge oubliant un instant ses hautes destinées, arrosait son sein des larmes de la joie ; enfin, « j'espère, dit-elle, que je n'achète pas ta présence au prix d'une faute grave, et que tu n'as pas brisé le plus sacré des liens. Comment ta mère a-t-elle pu se séparer de toi ? de toi, son seul appui, la seule consolation de son veuvage ? a-t-elle voulu benir ton départ ? ou bien — ce qu'à Dieu ne plaise ! — as-tu fui loin d'elle sans son consentement. »

« Oh ! sûrement, elle m'aura béni, répliqua-t-il, la rougeur sur le front, » et il ajouta d'une voix mal assurée : « Elle pleura bien, et peut-être, mon cœur aurait-il failli, s'il n'eût brûlé d'une ardeur semblable à la tienne, mais je lui dis de se confier en Dieu, et que je serais bientôt de retour, victorieux, avec toi et que tu prendrais soin de sa vieillesse. »

Il dit, et transporté d'un bonheur imaginaire, il presse de nouveau sa bien-aimée contre son cœur, mais la vierge dévouée frissonne, car les flammes du bûcher brillent à ses yeux. A cette affreuse vision ses joues se couvrent d'une pâleur mortelle, la sueur inonde son front ; défaillante elle tombe sur le sein de Théodore, dont le regard enflammé exprimait à la fois l'amour, l'étonnement et la crainte ; enfin, retrouvant dans la pensée de sa haute mission la force qui l'avait un instant abandonnée, elle se recueille et s'exprime ainsi : « Pourquoi, cher Théodore, avoir fui la maison de ta mère ? Délaissée dans sa vieillesse, la tristesse abrégera le peu de jours qu'il lui reste à vivre ; tu lui coûteras bien des larmes ; retourne auprès d'elle ; console par ta présence l'isolement de son veuvage ; c'est là qu'il te sera permis de chérir ma mémoire. »

« Non, non, s'écria-t-il aussitôt : les chagrins du départ sont oubliés et Elinor ne songe plus qu'à l'heureux moment où nous reviendrons ensemble. Combien de bras vont s'armer contre toi ! que de lances ! que d'épées ! Je veux te suivre partout pour te couvrir de mon bouclier. »

« Ton secours me serait inutile dans les combats, répliqua-t-elle, le ciel me sauvera, si telle est sa suprême volonté. »

Une rougeur rapide couvrit les joues du jeune homme. « Hélas ! soupira-t-il, la cour te plaît et tu cherches à oublier un humble villageois qui ne peut t'offrir d'autre trésor que son cœur. »

Elle jeta sur lui un regard dans lequel se peignait un tendre reproche : « Que tu es injuste ! je me suis volontairement dévouée au salut du royaume ; devant moi s'est déchiré le voile de l'avenir, et mes yeux ont distingué une horrible destinée. Oui, Théodore, je dois racheter

mon pays, mais aussi je dois renoncer aux plaisirs de la vie... à la vie même. » Puis d'une voix défaillante : « Retourne à Arc ; je ne te dis pas que tu y trouveras d'autres filles plus belles, car je le sais, tu m'as donné ton cœur, et mon souvenir te sera toujours cher. Tu méritais un amour plus heureux, mon Théodore, mais tu ne pouvais être aimé davantage. » Alors, la vierge imprima sur ses lèvres décolorées un saint baiser et s'élança dans la plaine.

Jeanne rentre au palais. Tandis que le roi veut en vain l'entraîner aux fêtes de la cour, Dunois lui annonce que les défenseurs du trône, animés par son exemple, reprennent enfin courage. Elle élève son étendard au milieu des guerriers et s'apprête à partir.

CHANT CINQUIÈME.

Le cinquième chant renferme l'histoire du siége d'Orléans, jusqu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc.

Le poète, mieux inspiré que pour celui de Rouen, fait passer le récit par la bouche d'une jeune fille ; il peut ainsi se livrer sans contrainte à ses propres impressions, opposer au fracas des armes le doux murmure du rouet de la fileuse et à la fureur des guerriers les paisibles joies du hameau. Ces contrastes habilement ménagés fournissent quelque fois aux poètes de grandes ressources, mais, chez Southey, ils reviennent sans cesse et tournent à la monotonie.

Jeanne, précédée du drapeau que le prêtre vient de bénir solennellement, part avec 1,200 hommes d'élite commandés par Dunois. Aucun incident ne signale les premières journées de son voyage ; enfin elle rencontre, au milieu d'une forêt voisine d'Orléans, une jeune fille qui semblait accablée de tristesse. Ses cheveux étaient entrelacés de branches de saule pleureur ; elle s'appuyait sur Conrad. A la demande de Jeanne, elle raconte le sujet de sa tristesse.

Isabelle, c'était son nom, vivait heureuse dans les murs de Janville, entre son vieux père et Francis, son fiancé. Le clairon se fait entendre : l'un et l'autre marchent aux combats. La pauvre abandonnée va chercher à Orléans asile dans un monastère. La ville est assiégée ; les Français, malgré leur courage, n'éprouvent que des défaites. La famine se faisant sentir, on expulse les femmes et les enfants. Elle errait hors des murs, désespérée, lorsqu'elle fut recueillie par Conrad.

Le récit d'Isabelle est ce qu'il doit être dans sa bouche. Elle n'a ni les yeux, ni l'âme d'un guerrier; aussi, pour elle, les plus horribles scènes se revêtent de la livrée du sentiment et les petits détails absorbent les grands faits : on en jugera par le passage suivant, un des meilleurs du chant.

Les chefs organisent la défense des remparts... les apprêts étaient affreux, les vastes faubourgs qui s'étendent sur les belles rives de la Loire, remplis naguères de nombreux habitants, ne sont déjà plus qu'un amas de décombres. On s'applique à détruire tout ce qui peut favoriser l'approche de l'ennemi. Les monastères s'écroulent dans la ruine générale. Les moines abandonnent à regret ces retraites qu'une longue habitude leur avait rendues chères, retraites obscures, dont le moindre réduit rappelait quelque apparition, quelque voix miraculeuse. Les vierges vouées au Seigneur désertent, effrayées, leurs paisibles cellules et s'égarent au milieu du tumulte d'un monde inconnu ; l'abbesse plus calme cherche à les rassembler autour d'elle, récite son chapelet et prononce en tremblant de ferventes prières...

Déjà la plaine n'est plus qu'un vaste désert dont le sol déchiré se hérisse de décombres, ou s'entrouve auprès des débris. L'intérieur de la ville ne présente pas un aspect moins affreux ; les accords de la viole ont cessé d'égayer les veillées ; on n'entend plus l'ayeule, assise sur le seuil de sa demeure, accompagner du murmure de son rouet ses joyeuses chansonnettes, tandis que ses petits enfants forment une ronde autour d'elle. Mais les chefs s'occupent sans relâche de fortifier la ville et inspectent les murailles, avec le soin que donne la frayeur ; l'ardente jeunesse se prépare aux combats et s'exerce à de feintes batailles ; les habitants pressent leurs travaux dans un morne silence ;

l'armure résonne tout le jour sous le marteau du forgeron, et ce bruit affreux retentit encore dans le silence de la nuit

Le cinquième chant tout entier n'est qu'un assemblage de tirades de la nature de celles qu'on vient de lire. L'analyse en eût été fastidieuse. Cependant on y trouve une assertion dont il est bon de signaler l'erreur.

Si notre poème était une de ces grandes fictions qui se mettent d'emblée au-dessus de l'histoire et n'admettent que des merveilles, nous ne nous arrêterions pas à la réfuter, mais nous avons déjà vu que, dans ses notes, Southey appuie à chaque instant son récit sur les auteurs les plus sérieux. Il a donc la prétention de nous présenter des faits vrais et dès lors nous avons le droit de les discuter.

Or Isabelle raconte que Salisbury avait pratiqué autour d'Orléans une circonvallation protégée par 60 forts et 6 grosses citadelles. Ce fait, quoiqu'avancé par Rapin Thoiras, où Southey l'a puisé, n'en est pas moins controuvé. Une discussion approfondie, à cet égard, m'entraînerait au-delà des bornes que je dois poser à mon travail. Il me suffira de renvoyer aux excellentes dissertations de MM. Berriat-St-Prix (1), et de Molandon (2) les personnes qui voudront étudier cette question ; elles y trouveront la preuve que la circonvallation n'a jamais été complète, et que les bastilles, grandes ou petites, n'ont pas excédé le nombre de onze.

(1) *Jeanne d'Arc*, un coup d'œil sur les Révolutions de France, p. 165.

(2) *Etude sur une Bastille anglaise*, Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IV.

CHANT SIXIÈME.

Southey aborde enfin, sans intermédiaire, le récit dés combats; mais, comme s'il s'apercevait que la tâche est au-dessus de ses forces, il cherche à suppléer, par l'étude et par l'art, aux qualités qui lui manquent. Il demande, comme ses notes l'indiquent, à Statius (Estaço), Lucain, Silius Italicus, Lope de Vega, Scudery, Chapelain, Lemoyne des inspirations qu'il eût pu puiser à des sources plus pures. Il appelle à son secours tous les procédés de la rhétorique. Les comparaisons se pressent sous sa plume; dans le sixième chant on en trouve onze, longuement développées; quant à celles qui se resserrent en quelques vers, elles sont innombrables.

L'Ancien Testament, le mahométisme, les phénomènes de la nature, les histoires anciennes et modernes, les scènes champêtres sont mises tour-à-tour à contribution. Au milieu de tous ces tableaux accessoires le sujet principal disparaît; et on se demande comment l'auteur pourra fournir, d'après ce programme, le reste de sa carrière; mais l'intérêt naît des entrailles mêmes du sujet.

L'armée française continue sa marche, elle est en vue de l'ennemi. Jeanne arrête son ardeur; elle ne veut pas verser le sang avant d'avoir tenté les voies de la douceur. La sommation qu'elle adresse aux chefs anglais est à peu près celle que l'histoire nous a transmise.

Le héraut accomplit son message.

A ce discours succéda le silence de l'étonnement, au silence de longs éclats de rire. « Comment, dit Fastalfe, ce guerrier que votre monarque vous envoie pour sauver sa ville fidèle, c'est une femme ! Certes, je le remercie du présent qu'il nous fait ! Si l'héroïne est jeune

et belle ce ne sera pas une mauvaise capture. Allez dire à votre pucelle que nous attendons gaiement sa venue. »

Le vieux Talbot, la face gonflée de colère s'écrie, après quelques instants d'un silence effrayant : « Vide ces lieux ! et ne crois pas nous effrayer avec tes rêves de jeune fille. L'armée anglaise méprise vos plus braves champions ; fuis mon regard, héraut insolent ; dis à cette insensée d'éviter ma colère. Qu'elle aille faire les délices de la cour ! Mais si elle a l'audace de tenter les combats, je n'avilirai pas mon brave cimetère tout rouillé d'un plus noble sang jusqu'à... Nos troupes ne lui opposeront que le mépris. »

« Ne cherchez pas à l'effrayer, reprit le général ; allez dire à la pucelle d'Orléans qu'il tarde à Salisbury de se mesurer avec elle ; elle n'a pas à craindre l'horreur des cachots, et les fers ne flétriront pas ses membres délicats ; ce sera moi qui porterai ses chaînes. »

« Assez ! homme superbe ! répond le français, les joues enflammées d'indignation. Je suis venu apporter à votre camp des paroles de paix et un avis salutaire ; vous m'avez répondu par l'insulte et l'outrage. Généraux ! Je vous prends à témoin ; les Français sont purs du sang qu'ils vont répandre.

« Et qui es-tu ? reprend Suffolk, terrible et étouffant de rage, qui es-tu pour venir, aux ordres d'une femme, braver l'armée de l'Angleterre ? tu trouveras ici ta récompense. » Alors se tournant vers la sentinelle : « Préparez un échafaud, s'écria-t-il ; que les Orléanais et cette femme qui a l'audace de croire son ambassadeur inviolable puissent voir les flammes qui vont le consumer ; élevez le bûcher, car par Dieu le premier martyr de cette nouvelle croyance aura bientôt sa place parmi les saints. »

L'ordre s'exécute, déjà les flammes enveloppent le héraut, lorsque Conrad se précipite seul et le délivre ; fait un peu trop homérique, qu'on peut cependant pardonner au poète.

La bataille est engagée, les Orléanais font une sortie furieuse ; la mêlée est horrible ; les éléments se mettent de la partie, et tandis que le tonnerre résonne au milieu de l'obscurité qui couvre la terre, une auréole lumineuse entoure la bannière de la vierge ; enfin, après une défense héroïque, les Anglais sont vaincus et se retirent dans leurs forts.

Jeanne, sans chercher à les y attaquer, fait son entrée à Orléans, au milieu de la joie générale.

CHANT SEPTIÈME.

Le septième chant ne renferme que des combats et c'est le poète qui continue le récit. Il y prouve qu'il connaît parfaitement ses auteurs, et s'il ne les égale pas, ce n'est pas faute de chercher à les imiter : comparaisons, énumérations, combats singuliers, harangues, descriptions d'armures, exagération de la force humaine, rien n'y manque, rien que ce cachet épique qui est l'antipode du talent de Southey.

On ne trouve dans le septième chant aucun passage digne d'être cité. Il suffira donc d'en faire une courte analyse pour mettre le lecteur à même de suivre la marche du poème, et de relever quelques assertions qui pourraient l'induire en erreur. Et d'abord, suivant le poète, les forts et le mur de circonvallation dont il a déjà été parlé, auraient été protégés par de vastes fossés remplis de l'eau de la Loire. Or, il suffit de jeter les yeux sur le coteau qui forme l'assiette d'Orléans, pour se convaincre qu'il n'y a pas de travaux, si gigantesques qu'ils soient, qui puissent y faire pénétrer les eaux du fleuve.

Revenons à l'action. Les Français conduits par Jeanne d'Arc, attaquent et prennent le fort Saint-Loup ; les Anglais se réfugient dans le fort Saint-Jean (1), le premier, dit Southey, qui se trouve sur leur passage. Il semblerait résulter de ces expressions et de l'ensemble du récit que cette retraite était des plus faciles. Le poète ignorait appa-

(1) Il ne peut pas être question dans ce passage d'un fort construit à l'opposite de la porte Saint-Jean, car celui-ci aurait été situé à l'autre extrémité de la circonvallation.

remment, que le fort Saint-Loup était situé sur la rive droite de la Loire, en amont de la ville, tandis que celui de Saint-Jean-le-Blanc, bâti sur la rive opposée, à 3 kilomètres en aval du premier, en était séparé par le fleuve divisé en deux bras par l'île Charlemagne.

Quoiqu'il en soit, Conrad conduit les Français à l'assaut du fort Saint-Jean, qui bientôt tombe en son pouvoir. Pendant le combat, la Pucelle tue un Anglais qui allait lui porter un coup mortel. Nous la verrons dans le même chant plonger encore le fer dans le sein d'un ennemi. Ces deux faits doivent être relevés comme contraires à tous les documents historiques. Non-seulement Jeanne d'Arc ne se servit jamais du glaive; mais on sait qu'au milieu des combats, elle ne portait que son pennon dont la hampe lui servait, au besoin, à écarter les assaillants.

A la fin du septième chant, le poète, comme fatigué de se hausser aux récits épiques, redescend sur le bord des ruisseaux. Jeanne d'Arc s'y repose; elle se penche sur l'onde, voit s'y réfléchir le sang qui tache les blanches plumes de son casque et frémit. Conrad qui accompagne la vierge se rappelle les jours heureux qu'il passait auprès d'Agnès et invoque la mort qui peut seule le délivrer des tourments d'un amour trahi.

Bientôt ils retournent aux combats. Talbot, aidé de Salisbury et de six autres guerriers les attaque. Jeanne tue un des assaillants et en blesse un second. Salisbury la frappe : son sang coule : un jeune soldat qui avait constamment combattu à ses côtés, atteint au cœur Salisbury, mais à l'instant, Talbot lui fend le crâne d'un coup de hache; il tombe, et Jeanne d'Arc reconnaît Théodore.

On pourrait s'étonner que Southey n'ait pas cherché à développer ce dernier tableau. Mais la saine critique ne saurait lui faire un reproche de sa réserve. La situation est assez dramatique par elle-même pour n'avoir pas besoin d'ornements étrangers.

CHANT HUITIÈME.

Seule, au milieu de la nuit, Jeanne se rend sur le champ de bataille pour rechercher le corps de Théodore ; tandis que du pied elle heurte des cadavres, et que le râle des mourants interrompt le silence général, elle rencontre Conrad déjà chargé du triste et cher fardeau ; elle l'aide à le transporter dans une abbaye voisine ; puis ils retournent au camp échangeant des réflexions assez vulgaires sur le triste pélerinage de la vie.

A part cet épisode, qui semble ne se trouver là que pour compléter un certain nombre de vers, le huitième chant est rempli du récit des combats. On y remarque, avec un mouvement incontestable, les défauts qui ont déjà été signalés.

La scène s'ouvre dès l'aurore, dont les effets sont complaisamment décrits. Les Français attaquent le fort des Tourelles. Glacidas, l'un de ses défenseurs, lance plusieurs carreaux, et à chaque coup tranche les jours d'un français. Southey se plaît à donner les biographies très-vulgaires de ses victimes. L'un était bon père et bon époux ; l'autre joyeux compagnon et fort savant dans l'art de tailler la vigne ; un autre... , mais je m'arrête pour ne pas mériter le reproche que j'adresse à l'auteur.

Cependant les Orléanais font avancer une tour mobile, dont le pont s'abat sur la forteresse assiégée. Là se succèdent des combats singuliers dans lesquels nous voyons encore Jeanne d'Arc tendre l'arbalète et lancer des traits mortels. Bientôt elle est elle-même blessée ; mais la vue de son sang redouble le courage des soldats et la première enceinte est emportée. Les Anglais, sur le point d'être

forcés dans leurs derniers retranchements, ne voient plus de salut que dans une sortie désespérée. Jeanne prévoit leurs desseins et feint une retraite. Ils s'élancent à sa poursuite. Un corps de Français les prend en flanc et les met en déroute. Le fort des Tourelles s'écroule et est dévoré par l'incendie. Tous ces récits sont entremêlés de comparaisons dans lesquelles l'herbe fleurie, les moutons bêlants, les poissons qui s'ébatent dans la Loire et mille autres petites observations des scènes de la nature jouent le rôle le plus singulier.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces récits soient dénués de mérite littéraire : témoin le combat de Glacidas et de Jeanne d'Arc :

La vierge d'Arc s'élance sur le pont et déploie sa bannière sacrée. Les troupes, à cette vue, font retentir les airs de leurs bruyantes acclamations ; telle mugit la forêt agitée par la tempête. La terreur s'empare de la garnison ; les assaillants sentent redoubler leur courage, et s'élancent à la victoire. En vain les Anglais s'arment de pierres, de javelots, de charbons enflammés, les vainqueurs que rien n'arrête, s'emparent du mur et peuvent enfin combattre sans désavantage.

Déjà ils étaient maîtres de tous les postes ; devant eux marchait la terreur ; l'étendard sacré flottait sur les remparts, et la vierge s'élançait à la poursuite des troupes fugitives. A cette vue, Glacidas transporté de fureur, s'écrie : — « Dieu puissant, dirige cette flèche et je mourrai content ! » Il dit, choisit le quarreau le plus aigu, pointe l'arbalère contre la jeune guerrière et lâche la détente. Jeanne levait le bras pour frapper un fuyard ; celui-ci se détournant pour éviter le coup, reçoit la mort de la main de son général.

« Misérable, s'écrie le chevalier furieux, que n'es-tu mort de la main de ton ennemie ! tu as trop vécu d'un instant ! » Il pointe de nouveau l'arbalète ; la corde retentit, le trait vole, mais il a trahi les desseins de l'anglais, car, dans sa course rapide, Jeanne d'Arc bondit sur le remparts.

Glacidas vise encore : La flèche entrouvre les mailles qui couvrent le col de la vierge et pénètre dans les chairs : « Du sang ! du sang ! s'écrie le guerrier dans les transports de sa joie ! Le sang d'une sorcière ! Tous ses enchantements n'ont pu la rendre invulnérable ! » Malheureux !

Tandis que, tu t'énorgueillis de ta victoire, la vierge retire avec calme le trait qui partit de ta main et s'écrie : « C'est une faveur du ciel ! en avant, Français ! Ils ne peuvent échapper au bras du tout puissant ! » Conrad, jetant autour de lui un regard enflammé de colère, voit l'anglais occupé à recharger l'arbalète et se précipite sur lui ; Glacidas l'apercoit et lui lance une flèche, flèche impuissante qui s'émousse contre le fer du bouclier. L'intrépide français s'avance, lève sa hache d'armes et lui en décharge sur l'épaule un coup qui pénètre jusqu'à sa poitrine. Glacidas tombe et l'air baigne son cœur palpitant. Le guerrier ne devait à ses ancêtres aucun titre glorieux, mais il était vaillant et son nom vit encore dans sa mémoire de ses ennemis.

LA VISION.

La vision qui, dans les dernières éditions de Jeanne d'Arc, forme un poème détaché, de plus de mille vers, se trouvait originairement placée après le huitième chant. De l'aveu de l'auteur, le plan et l'exécution de cette œuvre étaient également défectueux et, malgré de nombreuses retouches, elle est loin d'être sans défauts. Peut-être Southey eût-il bien fait d'obéir au cri de sa conscience littéraire et de supprimer ce péché de jeunesse, mais puisqu'il s'y est complu dans son âge mûr, il est indispensable d'en dire quelques mots.

La vision se divise en trois chants. C'est un voyage fantastique dans un monde inconnu, qui ressemble fort à l'enfer, quoique les vices qui y font leur séjour ne soient pas toujours punis.

Jeanne s'est endormie sur le bord d'un marais. Une vieille hideuse, dont un serpent dévore le cœur, dirige une barque délabrée. Elle y monte et aborde à un château ruiné, dont le désespoir garde le seuil. Le fantôme la conduit dans un cimetière, lui montre le cadavre infect de Théodore, et cherche à lui prouver par de longs arguments

tirés des doctrines matérialistes, qu'étant cause de sa mort, elle doit mettre fin à ses remords par le suicide. Jeanne résiste, le spectre la prend dans son char, cercueil traîné par des démons, et lui ouvre le temple de la Mort. Là, parmi toutes les destinées humaines, il lui montre celle qui lui est réservée, si elle refuse de mettre volontairement fin à ses jours; mais elle demeure inébranlable et repousse, en chrétienne, le fer qu'il lui offre de nouveau.

Au milieu de l'exaltation fiévreuse qui règne dans ce chant, on rencontre d'heureuses images et des tableaux saisissants. C'est ainsi qu'on y voit les destinées humaines descendre du ciel comme des flocons de neige; à mesure qu'elles approchent de la terre, leur blancheur se souille de teintes sanglantes ou des couleurs du deuil, et bientôt elles disparaissent dans un sol fangeux.

Au second chant, le fantôme est devenu un ange. Des parfums délicieux se répandent dans l'air; Théodore radieux est auprès de la vierge; mais ils ne sont pas dans le ciel, car l'avarice, la richesse, la gourmandise, l'hypocrisie apparaissent tour-à-tour, plutôt pour subir les railleries du poète que pour recevoir leur punition. L'enfer et ses supplices les plus affreux sont réservés aux hommes cruels, aux faux amis, aux poètes lascifs, aux hypocrites, parmi lesquels le poète range les cardinaux et les évêques, et enfin, à la plupart des grands souverains de l'antiquité; quant à ceux des temps modernes, on ne trouve que Henri V d'Angleterre, et encore n'est-il torturé que pour avoir fait la guerre à la France. Il semble qu'un Anglais, quelque poète qu'il fût, aurait bien pu l'absoudre de ce crime, et on comprend que l'arrêt de Southey ait suscité chez ses compatriotes des colères implacables.

Au troisième chant, la vierge, toujours conduite par son bon ange, aborde au temple de l'Avenir, palais cons-

truit au milieu d'une île formée par un ruisseau circulaire, dont le courant revient sans cesse sur lui-même. Elle ne croit pas devoir y pénétrer; mais elle réclame son oncle et le voici auprès d'elle; puis Madelon, qui descend d'une étoile où elle fait son séjour. Longs épanchements, description d'une béatitude qui n'a rien de céleste, lieux communs sur l'amour de l'or et les vices qu'il enfante, horoscope du genre humain, qui trouvera bientôt le bonheur sous le règne de l'égalité universelle, enfin promesse de l'ange à la vierge de l'assister au moment de son supplice, tels sont les sujets un peu incohérents qui terminent le poème de la vision.

En résumé, on trouve dans ce hors-d'œuvre toutes les qualités et tous les défauts qui doivent caractériser les débuts d'un poète. On serait tenté de croire que Southey, qui n'avait que dix-huit ans lorsqu'il commençait Jeanne-d'Arc, a voulu intercaler dans son œuvre les premiers essais de sa muse, sans se donner d'autre soin que d'y changer quelques mots pour les faire cadrer tant bien que mal à son sujet.

CHANT NEUVIÈME.

L'incendie du fort des Tourelles et la retraite des Anglais, qui ouvrent le neuvième chant, ne sont que des récits vulgaires; mais bientôt le caractère spécial du poète se révèle dans toute son originalité.

Jeanne, Conrad et Isabelle se rendent au couvent où ils ont déposé les restes de Théodore.

Quelques flambeaux répandaient une clarté lugubre dans l'asile de la mort; des fleurs et des plantes funéraires paraient la tombe de Théodore... Isabelle s'abandonnait à sa douleur; Conrad versait aussi

des larmes; mais la vierge ne pleurait pas ; debout, étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle, elle restait absorbée dans la contemplation de son heure dernière et semblait insensible au tintement de la cloche des funérailles.

On dépose Théodore dans son dernier asile et la terre retentit sur le cercueil. Le bruit pénètre jusqu'au cœur de la vierge; elle tressaille ; un éclair rapide jaillit de son œil égaré; elle se jette dans les bras d'Isabelle : ses lèvres étaient tremblantes, et déjà sur ses joues se répandait la pâleur du trépas.

Alors le ministre des autels espéra que fatiguée du monde, la jeune fille, pour se soustraire à ses chagrins, pourrait se vouer pour jamais au service du Seigneur.

Inutile de reproduire ici les arguments qu'il emploie pour la convaincre; mais voyons comment ils sont accueillis.

La vierge revient à elle-même et s'écrie : « Pasteur, écoutez-moi! Jamais l'aspect des tombeaux n'endurcira mon cœur, ne glacera mon courage. Comprimez les nobles passions qui s'élèvent dans votre âme, arrachez-vous au sommeil pour dire votre rosaire, et répétez péniblement vos longues prières; tremblez au nom d'un Dieu terrible et, méprisant les présents qu'il vous a faits, plongez-vous tout vivant dans le néant du cercueil; pour moi, je préfère la vigne courbée sous le poids des raisins au lierre stérile qui tapisse le cloître de son noir et triste feuillage. Pasteur! lorsque je descends en moi-même, ma conscience me dit que je remplis mon devoir. L'amour et la reconnaissance m'ont appris à adorer l'Eternel, et je me présenterai sans crainte devant le tribunal de sa justice. »

Elle dit : ses traits portaient l'empreinte d'une sévérité qui ne lui était pas naturelle, car ses chagrins avaient déchiré son cœur.

Voici donc encore une fois Jeanne d'Arc rejettant des doctrines religieuses auxquelles nous savons qu'elle fut soumise toute sa vie.

Cependant, le duc de Bourgogne accourt au secours des Anglais. A cette nouvelle, la Pucelle monte seule à cheval, pénètre au milieu de la nuit dans le camp ennemi et entre dans la tente du guerrier.

Enveloppé dans son manteau, il était couché sur la terre, et enseveli dans un profond sommeil. « Bourgogne ! s'écrie Jeanne, Bourgogne, réveille-toi ! » Il tressaille, saisit son épée, lève les yeux et reste immobile d'étonnement.

La lueur d'une lampe éclairait la figure de la vierge, et son attitude avait quelque chose de divin : elle était pâle, mais ses yeux brillaient d'un éclat céleste, et ses traits respiraient ce calme, cette sainte confiance que ne connut jamais le crime : « Bourgogne, tu vois la pucelle d'Orléans ! »

Elle parlait encore qu'une voix s'écrie : « Meurs, vile magicienne ! » A l'instant un chevalier se précipite sur elle. Son audace a sauvé son nom de l'oubli : c'était Franquet d'Arras. Furieux, il s'avance, le bras levé. Le bouclier de Jeanne a paré le coup. Elle tire son glaive. Le col du guerrier était sans défense, car, dans sa précipitation, il n'avait pris qu'un armet ; elle frappe : la tête vole loin du tronc, et le cadavre roule sur la poussière.

Alors elle fixe sur le duc de Bourgogne un regard sévère : « Général, dit-elle, Dieu qui arma le bras de Judith pour punir le roi des Assyriens, veut bien t'épargner aujourd'hui : profite du temps qu'il t'accorde pour mériter ton pardon par une meilleure vie. »

Elle dit, se retire, s'élance sur son coursier et dévore la plaine. Lorsqu'elle atteignit les murs d'Orléans, l'Orient se couvrait déjà d'une teinte argentée sur laquelle se détachaient les masses noirâtres des arbres qui bordaient l'horizon et les détours sinueux des bras de la Loire formaient des îles de lumière au milieu de la vallée sombre.

Comment Jeanne put-elle éviter les sentinelles anglaises ? Qui lui indiqua la tente du général ? C'est le secret du poète. Toujours est-il que cet épisode a quelque chose de saisissant et est tout-à-fait digne du poème épique.

Le reste du chant n'est, à vrai dire, que du remplissage. La Pucelle rend aux morts les derniers devoirs, et prononce sur leur tombe une oraison funèbre bourrée de lieux communs.

CHANT DIXIÈME.

Le dixième chant commence par un épisode hors-d'œuvre et dénué d'intérêt. Duchatel envoie un héraut prévenir les chefs de l'armée française qu'il ne se joindra pas à eux. Il ne fonde sa résolution que sur la haine qu'il a vouée à Richemont; il offre, au surplus, de s'emparer des places de l'Orléanais, tandis que les troupes royales poursuivront leurs succès. A ce sujet, une discussion un peu nuageuse s'engage entre Richemont, Jeanne et Conrad sur le droit que peuvent avoir les grands de punir de leurs propres mains les coupables que n'atteint pas la justice du roi ; et, comme nous le voyons souvent de nos jours, malgré les raisons alléguées de part et d'autre, la question n'est pas résolue.

Cependant le poète nous ramène sur le champ de bataille. Les Anglais précipitent leur fuite : déjà ils ont atteint les plaines de Patay, lorsque l'arrivée d'un puissant secours remonte un peu leur courage : un héraut, sorti de leur camp, va offrir pour le lendemain la bataille aux Français.

Le lendemain donc, les deux armées se préparent au combat; les chefs haranguent leurs soldats; mais tandis que l'ardeur des Français présage leur victoire, le courage de leurs ennemis est morne et silencieux. La trompette sonne; la mêlée s'engage; le poète lui-même, entraîné par son sujet, s'anime, et sans les comparaisons dont il continue à empâter son récit, le combat de Patay serait assurément remarquable.

Talbot qui pressent le triomphe des Français, se bat en désespéré. Son fils est à ses côtés, et des guerriers dévoués

se frayent, à sa suite, un passage à traversles ennemis : courage inuile ! Il voit fuir les siens, et sa colère redouble.

Jeanne d'Arc poursuivait le cours de ses exploits. Le fils de Talbot l'aperçoit ; il pique son coursier et s'élance à sa rencontre, décidé à reconquérir la victoire par une action d'éclat, ou à mourir avec gloire. Les deux ennemis se précipitent l'un sur l'autre et se frappent au même instant. Le choc est affreux ; leurs lances se brisent et leurs coursiers s'abattent. Ils s'élancent à terre ; l'anglais détache de l'arçon son cimeterre ; Jeanne tire son épée et tous deux se préparent à se mesurer de plus près : mais tandis que le jeune guerrier cherche à percer cette armure qui résista aux attaques du temps, il reçoit, lui-même, de nombreuses blessures. « Brave chevalier, s'écrie Jeanne, vous ne pouvez me vaincre : songez à vous, il en est temps encore : vivez. » Pour toute réponse, il lève son glaive et en assène un coup furieux sur le casque de son ennemie. Un éclair brille aux yeux de la vierge : elle fait un pas en arrière et soudain s'élance et lui plonge son épée dans le sein.

Talbot le voit tomber et décharge le poids de sa fureur sur le premier qui s'offre à ses coups. Le malheureux qu'il renverse élève vers lui ses mains suppliantes, mais en vain : Talbot d'un second coup l'étend mort à ses pieds. Supérieur à lui-même dans ce jour de carnage, le vieux guerrier se forme autour de lui un rempart de ses victimes...

Mais le nouvel adversaire qui se présente est digne de se mesurer avec lui. Son port est audacieux, sa taille élevée et la hache qui arme son bras fut dans plus d'un combat funeste à l'ennemi. Il franchit des monceaux de cadavres et fait retirer les soldats qui assiègent l'intrépide général. « Talbot, dit Conrad, ta valeur est inutile ; jette les yeux autour de toi ; tes troupes ont pris la fuite, mais leur lâcheté n'a pu ternir ta gloire. »

« He bien ! qu'ils fuient ! s'écrie le comte indigné, qu'ils fuient ! Je te prends à témoin, que je suis innocent de l'opprobre de ma patrie, je mourrrai sans honte, mais non sans vengeance. »

Il dit et se prépare au combat. Loin de se laisser emporter par une aveugle fureur, les deux champions, connaissant chacun la valeur de son adversaire, unissent la ruse à la force et menacent souvent pour frapper à l'instant le côté sans défense. Les armures cèdent aux efforts du glaive et le sang ruisselle à travers les mailles fracassées. Talbot élevant son bouclier se découvre. Conrad d'un coup de hache lui fait

une profonde blessure; au même instant il est frappé, mais son casque a paré le coup et l'épée de son ennemi vole en éclats : « Rends-toi, s'écrie le généreux français, pourquoi lutter encore? Quand tu triompherais de moi, épuisé de sang et de fatigue, ma mort ne pourrait te sauver la vie — Talbot, a déjà trop vécu s'écrie le guerrier furieux, mais tu ne te vanteras pas de lui survivre. » Il dit, ramasse à terre une lance et se prépare à de nouveaux combats.

Peu soigneux de sa propre vie, il se bat en désespéré. Conrad unit le calme à la valeur et pare de son écu tous les coups de son ennemi. Celui-ci accablé de fatigue peut à peine soulever son bouclier. Bientôt ce dernier secours l'abandonne; le bouclier se brise; le sang coule à flots de ses bras couverts de blessures et sa cotte de mailles ne peut résister à la hache du français. Conrad fait quelques pas en arrière : « Guerrier, s'écrie-t-il, pourquoi tenter encore une résistance inutile? N'as-tu laissé dans tes foyers personne qui tremble pour la vie? Une épouse que ta mort réduirait au désespoir! Un enfant qui réclame les soins de son père! » Ces mots ont déchiré le cœur de Talbot. « Mais toi, dit-il, si tu attaches quelque prix à la vie, ne t'expose plus à mes vengeances; fuis! je suis las de tous ces discours! »

Il dit et se jette sur son ennemi : le feu jaillit du choc de leurs armes, mais le combat se termine en un instant. Conrad décharge sur l'épaule de son adversaire un coup de hache, qui pénètre jusqu'à la poitrine, et se sent au même instant frappé à l'endroit que son bouclier laissait à découvert. Le comte chancelle, tombe et se réjouit en expirant de ce que son ennemi ne survivra pas à sa victoire.

Conrad délie sou casque d'une main défaillante et essuie la sueur glacée qui couvre son front. La lance longue et pesante qui lui perça le flanc est restée dans sa blessure : il git étendu sur la poussière et attend la mort près du cadavre de son ennemi. Le héraut du comte s'approche en tremblant, reconnaît les armes de son maître et s'écrie : « Hélas! Monseigneur, c'est donc vous que je vois! Dieu vous pardonne vos fautes! Je vous ai servi quarante ans, il est temps que je m'acquitte des devoirs que ma charge m'impose. » Il dit et couvre de son manteau armorié le cadavre de son maître.

On pardonnera l'étendue de cette citation en faveur de son mérite. De tous les épisodes guerriers du poème c'est le mieux réussi, le plus véritablement épique et quoiqu'on puisse reprocher à Southey d'avoir fait mourir à Orléans,

en 1429, Talbot qui ne fut tué qu'en 1453, au siége de Castillon, on reconnaîtra qu'il ne pouvait terminer son œuvre par un tableau plus saisissant. Je dis terminer, car les vers qui suivent ne sont plus que le complément d'une tâche imposée. Southey a voulu faire sacrer Charles VII; il se hâte de décrire la reddition des places qui tenaient encore pour l'Angleterre; il court à Rheims et le lecteur qui connaît le but du voyage, lui sait gré de la rapidité de sa marche.

Quels que soient les mérites ou les défauts de l'œuvre de Southey, sa publication fut un acte d'une énergie remarquable. Outre la rivalité naturelle qui a toujours existé entre la France et l'Angleterre, les crimes de 1793 avaient changé en une aversion profonde la sympathie avec laquelle cette dernière nation avait accueilli la déclaration de 1789. Oser à cette époque chanter en Angleterre la gloire de la France et proclamer des principes dont les abus avaient provoqué des massacres, c'était soulever bien des colères et s'exposer à l'impopularité. Pour nous, que ces considérations touchent moins, nous devrons reconnaître la parfaite convenance avec laquelle il parle d'une nation ennemie; et nous nous demandons comment il se fait qu'il soit devenu quelques années plus tard un de nos adversaires politiques les plus acharnés.

ÉTUDES DE JURISPRUDENCE.

Les Juges de Paix : Ce qu'ils sont ; ce qu'ils pourraient être,

Par M. G. DE CHAULNES.

Séance du 19 avril 1872.

Nous n'abordons ce sujet qu'avec la plus grande circonspection ; néanmoins, nous croyons que les réformes que l'on s'efforce d'appliquer à toutes les branches d'administration doivent également s'étendre aux attributions des juges de paix.

Que ces honorables et si utiles magistrats ne s'effrayent pas ; au lieu d'amoindrir leur prestige, nous voudrions l'augmenter. Du reste nos observations seront basées sur les études récentes de deux hommes, deux anciens ministres, dont la compétence ne sera discutée par personne. Nous voulons parler de MM. Odilon Barrot et le duc de Broglie, ancien ministre de Louis-Philippe. Le premier a lu en 1871 à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire *sur l'organisation judiciaire en France*, dans lequel nous puiserons à pleines mains : le second a laissé en mourant, un manuscrit sur *le gouvernement de la France*, que son fils s'est empressé de publier. Ce dernier ouvrage devrait être médité par tous les politiques qui travaillent à la régénération de notre patrie.

Nous n'avons pas la prétention d'offrir une panacée capable de guérir tous nos maux; nous venons seulement ap-

porter notre humble concours : ouvrier de la dernière heure, mais dénué de l'expérience de nos aînés, nous serions bien récompensé si nos modestes observations pouvaient faciliter la grande œuvre à laquelle tout français doit contribuer dans la limite de ses forces.

Nous nous proposons d'étudier seulement la position sociale, administrative et judiciaire des juges de paix ruraux, parce que ceux-là seuls se trouvant dans les chefs-lieux du canton, sont des magistrats susceptibles, par leur influence et leur direction, de modifier les mœurs et l'esprit d'un pays.

Beaucoup de personnes, et surtout les citadins, se représentent un juge de paix, comme un bonhomme retiré des affaires, autrefois notaire, avoué, avocat, huissier, quelque fois commissaire de police, moitié campagnard, moitié citadin, siégeant deux fois par semaine dans son prétoire, envoyant de temps à autres quelques rapports au Parquet, et passant le reste du temps à la chasse ou au sein de sa famille, dans une plantureuse oisiveté.

Cela peut être le juge de paix légendaire, mais la vérité ne peut se contenter d'un tableau si fantaisiste.

Le travail le moins considérable du juge de paix se fait à l'audience ; le plus utile et le plus fatigant est le travail du cabinet.

En effet, presqu'à toute heure de la journée son modeste appartement est envahi par les habitants du canton ; les uns viennent se plaindre, d'autres veulent un conseil ; quelquefois, les cas sont difficiles, la mauvaise volonté est notoire, le différend fort embrouillé et fort mal expliqué ; le juge de paix doit avoir une patience infatigable, une érudition judiciaire que rien n'épouvante, et comme il est, ou doit être un homme de paix, il faut qu'avant tout il parvienne à établir la conciliation là où régnaient la guerre, la méfiance, la haine.

Ce rôle, comme on voit, est différent de celui que je signalais plus haut, et il est d'autant plus admirable, que presque toujours le campagnard se méfie de la justice, et ne s'ouvre qu'à la longue, quand il a une absolue confiance dans l'homme auquel il parle de ses intérêts.

Aussi un juge de paix esclave de son devoir ne saurait être trop admiré. La position qu'il occupe lorsqu'il jouit de sa retraite, doit lui prouver que la considération n'est que le résultat d'une carrière laborieuse et honnête.

Comme tous les membres de la magistrature, les juges de paix sont médiocrement rétribués. — Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? — Les avis sont partagés. Sans doute, si l'honorabilité d'une fonction se mesurait par les émoluments, il est évident qu'il faudrait augmenter le traitement des magistrats, mais il n'en n'est pas ainsi.

Cependant il importerait de relever ces fonctions, de leur donner le prestige dont elles jouissent en Angleterre. C'est là dessus que doit porter la double réforme que je me propose d'examiner.

Dernièrement, un chef de Parquet jouissant d'une grande considération dans son ressort, me disait : « Il faudrait choisir les juges de paix parmi les notables du canton où ils doivent rendre la justice. Etant modestement rétribués, ils sont estimés ; ils le seraient encore plus, s'ils rendaient gratuitement la justice. » Cette parole m'avait frappé et j'ai été heureux d'en retrouver l'écho chez M. Odilon Barrot et M. le duc de Broglie.

« Je voudrais, s'écrie le premier,... que cette grande « et belle institution des justices de paix fût un attrait « puissant pour tous les hommes en état de rendre ser- « vice à leurs concitoyens. Je voudrais enfin en faire pour « ainsi dire une sorte de candidature préalable pour les « plus hautes positions de l'Etat, et surtout pour la car- « rière parlementaire. Si nous parvenions ainsi, et par

« cet attrait, à retenir chez eux, au centre de leur influence,
« tous les hommes utiles et considérés de la contrée, nous
« aurions certes réalisé un grand bien. »

Le duc de Broglie n'est pas moins explicite :

« Un fonctionnaire public qui a ses racines dans le lieu
« même où il réside, dit-il, qui vit entouré des siens,
« sous l'œil de ses proches, de ses amis, de ses rivaux, est
« naturellemeut enclin, et au besoin forcé de se respecter
« lui-même. »

Nous désirons donc que cette magistrature se recrute sur les lieux même où elle doit exercer, et de plus que les hommes les plus considérables et les plus considérés ne dédaignént pas de s'y enrôler.

Comme on le pense bien, le mode de nomination a son importance. Faut-il abandonner à l'aléa du suffrage universel la nomination du juge de paix ? Telle n'est pas notre opinion. Lors même que le suffrage universel serait réformé, et que la maladie de l'abstention ne s'étendrait pas comme une lèpre sur le corps électoral, il ne faudrait pas faire de pareilles avances au suffrage universel.

Il existe plusieurs combinaisons ; M. Odilon Barrot en signale deux qui sont les suivantes :

« La combinaison la plus naturelle, dit-il, serait de
« faire nommer les juges de paix par le Conseil général. La
« seconde serait de faire présenter au bureau spécial de la
« Cour, par le Conseil général, trois candidats, et le bureau
« de la Cour ferait son choix. »

M. le duc de Broglie conserverait l'esprit de la loi de l'an VIII qui admettait le suffrage universel ; toutefois il pose des conditions de candidature. Cela ne me semble pas pratique.

Après la nomination des juges de paix, ce qu'il importe le plus d'étudier, ce sont leurs attributions. Si j'en juge par les observations des deux hommes politiques déjà cités, il y aurait quantité de réformes à opérer.

En matière criminelle, les juges de paix connaissent des contraventions de simple police, concurremment avec les maires, et dans certains cas exclusivement.

En matière civile, ils connaissent de toutes les actions personnelles et mobilières, et de toutes les actions possessoires, sans appel, jusqu'à concurrence de 100 fr.; à charge d'appel jusqu'à concurrence de 200 fr.

Ils connaissent, en outre, de certaines matières spéciales. Ils sont en toutes causes (sauf les exceptions portées par la loi), des conciliateurs obligés.

Ils sont enfin chargés de certains actes de juridiction non contentieuse.

M. Odilon Barrot voudrait voir opérer de grandes réformes dans ces attributions.

Ainsi d'abord il enlèverait à l'essai de conciliation son caractère obligatoire : « Car, dit-il, de deux choses l'une : « ou le juge opère la conciliation par son seul ascendant « moral, ou ses efforts échouent contre la passion des « plaideurs. Dans ce dernier cas, pourquoi employer la « contrainte? Pourquoi imposer l'obligation aux parties « de comparaître, et aux juges de dresser un procès-« verbal de non-conciliation? »

L'éminent avocat permettra à un campagnard de n'être pas tout-à-fait de son avis. Quiconque connaît l'esprit du paysan sait parfaitement qu'il éprouve une grande répugnance à abandonner la plus petite parcelle de ce qu'il croit être son droit; et cependant, qui dit conciliation dit concession réciproque; donc il faut, avant de lui permettre de plaider, le mettre dans la nécessité de venir entendre les paroles de paix du premier magistrat du canton. Car celui-ci, qui connaît tous les hommes de sa localité, peut, par des remontrances, obtenir un arrangement. Mais il est un autre point dans lequel je me rencontre avec M. Odilon Barrot, c'est lorsqu'il voudrait retrancher des attributions

du juge-de-paix les *actions possessoires*. En effet, ces actions offrent aux jurisconsultes des difficultés telles, que les juristes les plus consommés en sont souvent embarrassés; et ce ne sont pas les juges-de-paix, qui n'ont souvent que des notions élémentaires de jurisprudence, qui peuvent les trancher. Dans ce cas, on ne laisserait aux juges-de-paix que le jugement des questions de *réintégrande*, dont la solution n'offre qu'un simple fait matériel à constater et à réparer, « questions, dit M. Odilon Barrot, « qui n'excèdent certainement pas la capacité d'un homme « de sens. »

M. Odilon Barrot, et je suis de son avis, voudrait une autre réforme dans les attributions de la justice de paix. On sait que le législateur a précisé certaines limites, au-dessous desquelles les décisions des juges-de-paix sont souveraines; ces limites, en général, sont déterminées par l'importance pécuniaire du litige. Pourquoi tarifer en quelque sorte les garanties de la justice? Qu'importe la valeur pécuniaire du procès? Et, comme le dit fort bien M. Barrot : « En fait et en droit, les difficultés à résoudre « ne sont-elles pas indépendantes de cette valeur? Si « donc les lumières des juges supérieurs sont nécessaires « pour assurer une bonne justice, pourquoi en priver les « plaideurs pauvres? Si elles n'ajoutent rien aux garanties « judiciaires, pourquoi en compliquer inutilement les « procès, même pour les riches? »

Nous demanderions donc que la compétence fût réglée par la nature du litige et non plus par la valeur en argent. En conséquence, les juges-de-paix seraient investis d'une juridiction souveraine pour la réparation des dommages purement matériels, et dans laquelle le droit ne serait pas contesté.

Bien entendu, les juges-de-paix conserveraient la juridiction volontaire, telle que la présidence et la direction

des conseils de famille, l'apposition des scellés; on pourrait même — et ce serait là une très-bonne idée — leur déléguer des affaires, quand les tribunaux supérieurs jugeraient que la paix des familles est intéressée à ce que les affaires soient jugées sans éclat.

Nous le savons tous, M. Odilon Barrot fit son étude spéciale de la jurisprudence, tandis que le duc de Broglie méditait surtout les lois de la politique générale. De là une différence notable dans leur manière de présenter les réformes en ce qui concerne les justices de paix; mais, comme l'ex-ministre de Louis-Philippe a jeté sommairement d'excellents jalons dans le champ de la décentralisation administrative, nous allons essayer d'examiner sommairement aussi ses sages observations.

Le duc de Broglie commence par dire que si le canton, considéré comme circonscription judiciaire, doit demeurer ce qu'il est ou à peu près, considéré comme circonscription administrative, il doit reprendre un certain degré de développement: non-seulement les juges-de-paix seraient nommés à l'élection — idée que nous n'approuvons pas, — mais encore ils seraient administrateurs et présideraient les conseils cantonaux composés des maires du canton et des suppléants des juges-de-paix. Ils auraient sous la main toutes les forces militaires chargées de maintenir l'ordre dans le canton, telles que la gendarmerie, les milices de gardes-champêtres organisées en escouades, et même les compagnies de sapeurs-pompiers.

M. de Broglie part de là pour traiter incidemment la question du suffrage à deux degrés, question que nous ne voulons pas aborder aujourd'hui; puis il fait un portrait du juge-de-paix d'après lequel, si nous avons bien compris, ce magistrat deviendrait le pivot autour duquel tournerait tout le rouage administratif et judiciaire. « Un canton ainsi « constitué, affirme-t-il, serait, dans l'organisme de l'Etat,

« un organe vigoureux, vivace, efficace, un premier degré « d'action réunissant à un haut degré les deux conditions « de tout régime légal : l'autorité morale, l'ascendant, « sans lequel il n'y a point d'obéissance digne ni durable; « l'autorité matérielle, la force, sans laquelle il n'y a point « d'obéissance régulière et ponctuelle.

Il est une objection que tout lecteur de ce travail a pu faire, c'est la suivante :

N'a-t-on pas à craindre la confusion des pouvoirs, en conférant aux juges-de-paix des attributions administratives et des attributions judiciaires; en d'autres termes : celui qui juge peut-il administrer, et celui qui administre peut-il juger? M. de Broglie a prévu cette objection, et voici de quelle manière il répond :

« Dans l'organisation de l'Etat, la confusion des pou« voirs absolue, et à tous les degrés, ce serait la tyrannie ; « la distinction des pouvoirs absolue et à tous les degrés. « ce serait l'anarchie... Aussi en transférant du maire au « juge-de-paix les fonctions de délégué de l'administra« tion centrale, dans les communes du ressort, on ne « ferait rien d'anormal. Le juge-de-paix dominerait de « toute la tête les maires des communes rurales, comme « l'Etat, dont il serait le représentant, domine les localités, « comme l'intérêt général domine les intérêts particu« liers. »

A cela je ne vois pas de graves inconvénients; ce serait la réforme administrative sur la plus large échelle, mais dans des conditions de moralité incontestables; ce serait le premier jalon posé dans cette campagne du suffrage à plusieurs degrés que les esprits sages et les plus libéraux appellent de tous leurs vœux. Ce serait, en un mot, le premier essai véritable de décentralisation. — Et puis, pensons-y bien, — les sous-préfectures semblent un rouage inutile; étant données des justices-de-paix ainsi constituées;

on pourrait supprimer sans inconvénient les sous-préfectures. Les juges-de-paix instruiraient les affaires avec d'autant plus de profit, qu'ils seraient sur place et à proximité des maires ; une fois les affaires instruites, le préfet n'aurait plus qu'à donner un dernier coup-d'œil et une signature.

Enfin, — et ici Dieu nous garde de vouloir infliger un blâme aux maires des petites communes rurales, — les juges-de-paix aideraient de leurs lumières, de leurs conseils, quelquefois même de leur surveillance, les maires de campagne, dont l'administration est quelquefois défectueuse. Combien d'entre eux ont besoin des connaissances administratives de leur secrétaire, presque toujours instituteur! Combien d'entre eux n'attachent qu'une importance médiocre à la tenue et au classement de leurs modestes archives, et à l'exécution matérielle des lois! Sans doute, aucune mauvaise volonté ne domine dans l'attitude que je signale, mais le fait n'en est pas moins certain. Tout cela cesserait avec un juge-de-paix administrateur.

Tel est, en résumé, le plan de nos réformes en ce qui concerne les juges-de-paix. Ce plan, nous ne nous le dissimulons pas, a ses côtés défectueux ; mais aussi il offre ses avantages. Ce sont ces avantages qui nous ont séduit. D'ailleurs, — et c'est là notre excuse, — en écrivant ces lignes, nous pensions à ce portrait des juges-de-paix tracé par le vénérable président Henrion de Pansey :

« Les vues de ceux qui nous ont donné la justice-de-
« paix sont dignes des plus grands éloges ; il ont voulu
« rétablir parmi nous, *cette magistrature des premiers*
« *âges que la confiance décernait à la vertu*, qui com-
« mandait par l'exemple, et comprimait par la seule auto-
« rité de la raison ; ils ont dit : nous éléverons un tribunal
« qui sera l'autel de la concorde... Ce magistrat popu-

« laire y fera monter avec lui la franchise, la candeur, « la bonne foi, et surtout la pitié pour le malheur ! »

Si cet idéal se trouve changé en réalité, c'est une véritable révolution opérée dans la magistrature et l'administration ; révolution qui ne fera couler aucune larme et ne produira aucune ruine, révolution que les hommes de bien ont le droit de désirer et de provoquer, puisqu'il s'agit de substituer la réforme à la routine, et de préparer le progrès basé sur la prudence et le bon sens.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE,

Par M. EUGÈNE BIMBENET.

Séance du 3 mai 1872.

Notre collègue, M. de Chaulnes, a soumis à notre Société un mémoire intitulé : *Etudes de jurisprudence ; les Juges-de-Paix, ce qu'ils sont, ce qu'ils pourraient être.*

M. de Chaulnes dans le court préambule de ces études nous dit qu'il a cédé, en s'y livrant, au désir de contribuer aux réformes que l'on s'efforce d'appliquer à toutes les branches de l'administration, et à la pensée que celles-ci doivent également s'étendre aux attributions des juges-de-paix.

S'il en était ainsi, il ne pouvait pas négliger cette magistrature digne, par les services qu'elle rend à chaque heure de la journée, des méditations des hommes sérieux et animés du désir patriotique de relever notre organisation sociale de quelques-unes de ses défaillances, et de la rétablir sur une base qui, par sa solidité, lui rende une force et une autorité qu'elle semble avoir perdue.

Mais les préoccupations inspirées par une grande calamité publique sont souvent accompagnées de quelqu'exagération ; et c'en serait une de croire que toutes les institutions de la France, exigent des réformes considérables ; celle de la justice, par exemple, se montre encore dans tout son éclat ; et on peut dire d'elle qu'elle s'est maintenue inébranlable au milieu de l'ébranlement général auquel

nous venons d'assister et dont nous attendons encore avec anxiété, les redoutables conséquences.

Il est inutile d'insister ici sur l'ensemble et la portée de cette proposition qui pourrait prendre des proportions telles qu'elle nous éloignerait du sujet spécial dont nous devons exclusivement nous occuper; il faut se borner à dire que l'institution judiciaire, malgré les atteintes qu'elle a reçues à la suite d'événements qu'on ne saurait trop déplorer, est restée ce qu'elle était, tant elle a le remarquable privilége d'inspirer à ceux qui la composent, alors même qu'ils y sont introduits au moment où ils s'y attendaient le moins, le sentiment du devoir et d'une dignité professionnelle les entraînant à une dignité personnelle dont on aurait cru quelques-uns d'entre eux peu capables.

Il n'est donc pas aussi opportun que quelques esprits ont portés à le croire de toucher à cette institution qui, peut-être, dans l'avenir sera l'objet de modifications numériques commandées par la facilité et la rapidité des nouvelles voies de communication, mais qui devra, s'il reste encore dans notre pays quelque respect de ce qui l'honore le plus, demeurer ce qu'elle est, sans la moindre altération de la constitution, sans le moindre changement apporté aux conditions de son existence.

Dans son cadre on remarque la justice-de-paix; et quelques jurisconsultes et quelques publicistes ont pensé que cette juridiction devait, plus que toutes les autres parties de l'ordre judiciaire, perdre quelques-unes de ses attributions, en obtenir de nouvelles et plus importantes, et par conséquent, être entièrement transformée.

Notre collègue les a consultés, et se rangeant de leur avis, il a pensé avec eux qu'il y avait de grandes réformes à introduire dans les lois organiques de la Justice-de-Paix.

Il a choisi parmi les jurisconsultes et publicistes, deux noms, dont l'un surtout se recommande à l'attention pu-

blique et au respect de tous par son mérite, et par la haute portée de ses travaux; le premier est M. Odilon Barrot, le second est M. le duc de Broglie.

Le premier avant de devenir un homme purement politique était un jurisconsulte éminent, mais cette première qualité a, chez lui, tellement dominé la seconde qu'elle l'a, pour ainsi dire, absorbée; et quoique ce ne soit qu'en l'année 1871, qu'il ait porté à l'*Académie des Sciences morales et politiques,* le tribut de ses études sur les justices-de-paix, il est difficile de croire qu'il se soit, même en traitant ce sujet, absolument séparé des préoccupations de la plus grande partie de sa vie; le second est un homme d'une haute naissance, ayant toujours vécu dans les plus hautes régions sociales, et par conséquent, assez éloigné de la pratique des affaires d'un ordre aussi inférieur que celles de la compétence des juges-de-paix.

Notre tâche est d'examiner les théories de ces deux éminents personnages en nous renfermant dans le choix que M. de Chaulnes en a fait.

Ce dernier se livre d'abord, à la définition morale de la fonction de juge-de-paix; et dans cette partie de son mémoire il fait preuve d'une profonde justesse d'observation

Le portrait de ce magistrat de village ou de petite ville, car M. de Chaulnes, (et c'est une lacune qu'on pourrait lui reprocher), ne s'occupe pas de cette magistrature dans les chefs-lieux de département, ou même d'arrondissement, ce portrait opposé à celui tel que se le représentent les esprits légers et superficiels, est d'une vérité frappante; on pourrait croire que l'auteur de ce rapprochement a été, par la nature de ses occupations, en rapport fréquent avec elle, tant il est initié à ses devoirs et aux qualités nécessaires pour les dignement accomplir.

Il nous fait entrer dans le prétoire du juge et dans son cabinet envahi, presqu'à toute heure par ses justiciables;

écoutant leurs plaintes, leur donnant des conseils, et il nous le montre en butte à l'inintelligence des uns, au mauvais vouloir des autres, triomphant de ces pénibles épreuves par sa patience, et rétablissant la paix et la conciliation là où régnait la guerre, la méfiance et la haine.

Le tribut d'éloges et même d'admiration qu'il donne à ceux de ces magistrats accomplissant avec exactitude cette rude besogne, est donc ainsi justifié, avant d'avoir été exprimé, par cette peinture pleine d'exactitude et de mouvement.

Après ce préambule, M. de Chaulnes aborde la question des modiques appointements qui leur sont accordés, et qu'il compare à ceux que reçoivent les juges-de-paix de l'Angleterre; il se demande si cette parcimonie du trésor public à leur égard est un bien ou un mal; il répond à cette double interrogation en invoquant le témoignage d'un chef du parquet émettant cette proposition : que les juges-de-paix devraient être choisis parmi les notabilités du canton; que moins ils seraient rétribués et plus ils seraient estimés, et qui allait jusqu'à dire qu'ils le seraient encore plus s'ils rendaient la justice gratuitement.

De cette double proposition, sans se prononcer pour la seconde, qu'il semble cependant ne pas repousser, M. de Chaulnes adopte la première, et il l'appuie sur celle de M. Odilon Barrot d'abord, et sur celle de M. de Broglie ensuite.

M. Odilon Barrot voudrait que cette grande et belle fonction fût un attrait pour tous les hommes en état de rendre service à leurs concitoyens, et qu'elle devînt en quelque sorte une candidature préalable pour les plus hautes positions de l'Etat et, surtout, pour la carrière parlementaire; si nous parvenions ainsi, ajoute-t-il, à retenir chez eux tous les hommes utiles et considérés de la contrée, nous aurions, certes, réalisé un grand bien.

Pour M. de Bloglie, s'il est d'accord avec M. Odilon Barrot sur l'avantage qu'il y aurait à recruter les juges-de-paix parmi ceux qui ont racine dans le lieu même où ils résident, où ils vivent entourés des leurs, sous l'œil de leurs proches et de leurs amis, de leurs rivaux, et qui par là seraient enclins et, au besoin, forcés de se respecter eux-mêmes, il ne va pas jusqu'à faire de cette fonction une candidature pour les plus hautes fonctions de l'Etat et surtout pour la carrière parlementaire.

Cette dernière opinion est beaucoup moins sage que celle de M. de Broglie, elle vient assez mal à propos dans un temps, où on a vu les juges-de-paix user de leur influence pour entrer dans les Conseils généraux et d'arrondissement, à ce point que, dirigeant toute leur influence de ce côté, ils s'étaient rendus maîtres des colléges électoraux, et qu'il a fallu leur interdire toute candidature politique.

Il est difficile d'admettre qu'une fonction relativement considérable mais modeste, appliquée à des affaires contentieuses d'un ordre inférieur, puisse jamais être une candidature suffisante aux plus hautes fonctions de l'État et à la carrière parlementaire. Il eût été à souhaiter que M. Odilon Barrot se fût expliqué avec plus de précision, qu'il eût plus complètement montré le côté pratique de sa théorie, mais ce désir remonte à une époque trop ancienne pour qu'il soit nécessaire de le renouveler.

Aussi M. de Chaulnes choisit dans la proposition de celui-ci la partie qui se rapproche le plus de celle de M. de Broglie, et il se borne à exprimer le vœu que les juges-de-paix se recrutent dans le pays même, et que les hommes les plus considérables et les plus considérés de ces localités ne dédaignent pas de s'y enrôler.

Il est à craindre que ce vœu ne soit de longtemps exaucé; les hommes considérables d'un canton rural auront longtemps, encore, de la peine à se soumettre aux devoirs

pénibles du juge-de-paix, si bien tracés par M. de Chaulnes.

Et pour ce qui est de la qualité d'habitants du canton, on a été jusqu'à émettre l'avis qu'il n'était pas sans inconvénient qu'il en fût ainsi, et qu'il serait bon de confier cette fonction à des étrangers, afin d'éviter le soupçon auquel les gens de la campagne et de la classe ouvrière sont très-accessibles, de préférence pour ceux que leurs relations, de quelque nature qu'elles soient, rapprochent du juge.

Vient ensuite le mode de nomination.

Jadis et à l'origine de l'institution, le juge-de-paix était le résultat de l'élection; de graves inconvénients attachés à ce mode ne tardèrent pas à se manifester.

On vit apparaître des juges-de-paix peu dignes de cette fonction, et on eut à redouter quelque ressentiment contre ceux qui avaient voté pour le concurrent malheureux, et quelque ménagement pour ceux dont on avait eu le suffrage; il fallut renoncer à l'élection.

Aussi M. Odilon Barrot l'abandonne-t-il, et propose de faire nommer les juges-de-paix par un bureau spécial composé de quelques magistrats de la Cour d'appel, sur la présentation d'une liste de trois candidats composée par le Conseil général.

M. de Broglie voudrait conserver l'élection au premier degré et la confier au suffrage universel, mais en imposant certaines conditions aux candidats.

M. de Chaulnes penche pour l'opinion de M. Odilon Barrot, celle de M. de Broglie lui paraissant peu pratique.

On pourrait se demander, dans ce cas, qui destituerait le juge-de-paix, si on devait prendre cette mesure; serait-ce le Conseil général, serait-ce la Cour? En tous cas, ce ne pourrait être le chef de l'Etat, quel qu'il soit, de qui la nomination ne viendrait pas.

Les attributions de cette magistrature sont ensuite examinées.

M. Odilon Barrot commence par vouloir supprimer le préliminaire de conciliation.

Ici M. de Chaulnes repousse, avec une grande élévation de pensée et une grande énergie d'expression, cette proposition, et il a parfaitement raison; car les juges-de-paix, par ce préliminaire et par les citations, sans frais préalables, à la citation légale prescrite par l'art. 17 de la loi du 25 mars 1858, arrangent un grand nombre de grands et petits procès.

Il faut voir, dans les statistiques qu'ils produisent chaque année au parquet des Procureurs généraux de chaque Cour et que ceux-ci introduisent, avec une bienveillance presque naïve, dans leurs mercuriales, ce nombre tellement considérable qu'on pourrait croire toutes les populations des villes et des campagnes constamment à l'état de collision judiciaire, et que, sans les juges-de-paix, il faudrait penser à doubler le nombre des tribunaux et des cours, au lieu de penser à le réduire.

On doit donc dire que, même en diminuant de moitié le chiffre de ces statistiques, le moment, si jamais il doit venir, serait mal choisi pour supprimer le préliminaire de conciliation.

Et d'ailleurs les motifs donnés par notre collègue, pour le conserver, sont trop concluants pour qu'on insiste sur ce point.

Il n'en est pas ainsi des autres réformes proposées par M. Odilon Barrot; celui-ci voudrait qu'on enlevât aux juges-de-paix la connaissance des actions *possessoires*, embarrassantes pour les jurisconsultes les plus consommés, et à plus forte raison pour les juges-de-paix, qui n'ont souvent que des notions élémentaires de jurisprudence.

M. de Chaulnes ne s'explique pas sur ce point; et nous

restons ainsi en présence de l'opinion de l'ancien avocat à la Cour de cassation et législateur, ajoutant qu'il ne faudrait laisser aux juges-de-paix que les actions en *réintégrande, qui n'excèdent pas certainement la capacité d'un homme de sens.*

Mais si on leur enlève les actions possessoires, ce ne peut être que dans l'état actuel de l'institution; et il faudra sans doute les leur rendre quand ils seront devenus, par le fait seul de leur nomination, des candidats aux plus hautes fonctions de l'Etat et à la carrière parlementaire.

Enfin, à ce sujet, M. Odilon Barrot ajoute le vœu que les juges-de-paix jugent en souverains dans toutes les affaires de leur compétence, quelle que soit la valeur pécuniaire du procès; pourquoi, dit-il, tarifer en quelque sorte les garanties de la justice?

M. de Chaulnes se range de ce dernier avis.

C'est ainsi que nous arrivons à la nouvelle constitution des justices de paix, demandée par M. de Broglie et que M. de Chaulnes adopte avec quelque réserve.

Les bases de cette constitution seraient celles-ci :

Dans le cas où la circonscription cantonale devrait rester ce qu'elle est, les juges-de-paix seraient nommés à l'élection; ils seraient administrateurs et présideraient les Conseils cantonaux, composés des maires et des suppléants des juges-de-paix.

Ils disposeraient des forces militaires du canton : gendarmerie, milice des gardes-champêtres organisés en escouades, et même des sapeurs-pompiers.

L'élection aurait lieu à deux degrés, proposition sur laquelle M. de Chaulnes remet de s'expliquer.

Il s'agit donc d'un remaniement absolu, non-seulement de la justice de paix, mais de la constitution administrative et, par conséquent, politique du pays, elle-même.

Après l'exposé de ce système et après avoir, avec M. de

Broglie, prévenu l'objection tirée de la confusion des pouvoirs que craint son auteur, non sans quelqu'apparence de raison, M. de Chaulnes nous expose les motifs de l'adhésion, à peu près entière, qu'il lui donne.

Ce système lui représente la réforme administrative sur la plus large échelle, mais dans des conditions de moralité incontestables ; le premier jalon posé dans cette campagne du suffrage à plusieurs degrés, que les esprits les plus sages et les plus libéraux appellent de tous leurs vœux ; alors les sous-préfectures deviennent, plus que jamais, un rouage inutile ; les juges-de-paix sont les seules intermédiaires des préfectures et des cantons ; ils sont les tuteurs des petites communes ; l'insuffisance de leurs maires est suppléée par l'autorité du juge-de-paix ; l'ordre dans les archives municipales et l'exécution matérielle des lois sont désormais assurés.

Tel est le résumé exact de l'œuvre de M. de Chaulnes ; paraphrase intelligente et critique, écrite avec l'entrain, la vivacité et le ton de conviction qui lui sont habituels, des opinions de deux hommes éminents à des degrés différents, et qui, appartenant à deux nuances politiques opposées, occupent une grande place dans l'histoire du gouvernement parlementaire.

Si on jetait un regard sur ces deux illustrations de notre temps, et si on devait prendre en considération les principes qui ont présidé à l'entrée de chacune d'elles dans la carrière des affaires publiques, peut-être serait-il permis de dire que toutes deux devaient ouvrir à leurs systèmes respectifs, l'une un cadre trop étroit, l'autre un cadre trop large ; réflexion à laquelle on ne peut donner ici plus de développement sans encourir le reproche qu'une de nos voix a adressé au mémoire de M. de Chaulnes, reproche qu'il ne mérite pas, mais qu'il cotoie de près.

Et d'ailleurs, comme ce mémoire rentre parfaitement

dans notre programme ; et, quand même il dépasserait quelque peu ses limites, comme nous avons tous assez d'estime les uns pour les autres et que, tous, nous sommes trop animés du sentiment des convenances pour que les sujets touchant, dans l'acception scientifique, à l'ordre moral et politique, puissent porter quelqu'atteinte à l'harmonie qui doit régner entre nous et à la dignité de nos séances ;

Et enfin, comme ce mémoire a les mérites signalés dans le cours de ce rapport, votre section des Lettres vous propose de voter son admission dans la publication des mémoires de la Société.

PROJET D'ORGANISATION

DE

TRAINS POUR LES BLESSÉS,

DEVANT SERVIR, EN TEMPS DE PAIX,

au transport des victimes des accidents de chemin de fer,

Par M. FROT.

Séance du 7 juillet 1871.

Rapport verbal par M. le docteur LEPAGE, le 5 juillet 1872.

Notre Société, Messieurs, renferme dans son sein la plupart des médecins les plus habiles de notre ville. C'est ce qui m'a décidé à porter devant vous une questiou qui est purement médicale, mais dont l'actualité existe toujours : je veux parler du transport des blessés.

L'insuffisance de nos ressources, en ce qui concerne ce transport, a été trop bien démontrée dans la triste guerre que nous avons eu à soutenir, pour qu'il y ait lieu d'insister sur la nécessité qu'il y a à chercher un remède. Ce remède nous a été offert par nos ennemis eux-mêmes, et c'est aux Prussiens que nous devons emprunter les réformes à opérer dans cette partie du service des chemins de fer.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont pu visiter, à la gare d'Orléans, ces admirables trains allemands destinés à conduire chez eux les nombreux blessés et malades que l'on voulait rapatrier. Chaque wagon contenait dix lits,

mis, par une double suspension, à l'abri des oscillations des chocs des wagons sur la voie ferrée. Le blessé, une fois couché, pouvait être transporté impunément à des centaines de lieues de son point de départ, sans qu'un aussi long voyage lui fît éprouver la moindre fatigue. D'ailleurs, tous les wagons réunis les uns aux autres par un large passage longitudinal, étaient disposés de manière à être parcourus constamment par des surveillants infirmiers. Un wagon-cuisine faisait partie du train, et permettait de fournir à chaque instant au malade la nourriture et les médicaments dont il pouvait avoir besoin. Chaque voiture renfermait en outre un petit poële qui entretenait à l'intérieur une température convenable. Grâce à ce prévoyant système, les malades partaient d'Orléans et arrivaient en Allemagne sans avoir souffert dans le trajet.

Chez nous, qu'arrivait-il? Les blessés étaient entassés dans des wagons de voyageurs, quand ils pouvaient s'asseoir. Ceux qui devaient rester couchés, et c'était généralement les plus grièvement atteints, étaient étendus sur des matelas dans des fourgons de marchandises, et envoyés ainsi à Bourges, quelquefois plus loin. Quand ils arrivaient à destination, l'appareil de pansement, complétement dérangé, devait être immédiatement renouvelé, mais l'était-il? Les uns, dont la guérison était en bonne voie, voyaient leur rétablissement reculé de plusieurs semaines; les autres, ballottés pendant de longues heures, étaient forcés de subir une opération qui n'était devenue nécessaire qu'à la suite des fatigues du voyage; pour d'autres, les secousses incessantes produites par le chemin de fer et transmises directement par le plancher des fourgons, déterminaient des hémorragies que la mort suivait de près; plusieurs enfin de ces malheureuses victimes de la guerre mouraient dans le trajet même.

Eh! Messieurs, est-il besoin de se reporter à cette na-

vrante campagne de France pour voir se reproduire ces faits déplorables ? Le 3 juin 1871, un accident eut lieu sur le chemin de fer d'Orléans. Deux trains venant, l'un de Vendôme, l'autre de Corbeil, se rencontrèrent à la station d'Ablon. Plusieurs voyàgeurs furent tués, une vingtaine au moins furent blessés. Je revenais de Paris la nuit suivante, et je vis en passant à Ablon un train de secours qu'on avait amené pour conduire les blessés à Paris, afin de leur donner les soins que réclamait leur état, les ressources faisant complétement défaut dans la petite station d'Ablon. Je pus constater de mes propres yeux que ce qui se faisait en temps de guerre se faisait également en temps de paix. Des matelas étendus dans des fourgons attendaient les blessés,et je plaignais d'avance les malheureux qui, à peine pansés, allaient être obligés de supporter directement les funestes cahots des fourgons. J'en parlai le lendemain à un agent de la compagnie qui avait passé sa journée sur le théâtre de l'accident, et il confirma les craintes que j'exprimai que le voyage n'empirât beaucoup l'état des blessés : « Je ne serais pas surpris, ajouta-t-il, que l'un d'eux fût tué par les secousses qu'il éprouvera en route. »

Je crois, Messieurs, qu'il est temps de réagir contre cette sorte d'indifférence que nous avons jusqu'à présent témoignée pour les victimes du chemin de fer. Il est difficile, je le reconnais, d'imposer à l'Etat, déjà si obéré, si accablé de charges de toutes sortes, l'obligation de faire construire le nombre de wagons nécessaire pour le transport des blessés en temps de guerre. Mais, à côté de l'Etat, n'y a-t-il pas les Compagnies de chemins de fer qui ont, elles, le devoir de donner aux voyageurs toutes garanties de sécurité ? Chaque Compagnie ne devrait-elle pas avoir des wagons de blessés, assez nombreux, et en même temps assez disséminés pour que, aussitôt un accident connu, on

pût en amener sur le théâtre de l'accident un nombre suffisant pour effectuer le transport des victimes? Le nombre de ces wagons serait proportionnel à la longueur de la voie exploitée. Ils seraient remisés dans toutes les gares les plus importantes de chaque réseau, et, en cas de guerre, seraient réunis par les soins du Gouvernement qui les louerait, bien entendu, aux diverses Compagnies.

Il me paraît incontestable que l'on a le droit d'exiger des Compagnies qu'elles soient en mesure d'effectuer dans de bonnes conditions le transport des blessés qu'elles font elles-mêmes, de même qu'on exige des bateaux de rivière consacrés au transport des voyageurs, qu'ils soient toujours accompagnés d'un canot de sauvetage; et il semble que ce ne serait pas outrepasser ce droit que d'exiger de ces Compagnies, obligées, par des raisons d'humanité et d'intérêt général, de faire construire des wagons hôpitaux, qu'elles les fassent tous exécuter sur le même modèle.

Et d'ailleurs, les Compagnies n'y trouveraient-elles pas leur profit? Ne pourraient-elles pas aussi utiliser ces wagons pour le transport des malades qui reculent aujourd'hui devant un long trajet, dont ils savent qu'ils ne pourraient pas supporter les fatigues, mais qui n'hésiteraient pas, devant un mode de transport qui leur éviterait toute secousse, à se faire conduire, soit dans leur famille, soit dans une ville d'eau, là enfin où ils préféreraient se faire soigner?

Reste la question des wagons-cuisines. Remarquons d'abord qu'il n'en faut qu'un par train, c'est-à-dire pour 25 wagons environ. Que si l'on trouve que les Compagnies ne peuvent être mises dans l'obligation de s'imposer cette nouvelle charge, l'Etat peut le faire facilement. La dépense est en effet peu considérable. Le prix d'un wagon-cuisine ne constitue pas, à lui seul, le quarantième du prix d'un train tout entier : locomotive, tender, fourgons, wagons-

hôpitaux, wagon-cuisine. L'Etat ferait donc construire à ses frais quinze de ces cuisines roulantes, et les répartirait ensuite entre les diverses Compagnies qui pourraient les utiliser, mais qui se chargeraient de leur entretien. En temps de paix, en effet, quand un grave accident se produirait, le wagon-cuisine trouverait certainement son emploi.

Je résume, Messieurs, les bases du projet que je voudrais voir discuté dans votre sein, surtout par les médecins qui font partie de notre société.

Obligation pour chaque Compagnie de chemin de fer de faire construire, sur un type fourni par l'Etat, un nombre de wagons-hôpitaux proportionnel à la longueur de la voie exploitée. Répartition de ces wagons dans les principales gares de chaque réseau. Construction par l'Etat de 15 wagons-cuisines, complément indispensable de 15 trains de blessés, nombre jugé suffisant en temps de guerre, et répartition, à titre gratuit, de ces 15 wagons-cuisines entre les diverses Compagnies, à charge par celles-ci de les conserver en bon état.

L'exécution de ce projet aurait pour résultat le transport dans de bonnes conditions, non-seulement des blessés de l'armée en temps de guerre, mais aussi des blessés du chemin de fer en temps de paix, et peut-être, c'est du moins mon espoir, des blessés et des malades sur toute la surface du pays.

L'idée est bien simple, si simple que j'hésitais à vous en entretenir; mais le but à atteindre est si important, qu'il ne m'a pas paru indigne de notre société de s'occuper de cette question, et, si elle le juge convenable, de donner son appui moral au projet que j'ai l'honneur de lui soumettre.

PROROGATION DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ

RAPPEL DES QUESTIONS ET DES PRIX PROPOSÉS.

Les événements accomplis dans le cours des années 1870-71 ayant détourné les esprits des études scientifiques et littéraires, la Société a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre de l'année 1872 les délais qu'elle avait précédemment fixés pour les concours par elle ouverts.

Voici les questions mises au concours par la Société :

Section d'Agriculture.

Une médaille d'or de 400 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur les questions suivantes :

« Quelles sont les causes qui rendent une terre marnée impropre à la végétation des pins maritimes ?

« L'effet de la marne se fait-il sentir aux autres espèces de conifères forestiers et notamment au pin sylvestre et au laricio ?

« Faire des recherches sur les moyens pratiques de neutraliser cet effet et de ramener le sol à son état primitif. »

Section des Sciences et Arts.

Une médaille d'or de 400 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'un des quatre sujets suivants, et quel que soit celui des quatre que l'auteur aura traité :

1° Etude sur la corrélation qui existe entre le caractère architectonique des constructions dans les différentes contrées de la France et les matériaux employés ;

2° Etude théorique et pratique sur la conservation des vins en général et celle des vins de l'Orléanais en particulier ;

3° Etude sur les causes de l'infériorité de l'art en province et sur les moyens à employer pour les faire cesser ;

4° Histoire de la vinaigrerie orléanaise.

Le concours sur toutes les questions sera clos le 31 décembre 1872.

Les Mémoires devront, avant cette date, être envoyés affranchis à M. Loiseleur, secrétaire général de la Société, à la Bibliothèque publique d'Orléans. Les auteurs ne devront pas se faire connaître. Leurs mémoires porteront une épigraphe reproduite dans un billet cacheté joint à leur envoi et contenant de plus leur nom et leur domicile.



RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ORLÉANS,

Par M. E. BIMBENET.

Séance du 5 août 1870.

La Bibliothèque publique d'Orléans est composée de plusieurs autres ayant appartenu à quelques institutions religieuses et de main-morte supprimées par les lois de la Révolution de 1789.

On ne saurait donc connaître ce qu'elle fut, au moment de sa transformation en propriété communale, et ce qu'elle est aujourd'hui, si on ne se reportait à la fondation des collections de cette nature, remontant aux époques les plus anciennes, puisque toutes semblent n'avoir été créées que pour préparer une collection unique, se complétant par le tribut que chacune d'elles devait lui apporter.

Il est généralement admis que la première pensée de fonder ce qu'on appelait alors une *librairie*, appartient à l'Université d'Orléans.

On cite, pour justifier cette proposition, un acte reçu par Giraud, notaire, constatant que le vingtième jour du mois d'avril de l'année 1411, le Collége universitaire ache-

tait : « Pour faire la librairie d'i celle université, que on « veult faire en une place de maisons abatues, le droit « d'abatre un mur du derrière de deux maisons (désignées « dans cet acte), et qu'on se avense sur i celles deux « maisons, au long du derrière d'i celles, de *demi-pié*, « pour refaire le dit mur plus espès qu'il n'est à présent. »

Ces termes de l'acte se suffisent à eux-mêmes pour poser le point de départ de la première librairie qui aurait été à l'usage d'une partie du public ; nous devons, cependant, ajouter : que le monument désigné sous cette dénomination à son origine, existe encore, dans la rue destinée alors à l'habitation des membres de la corporation des écrivains, et à cause de cela appelée la rue de l'*Ecrivinerie*, nom qu'elle a changé pour celui de la *Préfecture*; et que cette dénomination de *librairie* a bientôt été suivie d'une autre : celle de *Salle des Thèses*, qui a prévalu sur la première, à ce point qu'elle en a fait perdre le souvenir, ranimé seulement par la récente réapparition de l'acte de l'année 1411.

En général tous les noms de lieux ou de monuments ont un sens tiré de leur situation, de leurs productions naturelles, artificielles ou industrielles, ou de leur destination ; ici, c'est le contraire qui semble être arrivé.

Si nous recherchons la cause de cette substitution d'une dénomination à une autre, elle nous semble se rencontrer dans les textes que nous allons reproduire ou analyser.

Nous les empruntons au second volume des actes de procure de la nation germanique, intitulé : *Secundus liber Germanicæ, in aurelianâ academiâ, nationis; acta procuratorum suorum ab anno 1547 usque ad annum 1567*.

Nous trouvons à la page 264 de ce registre, sous le rectorat de François Jamet, l'acte du procurat de François Taillebois, d'Anvers, sous la date du 8 novembre 1560,

dans lequel est rapportée la délibération placée sous ce titre : *de Bibliothecâ universitatis instruendâ*, de la Bibliothèque de l'Université qui doit être fondée.

Le procurateur expose que le 9 des kalendes du mois de janvier, le Collége de l'Université fut convoqué ; et après avoir rendu compte de l'élection d'un recteur et de deux procurateurs des nations française et picarde, il s'exprime ainsi :

Le recteur dans la même assemblée proposa d'acheter, en commun, le nouveau corps du droit civil, pour la bibliothèque de l'Université.

« Mais comme cette proposition parut être d'une grande importance, parce que les comptes de l'année n'avaient pas été rendus, et qu'ainsi il était incertain que l'université eût des dettes ou qu'elle dût avoir quelque chose en propre, cette décision a été remise à un autre temps. »

Rector eodem concilio, de novo juris civilis corpore, in bibliothecam universitatis coemendo proposuit.

« *Sed quia res ista majoris videbatur momenti, et quod ab integro anno non essent auditi computus, et propterea incertum esset an quid in œre alieno aut proprio esset habitura universitas, res in aliud tempus distracta est.* »

Le procurateur donne un autre motif de la remise de cette délibération :

« Et principalement parce qu'on disait qu'il y a plus de quinze ans, une bibliothèque avait été léguée à l'Université par un docteur, maître Jacques Meland, aux termes de son testament, dont sa veuve avait, jusqu'ici, différé l'exécution.

« C'est pourquoi, il a été donné mission au procureur général de l'Université de rappeler cette obligation à cette veuve et de la contraindre à la délivrance du legs. »

« *Precipuè quod ante annos plus minus quindecim, bibliotheca quœdam, testamento à domino doctore Jacobo Melan, universitatis relicta diceretur, cujus hactenus, solutionem ejus relicta vidua distulerat.*

« *Datum itaque procuratori generali negotium fuit, ut eam officii sui commonefactam, ad legati prœstationem cogeret.* »

(P. 274, v° c. 275.)

Ici nous devons dire que le procurateur de chaque nation d'écoliers était l'un d'entre eux, élu pour les représenter tous, et pour être leur intermédiaire auprès des autorités dans la défense de leurs droits et de leurs priviléges ; pour apaiser les querelles qui pouvaient s'élever entre ses membres et ceux des autres associations d'écoliers ; et ajouter que : cette communauté d'intérêts existant entre le Collége des docteurs et les écoliers, à ce point que les uns et les autres délibéraient ensemble et mélangeaient leurs ressources, était une tradition de la primitive université ; qu'au XVI[e] siècle elle était le résultat des dispositions d'un édit de François I[er], publié au mois de mai de l'année 1531, et d'un arrêt du Parlement du 7 septembre 1538.

Cette promiscuité de délibération et d'intérêts s'explique encore par le petit nombre des écoliers, par l'absence presqu'absolue des leçons, et les dangers que les guerres religieuses, dont la ville d'Orléans, comme le dit un ancien, était l'*arsenac*, faisait courir à ce corps enseignant ; dangers qui devaient rapprocher tous ses membres, et détruire toutes les nuances hiérarchiques qui ne peuvent continuer à subsister au milieu d'un grand désordre social.

C'est ainsi que ce procurateur nous apprend que les nationaires allemands concoururent, par son intermédiaire, à l'élection du recteur, qu'ils confirmèrent dans sa fonction le procurateur de la nation française, qu'ils élurent le procurateur de la nation picarde ; ce qui atteste l'insuffisance du personnel dans ces deux divisions d'écoliers pour qu'elles pussent à elles seules se livrer à ces opérations réglementaires.

Et si on peut concevoir cette absence presqu'absolue des écoliers de la nation française et des provinces, dans la ville universitaire, à ce moment, on doit s'étonner

moins encore d'y voir un grand nombre d'écoliers étrangers, plus protégés par cette qualité, quoique tous eussent adopté la réforme, que ne pouvaient l'être les regnicoles, directement engagés dans ces funestes dissensions.

Cette confusion d'intérêts entre le Corps universitaire et les écoliers, était telle à cétte époque, qu'un acte du procurateur de l'année 1565, sur lequel nous reviendrons avec quelqu'étendue, constate que les écoliers concoururent à la restauration des vitraux de la librairie ou salle des Thèses de l'Université.

Il fut délibéré, dit-il, et cela est digne de remarque, que les vitraux de l'école, brisés méchamment et dans l'intention la plus odieuse, depuis plusieurs années déjà, seraient rétablis, ce qui a été exécuté peu de jours après.

Hoc deliberatum fuit et conclusum, memoratum dignum, ut scholæ vitreamina quæ fœdè miserèque multis jam annis essent lacerata et confracta, reficerentur, id quod proximis diebus confectum fuit.

(P. 447, v°.)

Ainsi comme le collége des docteurs, malgré le malheur des temps, voulait avoir des livres, on pensa, dans cette réunion, à se créer des ressources; et, pour cela, on établit une comptabilité plus régulière que celle du passé qui permit de connaître, pour ainsi dire jour par jour, la véritable situation pécuniaire de toutes les parties du Corps universitaire, à ce moment réunies et n'ayant plus qu'une seule et unique administration.

Le procurateur de l'année 1560 nous dit que cette heureuse innovation eut lieu, non-seulement sur sa proposition, mais sur sa propre décision et celle des docteurs régents.

Dans la même réunion j'ai concouru, avec les docteurs, à faire décider que le receveur de notre nation rendrait son compte par trimestre et non plus à l'expiration de chaque année, suivant l'usage, ainsi d'ailleurs que cela a été décidé par plusieurs statuts de l'Université, de peur que ses intérêts n'en souffrissent, et en même temps que nous ne fussions frustrés de l'exercice de nos priviléges.

Eodem consessu, id cum doctoribus egi, ut non sicut fieri solet post annum tantùm accepti et expensi nationis receptor redderet , sed singulis trimestribus quemadmodum multis universitatis statutis cautum fuit, ne et ea una cum universitatis commodis pereant et nos nostris privilegiis defraudemur.

Et se séparant du collége des docteurs et voulant, seul, rester l'auteur de cette nouvelle mesure, il ajoute :

Ma décision a été unanimement approuvée

Placuit hœc mea sententia omnibus.

Ainsi le projet de la constitution d'une Bibliothèque, par l'acquisition de livres en commun, conçu en l'année 1560, est indéfiniment ajourné; et l'Université, bien que dès l'année 1411 elle eût l'intention de faire construire une librairie, n'avait pas encore de Bibliothèque au cours de cette année 1560, puisqu'elle avait alors recours aux écoliers afin d'obtenir d'eux qu'ils contribuassent à l'acquisition d'un ouvrage, le plus indispensable à une Université de droit : le *Novum corpus juris civilis*.

Il en fut ainsi jusqu'à l'année 1565.

A ce moment, se trouvait au nombre des nationaires allemands, un écolier du nom de Obert Van Giffen, latinisé suivant l'usage du temps par celui de Giphanius, né à Buren, ville de la Gueldre et qui, à cause de cela, ajoutait à son nom celui du lieu de sa naissance : *Burenius*.

Déjà parvenu à l'âge de trente-deux ans, puisqu'il était né en l'année 1534, il avait, sans doute, étudié dans les

universités de son pays; ce qu'il y a de certain, c'est que lorsqu'il vint à Orléans, il quittait l'Université de Paris.

Déjà il jouissait d'une grande considération ; et bientôt lorqu'il eut professé le droit à Strasbourg et dans quelques autres villes de l'Allemagne, il parvint à un tel degré de réputation qu'il fut surnommé : *le Cujas de la Germanie*. Si, abandonnant ces détails biographiques sur lesquels nous ne devons pas insister ici, nous revenons à l'acte de son procurat qu'il nous a laissé sous la date des mois de novembre et décembre 1566, nous voyons, qu'à bon droit, on l'a représenté comme étant le fondateur de la bibliothèque connue, jusqu'à la suppression de l'Université, et même longtemps encore après, sous la dénomination de *Bibliothèque de la nation germanique*.

Nous devons, cependant, faire précéder l'examen auquel nous allons nous livrer, de la citation d'un passage emprunté au *Mémoire historique sur la bibliothèque Bonne-Nouvelle d'Orléans*, placée en l'année 1757, par les Bénédictins, ses dépositaires, en tête du catalogue qu'ils en ont publié.

« Le docte Gyphanius, disent-ils, en 1565, s'aperce-
« vant que plusieurs écoliers de la nation manquaient de
« livres nécessaires, établit une bibliothèque presque toute
« composée de livres de droit, *qui ne devaient servir qu'à*
« *ceux de sa nation;* cette bibliothèque fut ensuite aug-
« mentée par les dons que lui faisaient les écoliers alle-
« mands qui avaient étudié le droit à Orléans : elle est,
« aujourd'hui, déposée dans une salle de l'Université. »

On va voir combien cette notice, toute brève qu'elle soit, a besoin d'être rectifiée.

L'acte que nous examinons et que l'on rencontre à la 443e page du volume manuscrit, dont le titre a été ci-dessus transcrit, contient un grand nombre de paragraphes, composant ensemble le récit de tout ce qui s'est passé pendant

que son rédacteur a été le procurateur de sa nation ; et chacun d'eux est accompagné d'un sommaire marginal indiquant le sujet traité en regard. Nous ne nous arrêterons qu'à ceux exclusivement relatifs à la fondation, sujet de cette étude.

La première mention des délibérations prises, est signalée à la page 445, par cette indication : *de Bibliothecâ nationis*.

Après avoir rapporté deux décisions qui ont précédé celle-ci, il s'exprime en ces termes :

Le troisième chapitre de la délibération, quoique absolument nouveau et très-étendu, l'emporte de beaucoup sur les premiers, tant par son caractère élevé, que par son importance.

Tertium consultationis caput, quamvis novum omnino sit et magnum, et priora cum dignitate, tum gravitate, longè excellat.

Ici commence l'exposé de toutes les considérations qui ont inspiré au savant procurateur cette belle et utile entreprise, des difficultés qu'on lui a opposées et des moyens qu'il a adoptés pour les combattre et en triompher ; mais comme il s'abandonne à la prolixité en usage dans la rédaction des actes publics de ces temps, nous prendrons la liberté de réduire son récit aux proportions d'un résumé rapide, nous réservant de reproduire textuellement les passages les plus utiles à faire connaître.

Je veux qu'il m'arrive malheur, si pendant l'espace de deux cents ans et le temps présent que notre illustre collége a existé, il a à peine laissé, dans cette ville, aucun monument qui, par son importance, soit digne de rappeler son souvenir ; car quoique depuis quarante ans, la nation germanique

Verum hoc malè me habeat quod annis ducentis et quod excurrit, quibus hoc illustre collegium nostrum esset, nullum fere memoria suaque amplitudine dignum monumentum in hac urbe reliquisset, nam quod aras, idola, casulas annis ab hinc 40 excitarit, impenso pretio mereba-

ait, à grand prix, élevé des autels, fait peindre des tableaux, et construit des tombeaux, cependant c'est à peine si, aujourd'hui, il existe, de ces temps, aucun monument digne d'être rappelé, avec louange, par moi ou par tout autre.

tur quidem ut illis temporibus, Laudem fortasse aliquem; sed hodie vix dignum plerisque videatur, quod à me aut quopiam commemoretur.

(Page 445.)

Il attribue l'oubli dans lequel sont tombés ces dons d'autels, d'images et ces tombeaux construits par sa nation, au changement des temps qui amène le changement des mœurs, produit de la réforme religieuse : *alia nunc sunt tempora, alii mores, vindicata ecclesiis puritas.*

En outre il voyait une grande abondance d'argent s'accumuler dans le trésor commun et cet argent, sans qu'il puisse en déterminer la cause, être mal employé ou détourné.

Videbam præterea magnam pecuniœ vim, quæ paullatim in œrarium conferretur, nescio quibus rationibus dilabi, tamen, et averti.

(Page 445.)

C'est alors qu'il lui est venu à la pensée de fonder une bibliothèque, comme étant le monument le plus magnifique et le plus utile, de convoquer sa nation en assemblée générale et de lui communiquer son projet qui fut accueilli diversément, comme il arrive dans une affaire importante. *Relatione et suasione auditâ, sodales varie, ut in re magnâ, admurmuraverunt.*

Les opposants ne ménagèrent pas les moyens et les arguments pour attaquer la proposition de leur procurateur; celui-ci en conçut quelque chagrin. Il attribue les difficultés qu'il rencontra à la jalousie des uns, comme beaucoup le pensaient avec lui, et au besoin de contradiction chez les autres; il eût été plus exact, de sa part, nous aimons à le croire, de mettre les procédés dont il se plaint sur le compte de la difficulté de réunir les membres d'une

association dans un sentiment commun, ainsi que lui-même vient de le dire.

Mais sans plus insister sur ce point, et dans l'intérêt de l'entière intelligence du mode adopté pour atteindre le but de la fondation, déterminer le véritable caractère de l'un et de l'autre, nous croyons devoir nous en tenir aux quelques circonstances principales qui l'ont précédée et suivie.

Le mode adopté a été celui d'une contribution collective; Van Giffen nous le fait connaître dans plusieurs paragraphes dont le premier est intitulé: *Modi ordinandæ Bibliothecæ.*

A ceux qui prétendaient que l'établissement d'une bibliothèque devait être dispendieux et même dangereux : *sumptuosum sit et periculosum videndum esse dicere*, il répondait :

Qu'il faudrait peu d'argent pour en poser les bases et que les docteurs régents étaient disposés à leur concéder, provisoirement, pour y placer la bibliothèque, l'édifice public de l'Université.

Qu'il a trouvé ce moyen de fournir à peu de frais cette bibliothèque de tout ce qui est nécessaire, savoir : que ceux qui, à l'avenir, se feraient inscrire sur le registre de la nation, donneraient quelque chose, en sus du droit d'inscription, pour cette collection ;

Que le messager (fonctionnaire qui servait d'intermédiaire entre les écoliers et leurs familles), pourrait réunir quelques pièces d'or;

Et enfin que plusieurs de ceux qui s'éloignaient de l'Université pourraient, facilement, ajouter un ou deux volumes à la bibliothèque; tous ces moyens lui paraissaient exclusifs de toute controverse.

Dicebam ad initia et fundamenta jacienda, non magna esse opus summa pecuniæ, locum nobis antecessores juris, præcario, concedere paratos esse, in domo publica universitatis.

Pecuniæ deinde quamvis ut modo dixi, magna non sit opus conficiendæ ad bibliothecam ornandam, modos reperiri posse non incommodos. nimirum ut qui inscribantur, addant aliquid posthac bibliotheca nomine ;

Præterea collectam fieri posse collaturum quoque aureos aliquot tabellarium ;

Multos quoque qui hinc alio comigrarent, facile librum unum et alterum bibliothecæ addituros, multa adferenda alia quæ difficultatem facile excluderent.

(Page 445, v°.)

Mais ces précautions, tout ingénieuses et inspirées par un véritable sentiment de modération qu'elles fussent, ne désarmaient pas les opposants, ainsi que nous l'apprend un paragraphe intitulé : Etonnantes contestations de quelques-uns à l'égard de l'Université : *Quorumdam miræ in Bibliothecam contentiones.*

Cependant, après beaucoup de paroles échangées à ce sujet, *sed ad rem multis commutatis verbis*, on arriva à l'adoption de la proposition ; mais pour éviter les railleries des opposants, on convint de tenir cette décision secrète, jusqu'à ce qu'on eût une assez grande quantité de livres et qu'on se fût assuré du lieu dans lequelle elle serait déposée, afin que la nouvelle collection eût une certaine apparence de bibliothèque : *ut species aliqua Bibliothecæ esse possit comparassemus, et locum munivissemus*, et on convint, pour cette cause, que si quelques volumes étaient achetés, ils seraient déposés dans la demeure du bedeau de la nation : *eaque etiam causa fuit ut libri interea si qui emerentur, servarentur in œdibus Bedelli.*

La nation arrêta, en outre, qu'on acheterait d'abord le *Corpus civile et canonicum* et les œuvres de Barthole, et plus tard d'autres ouvrages et les meilleurs interprètes du droit.

Jussit, autem, natio emi primùm corpus civile et canonicum, et Bartholum, postea alios, atque alios meliores interpretes.

(Page 446, v°.)

Revenant au mode de contribution, elle arrêta ensuite

Comme moyen qu'elle devait préférer, et cela, d'ailleurs, conformément à un ancien statut maintenant renouvelé et augmenté, que ceux qui se présenteraient à la licence, donneraient un teston, au profit de la bibliothèque ; ceux qui présenteraient au doctorat, outre

Constitutum deinde fuit, nobis prœferentibus, ut qui posthac ad honores scolasticos promoveantur, ex veteri statuto, nunc renovato et aucto, ut inquam, licenciati, ad utilitatem bibliothecœ testonem, ut vocant, conferant ; doctores, vero, francicam libram

l'honoraire qu'ils doivent au procurateur, une livre de France, ou un volume quelconque ; et cela, cependant, au choix du procurateur ; et que dans la suite ceux qui se feraient inscrire sur les registres de la nation ajouteraient à l'honoraire exigé d'eux, à cette occasion, six sous tournois pour la décoration de la bibliothèque.

prer honoetrarium quod debent procuratori, aut certè, ut librum quempiam dent, ex procuratoris tamen arbitratu. deinde ut qui inscribuntur, prœter solemne honorarium, ad bibliothecœ ornatum, addant sex solidos turonensium.

Bientôt on revint sur cette décision :

Et parce que les premières contributions (celles exigées des docteurs et des licenciés) parurent trop considérables et qu'elles doivent être soumises à l'approbation du collége des docteurs, par une convention tacite, il a été dérogé à la précédente, et, enfin convenu que tous les écoliers de la nation ne contribueraient que pour la somme de six sous tournois, applicables à la bibliothèque.

Verum huic constitutioni quia pars gravior videretur et ab antecessoribus juris confirmari deberet, paulo post derogatum est, tacitaque lege, tandem receptum ut omnes qui nationi dant nomen, ad bibliothecœ utilitatem, tantum sex solidos turonenenses, conferant.

Cependant, tous ces moyens de se créer des ressources ne parurent pas suffisants au zèle du persévérant procurateur ; il finit par en trouver un autre qui avait le double avantage d'éviter la diminution du trésor commun, et tout sujet de discorde.

Comme je remuais, dit-il, toute pierre pour édifier et orner la bibliothèque, j'ai fini par trouver un ancien usage consistant, dans certaines graves circonstances, ou lorsqu'il s'agissait d'augmenter les ressources de la nation, à ordonner une collecte, à laquelle

Deinde cum omnem moverem lapidem bibliothecœ instruendœ et ornandœ, reperi tandem antiquum nationi nostrœ hunc fuisse morem ut in gravioribus quibusdam rebus, aut ornamentis conficiendis, symbolam ab sodalibus viritim cogi juberet, qui modus

tous ses membres devaient concourir par tête ; comme ce mode de recueillir de l'argent n'était considéré par personne comme sérieux même comme honnête, et qu'il étalt employé, par nos prédécesseurs, aux autels, aux statues et autres choses de ce genre, qui doivent être comparés à des actes d'idolâtrie, j'ai pensé que je ne devais pas hésiter davantage à proposer ce moyen à la nation pour la fondation de ce monument, le plus excellent et le plus utile de tous.

pecuniœ conficiendœ cum nemini valde gravis et honestus tamen sit; et à majoribus nostris ad aras, simulacra et id genus alia idolatriœ instrumenta comparanda adhibitus, nihil amplius dubitandum putavi, quin et hanc viam nationi exponerem ad monumentum hoc omnium prœstantissimum et utilissimum excitandum.

(Page 446.)

Après bien des discussions, cette dernière proposition ayant pour but de transporter la contribution de dépenses religieuses à une dépense scientifique a été adoptée ; et il semblait qu'à partir de cette décision, la fondation, jusque là en projet, était enfin passée à l'état de fait accompli.

Mais il régnait encore une grande incertitude sur la possibilité de réunir la collection de livres qu'on se proposait d'acheter ; il lui fallait un lieu où elle pût être placée, conservée avec sécurité et facilement accessible pendant le jour, ou au moins quelques heures de la journée.

C'était là le sujet d'une grave préoccupation ; on désirait un monument public dont une salle pût servir à cet usage ; et le procurateur de l'année 1567 nous dit que la ville d'Orléans ne possédait aucun autre monument public que la salle de la librairie de l'Université qui pût être concédée à la nation germanique pour y établir cette Bibliothèque ; *Cum totâ hâc urbe nullus sit locus publicus qui Bibliothecœ nostrœ à quoque concessi possit.*

Et bien que cette concession de la salle de la librairie

universitaire, par les docteurs, eût été préparée par Van Giffen, cependant rien n'était encore décidé à ce sujet.

Il nous apprend comment il obtint du collége des docteurs cette concession, dans un paragraphe intitulé : *De loco Bibliothecæ.*

Avant le sixième jour des ides du mois de décembre de cette année, comme, pendant les jours précédents, j'avais très-activement couru de tous côtés afin d'obtenir qu'une salle destinée à notre bibliothèque fût solennellement consacrée à notre usage, par l'autorité des docteurs, il arriva, fort à propos, un certain soir, que je rencontrai se rendant à l'assemblée le docteur Fornier, qui, prenant en considération nos soins et nos recherches, m'amena à la réunion ; là, notre demande entendue, les docteurs d'un consentement unanime nous concédèrent un lieu, à titre précaire, il est vrai, sous la garantie de notre bonne foi et, comme on dit vulgairement, provisoirement.

Et pour que cette approbation eût plus de force et que la concession fût plus solennelle, les docteurs eux-mêmes furent d'avis et me donnèrent le conseil que cette concession fût confirmée dans une de leurs assemblées générales ; que toutes ses dispositions fussent revêtues du sceau de l'Université ; et, pour que cela ait lieu avec une parfaite régularité, d'adresser, de nouveau, une requête dans laquelle je la solliciterais du collége tout entier des docteurs.

Ante diem VI id. decembris cum superioribus diebus diligentissime laborassem et huc illuc cursitassem ut locus ille bibliothecæ nostræ destinatus solemniter et communi doctorum autoritate nobis attribueretur, percommode accidit, quodam vespere, cum antecessores essent extra ordinem coacti, ut in doctorem Fornerium inciderim ad consilium euntem, qui nostra diligentia et cura intellecta, me in consilium secum adduxit, ubi, petitione nostra audita, antecessores unanimi consensu et de communi sententia, locum bibliothecæ nostræ tribuendum censuerunt, precario tamen, seu sub fiducia, aut, ut volgo vocant, sub provisione.

Ut autem rata magis magisque solemnis hœc sit concessio, suaserunt ipsi antecessores mihique autores fuere, ut concilio antecessorum congregato, ea concessio confirmetur, et hac de re litteræ publicœ conficiantur, quæ signo Universitatis publico sint consignatœ ; et quo majore cum solemnitate id fiat, libello ut supplice oblato, iterum id ab universo doctorum collegio petam.

Après ce préambule assez long, et dans lequel ce lieu n'est pas même indiqué, le procurateur le nomme enfin.

Ce lieu est le monument public de l'Université où se tiennent les assemblées et où se font les promotions des docteurs qui se servent généralement pour cet usage de la librairie de l'Université; dans la partie la plus élevée de ce monument, au-dessus de la salle où les docteurs ont coutume de se réunir.

Est autem locus ille in domo universitatis publica, ubi doctorum conventus habentur et promotiones fiunt, librariam universitatis volgo usurpant, in editissima domus parte, ad orientem versus, supra conclave illud in quo doctorum conventus fieri solent.

(Page 447, v° 448.)

Il faut passer quelques autres incidents insignifiants; nous ne devons nous arrêter qu'à deux d'entre eux; on représenta en premier lieu combien il était inutile et dangereux d'acheter des livres en ce moment où, depuis quelques jours, le bruit s'était répandu d'une guerre imminente entre l'empereur et le roi de France, Maximilien II et Charles IX.

Mais, dit Van Giffen, je répondais à ces bruits populaires, qu'une fondation aussi considérable et aussi utile ne devait pas être négligée, et qu'on ne devait pas abandonner les décisions prises à cet égard, par la nation, sur un motif aussi léger; et j'ajoutais que, quand même la guerre aurait lieu, elle ne pouvait pas cependant menacer d'un péril sérieux les propriétés et les richesses qui appartiennent au public; et, en outre, que si les Flamands et les habitants de l'Allemagne inférieure (l'Alsace et la Belgique) ou si quelques Polonais, Écossais, Suédois ou Helvé-

His cum responderem ob sermones incertos tam præclarum et utile institutum prætermittendum non esse, neque rescindenda, tamen, levi de causa, ea quæ jam à natione in hanc rem decreta essent; adderem etiam ut bellum hoc existeret, nihil tamen ea re periculi rebus et ornamentis publicis imminere posse, eo quod Flandri, et inferæ Germaniæ populares aut si qui ex polonia, scotia, dania, helvetia adsint, quod hi, inquam, propter bellum illud hinc discedere non cogantur.

tiens, suivaient les cours de l'Université, ils ne seraient pas forcés de la quitter à cause de cette guerre.

Bientôt on apprit que ce bruit n'était pas fondé; les choses en vinrent à ce point que ceux qui avaient été les plus hostiles à cette fondation accueillaient le souvenir de cette nouvelle avec un éclat de rire, et que vaincus par l'utilité et l'importance de cette entreprise, ils se mirent bientôt à l'approuver et à contribuer à son achèvement.

Et mox rumor ille, de bello, vanus apparuit, et qui iniquiores huic instituto fuerant, adeo ut nonnulli tantum non cachinno exciperent ejus memoriam et mentionem ; utilitate et dignitate rei victi probare postea et illi adjuvare imprimis institutum cœperunt.

(Page 450).

Aussi Van Giffen termine cette partie de son acte de procure, en disant : il m'est donc permis de m'écrier :

Tantæ molis erat Germanos condere libros.

Exclamation que nous prendrons la liberté, sauf notre profond respect pour la mémoire de l'illustre jurisconsulte allemand et pour son œuvre, de considérer comme la parodie du vers de Virgile :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem.

Malgré ce cri de triomphe, le procurateur n'était pas arrivé au terme de ses épreuves; les murmures continuaient : je ne sais, dit-il, si toutes les plaintes qui s'élevaient sur le choix de la salle où devait être déposée la Bibliothèque était le résultat de l'antipathie des uns ou de la méchanceté des autres, comme si j'avais quelque chose à gagner dans cette affaire qui m'était tout-à-fait étrangère, et qui, au contraire, était d'un intérêt général : *Quasi verò in re alienâ eâque publicâ si quid mihi gratis et liberaliter tribuatur.*

Il répétait sans cesse que la nation germanique finirait par comprendre combien elle devait tirer avantage de cette concession du collége des docteurs, puisque nous devions, dit-il, considérer surtout notre sécurité; car je cherche où la bibliothéque pourrait être dans un lieu plus sûr que dans un lieu public et qui de plus est situé dans un quartier paisible.

Monebam etiam atque etiam videret natio, quanta commoda sit habitura ex hac concessione. nam cum hac in re tutelam maxime spectare debeamus, ubi quœso securiori esse in loco bibliotheca possit quam in publico, quam etiam longius a celebritate remoto?

(Page 751.)

L'événement vint lui donner raison, du moins telle est sa prétention :

Un procès existait depuis quelque temps entre l'Université et une femme, habitant à titre de locataire l'édifice où la bibliothèque venait d'être établie; cette contestation rendait la probité de cette locataire suspecte au collége des docteurs; il décida que le cartophilacium (j'appelle ainsi, dit Van Giffen, un coffre dans lequel étaient conservés les lettres, les chartes de priviléges et les objets précieux de l'Université), de peur que cette femme ou quelqu'un, par son ordre, n'en dérobât quelque chose, fût transféré de cet édifice public dans un autre lieu, jusqu'à ce que le procès fût terminé; et déjà tous, tant les docteurs que plusieurs autres personnes, y consentaient, les uns voulaient que le cartophilacium fût déposé dans la demeure du recteur, les autres dans ce qu'ils appellent *la petite école*.

Lis aliquot jam annis an mensibus fuit academiœ cum domus publicœ, in qua locus bibliothecœ nostrœ decretus est, inquilina, unde suspectœ fidei cœpit illa esse doctoribus, hoc igitur consilio cum deliberaretur ut cartophylacium (sic voco cistam quamdam in qua adservantur litterœ et privilegia et cimelia universitatis), ne illa fœmina aut ejus jussu alii compilarent, ex domo publica in alium locum deferretur, donec lis finita esset; et jam omnes tam antecessores quam alii nonulli censuissent, alii ut in œdes rectoris, alii in minorem scholam quam vocant, deportaretur; ego ordine rogatus, sententiam libere dixi, minime loco esse movendum. Nam si publico loco, inquiebam, non tutam à nostra putemus, ubi, tandem, gentium reperietur securitas? Ita re diligentius inquisita, omnes tandem in meam

Pour moi, interrogé à mon tour, j'ai dit librement que, suivant mon opinion, on ne devait, en aucune manière, changer de lieu ; car, disais-je, si nous ne trouvons pas de protection dans un lieu public, où donc la sécurité des nations d'écoliers se trouvera-t-elle?

Cette proposition examinée avec plus de soin fut unanimement adoptée, et le recteur déclara qu'il n'y avait rien à changer.

sententiam concesserunt; et rector pronunciavit nihil mutandum.

(Page 451.)

Ce langage s'explique par l'importance que Van Giffen attachait à ce que la Bibliothèque, dont la fondation était due à sa persévérante initiative, fût maintenue dans la salle de la librairie de l'Université; il insiste sur ce point avec une extrême ténacité :

C'est pourquoi, ajoute-t-il, en considération des services que j'ai rendus à notre nation, je veux adresser cette prière à mes condisciples et surtout à nos successeurs, que puisque ma procure n'a pu, à raison du peu de ressources des finances affectées à la bibliothèque, disposer ce lieu de manière à ce qu'il pût recevoir les livres qui doivent la composer, de peur que notre nation ne le perde, qu'elle le dispose sans retard, afin que nous entrions en possession le plus tôt possible, car, il est notoire que l'esprit français est très-mobile.

Quare pro meis in nationem laboribus, hoc oratos omnes sodales et maxime successores velim, ut quia fisci librarii inopia locum hunc mea procuratura mutare non potuerit, eum tamen ne amittat, sed primo quoque tempore eum coedificet, ut in posssesione quam primum esse possimus. Notum est enim quam mobilia gallorum sint ingenia.

(Page 455.)

Ce grand acte de la vie scientifique de Van Giffen étant ainsi accompli, la nation germanique lui donna sa dernière

consécration en réunissant à la fonction d'assesseur, celle d'administrateur de la Bibliothèque sous le titre de : *Præfectus Bibliothecæ*; c'est-à-dire qu'à partir de l'année 1565, elle eut un bibliothécaire.

C'est ainsi que fut créée la seule Bibliothèque dont l'Université eut d'abord la simple jouissance en partage avec les nationaires allemands, de la générosité desquels elle la tenait, et dont elle devint, dans la suite, nue-propriétaire, partageant tous les avantages de l'usufruit avec tous les écoliers sans distinction de nation.

Les détails que nous venons de faire connaître contiennent plusieurs enseignements :

En premier lieu, nous voyons qu'il en ressort que dès l'année 1411, le plan de l'édifice appelé librairie ou salle des Thèses était arrêté, puisqu'à cette époque on achetait un mur pour le reculer d'un *demi-pied*; d'où il suit, avec la dernière évidence, que tout était prévu, c'est-à-dire, l'étendue du monument en longueur et en largeur, et par conséquent, aussi en élévation.

Et plus on remarquera l'exiguité du terrain recherché par l'acquisition du mur qu'il fallait abattre, reculer de ce *demi-pied* et reconstruire, plus on sera convaincu que l'œuvre était arrêtée dans l'esprit de l'architecte qui en avait calculé toutes les parties et les avait déjà mises en parfaite harmonie les unes avec les autres.

Circonstance qui démontre que le caractère architectural de la salle des Thèses est contemporain de l'acquisition de ce mur à reculer; qu'il appartient à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, qu'il est tout Français, et qu'il faut abandonner les savantes conjectures à l'aide desquelles on l'attribue aux méditations de Charles d'Orléans, pendant sa captivité en Angleterre, et son assimilation aux constructions artistiques dites de *style anglais*.

Si de cette observation nous passons à celles concernant,

particulièrement, la fondation de la Bibliothèque germanique, nous voyons les membres du collége, des docteurs et des corporations d'écoliers, avant l'année 1411, réduites à leurs ressources personnelles, pour se procurer ce que nous appelons assez improprement des livres, c'est-à-dire des copies d'ouvrages tracées sur des feuilles de parchemin, par la main d'hommes de métier, appelés écrivains.

Nous voyons cet état de choses se prolonger jusqu'à la délibération de l'année 1560, intitulée : *de Bibliothecê universitatis instruendâ*; et enfin, jusqu'à l'année 1565, où nous rencontrons le projet de la fondation de la Bibliothèque germanique et où le procurateur nous apprend avoir remué toute pierre pour le réaliser, *cum omnem moverem lapidem Bibliothecæ instruendæ et ornandæ;* et à ces deux époques, déjà très-éloignées de celle où on voulait construire la librairie, malgré l'expansion en France de l'art du Typographe, le collége des docteurs, voulant se procurer une bibliothèque, l'attendre en l'année 1560 de la générosité posthume de l'un de ses membres et du concours des écoliers, et en l'année 1565, profi terde la fondation d'une collection de livres par la nation germanique.

On ne peut, en effet, se dissimuler que la démarche du docteur Fornier, entraînant le procurateur de l'année 1565 à l'assemblée du collége des docteurs, l'empressement que ceux-ci mettent à accueillir la proposition de ce dernier, afin d'attirer dans l'enceinte du siége principal de leur institution cette Bibliothèque, n'avaient qu'un mobile, mal dissimulé par quelques précautions plus habiles que sincères, celui de s'emparer de cette fondation, ainsi que cela devait se réaliser et s'est réalisé dans un avenir peu éloigné.

Enfin le procès avec cette locataire si singulièrement

installée dans cet édifice public; procès donnant lieu à cette proposition d'emporter le *cartophylacium*, c'est-à-dire le coffre dont le contenu, décrit par Van Giffen, composait tout le bagage universitaire, tout démontre que si depuis l'année 1411, ou peu de temps après, on avait un monument auquel on voulait donner la destination de contenir la librairie ou la Bibliothèque de ce corps enseignant, ce monument ne l'avait pas reçue, et que si l'Université avait une librairie, elle n'avait pas de livres.

Ces prémisses ainsi posées, nous pourrons suivre la création de la Bibliothèque de la nation germanique dans ses développements, et dans la suite lui associer celles qui appartenaient au Chapitre de Sainte-Croix, à la collégiale de Saint-Euverte, et aux prêtres de l'Oratoire, et enfin celle que Guillaume Prousteau, le 6 avril 1714, a déposée pour le *public* entre les mains des Bénédictins du monastère de Bonne-Nouvelle, jusqu'au jour où toutes ont été réunies pour préparer et enfin former cette belle et grande collection, aujourd'hui confiée à notre éminent collègue, le Bibliothécaire de la ville d'Orléans.

COUP-D'OEIL ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE SOL DE L'ANCIEN ORLÉANS.

Fosses à sépulture. — Exhaussement.

Par M. le docteur CHARPIGNON.

Séance du 7 juillet 1871.

En 1865, les archéologues se le rappellent, je trouvais la pierre qui, pour la première fois, révélait Genabum; aujourd'hui, c'est dans la maison que j'habite que je découvre deux fosses à sépultures gauloises, les premières, je crois, qui aient été signalées dans la circonscription de la ville. Quelque soit la probité scientifique d'un homme, on en tient peu compte devant des faits si singuliers, et avec bien de la raison, on n'accepte que la sanction d'une enquête d'hommes compétents. Pour l'inscription de Genabum, la sagacité et l'activité de M. Dufaur de Pibrac, aujourd'hui mon collègue, ont complètement établi l'authenticité de la pierre gallo-romaine; quant aux fosses ou puits celtiques dont je vais faire la description, c'est pour provoquer l'examen éclairé des archéologues que je rédige ce Mémoire et que je le soumets à la Société. Je soumettrai aussi à leur appréciation d'autres découvertes moins importantes, mais d'un intérêt saisissant, par suite desquelles le

DANS UNE CAVE, Rue de l'Ecrevisse

Avant les

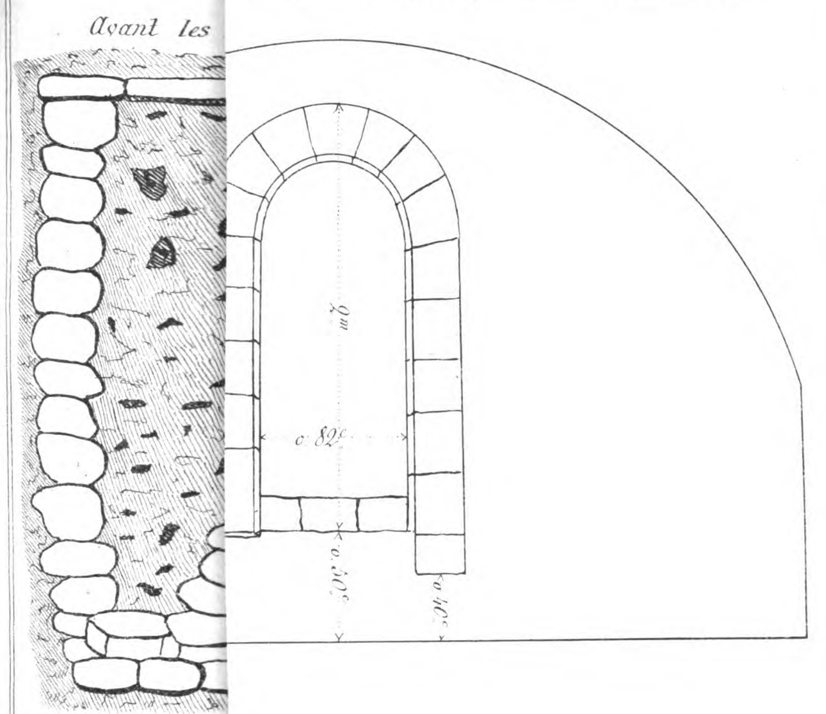
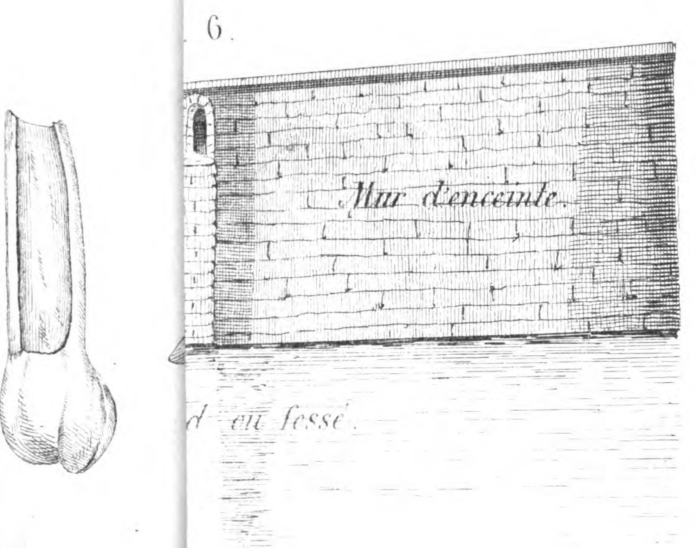


Fig. 1.

6.



niveau de l'ancien sol d'Orléans aurait été inférieur d'au moins trois mètres au niveau actuel.

I. — Fosses a sépulture.

Depuis très-longtemps je savais que le sol de la cave de la maison que j'habitais, rue Sainte-Anne, n° 15, résonnait en certain endroit; une fois j'avais trouvé dans la terre un humérus d'homme; c'était assez pour m'engager à faire des fouilles.

Au milieu de la cave, sous 10 centimètres de la couche de terre superficielle, était un carrelis circulaire formé de grandes briques cimentées entr'elles. Cette maçonnerie avait 1 mètre 20 centimètres de diamètre. Les briques ayant été enlevées, on voyait un cercle de grosses pierres mesurant 1 mètre 30 centimètres de diamètre en dehors, et 0 mètre 45 centimètres en dedans. Les briques avaient 40 centimètres sur 30 centimètres et sur 5 d'épaisseur, elles avaient une coche profonde servant à les prendre. Leur façon grossière contraste avec celle des briques romaines qui sont à notre Musée, et dont la fabrication est plus soignée.

Le déblai ayant été opéré, une espèce de puits en résulta. Les parois étaient formées par de grosses pierres superposées. La profondeur de ce puits était de 2 mètres 10 centimètres, et son fond consistait en un triple rang de moëllons serrés entr'eux par des pierres en forme de coin. A cette profondeur, l'ouverture était un peu plus étroite qu'en haut. Ces dernières pierres reposaient sur le tuf même, et la sonde ne révélait rien autre chose. Cette fosse n'était donc ni un puits à eau, ni un puits de carrière, ni un soupirail d'aération, quoiqu'il existe d'anciennes carrières dans ce quartier. (PL. II, fig. 1 et 2.)

Le sol de la cave ayant été interrogé, je découvris à

1 mètre de distance de la fosse dont je viens de parler, une autre fosse moins régulière mais aussi curieuse.

Ici, sous 10 centimètres de terre, il y avait quatre pierres énormes superposées, mais séparées par une couche de terre de plusieurs centimètres. Cette terre renfermait des fragments de pots et des os d'animaux.

Ce blocage avait plus d'un mètre de hauteur, et il reposait sur une terre meuble remplie de débris de poterie et d'os jusqu'à deux mètres, profondeur où je m'arrêtai, craignant de compromettre, par ces deux fosses énormes, la solidité des fondations de la maison. (PL. II, fig. 3.)

La terre qui comblait ces deux fosses était mélangée d'un grand nombre de morceaux de briques à rebords, de débris de poterie grossière, quelques-unes évidemment romaines, quelques autres plus anciennes peut-être. Il y avait deux poids en terre cuite, percés à leur sommet d'un trou de suspension, de forme pyramidale; l'un pesait 2 kilos 1/2, l'autre presque 500 grammes. Je pense que ces poids sont l'Æquipodium de la balance romaine, et non pas de simples contre-poids. Le trou montre, en effet, par son poli qu'ils ont dû glisser fréquemment le long d'une tige.

Je trouvai encore trois gros clous, et un objet en métal, tout-à-fait détérioré par la fusion, mais laissant voir encore les traces d'un canal central, et pouvant faire supposer un fragment de collier. De nombreuses parcelles de charbon adhéraient soit à des pierres, soit à la terre. Ajoutons encore une grande coquille d'huître et une de moule.

Mais, parmi ces débris, ce qui est surtout remarquable, c'est la quantité et la nature des os qui s'y trouvaient mêlés. Bœuf, mouton, porc, cheval, chèvre, gallinacées, petits oiseaux, y avaient quelques fragments d'os, des cornes, des dents. La plupart de ces os étaient des os longs; ils étaient brisés, non pas accidentellement ou par leur séjour

en terre, mais bien par un instrument qui les avait fendus méthodiquement pour qu'on en pût extraire la moëlle, comme le révélaient la section nette et l'évidement qu'on y remarquait. De plus, quelques-uns de ces os, taillés en pointe, semblaient indiquer l'intention d'en avoir voulu faire quelqu'instrument piquant. Tous étaient passés à l'état d'éburnation. (PL. II, fig. 4.) Sans penser qu'à cause de ces particularités, ces os datent de l'âge de la pierre polie et aient une antiquité de trois à quatre mille ans, il n'en est pas moins certain que leur présence dans une fosse évidemment celtique est un fait singulier, et leur donne une antiquité bien lointaine.

L'homme des temps anciens avait l'habitude de fendre les os pour en avoir la moëlle, soit pour la manger, soit pour l'utiliser à certains usages, comme pour amollir les peaux, pour se frotter le corps et se préserver du froid ou des insectes. Procope, 550 avant Jésus-Christ, dit en parlant d'un peuple du nord de la Scandinavie, que les mères suspendent leurs enfants à un arbre et qu'elles mettent dans leur bouche de la moëlle pour qu'ils puissent attendre leur retour de la chasse.

Longtemps avant de soupçonner l'existence des fosses dont je viens de parler, j'avais trouvé dans le voisinage de celle à parois de pierres, un humérus humain qui présentait une particularité anatomique rarement observée, c'est la perforation régulière de la cavité olécranienne (1). Le peu d'auteurs qui la mentionnaient alors, n'attribuaient aucune signification à cette exception anatomique. Ce n'est que dans ces dernières années que deux médecins, MM. Broca et Prunerbey, dont l'autorité en anthropologie est grande-

(1) Cette cavité, située à l'extrémité inférieure de l'humérus, sert à recevoir l'extrémité supérieure recourbée en crochet, de l'os du bras, c'est l'olécrane du cubitus. Ordinairement la cavité ne traverse pas l'humérus.

ment appréciée, ont émis l'opinion que la perforation de la cavité olécranienne était un caractère d'ancienneté de race. M. Broca l'attribue à l'âge de la pierre polie et M. Prunerbey à l'âge du renne. (*Bulletin de la Société d'Anthropologie*, tome II, 147; IV, 445, 2e série; tome VI, 145).

En ayant égard à l'ensemble des choses dont je viens de parler, je crois être autorisé à conclure que les fosses que j'ai découvertes étaient des puits à sépultures gauloises, et que ces fosses ont été fouillées, comblées et fermées à l'époque romaine.

Il serait pourtant possible que la fouille et la fermeture aient eu lieu bien plus tard. En effet, si les grandes briques qui recouvraient notre fosse ont paru à des archéologues expérimentés, de fabrication romaine, il ne faut pas oublier que ce genre de brique, abandonné longtemps, a reparu vers le IXe siècle, comme le montre un passage d'une lettre de l'intendant de Charlemagne, datée de 814. C'est l'ordre à un maçon de faire des briques de deux pieds en tous sens, sur quatre doigts d'épaisseur. (P. 15 du T. I des *Rudiments d'archéologie*, par de Caumont.)

Sans aucun doute, des fosses semblables ont dû être trouvées dans les quartiers bâtis après la deuxième enceinte de la ville, et je crois bien qu'il en existe encore; mais on n'a attaché aucune importance à ces puits, dont souvent on a ignoré la nature. Ainsi, il y a trois ans, lors du pavage de la rue des Chats-Ferrés, à sa rencontre avec celle de l'Arche-de-Noé, un paveur tomba dans un trou pierré à sec. Cette fosse, semblable à la mienne, comme me le racontait un témoin, était vide jusqu'à près de deux mètres. On en retira des os entiers, grands, qui furent emportés par un passant. Il est à présumer qu'ici on avait rencontré une sépulture intacte. Ce genre de puits, peu profond comparativement à ceux qu'on a trouvés en d'autres lieux, s'explique par la nature du terrain dans lequel le roc est à une

grande profondeur, ce qui aurait exigé une forte dépense pour l'atteindre et y déposer les restes du mort. Or, les puits funéraires signalés jusqu'à présent, supposent des frais de funérailles considérables et au-dessus des moyens du gaulois artisan.

II. — Niveau du sol de l'ancien Orléans.

L'examen du carrelis, dont j'ai donné la description, m'a conduit à croire qu'à une époque très-ancienne, le niveau du sol d'Orléans devait être à peu près celui de la cave, c'est-à-dire environ trois mètres plus bas que les rues Ste-Anne et Croix-de-Malte. D'autres observations ont confirmé cette opinion. Ainsi, lors de la canalisation de ces rues pour conduire les eaux, j'ai remarqué qu'en certain endroit les tuyaux reposent à un mètre dix centimètres de profondeur sur une espèce de pavage ou blocage qui n'a pu être suivi plus loin que la tranchée. Toutes les terres sont rapportées, et cette profondeur de un mètre dix centimètres n'est qu'un ancien sol, ayant précédé le sol actuel. C'est peut-être celui qui existait avant 1485, époque à laquelle furent établies les rues Ste-Anne, Croix-de-Malte, Gourville, et celles de cette partie de la ville, qui vinrent remplacer les sentiers, chemins et maisons, alors en dehors de l'enceinte qui était derrière l'église St-Pierre, à la place des murs du Lycée.

D'autre part, des renseignements très-affirmatifs d'anciens entrepreneurs, notamment M. Guillon, m'ont appris que dans certaines constructions de la rue Bretonnerie, ils avaient trouvé, à une profondeur de 4 mètres, des terres de jardin et quelques instruments restés sur le sol. Dans les travaux pour l'établissement de la rue Jeanne-d'Arc, il a été mis à découvert, à 3 mètres environ, vers la rue St-Eloi, des aires de grange carrelées, encore

couvertes de grains brûlés par incendie. Les anciennes chroniques mentionnent aussi que la place Bannier était autrefois une espéce de marécage recevant ses eaux de la forêt alors très-voisine. Une petite rivière y passait et descendait dans le bourg d'Avenum pour se jeter dans la Loire, au lieu qu'occupe aujourd'hui la rue Haute-Vallée. Cette petite rivière, dite Flambert, avait un cours assez fort pour servir aux moulins à fouler la laine qui étaient établis sur ses rives, tout auprès des rues du Coulon et du Cheval-Rouge; et il y a 50 ans, cette dernière rue s'appelait encore rue Vieille-Foulerie. Or, la petite rivière Flambert était au moins à 3 métres du sol actuel de la rue du Cheval-Rouge, comme le prouve le lit de cailloux qu'on trouva sous les fondations d'une maison de ladite rue, qui s'était écroulée. Vergnaud-Romagnési, qui cite ce fait dans son histoire d'Orléans, n'en précise pas la date. Ajoutons à ces considérations qu'au XIV[e] siècle, le bourg d'Avenum était encore si exposé aux crues de la Loire, qu'on construisit entre les rues Haute-Vallée et de l'Écu-d'Or un barrage pour retenir les eaux du fleuve; aujourd'hui, certes, tout ce quartier est bien à l'abri de pareils inconvénients.

J'ai rencontré en bien d'autres parties de la ville des indices certains de l'élévation de son sol dans toute l'étendue de sa circonscription, élévation qui a eu lieu à des époques différentes et avec une irrégularité nécessitée par des variations naturelles de niveau. Ainsi j'ai vu, rue des Juifs, une maison qui a une cheminée enclavée dans le mur de sa cave; une autre, rue de l'Empereur, dont la seconde cave était la seule à une certaine époque; une autre maison, rue du Poirier, dont la cour primitive a été conservée, malgré l'élévation de la rue, et dans la rue du Sanitas, une cour avec une porte, situées à 2 mètres sous le niveau de la rue, puis encore, le jardin de la maison où la Société tient ses séances. Mais l'observation la plus

intéressante, c'est le caveau d'une maison de la rue de l'Écrevisse. Je m'y arrêterai donc avec détails.

En descendant la rue de l'Ecrevisse, presqu'en face de la petite rue Courcaille, se trouve une maison dont l'architecture est de la fin du xve siècle. On remarque sur le mur, à la hauteur du premier étage, une de ces pierres consoles dont on décorait souvent à cette époque les façades des maisons. Cette pierre est un nouveau témoin de l'incompréhensible liberté avec laquelle les artistes du moyen-âge étalaient aux yeux de tous, les produits les plus capricieux de leur imagination. En effet, le sculpteur a représenté un homme, peut-être une femme, montrant son derrière et sa figure passée entre ses cuisses. Ne faut-il voir dans cette image qu'une grossière insulte, une sorte de défi, lancés par un malicieux bourgeois aux habitants d'Avenum situés tout en face, et souvent en querelle avec les habitants de la ville proprement dite ? Cette interprétation peut paraître vraisemblable, quand on voit à Metz une image à peu près semblable et faite dans le même but ironique. Au-dessus d'une des cinq canonnières de la vieille tour de Detch, il y a, dit M. de Chamfleury : « un guerrier fort chevelu et fort déculotté, dont le derrière se charge aussi d'annoncer la canonnade à l'ennemi. »

La maison de la rue de l'Écrevisse est aujourd'hui transformée en magasin et vinaigrerie ; elle communique à la rue des Hôtelleries-Ste-Catherine.

La cave de cette maison mesure environ 8 mètres de long sur 6 de large. La voûte est supportée par un arceau plein-cintre qui la partage en deux, et les extrémités de l'arceau viennent reposer sur un chapiteau porté lui-même sur un pilastre qui s'enfonce en terre. Les deux parties de la voûte formée par ce cintre principal, sont à leur tour supportées par quatre arceaux plein-cintre qui s'entrecoupent à une croix d'un seul morceau, et les arcs viennent porter sur

des consoles à 20 centimètres du sol. Les arceaux, les pilastres, les consoles, sont à pans coupés. La hauteur du sol à la voûte est environ de 3 mètres et demi, mais il ne serait pas impossible que cette hauteur ait été plus considérable, le sol de la cave paraissant avoir été exhaussé. En effet, il n'est pas dans les règles de conduire des arceaux sur des consoles qui ne sont qu'à 20 centimètres de terre, ni les doubles arceaux sur des pilastres qui n'ont pas davantage. Il serait du reste facile de voir jusqu'où ces pilastres s'enfoncent en terre, mais malgré la grande obligeance du propriétaire, on ne peut lui demander de vider sa cave des nombreuses pièces de vin qui y sont réunies.

Au fond de cette espèce de crypte est une grande ouverture murée par des moëllons et un ciment très-dur. Les parements sont en larges pierres chanfrenées, formant cintre avec clé dans le haut. Cette ouverture qui me paraît avoir été une fenêtre, n'a pas moins de 2 mètres de hauteur et seulement 82 centimètres de large ; les pierres transversales qui font l'appui, sont à 50 centimètres du sol. Le jambage de droite dépasse cet appui de dix centimètres, et ne repose pas à terre ; celui de gauche ne dépasse pas la pierre transversale. Tous ces détails me semblent caractériser une fenêtre plutôt qu'une porte, d'autant plus que le sol a dû être surélevé, comme l'indiquent les débris de pots, d'os d'animaux qu'on trouve jusqu'à 40 centimètres, et aussi la disposition des pilastres qui s'enfoncent en terre. J'ajouterai que le mur où est cette fenêtre, est séparé par 3 mètres d'épaisseur de terre, d'une autre cave dont la construction est bien moins ancienne, conditions qui rendent bien peu probable la communication des deux caveaux par une porte qui ne serait autre que l'ouverture que je crois une fenêtre. (PL. II, fig. 5.)

Tout l'intérêt de ce caveau est dans la fenêtre ; si, en effet, une fenêtre a existé, c'était pour éclairer le caveau

qui, de ce côté nord, avait devant lui un espace libre. Or, aujourd'hui, cette fenêtre est enfoncée à 3 mètres et demi sous la cour de la maison. Cet espace libre, bien antérieur aux rues de l'Écrevisse et de Ste-Catherine, devait faire partie du vaste fossé qui s'étendait au bas du mur d'enceinte. Ce fossé laissait entre la ville et Avenum un large et profond espace, presque toujours couvert d'eau. Il devait être encaissé au nord par un talus ou ouvrage avancé, à pont levis, servant de chaussée pour la communication d'Avenum avec les deux portes de ville qu'on a mises à découvert, il y a quelques années, et qui se trouvaient construites sur un terrain déjà exhaussé, sinon par les Romains, du moins par les Gaulois, comme le prouvent des cours et des caves situées dans l'enceinte primitive, dont le niveau est bien inférieur à ces portes. (PL. II, fig. 6.)

L'amas d'eau qui était au bas du talus dont je viens de parler, a dû donner naissance au nom de la ruelle qui est à cet endroit, car Brigondeau, dans d'anciens vocabulaires, a cette signification.

L'examen d'anciens plans, notamment celui de M. l'abbé Dubois, corrobore les assertions que je viens d'émettre. En effet, on voit que le mur d'enceinte, à l'ouest, était derrière les maisons actuelles de la rue St-Catherine, sur la ligne où sont encore les deux portes romaines, et que le mur d'enceinte d'Avenum, situé vis-à-vis, était derrière la ligne ouest des maisons de la rue de l'Écrevisse. La distance entre ces deux enceintes n'était pas moins de 50 mètres, formant fossé ouvert à la Loire. D'autre part, la réunion d'Avenum à la ville, par le comblement du fossé et la démolition des murs d'enceinte, a eu lieu vers 1300, mais le style du caveau en question étant du IXe siècle, il en résulte qu'il existait à l'époque où l'espace entre Avenum et le mur de ville était vide. La place qu'il occupe montre que ce ne pouvait être qu'une construction isolée dans ce large espace, très-probablement quelque fort avancé.

L'élévation de 2, 3 et 4 mètres du sol de l'ancien Orléans, suivant les endroits, n'a rien d'extraordinaire quand on pense aux bouleversements que cette ville a subis depuis plus de deux mille ans. Les remparts Gaulois et Romains successivement élevés, détruits et reculés, les constructions romaines, les incendies des Normands, l'établissement de souterrains, ont été les causes qui accumulant de siècle en siècle les terres en dehors des enceintes, d'abord si restreintes, de la ville, ont graduellement exhaussé le sol primitif.

Si maintenant, par un effort rétrospectif de l'imagination, on enlève cet immense remblai que tant de générations ont accumulé, on voit, à la place de la ville actuelle, un vaste terrain formant une espèce de profonde vallée ouverte à la Loire dans ses crues, vallée que bornait à l'ouest le coteau au bas duquel coulait la petite rivière Flambert, à l'est, un petit ruisseau qui de la fontaine dite l'Étuvée, sous les Romains, descendait le long de l'emplacement de St-Euverte et de la Motte-Sanguin, ruisseau qui faisait encore tourner des moulins, il n'y a pas cent ans; puis au nord de cette vaste échancrure, le marais de la place Bannier.

Ces ruisseaux encore rapides aux siècles derniers, n'étaient pourtant plus que les restes affaiblis des cours d'eaux qui descendant du nord-est, pour se jeter dans la Loire, avaient raviné et creusé le sol, de façon à former cette sorte d'anse dans laquelle quelques familles celtiques vinrent faire station, et commencer ce Genabum dont l'emplacement est encore discuté. Et si Gen veut bien dire anse, coude, en langue néoceltique, la configuration que je viens d'exhumer ne correspond-elle pas bien au sens du mot, et ne vient-elle pas apporter une probabilité d'un nouveau genre à l'origine gauloise d'Orléans ?

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE,

Par M. l'abbé DESNOYERS.

Séance du 19 juillet 1872.

Messieurs,

Le Mémoire que M. Charpignon a lu dans notre séance du 7 juillet 1871, devait bientôt être suivi d'un rapport; mais, comme tout savant consciencieux, notre confrère n'a pas voulu que son travail demeurât sans de nouvelles lumières, et il l'a conservé plusieurs mois pour y ajouter quelques détails, fruits de récentes et précieuses observations. Il est devenu assez complet, pour que je vienne aujourd'hui vous donner l'avis de votre section des Belles-Lettres.

Le Mémoire de M. Charpignon avait pour but la description de deux fosses trouvées par lui dans sa cave, et qu'il croit être des fosses à sépulture gauloise; puis, par une conséquence nécessaire, il examine la question de l'exhaussement du sol de l'ancien Orléans. Ce rapport aura donc, à son tour, un double examen : les fosses et notre sol primitif.

Les deux fosses découvertes par M. Charpignon, sont-

elles d'origine gauloise, ou des excavations sans importance ?

Cette question perdrait, Messieurs, beaucoup de sa valeur, si elle ne se rattachait pas à l'origine gauloise de notre cité, à la controverse de *Genabum*. On nous a tant de fois objecté que l'on n'avait pas découvert dans les fouilles orléanaises des objets gaulois, et que par conséquent notre berceau n'appartenait pas aux habitants primitifs des Gaules, que nous devons accueillir, avec grand soin, tous les faits tendant à prouver qu'Orléans est bien le *Cenabum* gaulois : or, Messieurs, depuis quelque temps, les recherches ont été assez heureuses pour conduire à cette conclusion. Je ne veux point parler du Mémoire qu'il m'a été possible de faire l'an dernier, sur le produit des fouilles de notre Loire, durant l'été de 1870 et années suivantes, dans lequel je pense avoir éclairé notre origine celtique, mais je veux mettre en relief l'importance de la découverte due à M. Charpignon, car je pense, comme lui, que les deux puits dont il a fait la découverte sont de provenance Celto-Gauloise.

Voici les raisons de ma pensée :

Si les puits de la rue Sainte-Anne ont les caractères de ceux qui évidemment sont contemporains des Gaulois, il sera nécessaire de les placer dans cette catégorie : or, la forme, la profondeur, le contenu de nos puits orléanai sont semblables à ceux que les savants ont décrits et attri buent à une époque très-reculée.

Leur forme est cylindrique, et comme M. Charpignon l'observe, le fond étant composé d'un triple rang de moëllons, serrés à l'aide d'autres pierres en forme de coin, il faut exclure la destination de puits à eau, de puits à carrière, de soupirail d'aération.

Leur profondeur rappelle celle de plusieurs des puits funéraires décrits par les archéologues ; ils mesurent 2 m.

10 c. : or la profondeur des puits découverts et explorés jusqu'à ce jour, varie de un à trente-deux mètres.

Le contenu de nos puits rappelle exactement une partie des objets que l'on a découverts dans leurs semblables, des débris de poterie grossière, des fragments de charbon, deux coquilles, et une assez grande quantité d'ossements d'animaux.

C'est en lisant, Messieurs, les travaux de M. Baudry sur les puits funéraires du Bernard, les deux Mémoires de M. de Rochambeau sur les sépultures en forme de puits, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'intéressant Mémoire de notre savant collègue, M. de Pibrac, sur un cimetière celtique découvert à Beaugency en 1857, qu'il est facile de voir la ressemblance des puits orléanais avec ceux décrits par les auteurs que je viens de citer. J'ajoute que je ne craindrai pas de faire remonter l'origine de nos deux puits jusqu'à la nation Gauloise, quand elle gardait encore les habitudes celtiques ; car vous remarquerez, Messieurs, l'inhumation et l'incinération mêlées ensemble dans nos puits, on y trouve des fragments de charbon et en même temps des restes d'ossements humains sans traces de feu. Avant le Ier siècle de notre ère, on inhumait les corps dans la Gaule (1); après la conquête romaine on commença à les brûler, mais on comprendra facilement que les usages gaulois durent conserver toute leur force au commencement du Ier siècle, et que des vestiges d'inhumation à côté de traces d'incinération, témoignent que la sépulture est gauloise, et par conséquent se relie aux Celtes dont les Gaulois sont les successeurs et adoptèrent les usages.

Cette observation sur la provenance celto-gauloise de nos deux puits serait encore plus incontestable si on admettait l'opinion de M. de Caumont que d'abord chez les

(1) De Rochambeau, 1er Mémoire, p. 22.

Celtes on inhuma les corps, qu'ensuite l'usage de les brûler s'introduisit et subsista concurremment avec l'inhumation, et que plus tard on les enterra sans les brûler, mais que cet ordre chronologique est encore assez peu certain. (Cours d'antiq. monum., t. I, p. 129).

Vous avez pu remarquer, Messieurs, une particularité curieuse dans la manière dont on a soutenu les parois de la première fosse : c'est à l'aide de grosses pierres superposées que l'on a cru devoir éviter l'éboulement des parois. Parmi tous les puits en grand nombre dont j'ai lu la description dans les auteurs cités plus haut, je n'en ai trouvé qu'un seul exécuté de cette façon, et dans sa moitié seulement, c'est le huitième puits (1) fouillé en 1866 à Troussepoil, par M. Baudry, curé du Bernard (Vendée).

Permettez-moi, Messieurs, de joindre ici ma parole de témoin et d'observateur à celle de notre collègue ; M. Charpignon m'ayant invité à venir sur les lieux pour étudier les fouilles et contrôler son jugement, je n'ai pu, après examen et discussion, ne pas être d'abord frappé par l'ensemble des faits, puis convaincu de la vérité de son opinion que je crois pouvoir entièrement partager et venir vous soumettre dans sa sincérité.

Ici cependant, Messieurs, se dresse une objection dont je ne dissimulerai pas la force. Ces deux puits ont été trouvés dans une cave, à fleur du sol qui serait le terrain primitif : d'où provient donc la masse de terre qu'il a fallu traverser pour creuser cette cave ? C'est ainsi que j'aborde maintenant la seconde partie du travail de notre collègue, relative au niveau du sol de l'ancien Orléans : la solution sera prompte, on la trouve dans l'exhaussement du sol.

Ici les faits sont irrécusables, car ils reposent non sur les affirmations de nos anciens annalistes, dont les récits

(1) De Rochambeau, 1er Mémoire, p. 22.

peuvent quelquefois, il faut le dire, être accueillis avec une certaine méfiance ; il s'agit de faits passés sous nos yeux, il y a seulement quelques années ou plus récents encore. Ce que M. Charpignon nous dit de l'exhaussement du sol des rues Sainte-Anne, Croix-de-Malte, Gourville, a été vu durant les travaux de canalisation; ce qu'il vous dit du sol de la rue de la Bretonnerie, est le témoignage de M. Guillon père qui, comme entrepreneur, a conduit des travaux dans cette rue, il a vu et raconté à M. Charpignon, ainsi qu'à moi-même, les circonstances dont parle notre collègue. Ce que l'auteur du Mémoire vous dit du sol de la rue Jeanne-d'Arc a eu pour témoins le même M. Guillon et plusieurs membres de la Société Archéologique.

L'exhaussement de notre sol orléanais n'est pas au reste, Messieurs, un fait isolé et qui doive tant surprendre. Le clos des Arènes, qui fut retrouvé à Paris en 1870, était enfoui sous des terres amoncelées jusqu'à une hauteur de sept ou huit mètres (1). Lorsqu'en 1871 des travaux furent entrepris à Rouen pour la transformation du jardin de l'Hôtel-de-Ville, le vieux sol romain fut rencontré à cinq mètres et demi de profondeur (2). Il n'est donc pas étonnant que nos puits funéraires ne soient plus, comme primitivement, à la superficie du sol : un exhaussement successif, comme celui des rues voisines, comme celui des villes que j'ai citées, a fait disparaître, en l'ensevelissant, le terrain originaire ; cet exhaussement s'explique par les ruines des guerres, par les travaux de construction, par les transports aériens et séculaires de la terre et des végétaux, et c'est ainsi que d'abord un terrain plat, en dehors de notre ville, le lieu de nos puits funéraires est devenu une cave où

(1) *Rev. Arch.*, t. V, p. 350.

(2) Travaux de l'Acad. de Rouen, 1870-1871, p. 78.

la sagacité de notre collègue a trouvé les éléments d'un important Mémoire.

J'ajouterai, Messieurs, que nous croyons comme l'auteur que ces deux puits avaient été explorés avant lui, la cupidité romaine a dû y chercher de prétendus trésors, car le désordre qu'on y a remarqué indique des recherches antérieures à celles de M. Charpignon.

Votre Commission, Messieurs, tout en admettant que des obscurités peuvent encore planer sur certains points topographiques du travail de l'auteur, et que la question du niveau du sol orléanais ne paraît pas entièrement éclaircie, pense que des remerciements sont dûs à notre collègue pour ses savantes investigations, et que son travail peut trouver une place distinguée dans vos Mémoires, en y joignant les dessins que M. Charpignon a annexés à sa description.

NOTE

SUR L'IMPORTANCE DE L'AÉRATION

dans les chambres de malades,

A PROPOS DES PUBLICATIONS MÉDICO-CHIRURGICALES DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, A WASHINGTON,

Par M. le docteur CHARPIGNON.

Séance du 17 mai 1872.

« Il y a longtemps qu'un poète grec, Philylius, s'écriait : Il n'y a rien de plus important pour la anté que de respirer un air pur. »
(Daremberg : *Histoire de la Médecine.*)

En rendant compte de certains travaux publiés par l'Institut Smithsonien et par le département de la guerre à Washington, j'ai montré l'intérêt qui s'attachait aux œuvres que les Américains répandent avec tant de largesse pour contribuer aux progrès de la science. J'ai sous les yeux le *Rapport sur les hôpitaux et baraquements*, publié par l'office du chirurgien en chef du département de la guerre à Washington, et la lecture de ce document m'a suggéré des réflexions que je crois susceptibles d'intéresser.

Ce qui frappe au premier examen de cet important ouvrage, c'est l'esprit de précision et d'analyse qui a présidé aux travaux nombreux et divers résumés dans les

rapports des médecins. Ils s'y montrent praticiens, physiciens, ingénieurs; preuve de la variété de connaissances dont le médecin a besoin dans certaines circonstances. L'armée des États-Unis appelée à se créer des stations mobiles, temporaires ou permanentes, devait former des camps, des forts, des ambulances, des hôpitaux dans des lieux différents et dans des conditions souvent opposées. C'est l'exposé de tout ce qui a concouru à l'org anisation de ces postes, qui est consigné dans l'ouvrage en question.

La conservation de la santé du soldat est toujours, naturellement, le point sur lequel portent toutes les études. L'aménagement des baraquements et salles d'hôpitaux dans les meilleures conditions d'aération, domine les soins des médecins. Calculs minutieux pour cuber l'air, moyens d'analyse et appareils de ventilation, appréciations des conditions météorologiques, examen et contrôle des rations alimentaires, toutes ces parties fondamentales d'un service médical ont été étudiées et réalisées de la manière la plus scrupuleuse et la plus approfondie.

Nos confrères d'Amérique, pour arriver au mieux possible, ont mis à contribution les auteurs Français, Anglais et Allemands qui ont traité ces questions complexes de la médecine. Sans aucun doute, l'Intendance de nos armées a dû prendre connaissance des renseignements intéressants et importants qui sont consignés dans les rapports Américains.

Les conséquences pratiques qui ressortent de l'importance de l'aération des salles où plusieurs malades sont réunis, ont été l'objet d'observations nombreuses que j'ai été à même de faire lors de l'occupation d'Orléans, pendant la guerre de 1870-1871.

Si les 20,000 blessés ou malades, qu'en six mois Orléans a dû recueillir, avaient été logés dans quelques hôpitaux ou établissements spéciaux, ce grand nombre d'individus

eût subi les funestes inconvénients de l'agglomération, et les décès eussent été bien plus nombreux. Mais ces blessés ayant été répartis dans 350 maisons et dans les hôpitaux de la ville, les effets de l'agglomération ont été considérablement atténués. Pourtant il est arrivé parfois que les exigeances des circonstances ont rassemblé dans une chambre trop peu spacieuse ou difficilement ventilée, un nombre de malades trop considérable.

Il ne suffit pas en effet d'être rassuré sur les convenances d'une salle à recevoir un certain nombre d'individus, ni sur sa grandeur, il faut encore que l'air puisse s'y renouveler facilement.

L'aération est le plus puissant moyen de guérison pour les malades des ambulances et des hôpitaux. Si en effet l'air n'a pas les qualités convenables pour l'accomplissement des fonctions respiratoires, le sang reçoit une atteinte qui imprime aux maladies des modifications spéciales, et qui neutralise les efforts de la thérapeutique.

L'aération est la base de l'entretien de la santé dans les casernes, les baraquements, les écoles, les prisons.

On estime qu'il faut 15 à 20 mètres cubes d'espace rempli d'air pur et se renouvelant d'une manière continue, pour qu'une personne soit sainement dans une chambre. L'instruction du Conseil d'hygiène et de salubrité de Paris fixe à 14 mètres cubes la capacité d'une chambre. Cette mesure peut suffire pour une chambre qu'on n'habite que la nuit, mais elle est insuffisante pour un malade qui est là jour et nuit.

Dans les chambres ou dans les salles d'hôpital, habitées par des malades, l'air se charge d'émanations morbides, et 15 à 20 mètres d'air ne suffisent pas. C'est 80 mètres d'air pur, par heure, qu'il faut par individu. (Tardieu, Morin.)

La respiration, en effet, n'est pas la seule cause qui en changeant la constitution de l'air d'une chambre, lui en-

lève ses qualités vivifiantes. Il s'y ajoute les émanations que l'organisme rejette continuellement comme impropres à l'entretien des combinaisons vitales. Ces éléments deviennent des ferments morbides si la respiration est obligée de les prendre comme facteurs de l'hématose. Parfois le miasme organique a une puissance de reproduction spécifique, mais le plus souvent il n'est qu'un agent de viciation qui détruit les propriétés des liquides ou des éléments constitutifs de l'organisme.

Le miasme morbide, non-seulement flotte dans l'air, mais il se dépose sur les linges, rideaux et murailles des chambres. On comprend dès lors, l'importance de changer souvent les linges et rideaux, comme de laver ou essuyer les murs.

La capacité réglementaire de l'espace aéré pour les casernes, baraquements et hôpitaux, varie dans les différents pays de 14 à 20 mètres cubes (1). Cette mesure est bonne pour le jour, mais il faut obtenir 50 à 60 mètres pour la nuit. (Morin.)

Les moyens de ventilation existent dans les salles d'hôpitaux, et il est facile de les établir dans les baraquements et ambulances temporaires à peu de frais, par le fait seul de la construction; mais dans les ambulances improvisées dans des maisons particulières, les conditions d'aération laissent souvent à désirer et déterminent alors des complications très-graves.

Il me serait facile d'appuyer les considérations qui précèdent de faits nombreux qui en démontreraient la valeur, mais je n'en citerai que deux, pris parmi les souvenirs que m'a laissés l'occupation de notre ville par les armées allemandes.

(1) Boudin, *Annales d'Hygiène*, 1853. — Rossignol, *Traité d'Hygiène*. — Erlangen, *Hygiène militaire*, 1869. — *Rapport sur les baraquements*, Londres, 1861. — *Rapport sur les baraquements*, Circ. nº 4, Washington, 1870.

En octobre 1870, M. de*** avait mis dans une chambre de sa maison deux blessés français. Chaque jour et à toute heure, sa dame donnait à ces malades les soins dont ils avaient besoin. Ces hommes étaient encore là quand, au mois de décembre, les Prussiens réoccupaient la ville. La maison dut alors loger régulièrement huit, dix et douze Allemands, ce qui portait le nombre de ses habitants à 21. Il eût fallu, dans ces conditions, un renouvellement actif et continu d'un air profondément vicié par cette réunion d'individus; ou au moins, il eût fallu sortir souvent et longtemps, pour respirer un air nouveau. Mais la disposition des lieux rendait le renouvellement de l'air difficile, et des soins de toute nature retenaient la maîtresse dans sa maison. Dès le mois de novembre, des maux de tête, de la lassitude, de la pâleur, annonçaient une altération de la santé chez Mad. de** (1). Mes conseils ne pouvaient être qu'imparfaitement suivis; et ce fut bien pis quand la maison fut pleine d'hommes. En effet, on sentait partout cette odeur nauséabonde que dégageaient les Allemands, et leurs miasmes s'ajoutant à ceux que depuis deux mois Mad. de** respirait auprès de ses blessés, les symptômes d'une affection typhique se déclarèrent d'une manière redoutable. Après une quinzaine de jours de manifestations diverses, l'affection se termina par une angine gangreneuse qui emporta la malade. Les garnisaires avaient alors réduit leur nombre à dix.

Un des fils de** prit le lit, atteint de la même maladie que sa mère, mais il a pu guérir.

L'autre fait que j'ai à citer concerne deux soldats français qui se trouvaient depuis vingt jours dans une ambulance organisée dans une grande salle d'une maison parti-

(1) Inscrivons le nom de cette nouvelle victime de l'invasion de 1870 : Madame De Madières, née Irène de Raucourt, morte à 44 ans.

culière. Mais cette salle, au rez-de-chaussée, était humide, et le nombre des blessés y était trop considérable. Les guérisons étaient difficiles, tardives, les suites des opérations souvent mortelles ; aussi les chirurgiens cherchaient-ils à diminuer le nombre des blessés en les dirigeant vers quelque lieu plus propice. Deux soldats, blessés tous deux à la main par un éclat d'obus, commençaient à donner de l'inquiétude, mais fort heureusement ils purent être transportés dans une maison où ils trouvèrent tous les soins que leur état réclamait. L'un d'eux était gravement compromis par la nature de sa blessure et par son état général. La main gauche et les doigts, moins l'auriculaire, avaient été labourés par le projectile. On avait espéré conserver la main en temporisant et en employant les irrigations d'eau froide, mais des foyers purulents s'étaient formés, et tous les signes d'une infection putride se manifestaient ; cette complication si grave qui devait probablement être mortelle, était la conséquence d'une aération viciée. La stupeur, la diarrhée, les pétéchies, le délire, les sueurs, les abcès multiples dans l'avant-bras et le bras, tous ces signes caractéristiques de l'infection putride se montrèrent chez mon blessé. Je fis l'amputation de trois doigts, j'ouvris successivement les abcès de la main, de l'avant-bras et du bras, j'alimentai par les bouillons, les jus de viande et les vins généreux, luttant contre l'altération du sang et l'épuisement produit par une longue suppuration avec les préparations de quinquina et l'acide phénique, surveillant activement le renouvellement de l'air d'une chambre, d'ailleurs très-spacieuse pour deux malades. Ces soins incessants amenèrent la guérison de ce jeune homme qui aurait certainement succombé, s'il fût demeuré dans la première ambulance. Son camarade présenta les mêmes symptômes de l'infection putride ; je lui enlevai deux doigts, et moins profondément malade, il guérit facilement.

Avant de terminer cet article, je veux encore consacrer quelques lignes à un autre volume qui nous est également envoyé par l'office du chirurgien en chef au département de la guerre de Washington.

Cette publication, accompagnée de nombreuses figures, résume avec plus ou moins de détails tous les cas de blessures ou maladies chirurgicales traitées à l'armée des États-Unis, de 1865 à 1871.

La classification a lieu suivant la nature des blessures et suivant la région du corps. Toutes les opérations de la chirurgie ont trouvé leur application, ainsi que les divers procédés et méthodes de traitement. Parmi les opérations qui présentent le plus d'intérêt, je citerai :

Ligatures d'artères. — Carotide primitive droite. Succès ; — Aorte abdominale, pour anévrisme de l'iliaque primitive gauche. Mort onze heures et demie après l'opération. Le procédé (incision ombilicale ou du flanc) n'est pas indiqué ; — Trois cas de l'iliaque externe. Un succès ; — Quatre cas de la fémorale. Trois succès.

Ponction sus-pubienne de la vessie, pour rétention d'urine par suite d'engorgement de la prostate. Guérison en 27 jours.

Lithotomie. — 9 cas : 4 par le procédé latéral ordinaire. 1 par la méthode bi-latérale ; les autres non indiqués. Cinq cas pour extraire des projectiles (balles, pointes de flèche) ayant servi de noyau d'incrustations calcaires. Tous guéris. Deux malades ont été soumis à l'anesthésie.

Résections sous-périostées. — Peu nombreuses ; quatre seulement pour le tibia. Cette méthode toute française (Chassaignac, Ollier), paraît être encore à l'étude en Amérique.

Résections. — Assez nombreuses. Celles à noter sont la tête et le corps de l'humérus, le tibia, le col du fémur, pour lequel deux cas, dont un fatal.

Désarticulations. — 2 du poignet. Guéris; — 4 de l'épaule, 3 succès; — 4 du coude, 3 succès; — 2 de la hanche, 1 mort. Les désarticulations de la hanche en Amérique, sont au nombre de 21, dont 18 morts. Sur 56 autres cas observés à Paris, aux guerres de Crimée, d'Italie, de France (1870-1871), on compte seulement 3 succès à notre armée en Italie (1859); — 3 désarticulations du genou. Guéris; — 4 du pied. 1 mort.

Amputations. — 26 de la cuisse, 10 morts. La Circulaire n° 6 (*Surgeon general's office*), porte 1,597 amputations de cuisses, dont 1,029 morts. C'est une moyenne de 64 0/0; — 23 de la jambe. 5 morts.

Dans toutes ces opérations, l'anesthésie a été produite avec un mélange d'éther et de chloroforme, à parties égales; et malgré le nombre considérable d'opérés, un seul est mort à la deuxième minute de l'inhalation.

On trouve aussi six cas de tétanos consignés. Parmi les 3 qui ont guéri, 1 avait été traité par la fève de Calabar, 1 par l'opium à haute dose et les inhalations d'éther, le 3e par le chloral. Les *Annales* de la Société des Sciences d'Orléans, année 1833, contiennent l'observation d'un cas de tétanos traité et guéri à New-York par le docteur Doucet, à l'aide de l'opium à hautes doses et des douches froides.

Je ne m'attacherai pas à relever les résultats de toutes les opérations consignées dans les rapports des chirurgiens Américains, pour les comparer à ceux obtenus dans les hôpitaux et ambulances des armées de France, cela m'entraînerait trop loin. Il suffira de noter que l'ensemble des résultats obtenus par la chirurgie Américaine dans les

blessures de guerre, est plus favorable que ceux de nos hôpitaux et ambulances. Ainsi tandis que la guerre de sécession donne une mortalité de 24,57 °/₀ sur les opérés, on a pour Paris (1830, 1832), 57,50 °/₀, pour la guerre de Crimée 61,12 °/₀, pour celle d'Italie 63,91 (1).

L'aménagement des hôpitaux et des ambulances est pour beaucoup dans ces différences ; aussi, voyons-nous les chirurgiens placés à la tête de nos hôpitaux civils et militaires, insister sans cesse, auprès des administrations, pour obtenir les améliorations nécessaires (2).

La connaissance de ces chiffres divers est sans aucun doute fort importante pour le chirurgien, elle le guide pour calculer les probabilités de la réussite d'une opération ; pourtant il ne faut pas oublier que ces statistiques sont données par les services publics. Or, le praticien ne trouve là qu'un des éléments de la question qu'il a besoin de connaître, car les résultats des grandes opérations ne sont pas les mêmes dans la pratique civile que dans les hôpitaux. L'aération et l'isolement témoignent de leur influence en faveur de la pratique civile.

Terminons en disant avec le professeur Sédillot : « Le plus ou le moins de pureté de l'air est la première condition à étudier, parce qu'elle est la cause la plus puissante des guérisons ou de la mortalité des blessés, et c'est d'abord avant tout à l'hygiène que nous devons demander le salut de nos malades. »

(1) *Observations et statistiques pour servir à l'histoire des amputations*, docteur Robuchon. 1872.

(2) *Notice sur l'hygiène des hôpitaux militaires*, Larey. *De la salubrité des hôpitaux en temps de paix et de guerre*, M. Levy. *Hygiène hospitalière*, Lefort.

EXTRAIT

PRÉSENTÉ PAR M. RABOURDIN,

D'UN RAPPORT FAIT AU CONSEIL DE SALUBRITÉ DE LA SEINE,

PAR M. FÉLIX BOUDET,

Sur un produit présenté sous le nom de Beurre artificiel,

PAR M. MÈGE-MOURIEZ.

Séance du 2 août 1872.

Invité par l'Administration supérieure à s'occuper de quelques questions d'économie domestique, M. Mège-Mouriez fit des recherches dans le but d'obtenir pour l'usage de la marine un produit propre à remplacer le beurre à un prix moins élevé et capable d'une longue conservation.

M. Mège fit à la ferme école de Vincennes les essais suivants.

Il mit plusieurs vaches laitières à une diète complète ; ces vaches éprouvèrent bientôt une diminution de poids et fournirent une proportion décroissante de lait, mais ce lait contenait toujours du beurre.

D'où pouvait provenir ce beurre ? M. Mège admit qu'il était produit par la graisse de l'animal qui étant resorbée et entraînée dans la circulation, se dépouillait de sa stéa-

rine par la combustion respiratoire et fournissait son oléo-margarine aux mamelles où, sous l'influence de la pepsine mammaire, elle était transformée en oléo-margarine butyreuse soit en beurre.

Guidé par cette observation, M. Mège s'appliqua immédiatement à copier l'opération naturelle en employant de la graisse de vache puis de la graisse de bœuf, et par un procédé aussi simple qu'ingénieux, il obtint une graisse fusible à peu près à la même température que le beurre, d'une saveur douce et agréable, puis transforma cette même graisse en beurre par un procédé semblable à celui de la nature.

Partant de ce principe que les corps gras s'altèrent en présence des matières animales et avec une rapidité d'autant plus grande qu'elles se trouvent en contact plus prolongé et que la température est plus élevée, il s'est attaché à fondre la graisse de bœuf brute à la température de 45 à 50 dégrés. Voici comment il opère.

De la graisse de bœuf abattu le même jour est broyée entre deux cylindres à dents coniques qui l'écrasent et déchirent les membranes dont elle est enveloppée, elle tombe après ce broyage dans une cuve profonde dans laquelle on a versé pour 1,000 kil. de graisse, 400 kil. d'eau, un kil. de carbonate de potasse et deux estomacs de porc ou de mouton, coupés en fragments; la température du mélange est alors portée à 45 degrés centigrades, à l'aide de la vapeur, et celui-ci remué dans toutes ses parties.

Au bout de deux heures, la graisse, dégagée des membranes qui l'enveloppaient sous l'influence de la pepsine des deux estomacs, se trouve entièrement fondue et réunie à la partie supérieure de la cuve; elle est décantée dans une seconde cuve chauffée au bain-marie à 30 ou 40 degrés où elle est additionnée de sel marin dans la proportion de 2 0/0.

Deux heures suffisent pour que cette graisse, dégagée des fragments de matière animale qui ont échappé à l'action dissolvante de la pepsine, devenue claire, offre une belle couleur jaune, une odeur franche analogue au beurre récemment baratté; elle est alors coulée dans des cristallisoirs en fer blanc d'une capacité de 25 à 30 litres qu'on dépose dans une pièce entretenue à 25 degrés environ où ils se refroidissent lentement.

Cette graisse demi-solide, grenue et comme cristallisée, est alors coupée en gâteaux, empaquetée dans des toiles et soumise à la presse hydraulique dans un atelier dont la température est maintenue à 25 degrés environ. Cette graisse se partage en deux parties à peu près égales : l'une, qui reste dans les toiles, est la stéarine ; l'autre est l'oléo-margarine.

La stéarine trouve son emploi dans les fabriques de bougies.

Quant à l'oléo-margarine, lorsqu'elle est figée par le refroidissement, elle présente un aspect grénu, une couleur légèrement jaune, une saveur agréable qui n'est ni celle du suif ni celle de la graisse. Ainsi obtenue, cette oléo-margarine est passée au cylindres sous une pluie d'eau pour être lavée et recevoir une consistance homogène ; elle constitue en cet état la graisse de ménage ou de conserve destinée à remplacer les graisses diverses et même le beurre de cuisine. Elle est particulièrement précieuse pour la marine en raison de la facilité avec laquelle elle se conserve sans rancir ; elle se vend actuellement à Paris sous le nom de Margarine à raison de 80 c. à 1 fr. le demi-kilo, et déjà elle est très-recherchée.

C'est avec l'oléo-margarine que M. Mège fabrique son beurre économique en opérant de la manière suivante:

Ayant observé que les glandes mammaires de la vache qui sécrètent le lait contiennent une susbtance particu-

lière, une espèce de pepsine douée de la propriété d'émulsionner les graisses avec l'eau, il a mis à profit cette observation pour transformer l'oléo-margarine en crème, puis cette crème en beurre.

Il introduit dans une baratte 50 kilogr. d'oléo-margarine fondue, 25 litres de lait de vache et 25 litres d'eau contenant les parties solubles de 100 grammes de mamelles de vache très divisées; la baratte est alors mise en mouvement et au bout d'un quart d'heure l'eau et la graisse sont transformées en une crème épaisse analogue à celle du lait. En continuant le mouvement, la crème se transforme à son tour en beurre. Deux heures suffisent en général pour obtenir ce résultat ; on verse alors de l'eau froide dans la baratte, le beurre se sépare renfermant comme le beurre ordinaire du lait dont on le débarrasse à l'aide d'une pluie d'eau, pendant qu'il est malaxé par deux cylindres broyeurs qui le transforment en une pâte homogène.

Ce beurre contient 12 0/0 d'eau environ. Les beurres d'Isigny et du Calvados en renferment 12 à 14 0/0 et le beurre ordinaire en contient quelquefois 22 0/0 de plus le beurre artificiel ne renferme pas de matières caséeuses; cette circonstance contribue sans doute à sa conservation qui est plus longue que celle du beurre ordinaire.

D'autre part M. Mège a observé qu'en lavant son beurre avec de l'eau à 5 ou 6 degrés seulement, il pourrait y laisser beaucoup moins d'eau et obtenir un produit se conservant plus longtemps. Un échantillon ainsi préparé et qu'il désigne sous le nom de beurre sans eau, emporté de Paris à Vienne en Autriche, le 22 octobre 1871, a été renvoyé à la date du 5 avril dernier et s'est trouvé encore, après cinq mois, en bon état de conservation.

M. Félix Boudet ajoute que, pour apprécier avec exactitude la valeur des produits de M. Mège au point de vue de

l'économie domestique et de l'hygiène, il a prié plusieurs de ses collègues de faire l'essai de l'oléo-margarine et du beurre artificiel; qu'il a soumis ce produit au jugement de plusieurs éleveurs et marchands de beurre de la Vallée d'Auge ; qu'il l'a fait employer dans son ménage, et que tous ont été unanimes pour dire que l'oléo-margarine constitue une graisse excellente pour la cuisine, et que si le beurre n'avait pas, pour être mangé ou employé par les préparations culinaires les plus délicates, le goût fin et aromatique du beurre de Normandie, il offrait pour les autres usages les qualités du beurre ordinaire.

Les conclusions de ce rapport sont que M. Mège a réalisé une heureuse application de ses connaissances et de son esprit inventif dans l'exploitation de la graisse de bœuf et qu'il a fourni à la consommation deux produits nouveaux d'une valeur importante.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 17 Juin 1871.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Depuis le 19 août 1870, la Société ne s'est pas réunie par suite de l'occupation de la Ville et même du local de la Société par les Allemands.

Les ouvrages suivants ont été adressés à la Société :

1° *Le chiffre unique des nombres ou moyen instantané de vérifier une opération arithmétique*, par Robert, ancien directeur de l'École mutuelle, in-12 ;

2° *Revue des Sociétés savantes* ;

3° *Archives de l'Agriculture du nord de la France*, Comice agricole de Lille ;

4° *Mémoire de l'Académie de Clermont-Ferrand* ;

5° *Rapport du Préfet aux membres du Conseil général du Loiret*, 1870 ;

6° *Rapport de l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussée, sur le service vicinal et les routes départementales*, 1870 ;

7° *Moyens d'atténuer les désastres causés par la guerre à l'Agriculture*, par Moll, professeur d'Agriculture, in-12 ;

8° *Actes de la Société linéenne de Bordeaux*.

M. le Président donne lecture d'une lettre du président de la section d'Agriculture, faisant connaître que le Comice de Saintes et la Société des Agriculteurs de France, mettent à la disposition de la Société une somme de 500 fr. pour venir en aide aux agriculteurs qui ont le plus souffert de l'invasion, et que la section d'Agriculture propose d'attribuer cette somme à M. Nouël-Lecomte, agriculteur à St-Denis-

en-Val Après différentes observations de plusieurs membres, tendant à établir que les agriculteurs habitant la rive droite de la Loire ont plus souffert de l'invasion allemande que ceux de la rive gauche, réservant toutefois ce qui a rapport à l'arrondissement de Pithiviers, et limitant l'examen à l'arrondissement d'Orléans, il est décidé que la section d'Agriculture, à laquelle s'adjoindra M. de Torquat, curé de Chevilly, se livrera à de nouvelles recherches pour désigner les agriculteurs de l'arrondissement d'Orléans qui ont éprouvé les dommages les plus considérables par l'effet de l'occupation ennemie.

La Société réserve la question du partage de la somme à distribuer qui, par une nouvelle lettre du Comice de Saintes, s'élève à 550 fr., ce Comice donnant pour sa part une somme de 300 fr.

La Société décide ensuite qu'elle reprendra l'ordre régulier de ses séances interrompues depuis sept mois.

Séance du 7 juillet 1871.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Revue des Sociétés savantes,* juin-juillet, 1870 ;

2° *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neufchâtel ;* 3e cahier du t. VIII.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du président de la Société des agriculteurs de France, informant que la Société de secours d'Agriculture d'Angleterre doit envoyer un délégué pour recueillir les renseignements relatifs à la distribution qui a dû être faite aux cultivateurs victimes de l'invasion allemande des semences que cette Société a envoyées pour le département du Loiret. Après quelques observations de M. Perrot, président du Comice agricole, il est décidé qu'on attendra le délégué de la Société anglaise pour le mettre à même d'avoir les renseignements demandés.

M. le Président de la Société d'Agriculture, annonce que la somme de 550 fr. qui devait être donnée aux agriculteurs désignés comme des plus malheureux par le fait de l'invasion, se trouve réduite à 250 fr., par suite de la détermination que le Comice de Saintes a prise de donner à l'arrondissement de Montargis, les 300 fr. qu'il avait chargé la Société de distribuer.

M. Frot donne lecture d'un projet d'organisation de wagons spéciaux pour le transport des malades et blessés. Ce travail est renvoyé à la section de médecine pour être examiné.

M. Charpignon donne ensuite lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Coup d'œil archéologique sur le sol de l'ancien Orléans.* Ce travail est renvoyé à la section des Lettres pour être l'objet d'un rapport.

Séance du 21 Juillet 1871.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal étant lu et adopté, M. le Secrétaire fait connaître que la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *De la Diphthongue* Ei *substituée au redoublement de cinq parfaits grecs*, par M. Bailly, membre de la Société ;

2° *Bulletin d'Archéologie chrétienne*, par de Rossi, nos 1, 2 de 1870 ;

3° *Recueil des publications de la Société havraise*, 1869 ;

4° *Bulletin de la Société protectrice des Animaux*, août 1870 ;

5° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire*, nos 4 à 10 de 1870.

Le Président de la section de Médecine fait connaître que la section s'est réunie pour prendre connaissance du travail de M. Frot, sur l'organisation de trains spéciaux pour le transport des blessés et des malades, tant civils que militaires, et qu'elle a nommé M. Debrou rapporteur.

M. le Président de la section des Lettres informe que la section s'est réunie pour entendre le rapport de M. Loiseleur, sur le travail de M. Bailly, traitant de l'étymologie des mots *Orléans et Orléans*, et que lecture va en être faite à la Société.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire de M. Pensée, et il retrace dans une notice les principaux traits de la vie de cet artiste. La Société décide que la notice nécrologique qu'elle vient d'entendre sera imprimée dans ses *Annales*.

La parole est ensuite donnée à M. Loiseleur, pour donner lecture de son rapport sur l'étymologie des mots *Orléans et Orléanais*, par M. Bailly.

La Société, conformément à la proposition de la section des Lettres, vote l'impression du mémoire et du rapport.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 4 août 1870.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Annales de la Société d'Horticulture de la Haute-Garonne*, mars et avril 1871 ;

2° *Comice agricole d'Orléans*, n° 52, 1871 ;

3° *Archives de l'Agriculture*, *Comice agricole de Lille*, nos 7 à 12, de 1870.

La parole est donnée à M. de Monvel pour la lecture de son rapport sur le travail de M. Desnoyers, relatif aux fouilles de Pompéi et notamment à certains tubes en os qui y ont été trouvés.

La Société vote l'insertion dans ses *Annales*, du mémoire et du rapport avec planche.

M. le Secrétaire général fait connaître qu'aucun mémoire n'a été adressé pour les prix qui devaient être décernés par les sections d'Agriculture et des Sciences au 30 juin et au 31 décembre 1871, et il invite la Société à proroger le concours à une époque ultérieure. La Société décide que le délai pour le prix de la section d'Agriculture et pour celui de la section des Sciences, sera fixé au 31 décembre 1872. Un nouvel avis reproduisant les questions mises au concours sera donné au public.

M. Perrot demande s'il n'y aurait pas lieu de décerner dans la prochaine séance, qui sera la dernière, la médaille du prix de Morogues, accordée à M. Charles Leroy, dans la séance du 6 mai 1870.

M. le Président répond qu'il est préférable d'attendre le mois de décembre prochain, pour que l'assistance soit plus nombreuse et donne ainsi une certaine solennité à la remise de ce prix.

Séance du 18 août 1871.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que les ouvrages suivants ont été adressés à la Société :

1° *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, nos 1 à 6 de 1870 ;

2° *Revue des Sociétés savantes des départements*, août et septembre 1870 ;

3° *Mémoire de la Société des Sciences de Cherbourg*, t. V, 2e série, *et Catalogue de la Bibliothèque de cette Société ;*

4° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2e, 3e et 4e trimestres 1870 ;

5° *Note sur l'enseignement et l'exercice de la médecine en Danemarck*, par le docteur Dureau ;

6° *L'art de faire le feu est-il une caractéristique de l'homme,* par le même.

Depuis la dernière réunion la section d'Agriculture s'est seule réunie. Elle a entendu le rapport de M. de Torquat au sujet de l'emploi de la somme de 250 fr. destinée par la Société d'Agriculture de France, au cultivateur qui aurait le plus souffert de la guerre dans l'arrondissement d'Orléans. Lecture de ce rapport est faite à la Société qui adopte ses conclusions et décide que l'insertion en sera faite au procès-verbal.

« Messieurs,

« A notre première réunion du mois de juin, M. Perrot, président du Comice agricole, nous a exposé que des Sociétés d'Agriculture avaient envoyé une somme de 500 fr. pour être affectée au soulagement des plus nécessiteux parmi les cultivateurs victimes de la guerre. La décision prise à cet égard par la section d'Agriculture ne vous ayant pas paru conforme aux intentions des donateurs, vous avez demandé une enquête. L'enquête a été faite. La section d'Agriculture, augmentée de plusieurs membres du bureau du Comice agricole, s'est réunie le samedi 12 août pour recevoir les communications.

« M. Perrot, président du Comice d'Orléans, nous a lu une lettre dans laquelle la Société des Agriculteurs de France fait connaître que M. le Président du Comice de Saintes a pris sur lui d'attribuer au Comice de Montargis les 300 fr. qu'on avait destinés à celui d'Orléans. Il ne reste donc plus que 250 fr. pour l'arrondissement d'Orléans.

« Les concurrents présentés comme dignes du plus grand intérêt, sont : à Sougy, la veuve Vigoureux-Boin et la veuve Moulin-Sevin ; à Gidy : les cultivateurs Allezy-Dolléans et Visage-Jousset.

« A Huêtre, un fermier qui veut garder l'anonyme, et à La Croix-Briquet, un petit cultivateur nommé Sevin-Gallou.

« Les deux fermières de Sougy portent à 4,000 fr. ou environ, le chiffre de leur perte, bestiaux, attirail de labour, basse-cour La première, veuve Vigoureux, sortait à peine de la gène dans laquelle les dettes de son mari l'avaient jetée lorsque la guerre est venue lui apporter une nouvelle ruine.

« Les cultivateurs de Gidy, qui estiment 3,000 fr. tout ce que les Prussiens leur ont enlevé, ont ce titre particulier à notre attention que l'un a été pillé pendant qu'il servait dans l'armée active et que

l'autre réquisitionné par les Prussiens, pour suivre l'armée ennemie, a été dépouillé pendant son absence. Il a huit enfants.

« L'anonyme de Huêtre, père de deux enfants, avait déjà fait des pertes de bestiaux avant la guerre. L'invasion a achevé sa ruine.

« Sevin, de La Croix-Briquet, compte quatre enfants, tous jeunes, et en attend prochainement un cinquième, il ne possède pas un pouce de terre ni une pierre de construction. Les ennemis lui ont enlevé tout ce qu'il avait, chevaux, vaches, poules, grains, fourrages, instruments de labour, mobilier, linge, etc., etc. Total : 8,077 fr.

« La Croix-Briquet, située à mi-voie entre Artenay et Chevilly, s'est trouvée plusieurs fois au millieu des batailles, et a subi toutes les horreurs de la guerre : bombardement, prise d'assaut, pillage, incendie, casernement prolongé, réquisitions de tous les jours.

« Quant à Sevin, jeune encore (38 ans), actif, labourant et pour son compte et pour celui d'autrui, il a pu retrouver un cheval égaré, aveugle, et en acheter un autre avec 376 fr. d'indemnité qu'il avait reçus. Il s'est remis au travail. Mais avant la moisson, au moment où il va récolter ce qu'il a semé, survient le propriétaire des terres qu'il tient à hail. Il lui doit deux années de fermage, 14 à 1,500 fr. Il ne peut payer. Les récoltes sont vendues sur pied au profit du créancies ennuyé d'attendre.

« Tous ces douloureaux détails ont intéressé votre commission et le bureau du Comice en faveur du pauvre Sevin, dépouillé une seconde fois, au moment où il pouvait espérer de sortir enfin de la misère.

« Nous avons pensé, Messieurs, que 250 fr. seraient une fortune pour lui, pauvre petit laboureur, tandis qu'ils apporteraient peu de soulagement dans une exploitation importante ou chez un propriétaire.

« En conséquence, Messieurs, votre commission du Comice vous propose d'allouer à Sevin-Gallou, cultivateur de La Croix-Briquet, résidant momentanément à Huêtre, les 250 fr. envoyés par la Société d'Agriculture de France. »

La parole est ensuite donnée à M. Bimbenet, qui lit un mémoire sur « la bataille de St-Quentin ou de St Laurent, livrée le 10 août 1557, racontée en l'an 1559, par un écolier allemand, étudiant à l'Université d'Orléans. »

La Société décide que ce mémoire sera renvoyé à la section des Lettres.



Séance du 3 novembre 1871.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière réunion ayant été lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Notice sur l'origine des bas-reliefs de l'Église de la Charité-sur-Loire,* par M. Grasset ;

2° *Mémoire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen,* 1870 et 1871 ;

3° *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1868-1869 ;

4° *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,* 1869-1870 ;

5° *Madame Agnès*, roman par Charles Dubois, membre correspondant de la Société ;

6° *Archives de l'Agriculture du nord de la France,* publiées par le Comice agricole de Lille, nos 1 à 6, 1871 ;

7° *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Loire,* t. XIV ;

8° *Bulletin de la Société d'Horticulture d'Orléans,* nos 6, 7, t. III ;

9° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, septembre 1871 ;

10° *L'agronome praticien,* journal de la Société de Compiègne, août 1871 ;

11° *Société académique des Sciences et Arts de St-Quentin,* t. IX ;

12° Les XVI et XVIIe, vol. grand in-4°, *de la Société Smithsonienne de Washington*, 1870-1871. L'intérêt des matières traitées dans cette publication, la fait renvoyer à la section de Médecine pour qu'il en soit rendu compte.

13° *Bulletin de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie,* 1869 ;

14° *Travaux de l'Université Caroline de Lund* dans l'année 1870 ; *Théologie*, *Philosophie et Histoire, Mathémathique,* 3 vol. in-4° ;

15° *Discours pour la réunion annuelle de la Société médicale de Colombie*, par le docteur Toner ;

16° *Collection des mélanges Smithsoniens*, t. VII; *Monographie des diptères, orthoptères, mollusques de l'Amérique du nord*, et t. IX; *Bibliographie de conchologie de l'Amérique du nord ;*

17° *Rapports annuels de l'institution Smithsonienne*, années 1868 et 1869.

18° *Rapports annuels sur l'Agriculture de l'Amérique*, années 1868 et 1869 ;

19° *Indicateur pour la 3e session du Congrès des États-Unis d'Amérique ;*

20° *Bulletin d'Archéologie chrétienne*, par M. de Rossi, nos 3 et 4 de la 2e série ;

21° *Lettre de M. le Préfet de police invitant les Sociétés savantes et les auteurs à donner leurs œuvres pour reconstituer la Bibliothèque de la Préfecture de police anéantie par l'incendie du 24 mai ;*

22° *Lettre des membres du Comité fondateur de la nouvelle Bibliothèque du Louvre, faisant appel à tous, pour refaire, à l'aide de dons d'ouvrages, la Bibliothèque détruite par l'incendie du 24 mai.*

23° *Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, priant M. le Président de la Société, de faire connaître l'ouverture d'une souscription en faveur des victimes de l'incendie de la Pointe-à-Pitre* (Guadeloupe).

M. le Président entretient la Société de divers détails relatifs au matériel de la maison.

Il fait part ensuite de l'intérêt que la Société a pris aux distinctions qui ont été accordées à nos collègues : M. Frot, nommé officier de la Légion-d'Honneur, et M. Bailly, gratifié par le Conseil général du prix Robichon, pour ses travaux littéraires.

Séance du 17 novembre 1871.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que les ouvrages suivants ont été adressés à la Société :

1° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, octobre 1871 ;

2° *Procédés de culture améliorant le mode d'exploitation*, par Goetz, agriculteur alsacien ;

3° *Lettre du Secrétaire de la Société des Amis des Sciences, faisant connaître les ressources de la Société, et invitant à y coopérer.*

4° *Lettre du Directeur de l'Exposition universelle de Lyon en 1872, faisant connaître la nature de cette Exposition, et engageant la Société à prêter son concours.*

La parole est donnée à M. Frot qui invite la Société à contribuer par un don à la loterie nationale établie pour procurer quelques secours aux blessés restés infirmes et aux veuves de militaires. La Société décide qu'une somme de 50 à 60 fr., sera mise à la disposition de M. Frot.

M. Loiseleur dit qu'il a découvert plusieurs pièces relatives aux Archives des Sociétés savantes d'Orléans, et qu'il en fera l'objet d'une communication ultérieure.

Séance du 1er décembre 1871.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Secrétaire général fait connaître que la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° Les 7e et 8e volumes, 3e partie des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, et 4e trimestre des bulletins desdits Mémoires ;*

2° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de Compiègne, n° 2, 1871.

M. le Président exprime l'intérêt que la Société prend à l'élévation de M. le docteur Vallet, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur à la nomination de M. le docteur Vaussin au grade de chevalier.

M. Frot fait connaître que par suite des démarches faites auprès de Mlle Pensée, pour acheter avec l'allocation votée par la Société, une aquarelle de notre regretté collègue, la sœur de M. Pensée a refusé toute rétribution, et a fait don à la Société, pour la loterie des blessés, d'un dessin orné de son cadre. La Société décide que la somme allouée servira à acheter un ouvrage littéraire.



M. Loiseleur donne lecture d'une partie de son travail sur les archives des anciennes Sociétés savantes d'Orléans.

M. Charpignon signale à la Société l'importance d'un passage d'une brochure publiée par M. l'abbé Desnoyers sur les objets retirés de la Loire. Il s'agit de 500 rouelles de plomb ou monnaies gauloises trouvées depuis le pont jusqu'à l'église de Recouvrance. La présence d'un si grand nombre de monnaies dans un espace si limité est expliqué par M. Desnoyers, comme étant le résultat des offrandes religieuses faites au Dieu du fleuve. M. Charpignon ne verrait dans ce grand nombre de monnaies disséminées sur ce point de la Loire, que le résultat de la présence d'une population gauloise établie à cet endroit. L'histoire montre, en effet, que là était la partie de Genabum, dite Avenum. Ces monnaies (si ces rouelles en sont bien) auraient été entraînées dans le fleuve par les eaux des ruisseaux d'Avenum, et y seraient aussi tombées, lors des fréquents passages à l'autre rive des habitants, soit par un pont, soit par des barques. Dans le fait remarquable de 500 pièces de monnaies devant le bourg d'Avenum, plutôt que devant la ville proprement dite, M. Charpignon trouve une présomption pour douter que Genabum fût bien à cette place même, et il ne serait pas éloigné de voir dans Avenum, l'emplacement du Genabum gaulois, et dans l'autre partie de la ville, la ville romaine de l'Aurelia. Cette vue hypothétique recevrait une confirmation sérieuse, si les règles de la philologie pouvaient montrer que Genabum a fait Enabum, puis Evanum et enfin Avenum.

MM. Sainjon et Desnoyers pensent que si la partie de la Loire, en amont du pont, a donné peu de pièces gauloises, c'est qu'elle a été moins explorée que la partie en aval. M. Desnoyers fera explorer plus activement cet endroit, lorsque l'état du fleuve le permettra.

Quant à la question de savoir si Genabum a pu se transformer en Avenum, M. Bailly déclare que c'est impossible, attendu que pour justifier une telle dérivation, il faudrait quelque forme intermédiaire, attestée par un document précis et sûr. Or, les textes font défaut. En outre, cette dérivation est contraire aux règles générales de la transformation des mots latins. En effet, la première condition du changement supposé, serait la chute du G initial de Genabum. Or, c'est une des lois fondamentales de l'évolution des mots latins, que la syllabe initiale ne subit d'ordinaire aucune mutilation; dans le développement spécial de la langue latine, on ne citerait pas un exemple certain d'une suppression de genre. Au reste, si l'on supprime des deux mots la désinence UM qui porte à l'illusion d'une sorte de ressemblance, il ne reste que

les deux radicaux *Genab* et *Aven* qui n'ont pas le moindre rapport. Chacun d'eux est d'ailleurs connu, et de même que *Genabum* se rattache à certains autres noms de villes, *Avenum* appartient à un groupe de noms qui n'ont rien de commun avec les précédents.

M. Charpignon répond que si les raisons données par M. Bailly sont décisives, le rapport qu'il suppose entre le grand nombre de pièces de monnaie trouvées et la présence d'une population gauloise en ce lieu, plutôt qu'en amont, n'en persiste pas moins. La partie du fleuve devant la ville proprement dite a déjà donné bien des monnaies romaines, l'avenir montrera si elle renferme autant de pièces gauloises.

Séance du 15 décembre.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître que les ouvrages suivants ont été envoyés à la Société :

1° *Cirta-Constantine*, expédition et prise de Constantine, par M. Watbled, membre correspondant à Alger ;

2° *Objets trouvés dans la Loire, pendant l'année 1870,* par M. l'abbé Desnoyers ;

3° *Aperçu sur la possibilité d'établir une notation représentant les successions harmoniques*, par M. Loquin, de Bordeaux.

M. le Président exprime les regrets que la Société a éprouvés de la mort de M. Perrot, membre de la section d'Agriculture.

Différentes observations ayant été présentées à propos du retard que la Société a mis pour se faire reconnaître établissement d'utilité publique, il est décidé que M. le Président fera les démarches nécessaires pour que la Société prenne cette position légale et acquierre les droits qu iy sont attachés.

M. de Torquat, rapporteur du mémoire de M. Bimbenet sur la Bibliothèque des Allemands à l'Université d'Orléans, ayant prévenu que l'état de sa santé l'empêchait de s'occuper de ce travail, il est décidé que M. Dufaur de Pibrac sera prié de s'en charger.

M. de Buzonnière donne lecture d'un travail sur le poëme anglais, de Robert Sou they, sur Jeanne d'Arc.

Le Secrétaire particulier,
Dr CHARPIGNON.



TABLE DU QUATORZIÈME VOLUME.

